



Investir dans les populations rurales

## Madagascar

---

### Programme de développement de filières agricoles inclusives

### Rapport de supervision

Dates de mission: 03 au 21/06/2024

Date du document: 14/08/2024

Identifiant du projet 2000001492

Numéro du rapport: 6954-MG

Afrique orientale et australe  
Département de la gestion des programmes



## Sigles et acronymes

<b>AC</b>	Agent commercial
<b>ACSA</b>	Agent Communautaire de Santé Animale
<b>AfDB</b>	African development Bank
<b>AGPM</b>	Avis général de passation des marchés
<b>AGR</b>	Activité génératrice de revenus
<b>AIA</b>	Avis d'intention d'attribution
<b>AINA</b>	Action Intégrée pour la Nutrition et la Sécurité Alimentaire
<b>AON</b>	Appel d'offre national
<b>APD</b>	Avant-Projet Détaillé
<b>APIFM</b>	Appui aux partenaires des institutions financières à Madagascar
<b>AROPA</b>	Projet d'appui au renforcement des organisations professionnelles et aux services agricoles
<b>ASARA</b>	Amélioration de la sécurité alimentaire et de revenu agricole
<b>AUE</b>	Association d'usagers de l'eau
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement
<b>BCM</b>	Banque centrale de Madagascar
<b>BIT</b>	Bureau International de Travail
<b>BOVIMA</b>	Bonne Viande de Madagascar
<b>CABIZ/KIF</b>	Centre Agribiz/ Kianja Ifotony ny Fampandrosoana
<b>CAPFIDA</b>	Cellule d'appui au programme du FIDA
<b>CCI</b>	Chambre de commerce et d'industrie
<b>CEP</b>	Champ école paysan
<b>CFFAMMA</b>	Centre de Fabrication, de Formation et de l'Application du Machinisme et Mécanisation Agricole
<b>CGEAF</b>	Conseiller de gestion à l'exploitation agricole familiale
<b>CGARD</b>	Centre on Geo-Informatics Application in Rural Development
<b>CIR</b>	Coordination Inter régional
<b>CLA</b>	Chenille Légionnaire d'Automne
<b>CAFPA</b>	Centre d'Appui et de Formation Professionnelle Agricole
<b>COI</b>	Commission de l'océan Indien
<b>CMT</b>	Outil de suivi des contrats
<b>CMS</b>	Centre de multiplication de semence
<b>CNFI</b>	Coordination Nationale des Finances Inclusives
<b>CNP</b>	Comité National de pilotage
<b>COSOP</b>	Country Strategic Opportunities Programme
<b>CPA</b>	Chargé de production Agricoles
<b>CPR</b>	Centre de production des reproducteurs
<b>CPAR</b>	Cellule de coordination et d'appui aux Projets et aux Activités Régionales
<b>CROA</b>	Comité régional d'orientation et d'allocation
<b>CROS</b>	Comité régional d'orientation et de suivi
<b>CSA</b>	Centre de services agricoles
<b>CTAS</b>	Centre technique agro-écologique du Sud
<b>DAAB</b>	Direction d'Appui à l'Agribusiness
<b>DAC</b>	Dispositif d'Appui commercial
<b>DAO</b>	Dossier d'appel d'offres
<b>DAPA</b>	Direction d'Appui à la Production Végétale
<b>DAPV</b>	Direction d'Appui à la Production Végétale
<b>DAVPE</b>	Direction d'Appui à la Valorisation des Produits d'Elevage
<b>DFAPP</b>	Direction de la Formation Agricole et de la Professionnalisation es Producteurs et Pêcheurs
<b>DCP</b>	Document de conception du Projet

<b>DDP</b>	Direction de la dette public
<b>DEFIS</b>	Programme de Développement des Filières agricoles Inclusives
<b>DGR</b>	Direction du Génie Rural
<b>DGE</b>	Direction Générale de l'élevage
<b>DIP</b>	Diagnostic institutionnel participatif
<b>DMM</b>	Dokany Mora ho an'ny Mpamokatra
<b>DPSE</b>	Direction de la Planification et du Suivi Evaluation
<b>DPV</b>	Direction de la Protection des Végétaux
<b>DRAEP</b>	Direction régionale de l'agriculture, de l'élevage et de la Pêche
<b>DSV</b>	Direction du Service Vétérinaire
<b>DTI</b>	Droit et Taxe à l'Importation
<b>EAF</b>	Exploitation agricole familiale
<b>EIE</b>	Etude d'impact Environnementale
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FBS</b>	Farmer Business School
<b>FDA</b>	Fonds de développement agricole
<b>FDAR</b>	Fonds de développement agricole régional
<b>FCCI</b>	Fédération des chambres de commerce et de l'industrie
<b>FEP</b>	Ferme école paysanne
<b>FIDA</b>	Fonds international de développement agricole
<b>FOFIFA</b>	Foibe Fikarohana ho an'ny Fampandrosoana (Centre national de recherche agricole pour le développement)
<b>FORMAPROD</b>	Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole
<b>FVTM</b>	FEDERASIONA NY VEHIVAVY TANTSAHA ETO MADAGASIKARA
<b>FEKRITAMA</b>	Fivondronamben' ny Tantsaha Malagasy ou Madagascar farmers confédération
<b>GAR</b>	Gestion axée aux résultats
<b>GALS</b>	Gender Action Learning System
<b>GF</b>	Guichet Foncier
<b>GCV</b>	Grenier communautaire villageois
<b>GPS</b>	Groupement de producteurs de semences
<b>GVEC</b>	Groupement villageois d'entraide communautaire
<b>HIMO</b>	Haute intensité de main d'œuvre
<b>IFVM</b>	Ivontoerana Favonian Valala eto Madagasikara
<b>IMF</b>	Institution de microfinance
<b>MCV</b>	Mécanisme ciblant les vulnérables
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et du Finance
<b>MGA</b>	Ariary (devise malgache)
<b>MAEP</b>	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de pêche
<b>MMAV</b>	Mpiompy Mpanampy Ny Asa Veterinera (Agent Communautaire de Santé Animale)
<b>NS</b>	Achat aux meilleurs prix
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>OFID</b>	Fonds de l'OPEP pour le développement international
<b>OM</b>	Opérateur de marché
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONN</b>	Office national de nutrition
<b>ORN</b>	Office régional de nutrition
<b>OR</b>	Organisme relais
<b>OP</b>	Organisation paysanne
<b>OP-OM</b>	Organisation des Producteurs-Opérateurs de Marché

<b>OPB</b>	Organisation paysanne de base
<b>OPF</b>	Organisation paysanne faïtière
<b>OPR</b>	Organisation paysanne régionale
<b>PAL</b>	Lettre des modalités en matière de passation des marché du projet
<b>PAM</b>	Programme alimentaire mondial
<b>PATASO</b>	Projet d'Appui à la transformation de l'Agriculture dans le Sud-Ouest
<b>PAPRIZ</b>	Projet d'Amélioration de la Productivité Rizicole
<b>PCP Riz</b>	Plateforme de Concertation pour la filière RIZ
<b>PDF</b>	Plan de développement des Filières
<b>PEM</b>	Plan Émergence de Madagascar
<b>PGE</b>	Programme général de l'Etat
<b>PMS</b>	Paysans multiplicateurs de semences
<b>PND</b>	Plan National de Développement
<b>PNED</b>	Politique Nationale pour le Développement Durable
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>PP</b>	Projet professionnel
<b>PPM</b>	Plan de passation des marchés
<b>PRADA</b>	Projet d'Adaptation des chaînes de valeur Agricole au changement climatique
<b>PROSPERER</b>	Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales
<b>PSAEP</b>	Programme sectoriel, agriculture, élevage et pêche
<b>PS</b>	Prestataire de service
<b>PTAM</b>	Programme de Transformation de l'Agriculture à Madagascar
<b>PTB</b>	Programme de Travail et de Budget
<b>PTF</b>	Partenaire technique et financier
<b>PURSAPS</b>	Programme d'Urgence pour la Sécurité Alimentaire et de la Protection Sociale
<b>REEPS</b>	Réservoir d'Eau Enterrée Plein de Sable
<b>RINDRA</b>	Programme de Renforcement Institutionnel vers le Développement de la Résilience Agricole
<b>RPGEM</b>	Réseau des promoteurs des Groupements d'épargne à Madagascar
<b>RPM</b>	Responsable de Passation des marchés
<b>SAFP</b>	Système d'allocation fondé sur la performance
<b>SC</b>	Services de Conseil
<b>SCI</b>	Sélection fondée sur la qualification des consultants individuels
<b>SE</b>	Suivi-évaluation
<b>SED</b>	Sélection par Entente Directe
<b>SEGS</b>	Suivi-évaluation et gestion des savoirs (Zara-FIDA)
<b>SFQ</b>	Sélection fondée sur la qualité
<b>SIG</b>	Système d'information et de gestion
<b>SMI</b>	Système de micro-irrigation
<b>SOC</b>	Service Officiel de contrôle
<b>SQD</b>	Semences de qualité déclarée
<b>SQC</b>	Sélection fondée sur les qualifications des consultants
<b>SRA</b>	Système de riziculture améliorée
<b>SRI</b>	Système de riziculture intensive
<b>TTM</b>	Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra
<b>TRE</b>	Taux de rentabilité économique
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>UCP</b>	Unité de coordination de programme
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance ( <i>United Nations International Children's Emergency Fund</i> )
<b>USD</b>	Dollar des Etats Unis d'Amérique

## A. Aperçu du projet

Région:	Afrique orientale et australe	Niveau de risque du projet:	Pas à risque
Pays:	Madagascar	Catégorie environnementale et sociale:	Modérée
Nom du projet:	Programme de développement de filières agricoles inclusives	Classification du risque climatique (PESEC):	Moderate
N° du projet:	2000001492	Institution chargée de l'exécution:	Ministry of Agriculture and Livestock
Type de projet:	Développement Agricole	Institution chargée de la mise en oeuvre:	Ministry of Agriculture and Livestock
Chargé de Programme Pays:	Joseph Rostand Olinga Biwole		
Coordonnateur du projet:	Pas encore disponible		
Zone du projet:	Pas encore disponible		

Date d'approbation:	11/12/2017	Date de réception du dernier rapport d'audit:	21/06/2024
Date de signature:	13/12/2017	Date de la dernière mission de supervision/d'appui à la mise en oeuvre:	21/06/2024
Date d'entrée en vigueur:	05/03/2018	Nombre de missions de supervision/d'appui à la mise en oeuvre:	9
Date d'éligibilité aux décaissements:	22/10/2018	Nombre de prolongations:	1
Date du premier décaissement:	31/10/2018	Délai d'entrée en vigueur:	3 mois
Date de la revue à mi-parcours:	22/05/2023		
Date d'achèvement prévue:	31/03/2024		
Date d'achèvement actuelle:	31/03/2028		
Clôture financière:	Pas encore disponible		

## Financement total du projet

<b>Répartition du financement FIDA</b>	IFAD	\$61,000,000
	IFAD	\$26,500,000
	Debt Sustainability Framework	\$26,500,000
	Debt Sustainability Framework	\$22,500,000
<b>Répartition du financement national</b>	Beneficiaries	\$14,283,000
	National Government	\$25,317,000
<b>Répartition du cofinancement</b>	The Norwegian Agency for Development Cooperation	\$499,508
	Green Climate Fund	\$12,815,705
	African Development Bank	\$0
	Green Climate Fund	\$41,045,298
	OPEC Fund for International Development	\$20,000,000
<b>Financement total du projet:</b>		<b>\$250,460,511</b>

## Mission en cours

Dates de mission: 03 au 21/06/2024

Jours sur le terrain: 6

Composition de la mission: FIDA: M. Joseph Rostand Olinga Biwole, Représentant et Directeur pays du FIDA, Chef de mission; Mme Antonella Cianciotta (à distance), PTL DEFIS, M. Saliou Cherif Diallo, Consultant agronome, coordinateur technique de la Mission ; M. Mika Manga, Consultant spécialiste en infrastructures rurales; Mme Khadidiatou Ndiongue et Holy Adriamihaja, Spécialistes en gestion financière; Mme Rania Kiwan, Spécialiste en passation de marchés; Mme Esperance Mukeshimana, spécialiste en agriculture sensible à la nutrition, inclusion sociale et genre ; Mme Manda Sissoko (Mariam), Programme Officer du FIDA ; Mme Nivohary Ramarason, Analyste de Programme Pays, ESA/FIDA. Gouvernement : Mme Tantely Randrianasolo, Coordinatrice de la CAPFIDA, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ; Mme Lucille Directrice de l'Appui à la Production et du Bien-être animal/MINAE, RAKOTONIAINA Bodo Chantal, Représentant du SSP/ DDP/MEF, M. Bruno Rakotomalala, Chargé de Suivi des Projets FIDA, Direction, de la Planification et du Suivi Evaluation, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Directeurs régionaux du MINAE.

Lieux visités:

Androy, Anosy, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania, Vatovavy, Fitovinany, Atsimo Atsinanana

## B. Évaluation d'ensemble

Indicateur clé #1	∅	Note	Indicateur clé #2	∅	Note
Probabilité d'atteindre l'objectif de développement		4.0	Évaluation de la performance globale de l'exécution		3.92

Efficacité en matière de développement	4	Gestion du projet	4
Efficacité	4	Qualité de la gestion du projet	4
Ciblage et portée	4	Gestion des savoirs	5
Égalité des sexes et participation des femmes	4	Utilisation optimale des ressources	3
Productivité agricole	4	Cohérence entre le PTBA et les activités menées	3
Nutrition	4	Performance du système de suivi-évaluation	4
Adaptation aux changements climatiques	4	Exigences des normes sociales, environnementales et climatiques	4

Durabilité et transposition à plus grande échelle	4	Gestion et exécution financière	4
Institutions et participation à l'élaboration des politiques	5	Taux de décaissement acceptable	4
Établissement de partenariats	4	Qualité de la gestion financière	4
Capital humain et social et autonomisation	4	Qualité et ponctualité des audits	4
Qualité de l'engagement et retour d'information du groupe cible du projet	4	Fonds de contrepartie	3
Adaptabilité des prestataires de services	3	Conformité avec les clauses des prêts	5
Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	4	Passation des marchés	4
Stratégie de retrait	4		
Potentiel de reproduction à plus grande échelle	4		

<b>Pertinence</b>	<b>5</b>
-------------------	----------



## C. Objectifs de la mission et principales conclusions

### Contexte et objectif principal de la mission

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement du FIDA (53 millions USD) sur l'allocation FIDA 10 et du Fonds de l'OPEP pour le développement international (20 millions USD) pour la mise en œuvre du Programme de Développement de Filières Agricoles Inclusives (DEFIS). Les contributions du Gouvernement et des bénéficiaires sont estimées, respectivement, à 33,7 millions USD et 14,3 millions USD. Le coût total de DEFIS, qui est d'environ 250 millions a prévu plusieurs co-financements, dont (i) un cofinancement du Fonds Vert pour le Climat (FVC) à hauteur de 53,856,003 USD approuvée par le FVC en Mars 2024 pour mettre en œuvre le projet « DEFIS+ » ; (ii) un financement additionnel sur les ressources du FIDA11 de l'ordre de 83,5 millions USD.
2. Entré en vigueur le 05 mars 2018 pour une durée de 10 ans pour les financements du FIDA, le Programme DEFIS est sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAE). DEFIS est à sa cinquième année d'exécution.
3. L'objectif global du Programme DEFIS est d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux vulnérables dans les zones d'intervention, la transformation des agricultures familiales par l'adoption à grande échelle de systèmes de production performants et résilients, et l'intégration des EAF dans des filières rémunératrices. Les zones d'intervention de DEFIS sont neuf régions du sud et du centre de Madagascar, à savoir : Androy, Anosy, Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania, Vatovavy, Fitovinany, Atsimo Atsinanana, et Atsimo Andrefana.
4. Le projet « Accroître la résilience au changement climatique des petits exploitants bénéficiant des services du Programmes de chaînes de valeur agricoles inclusives (DEFIS+) » vise à renforcer la résilience des systèmes de production agricole et des marginaux vulnérables aux répercussions des changements climatiques tout en contribuant à améliorer les avantages connexes de l'atténuation, entre autres la réduction des émissions de GES, la promotion de techniques de riziculture avancées/améliorées (ISR/SRA) et la mise en œuvre de l'Agriculture intelligente au climat. DEFIS+ sera organisé autour des trois résultats complémentaires qui sont conçus stratégiquement pour contribuer à l'adaptation aux changements climatiques avec des avantages connexes d'atténuation, à savoir : Renforcement de la résilience climatique des systèmes de production agricole/ Augmentation de la génération de revenus grâce à une meilleure accessibilité au marché/ Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à la gestion des connaissances sur les systèmes de production alimentaire. Les zones d'intervention de DEFIS+ sont : Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Vatovavy, Fitovinany, Ihorombe et Atsimo Atsinanana
5. Le programme comprend trois composantes à savoir : (i) composante 1 : Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage avec comme sous-composantes la mobilisation efficiente de l'eau, l'accès de proximité des réseaux d'intrants et l'appui-conseil agricole de proximité et éducation nutritionnelle ; (ii) composante 2 : Développement des filières inclusives avec 3 sous-composantes sur le Renforcement de l'organisation des producteurs pour l'accès aux marchés et développement des partenariats OP-OM ; l'accès au financement et le développement des infrastructures post-récolte et d'accès aux marchés ; (iii) composante 3 : appui institutionnel et coordination du Programme, incluant la sous-composante appui institutionnel et engagement politique et la sous-composante coordination, gestion et suivi-évaluation du Programme. Le Programme DEFIS développe une stratégie d'intervention combinant l'approche d'investissements portés par la demande des organisations de producteurs et l'approche d'investissements structurants dans les pôles de développement et dans les filières de concentration.
6. Cette mission de supervision a été précédée d'une importante mission d'appui opérationnel effectuée par Mme Cianciotta Antonella, la Responsable Technique du Projet DEFIS et du Projet d'appui au relèvement et à la résilience des régions anosy, androy et atsimo andrefana (PA2R) du 11 au 20 mai 2024. Les conclusions de la mission d'appui opérationnel pour DEFIS notamment en vue de l'amélioration des performances en matière de (i) conseil agricole et développement de filières inclusives ; (ii) partenariat avec les organisations des producteurs (OP) ; (iii) rôle de la chambre d'agriculture et du dispositif de Conseil en Gestion des Exploitations Agricoles Familiales (CGEAF) ; (iv) partenariat avec le Fonds de Développement Agricole (FDA) ainsi que (v) d'accompagnement des projets professionnels des organisations des producteurs. Les recommandations de cette mission d'appui ont été intégrées dans cette supervision.

### Objectifs de la mission

7. Les objectifs de la présente mission de supervision sont les suivants :
  - Apprécier la mise en œuvre des recommandations et des changements proposés par la revue à mi-parcours ;
  - Apprécier l'état d'avancement global (technique et fiduciaire) par rapport aux PTBA 2023 et 2024 ;
  - Appuyer la mise en œuvre des activités concernant l'intégration de la nutrition financées par le NORAD, dont l'achèvement est prévu en Septembre 2024 ;
  - Apprécier la mise en œuvre des conventions avec les partenaires, entre autres UNOPS, FDA, chambres d'agriculture (TTM), ICRISAT, FOFIFA, FAO, AFRICA RICE, OIT ;
  - Appuyer la mise en œuvre du projet « Accroître la résilience au changement climatique des petits exploitants recevant les services du Programme des chaînes de valeur agricoles inclusives-DEFIS » ;
  - Alimenter les orientations sur la stratégie de pérennisation des impacts et des investissements ;
  - Evaluer le système de suivi-évaluation, de passation de marchés de DEFIS et proposer des recommandations.
8. La Mission s'est déroulée du 03 au 21 juin 2024, avec une étape de visites des réalisations sur le terrain du 04 au 10 juin 2024. Elle a débuté par une présentation de la situation de l'avancement du Projet par la Coordination nationale sur la base du PTBA 2023-2024, suivie de discussions sur les niveaux d'avancement et les contraintes principales sur chaque composante. Sur le terrain, la mission a visité 24 sites répartis sur 11 pôles de développement, 7 régions, 11 Districts et 24 communes de la zone d'intervention. Elle a rencontré divers bénéficiaires et partenaires du Programme parmi lesquels les organisations des

producteurs de base, les associations des usagers de l'eau, les OP en couplage avec les OM, les bénéficiaires au niveau des FEP/CEP, les partenaires opérationnels comme l'UNICEF, la FOFIFA, les ORN, les équipes de la TTMR. La mission a aussi visité les périmètres aménagés et/ou réhabilités, les REEPS, les SMI, les infrastructures de stockage et les pistes de desserte, ainsi que des parcs agro-écologiques.

- La mission de supervision était dirigée par le Directeur pays du FIDA, assisté d'un Coordonnateur technique et comprenait les Consultants, les membres de l'équipe du Programme DEFIS, mais aussi les représentants du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ainsi que du Ministère de l'Economie et des Finances.. Une réunion de partage des faits saillants et les propositions de recommandations a été tenue au terme des visites de terrain au siège de la Coordination du Programme DEFIS le 10 juin 2024 à Tananarive avec le staff du Bureau pays FIDA, les Consultants internationaux, la Coordinatrice de la Cellule d'appui aux Projets du FIDA (CAPFIDA), la Responsable technique (PTL) du Programme (en ligne) de la mission. Les principaux constats et recommandations de la mission ont fait l'objet de restitution le 12 juin 2024 au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, sous la présidence de Madame le Secrétaire Général.

#### Faits saillants de la période de supervision de juin 2024

- La période sous supervision du Programmes DEFIS à Madagascar est marqué par un contexte institutionnel du secteur agricole caractérisé par les faits suivants :
  - le remaniement du Gouvernement avec l'arrivée d'un nouveau ministre de l'agriculture et de l'élevage (MINAE) en janvier 2024, ainsi que le changement de l'organigramme du MINAE et la mise en place d'une nouvelle unité chargée de la gestion des projets d'agrégation agricole ;
  - le vote de la loi sur l'agrégation agricole par l'Assemblée Nationale ;
  - la ratification du financement additionnel du FIDA de 61 millions USD ;
  - l'approbation du co-financement DEFIS par le Fonds Vert pour le Climat (53,856,003 USD) ;
  - la réforme de la gestion financière et comptable des projets sur financements extérieurs au profit de l'Etat (Decret 2024-836) ;
  - l'extension de la période de mise en œuvre des activités NORAD, jusqu'en Septembre 2024 (achèvement), avec une clôture prévue en décembre 2024 (clôture) ;
  - l'invasion acridienne dans le deuxième semestre 2023.

#### Principaux accords de mission et conclusions

- Principales mesures convenues et conclusions
- Les résultats du Programme DEFIS depuis la mission de revue à mi-parcours en juin 2023 requièrent des améliorations. Les défis permanents demeurent encore la préparation à temps des documents de programmation et de planification que sont le PTBA et le PPM ainsi que leur alignement. Le partenariat avec le FDA et les appuis institutionnels à Chambre d'Agriculture n'ont pas encore été renouvelées du fait de situations pendantes sur les conventions antérieures. En raison des problèmes de planification, la mission recommande une coordination technique et un processus participatif dans l'élaboration et l'alignement du PTBA et du PPM pouvant faciliter leur examen et leur validation pour qu'ils soient exécutoires dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année. L'équipe du Programme devrait aussi anticiper les études techniques sur les marchés prévus et cela, avant l'obtention de l'ANO sur le PTBA et le PPM. Pour cela, un processus participatif à la préparation des documents de planification (PTBA et PPM) sera mis en place avec l'implication des partenaires opérationnels dont les CIR et le FIDA afin de disposer de documents de qualité.
- Le rythme de mise en œuvre doit être amplifié, notamment dans la mise en place et le suivi rapproché des conventions avec les partenaires stratégiques que sont principalement l'UNOPS, l'OIT, la FAO, l'ONN, les ORN, la réalisation des études APS et APD pour les aménagements hydro-agricoles et la relance des partenariats avec le FDA et la TTM dans le cadre des appuis institutionnels dès que les situations en suspens auront été résolues. Pour ces deux derniers cas, il s'agit notamment de la justification des dépenses et la clôture de la Convention d'Abondement FDA de 2022 d'une part ainsi que la clarification de la forme juridique et partant du Statut de la Chambre d'Agriculture (TTM) d'autre part. Ces défis méritent une attention soutenue aussi bien du Programme, du FIDA que des autorités nationales pour améliorer la performance de la mise en œuvre.

## D. Vue d'ensemble et avancement du projet

### Sous-composante 1.1. Mobilisation efficiente de l'eau

- Les cibles prévues au titre de cette sous-composante sont : i) la réhabilitation de 20 000 ha de périmètres existants, ii) l'aménagement 8 000 ha de nouveaux périmètres irrigués, iii) la réalisation de 7 000 ha de micro-aménagements à travers le FDAR, iv) la réalisation de 90 ha (1800 Kits de 500 m<sup>2</sup>) de parcelles irriguées par le SMI, v) la réalisation de 240 réservoirs REEPS, vi) l'aménagement de 8 000 ha bassins versants attenants aux périmètres irrigués protégés, et vii) la mise en place de 5000 ha de blocs agro-écologiques.

### Réhabilitation et aménagements hydroagricoles

- Le PTBA 2023 révisé planifiait i) 370,90 ha de 04 PI à réhabiliter (en entreprise par DEFIS) : Ilakakabe-Urgence (220 ha), Manambaro (57,45 ha), Sahavano (23,68 ha), Andrafiha (72,66 ha), Bevava (17 ha) réalisés à 58% (228,45 ha sur 370,90 ha) ; ii) 1540 ha de PI à réhabiliter confiés à UNOPS au titre de la convention N°01/2023-MINAE/SG/DEFIS/JCP/T signée le 04/12/2023 : Masiry (500 ha), Mandatsa Anosivelo (540 ha), Marohaka (300 ha), Vapaky Mahety (200ha), non réalisés ; portant le taux de réalisation cumulé des PI à réhabiliter planifiés depuis 05 ans à 37% au 31 Décembre 2023 (1249,66 ha sur 3 342,79 ha) ; iii) 500 ha de nouveaux aménagements : Andriabe (80 ha), Mahabo (420 ha) réalisés à 93% (464 ha sur 500 ha) portant le taux de réalisation cumulé au 31 Décembre 2023 des nouveaux aménagements à 95% (644 ha sur 680 ha). De manière globale, la

réalisation des aménagements hydroagricoles (réhabilitation + aménagement) planifiés au titre de l'année 2023 est à 28% (692,45 ha sur 2 430,79 ha) portant ainsi la réalisation cumulée du Projet à 52% (1893,66 ha sur 3 632 ha planifiés depuis 05 ans). Par rapport à la cible visée du Projet, le taux de réalisation est de 7% (1893,66 ha sur 28000 ha).

16. Le PTBA 2024 qui prévoyait des études techniques et des travaux d'aménagements n'a pas fait de réalisation en dehors du seul périmètre de Behara (950 ha) réceptionné provisoirement en Mai 2024 pour le LOT1 (le Lot 2 sera réceptionné après les corrections de malfaçons sur le retrecissement du canal « CRAM »).
17. **Etudes techniques des 7289 ha** : a) PI à réhabiliter (5064 ha) : 2275 ha en attente d'ANO sur des AMI et des Rapport évaluation technique, 1035 ha en finalisation d'AMI, 1254 ha en cours d'évaluation des offres ; b) Nouveaux aménagements (2225 ha) : le rapport de qualification en cours de finalisation sur 950 ha (Menagnivo), le rapport technique d'évaluation est envoyé pour ANO pour 975 ha (Itomampy), pour des questions socio-environnementales identifiées à l'APS, les études sur 300 ha (Varamba) ont été abandonnées.
18. **Travaux des PI à réhabiliter (7527 ha)** : a) 3823 ha dont les dossiers sont soit en attente ANO sur Rapport d'évaluation ou sur les DAOI, ou ayant des DAOI disponibles pour lancement ; b) 574 ha dont les DAO sont en cours d'examen auprès des Commissions Régionales des Marchés (CRM) ; c) 2779 ha contractualisés avant 2024 et inachevés.
19. **S'agissant des PI à réhabiliter contractualisés avant 2024 et inachevés (2779 ha)** : seul le périmètre de Behara (950 ha) a été réceptionné provisoirement en Mai 2024 pour le LOT1. Les travaux du PI de Ampahidrano Ambaro (360 ha), à 0%, avec l'entreprise JIMMY est en cours de résiliation après obtention de l'ANO du FIDA et le DAO pour la relance des travaux est en cours d'examen auprès de la CRM Anosy. Une demande de résiliation à l'amiable est en cours sur le PI de Vatomasina (650 ha) exécuté à 93% car l'entreprise n'accepte pas l'avenant proposé. Les avenants des autres périmètres de surface totale 819 ha : Sahavana (296 ha), Andrafiha (173ha), Ivato (350 ha), déjà exécutés avant 2024 respectivement à 92%, 58%, 51%, sont en suspens (pour des raisons de retard dans la contractualisation prévue initialement au plus tard en juillet 2023).
20. **Travaux des nouveaux aménagements (2790 ha)** : 2000 ha (Lazarivo, Besadia, Bekofafa, Matsiatra, Mikaiky, Andreatomily) sont au stade de lancement des DAOI ; 345 ha (Ankeniheny) dont les travaux en arrêt (0%) ont repris en fin mai 2024 ; 80 ha (Andriabe) réalisés à 80% mais retardés à cause des dérogations imprévus initialement dans les travaux, 300 ha (Ranobe) réalisés à 91% mais le processus de résiliation du contrat avec l'Entreprisise MAHASOA est entamé pour raison de non respect des engagements, 65 ha (Sakoampolo-Andranomanesika) est clôturé car l'activité est en chevauchement avec le projet AFAFI Sud.
21. Pour la résilience climatique (sur 3177 ha) les travaux de réparations des appareillages hydromécaniques sur 2772 ha et ceux de réparations sur les barrages de Maniry (145 ha) et Tsikolaky (260 ha) n'ont pas été réalisés. Les travaux de valorisation (labours) sur 15 PI totalisant 3820 ha n'ont pas été réalisés.
22. **Travaux d'aménagements confiés à UNOPS** : les activités préparatoires pour le développement des 1540 ha d'AHA au titre de la 2ème convention sont en cours. Au titre de la 3ème convention (en préparation), les 9586 ha d'AHA prévus sont en phase d'identification, et les 08 forages prévus (Antsarika, Tsilanja, Amboahangy, Maniry, Antalihy, Tongobory, Beantaky) pour irriguer des périmètres maraichers sont en études.
23. **Travaux confiés à OIT** : Au titre de la convention en préparation, 8723 ha d'aménagements des périmètres nécessitant des interventions en HIMO seront confiées à OIT : 1870 ha (47 km de canaux) sont en étude et 6853 ha (205,5 km de canaux) sont en attente de la convention. La demande exprimée par les bénéficiaires pour des réparations sur le barrage n°1 du PI de Menakompy seront pris en charge dans ce lot confié à l'OIT.
24. **Micropérimètres irrigués (MPI) FDA** : Lors de la présente mission, aucun MPI/FDA n'a pu être visité. Il est recommandé de réaliser une mission spécifique de terrain pour le suivi des réalisations des MPI faites par le FDA.
25. **Association des usagers de l'eau (AUE)** : Les appuis à une meilleure organisation et au renforcement des capacités des associations des usagers de l'eau qui devaient suivre les réalisations physiques ont connu des insuffisances étant donné que ce rôle d'appui avait été confié aux CGEAF (Conseillers en Gestion des Exploitations Agricoles Familiales) dont les contrats ont été renouvelés en Mars 2024.
26. Sur le PI de Behara réceptionné provisoirement en Mai 2024, il existe l'Union Tongasaina [récepissé, statut, règlement intérieur, « DINA » (règle d'utilisation des ouvrages)] regroupant 06 AUE (Falearivo, Vary Miray, Soafinatse, Miraisoa, Ezaka Mahasoa, Manomparivo) est composée de 956 EAF. Toutefois, aucune des 06 AUE réparties selon les secteurs du périmètre n'est formelle. Les CGEAF ont engagé une étude d'évaluation des AUE.
  - **Amélioration des infrastructures hydrauliques pastorales et micro-irrigation**
27. **Réservoir d'Eau Enterré Plein de Sable (REEPS)** : Aucune réalisation en REEPS n'a été faite en 2023 et 2024 malgré la demande élevée des bénéficiaires sur la technologie (suite aux échanges effectués à Antave Nord/Tsilombe (100m3) et MAROALOMAINTY (50 m³) qui est bien maîtrisée par ceux-ci et multiusage. La finalisation de la convention avec ENERGIS est en cours et permettra une réalisation maximale annuelle de 25 REEPS. Des mesures de facilitation devront être prises lors de la mise en œuvre pour atteindre l'objectif restant de 120 REEPS du programme durant les 02 prochaines années 2025 et 2026 : prévoir par exemple des paiements sur approvisionnement.
28. **Système de Micro-Irrigation (SMI)** : Le dispositif mis en place à la suite d'un MOU avec UNICEF pour des cultures maraichères en faveur des communautés vulnérables est mal entretenu (site visité de Ehavo) et d'autres sont non fonctionnels. La tarification de l'eau selon le Code de l'eau malgache (5000 Ar/m3) semble être une difficulté pour les bénéficiaires à adhérer au système et gérer le dispositif de manière durable. Il y a lieu de promouvoir un dialogue intersectoriel (MINAE, Ministère en

charge de l'Eau) pour trouver un mécanisme adapté et souple d'accès à l'eau à un niveau supportable pour les bénéficiaires et faire un diagnostic des sites bénéficiaires en vue d'envisager des dispositifs par exemple de type californien pour mieux s'adapter au contexte local.

29. **Partenariat avec la FAO.** L'objectif de la composante foncière de l'UTF-DEFIS consiste à délivrer au moins 5000 Certificats Fonciers (CF) pour de petits producteurs, hommes, femmes et jeunes, et renforcer ou créer 4 Guichets Fonciers (GF) dans les communes Ambohimombo 1 et Antoetra de la région Amoron'i Mania, et dans les communes Mahatsara Sud et Antsenavolo de la Région Vatovavy. Pour cela la FAO, en coordination avec la Direction des Services Fonciers Décentralisés (DSFD) a collaboré pour la mise en œuvre d'une Opération de Certification Foncière Massives (OCFM) à travers dans la mise en œuvre d'une campagne de communication, et a recruté un Opérateur Technique (OT) national pour le travail de terrain. Au 30 juin 2024, toutes les phases d'enregistrement des parcelles sont faites dans les 4 communes et 2500 dossiers de certification ont passé le contrôle technique de la DSFD.

### **Sous-composante 1.2. Accès de proximité aux réseaux intrants agricoles et d'élevage**

30. Les boutiques d'intrants ne sont pas encore formellement installées, même si des opérateurs font des transactions sur des engrais et semences. Celles installées à titre pilote sont plus ou moins sollicitées par les producteurs (barrière psychologique quant à leur nature commerciale car les producteurs ont en idée la gratuité de l'accès aux produits). La production de semences reste encore insuffisante pour satisfaire la demande des producteurs et des opérateurs mais il convient de noter que l'information des producteurs sur la disponibilité des semences ainsi qu'une meilleure distribution des semences sont également importantes car malgré le fait que les besoins ne sont pas couverts, il n'en demeure pas moins que certains PMS continuent à enregistrer des stocks de semences non-écoulées
31. A défaut d'un système de certification, la production de semences dans le Sud repose sur le SQD avec l'appui de la FAO, ce qui permet de combler une partie de la demande des bénéficiaires. Autour des périmètres réhabilités, les producteurs ont reçu des semences de riz, de haricot et de maïs, mais en quantité insuffisante, ce qui fait que de nombreux bénéficiaires continuent encore de recourir au marché local des semences sans garantie de qualité pour couvrir leurs besoins, même s'il a été relevé par endroits, la présence de GPS assez bien structurés et fournissant des semences aux producteurs.
32. La mission a noté cependant, qu'il existe à certains endroits des stocks de semences de riz (Manakara, Amorani, Vatvonany), parfois invendus, faute d'informations. Mais les conditions de stockage des semences sont précaires. Elles sont en grande partie conservées dans des domiciles, en proximité avec les milieux de vie et l'humidité ; entre autres qui peuvent détériorer leur qualité.
33. Le partenariat avec les institutions de recherche comme Africa Rice, ICRISAT et IITA est envisagé avec des conventions en cours de finalisation pour un démarrage imminent. Les actions engagées avec la FAO dans le cadre de la production semencière se poursuivent.
34. Sur de nombreux sites, la nécessité de développer des projets professionnels autour des périmètres réhabilités ou alors des activités des CEFP/FEP ou de couplage OP-OM est apparue comme une action que le Programme devra promouvoir dès que les conditions le permettent (maturité des projets et appropriation par les bénéficiaires).
35. Il était prévu lors de la revue à mi-parcours d'évaluer les CEP pour déterminer leur potentiel de devenir des producteurs de semences et se tourner vers une activité commerciale et devenir des PMS, mais cette activité n'a pas été réalisée.

### **Sous-composante 1.3 : Appui-conseil agricole de proximité**

36. Les contrats des CGEAF sont arrivés à expiration, mais pas encore évalués pour la suite. Les TDR des CGEAF n'ont pas encore été revus pour répondre aux besoins de professionnalisation évoqués lors de la RMP.
37. Il faut mentionner que le Programme DEFIS a appuyé le MINAE pour l'élaboration de la stratégie de vulgarisation et conseil agricole, ce qui donnera plus de visibilité au volet appui conseil et ouvrira la voie à un meilleur partage de cette fonction entre la Direction de la vulgarisation agricole et la TTM.
38. Comme on le mentionnait lors de la revue à mi-parcours en juin 2023, la stratégie de sortie du projet DEFIS devra toujours prévoir un retrait progressif et systématique de son implication auprès de la TTM, tout en reconnaissant la valeur à long terme des techniciens CGEAF en tant que potentiels conseillers techniques auprès des Organisations de Producteurs à la Base (OPB) et des Organisations de Producteurs Régionales (OPR). Dans un premier temps, l'appui de la TTM sera orienté vers les priorités du ministère et centré sur la vulgarisation agricole à court terme.
39. À plus long terme, dans le cadre de l'accompagnement entrepreneurial et de l'appui-conseil technique, le DEFIS prévoit de valoriser les compétences et l'expertise des techniciens CGEAF en les intégrant dans un modèle de contractualisation avec les OPB et les OPR. Cette transition permettra d'assurer la continuité des connaissances et des services offerts par les techniciens CGEAF, tout en les intégrant au sein des structures d'accompagnement existantes.
40. Dans une perspective de pérennisation et de stratégie de sortie du projet, DEFIS mettra en place un processus de transition progressif, permettant de capitaliser sur les connaissances et l'expérience des techniciens CGEAF, tout en assurant une prise en charge durable de l'appui-conseil technique aux OPB et aux OPR. Cette approche favorisera l'autonomisation des producteurs et la pérennité des actions entreprises dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. Dans cette perspective, il est nécessaire de renforcer les compétences des techniciens par le biais d'un programme de formation et de mise à jour régulier qui devrait également couvrir des domaines thématiques tels que l'entrepreneuriat rural (en synergie également avec Rural Invest/FAO), l'agroécologie, les pratiques résilientes et l'éducation nutritionnelle. La formation doit également permettre une bonne intégration de l'éducation nutritionnelle au niveau CEP- FEP et OP.

41. La mission reconduit les recommandations (1) d'élaborer les TDR des CGEAF en fonction des recommandations de la revue à mi-parcours en vue de leur professionnalisation ; (2) évaluer à temps les prestations des CGEAF au terme de leurs contrats pour faciliter le renouvellement des contrats et (3) renforcer le reporting (collecte de données) sur l'accès au financement des bénéficiaires du Projet (OPB, MCV, GVEC).

### **Éducation nutritionnelle**

42. La mission a observé quelques réalisations en termes de promotion de l'éducation et de bonnes pratiques agricoles, notamment concernant les produits maraîchers et les équipements de stockage. La mission a apprécié le partenariat entre le PAM et DEFIS, qui a permis l'association Mitolike d'améliorer la nutrition et d'augmenter le revenu des familles bénéficiaires du projet à travers l'activité de transformation du manioc en GARI. Une activité génératrice de revenus des ménages vulnérables, dirigés par une femme, composée de 33 membres dont 25 femmes dans la région d'Androy et les environs. Il a été observé que les animateurs en nutrition sont issus même des groupements des MCV /OP ce qui crée de la confiance entre les membres, facilite la compréhension de message véhiculé sur les enjeux liés à l'hygiène alimentaires et le changement de comportement pour de bonnes pratiques nutritionnelles.
43. La mission a apprécié les efforts fournis par l'animatrice de nutrition de groupement MCV Ambondro/district d'Ambovombe, bien appréciés par sa communauté. Animatrice avec plus de 20 ans d'expériences en éducation nutritionnelle notamment en matière d'hygiène alimentaire et corporelle, ainsi que dans la lutte contre la malnutrition chez les enfants, les nourrissons et les femmes enceintes. Ses expériences sont une source de motivation pour d'autres femmes et méritent d'être soulignées et partagées avec d'autres groupements.
44. La mission recommande de primer l'animatrice qui prend de plus en plus l'âge, une façon de considérer ses efforts pour le projet et une motivation pour les jeunes dames pour prendre la relève. La performance en éducation nutritionnelle est jugée plutôt satisfaisante.

### **Principaux problèmes**

45. Le programme NORAD prendra fin en septembre 2024 et sera clôturé en décembre 2024, d'où l'urgence d'intensifier la mise en œuvre sur ce volet. Ainsi, pour les activités restantes jusqu'en septembre 2024, le projet a planifié de travailler avec les établissements publics comme le Centre de formation et d'application du machinisme agricole (CFAMA), ainsi que l'Office National de Nutrition et les Offices Régionaux de Nutrition pour mettre en œuvre le chronogramme d'activités (Juillet-Septembre) déjà élaboré par la coordination de DEFIS. Ce programme sera complété par des activités de sensibilisation sur la réduction de la pénibilité des travaux avec l'acquisition sur place de matériels et équipements avec le centre de fabrication de matériel agricole. Deux conventions sont déjà en cours de prépar pour la mise en œuvre du volet dans la zone Sud du Programme. La mission réitère les recommandations de : (i) Mettre en œuvre toutes les activités (jardins familiaux, jardins scolaires, appuis aux groupements des femmes) dans un même endroit pour assurer la complémentarité et avoir plus d'impacts ; (ii) Mener un suivi adéquat des activités sous financement NORAD pour assurer l'achèvement du programme dans les délais convenus dans l'accord de financement ; (iii) Assurer le suivi de la mise en œuvre du chronogramme des activités (Juillet à Septembre 2024 et (iv) Envisager la possibilité d'intervention des partenaires autres que l'ONN pour la mise en œuvre du volet nutrition.

### **Genre, égalité des sexes**

46. La mission a constaté que le Programme a presque atteint ses objectifs en termes de participation des femmes et des jeunes. En 2023, le projet a enregistré 153 273 personnes, dont 64374 femmes (soit 42%) et 57000 jeunes (soit 37%). La répartition du travail et des bénéfices économiques et sociaux entre les hommes et les femmes ne cause pas de problème, car les femmes participent aux réunions de prise des décisions dirigées par les hommes. Leurs idées sont prises en compte.
47. Le Programme a concentré ses efforts à la participation active des femmes dans les MCV et dans le couplage des OP-OM. Les autres aspects qui méritent des efforts complémentaires sont : (i) les mesures d'accompagnement pour acquérir l'autonomie des femmes vulnérables incluant les femmes en situation de handicap ; (ii) le renforcement des capacités en gestion financière ; (iii) l'accès aux intrants de qualité et à temps ; (iv) les outils pour assurer l'amélioration de la production et de la réduction des pénibilités des femmes, etc.
48. La mission a noté que la stratégie genre et son plan d'action sont en cours d'actualisation. De plus, la mise en œuvre de l'approche GALS+ se poursuit pour permettre de mieux prendre en compte les enjeux cités ci-dessus liés au genre et l'inclusion des personnes vivant avec des handicaps dans le programme DEFIS. Il est également nécessaire d'envisager des procédures facilitées pour encourager les propositions soumises par les jeunes et les femmes dans le cadre de la collaboration avec le FDA.

## **Composante 2. Développement des filières inclusives**

### **Composante 2.1. Renforcement des producteurs pour l'accès aux marchés et développement de partenariats OP- OM**

49. Le Programme DEFIS a établi des partenariats avec plusieurs acteurs pour soutenir la professionnalisation des acteurs des filières cibles. L'objectif principal de ces partenariats est de renforcer les capacités des producteurs et de leurs organisations afin qu'ils puissent pleinement contribuer au développement des partenariats entre les OP et les OM. Grâce à la mise en œuvre de ces conventions, 20 organisations de producteurs et faïtières ont été renforcées, 3 plateformes filières ont été opérationnalisées, et 1 864 organisations de producteurs de base (OPB) ont été formées ou redynamisées (atteignant ainsi 93 % de l'objectif du programme).
50. Les activités de couplage OP-OM se poursuivent avec des résultats satisfaisants. La mission a noté avec satisfaction une forte implication des OP au Sud avec l'Union des Producteurs de moutons avec l'opérateur Zoo-agri) pour la fourniture de 2100 têtes d'ovins, l'Union de transformation de Gari à Bezaka dans Beloha en partenariat avec le PAM pour la fourniture de 600 Kg de gari en faveur des cantines scolaires et une Coopérative dans le Sud Est pour la fourniture de 500 Kg de café parche à la Société

Madagascar Coffee. On note donc un engagement progressif des OM et des OP dans l'agriculture contractuelle.

51. À travers les OPR, des relations sont établies entre des producteurs et opérateurs de marché pour assurer la commercialisation des produits agricoles comme le riz et le maïs. Les producteurs sont conviés à des foires et en profitent pour nouer des relations d'affaires et faire la promotion de leurs produits. Certains opérateurs assistent les OP membres des CEP à produire les produits de commercialisation. L'évènement B2B organisé avec la FAO a vu la participation de 35 investisseurs, 8 acheteurs et 147 Promoteurs de projets. 400 rencontres ont pu être arrangé dont 50 étaient concluant. Neuf OPs de DEFIS ont été appuyés par le projet et une OP producteur de miel a pu avoir un contrat avec un exportateur. Malgré cette dynamique, les capacités des OP doivent être renforcées pour un meilleur accès et une bonne connaissance du marché. Il est suggéré de mettre en place un dispositif d'évaluation systématique des OPR afin de pouvoir avancer dans un processus de professionnalisation progressive avec un soutien sur mesure et de disposer d'outils pour mettre en œuvre une forme de partenariat progressivement plus structurée en fonction du niveau de maturité de l'organisation. La mission recommande que des conventions à moyen et long terme avec les OPR ciblées soient élaborées et formalisées afin d'assurer une collaboration efficace et un cadre solide de mise en œuvre des activités. Le renouvellement des conventions permettrait également de mieux définir les rôles et les responsabilités, en créant une plus grande synergie avec l'appui des chambres d'agriculture (TTM). Afin d'accroître la professionnalisation des OP, les OPR devraient renforcer leurs compétences techniques internes afin de prendre progressivement en charge un rôle d'appui auprès des agriculteurs membres pour assurer la pérennité du système transversal de professionnalisation et une continuité en termes de formation entre pairs et de divulgation des connaissances, en s'appuyant également sur le système CEP/FEP existant. Les rôles des OPR et des TTM devraient être complémentaires, et l'appui des TTMR par le biais du CGEAF est essentiel à la professionnalisation et à l'autonomisation des OP à condition qu'il y ait une appropriation des connaissances des bénéficiaires eux-mêmes.
52. En fonction des discussions lors de la mission d'appui opérationnel (mai 2024), le FIDA a accepté la demande de l'équipe de gestion du projet de rédiger une note technique sur le partenariat et l'inclusion des organisations de producteurs dans une approche filière au sein du projet DEFIS, analysant les objectifs, les modalités, les dispositifs et les stratégies pour faciliter une collaboration efficace.
53. De plus, la mission réitère les recommandations de (i) renforcer l'ingénierie sociale et l'inclusion et adapter systématiquement ces approches dans les interventions en se basant sur les expériences du GALs+ ; et (ii) adopter une approche modulaire d'intervention pour accompagner les groupes assujettis aux chocs à répétition, principalement dans la région Sud, dans la diversification des cultures, en répondant à leurs besoins de financement en dehors des pôles de développement retenus. Prévoir les dispositions pour la diversification des cultures afin de favoriser la résilience de ces EAF.

#### **Sous composante 2.2. Accès aux financements avec les prestataires de services financiers**

54. La qualité des services offerts aux membres des OP présente encore des disparités importantes d'une OP à l'autre. Les visites sur le terrain ont révélé que les comités de gestion et les modalités d'utilisation des matériels et des infrastructures pour la pérennisation des micro-projets financés par le FDA ne sont pas encore opérationnels, en raison notamment de l'absence de cotisations et de plans d'amortissement. Les demandes à la base sont souvent mal dimensionnées, le processus de reporting est fastidieux et le suivi des effets et impacts de ces financements FDA est encore insuffisamment documenté. Dans ce contexte, la mission recommande d'effectuer, au niveau des centres d'intervention régionaux (CIR), un état des lieux de chaque OPR et OPB avec lesquels ils collaborent, et de mettre à jour leur autoévaluation en vue de la mise en place d'un plan spécifique de pérennisation basé sur des plans d'affaires. La mission réitère les recommandations à mettre en œuvre de manière continue à savoir : (i) renforcer la structuration et la professionnalisation des OP pour le développement de partenariats gagnant-gagnant avec les OM ; (ii) harmoniser les services offerts par les OP, en systématisant la mise place des comités de gestion efficaces, des mécanismes de cotisation et de plan d'amortissement pour la pérennisation des micro-projets financés par le FDA.
55. Les procédures d'examen, d'approbation et de financement des projets ne sont pas toujours claires ni respectées. Les délais entre les différentes étapes restent approximatifs, ce qui génère des retards. Il est donc suggéré de réviser les procédures au niveau FDA pour les rendre plus agiles et permettre un fonctionnement efficace. Compte tenu du fait que l'un des dysfonctionnements des procédures réside dans la qualité des rapports qui ne répondent pas aux critères requis, la mission recommande d'améliorer les TDR pour les AMO, de renforcer les mécanismes de sélection pour un meilleur soutien aux bénéficiaires. La mission suggère également de bien réfléchir aux rôles et à la complémentarité entre les CGEAF et les AMO.
56. Les conventions avec le FDA sont pour le moment suspendues depuis la mission de revue à mi-parcours. La reprise des activités est conditionnée par la justification des 60% des ressources allouées au FDA en 2022. En dehors de cet aspect, la sélection d'un Cabinet pour réaliser une évaluation indépendante du FDA est en cours et sa finalisation requiert accélération.

#### **Composante 2.3. Développement des infrastructures de stockage et d'accès aux marchés**

57. Les objectifs de cette sous-composante sont la réduction des pertes post-récoltes et l'amélioration de l'accès au marché afin d'augmenter les revenus des producteurs et leur compétitivité.
58. Mise en place des infrastructures post-récoltes : Au titre du PTBA 2024, le Programme a prévu : i) les études techniques et socio-economiques de 23 infrastructures de stockage de capacité 100 T chacune et de 14 Unités de transformation dont l'évaluation des manifestations d'intérêts pour les études est en cours, ii) les travaux de : a) 17 infrastructures de stockage dont 04 : Befeta (100T), Mahasoabe (100T), Mandiso (100T), Andalatanosy (50T) sont en attente de résultats des études avant lancement des travaux et 13 sont en phase d'identification ; b) 01 banque de semence (Betioky) de 205T dont les spécifications techniques sont disponibles mais il faut préciser que le "concept de banque de semence" reste à être clarifié avant la validation de la réalisation d'une infrastructure y relative; c) 01 unité de transformation (Ambohimahaso) de 100T. De manière globale, à la date de la mission sous revue, aucune étude n'est finalisée et aucune réalisation de travaux n'a été faite.

59. Parallèlement à la mise en place de ces types d'infrastructures, la mission recommande de (i) mettre en place des associations ou comités de gestion et de renforcer les capacités des bénéficiaires à se fédérer en coopératives ou organisations paysannes par la mobilisation de spécialistes en ingénierie sociale pour leur gestion, (ii) renforcer les partenariats avec des opérateurs privés en vue de leur rentabilisation par leur valorisation liée aux appuis à la commercialisation des produits stockés.
60. Mise en place des infrastructures de désenclavement : Le programme a prévu des études techniques de 437 km comprenant celles initiées en 2023 en continuation et celles de 2024 confiées à l'UNOPS, l'OIT ou aux régions : 130 km à UNOPS (en cours d'évaluation de terrain), 70 km à OIT (en cours de mobilisation des entreprises), 85 km aux régions (convention en cours de finalisation), 152 km par les 03 CIR du Programme : en dehors du tronçon de piste Soanierana-Bevoay (RIP 118), tronçon de la CR Isaka Ivondro à la CR Enakara Haut de 21 km avancé à 15% et en cours de résiliation, Les 03 autres tronçons Beavoha - Betioky (35km), Antsahakely-Soavina-Ambondromisotra-Ambatomifanongoa (60km) et Mahasoabe-Andranomiditra-Ihazoara-Ampatsy Ampangabe (30 km) sont dans le processus de passation de marchés (attente ANO et lancement AMI).
61. En ce qui concerne les travaux, le Programme a prévu 173,4 km de pistes dont les travaux des tronçons Ilomay – Volamena (35,9 km) et Andina à Ihadilalana (20,5km) suspendus reprendront après la saison des pluies, les autres tronçons Marofarihy Lokomby (60 km), Brèche Evolamena (1 km), Piste RNC 6 reliant Tsivory - district Amboasary sud et Mahabo - district Betroka (relance) de 56 km ont obtenu l'ANO sur le rapport d'évaluation la contractualisation des travaux est en cours ; et 67 km de pistes confiés à OIT : Soamanova lara (42 km) déjà identifié ; Imanombo Finday (25 km) en cours d'identification.

### Composante 3 : Coordination, gestion et suivi-évaluation

#### Système de suivi-évaluation

62. La Coordination générale des activités est bien établie et opérationnelle, mais le Programme a du mal à exécuter entièrement le PTBA, ce qui montre qu'il y'a un problème de planification car les prévisions ne sont pas en adéquation avec la capacité d'absorption du Programme. De plus, la coordination entre le processus d'élaboration du Plan de passation de marchés et du PTBA mérite d'être amélioré, tout au moins sur le plan de l'alignement, au point que les deux documents de travail, somme toutes, fortement complémentaires, sont soumis et approuvés à des périodes différentes.
63. En vue du renforcement des capacités de mise en œuvre du Programme, la mission a mentionné la nécessité de finaliser les recrutements censés permettre d'étoffer les équipes autour du Responsable technique et du Responsable de la Passation des Marchés ainsi que le recours à une assistance technique pour le service de Passation des marchés.
64. Le système de suivi-évaluation et gestion des savoirs au niveau de la Coordination a été renforcé par le recrutement du Responsable Communication et Gestion des Savoirs et un Assistant en Suivi Évaluation. Le système de rapportage entre les différentes unités du Programme fonctionne assez bien. Les rapports produits par les CGEAF sont transmis régulièrement aux techniciens qui en font une appréciation avant de les transmettre au Chargé de la Production Agricole pour examen et validation. Les rapports des Coordinations Interrégionales sont envoyés périodiquement à la Cellule de Suivi-évaluation de la Coordination Nationale. Les rapports des FDAR sont produits trimestriellement, semestriellement et annuellement. FDA fournit un rapport de la convention à la Coordination nationale pour examen et appréciation.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<b>PI d'Anjasoatanimbary</b> Informier et sensibiliser les bénéficiaires sur la gestion des infrastructures réalisées et sur la responsabilité de la police de l'eau à interdire les dommages causés (saignées et ouvertures) sur les canaux.	RINFRA, CINFRA, CGEAF	10/2022
<b>PI Ankarandoha</b> Mettre en œuvre des remblais compactés avec du matériau sélectionné autour du canal principal, réaliser une étude géotechnique sur la berge de la rive droite pour l'ancrage du seuil n°1 et accorder une rallonge de délai pour la finalisation des travaux restants.	CN, CPM, RPM, RINFRA, CINFRA, Entreprise MIHARINTSO, Cabinet TEFY	10/2022
<b>Périmètre Ilakakabe (980 ha)</b> Réaliser une étude sur la qualité et la quantité de l'eau d'irrigation pour ce périmètre du fait de activités d'exploitation minière en cours en amont de l'ouvrage barrage qui affectent la qualité de l'eau.	RINFRA, RPM, RENV	10/2022
<b>PI Ankerakerak et PI Tsikolaka (CIR Fort Dauphin)</b> Procéder aux réceptions techniques de ces deux PI réceptionnés techniquement depuis 2021	RINFRA, CINFRA, RPM, CIR, CPM	10/2022

<p><b>Contrôle et Surveillance par les Bureaux de contrôle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer le suivi et contrôle des travaux par les Bureaux d'études de manière très rapprochée avec le personnel requis en présentiel</li> <li>Veiller au remplacement de l'agent Surveillant du Bureau de Contrôle TEFY présent sur le chantier de PI Ankarandoha</li> </ul>	CIR, RINFRA, CINFRA, Bureaux de Contrôle	10/2022
<p><b>Suivi des travaux par le Programme</b></p> <p>Assurer un suivi très rapproché des réalisations des infrastructures en construction.</p>	RINFRA, CINFRA	10/2022
<p><b>Partenariat avec les régions pour les infrastructures</b></p> <p>Obtenir de chacune des régions d'intervention, la liste de matériels et personnel adéquats pour mener la réflexion sur la faisabilité des travaux en régions avec l'appui de celles-ci.</p>	CN, RPM, CPM, RINFRA, CINFRA	10/2022
<p><b>Andohan'llakaka-llakakabe</b></p> <p>Veiller au respect du dosage du mortier de 300kg/m<sup>3</sup> pour la mise en œuvre du buttage des pavés par l'entreprise sous la surveillance du Bureau de contrôle.</p>	RINFRA, CINFRA, Bureau de Contrôle	10/2022
<p><b>Suivi et surveillance des travaux</b></p> <p>Utiliser des journaux de chantier de type Cahier « Triplicata » et rempli quotidiennement par le surveillant de chantier du Bureau de Contrôle et contresigné par l'entreprise</p>	RINFRA, CINFRA, Bureau de Contrôle	10/2022
<p><b>Paiement des factures aux entreprises</b></p> <p>Veiller à la diligence des paiements des entreprises afin de prévenir des retards dans l'exécution des travaux et de garantir leur achèvement dans les limites du budget prévu</p>	CN, RAF	10/2022
<p><b>Assurer le suivi rapproché de tous les intervenants sur la base des indicateurs du Programme</b></p>	RSE	10/2022
<p><b>Andohan'llakaka-llakakabe</b></p> <p>Veiller au respect du dosage du mortier de 300kg/m<sup>3</sup> pour la mise en œuvre du buttage des pavés par l'entreprise sous la surveillance du Bureau de contrôle.</p>	RINFRA, CINFRA, Bureau de Contrôle	10/2022
<p><b>Suivi et surveillance des travaux</b></p> <p>Utiliser des journaux de chantier de type Cahier « Triplicata » et rempli quotidiennement par le surveillant de chantier du Bureau de Contrôle et contresigné par l'entreprise</p>	RINFRA, CINFRA, Bureau de Contrôle	10/2022
<p><b>Paiement des factures aux entreprises</b></p> <p>Veiller à la diligence des paiements des entreprises afin de prévenir des retards dans l'exécution des travaux et de garantir leur achèvement dans les limites du budget prévu</p>	CN, RAF	10/2022
<p><b>Assurer le suivi rapproché de tous les intervenants sur la base des indicateurs du Programme</b></p>	RSE	10/2022
<p><b>Formation de tout le personnel</b></p> <p>Assurer la prise en main du Progiciel de suivi-évaluation en intégrant les bases de toutes les parties prenantes</p>	RSE	11/2022



<b>Formation de tout le personnel</b> Assurer la prise en main du Progiciel de suivi-évaluation en intégrant les bases de toutes les parties prenantes	RSE	11/2022
<b>Effectuer une évaluation indépendante de performance de FDA par rapport au partenariat avec le Projet</b> apprécier la pertinence et l'efficacité des projets et/ou demandes financés ; l'impact des fonds octroyés aux EAF, les contributions effectives au développement des filières	UCP /FDA	12/2022
<b>Renforcer la coordination et la planification entre l'équipe du programme et celle des FDA/FDAR</b> assurer une meilleure synergie entre les investissements à la demande et les investissements structurants	UCP /FDA	12/2022
<b>Envisager la mise en place ou l'extension par FDA, du Fonds d'Appui à la Commercialisation dans les régions d'intervention de DEFIS.</b> un mécanisme de fonds revolving qui a fait ses preuves dans le cadre du Projet d'urgence PACPA/RPSF	UCP /FDA	12/2022
<b>Finaliser la stratégie de production de semences et encadrer la production sur les différents sites</b>	UCP	12/2022
<b>Finaliser la stratégie de production de semences et encadrer la production sur les différents sites</b>	UCP	12/2022
<b>Préparer l'étude des effets et impacts du programme dans la perspective de la revue à mi-parcours</b>	UCP/RSE	05/2023
<b>Préparer l'étude des effets et impacts du programme dans la perspective de la revue à mi-parcours</b>	UCP/RSE	05/2023
<b>PI d'Andohariana-Analalehibe</b> Aménager les superficies des 58 ha des terres situées en altitude pour leur mise en valeur après avoir évalué la viabilité de ces investissements	RINFRA, RPM, , RENV	06/2023
<b>Accélérer l'opérationnalisation du nouveau logiciel centralisé de gestion de base de données</b>	RSE	07/2023
<b>Renforcer l'équipe du projet et les partenaires sur le manuel mis à jour et le nouveau logiciel</b>	Cabinet/RSE/ Consultant FIDA	07/2023
<b>Elaborer la stratégie de retrait de l'ensemble du Programme</b>	UCP/RSE	08/2023
<b>Elaborer la stratégie de retrait de l'ensemble du Programme</b>	UCP/RSE	08/2023
<b>Établir des contrats pluriannuels aux technicien CGEAF</b> évaluer chaque année les compétences pour renouvellement d'une année à l'autre.	UCP	08/2023
<b>Exécution des travaux en cours hors délai</b> L'ensemble de tous les travaux en cours d'exécution hors délai devraient être régularisés au moyen d'un avenant entraînant ainsi l'annulation des pénalités de retard.	Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN	09/2023

<p><b>Dégâts causés par les cyclones</b></p> <p>Les ouvrages et sites ayant été touchés ou en dommages par des cyclones doivent faire l'objet d'un nouveau dossier contenant des nouveaux plans d'exécution et feront l'objet d'avenant ou de nouveau contrat</p>	<p>Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Réalisations des infrastructures de DEFIS</b></p> <p>Privilégier, initier et/ou consolider les partenariats existants (UNOPS, OIT, Régions/TP, UNICEF) à travers des conventions pour l'exécution des travaux d'infrastructures en maîtrise d'ouvrage déléguée (UNOPS, OIT, UNICEF) et en régie par les Régions/TP.</p>	<p>Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN, CN</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Suivi des infrastructures développées par les partenaires</b></p> <p>Des missions spécifiques seront menées pour visiter les sites d'infrastructures réalisés par les partenaires de mise en œuvre du Programme (FDA, UNOPS, OIT, Régions/TP) et avoir une meilleur appréciation</p>	<p>Chargés Infrastructures/CIR, CIR, Responsable Infrastructures, RSE/CIR et RSE/CN.</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Révisions des couts des matériaux avec incidence sur les couts unitaires des travaux ou ouvrages</b></p> <p>Les entreprises devront réviser les couts unitaires basés sur les sous détails des prix fournis présentés lors de la soumission de leurs offres (les couts des matériaux à prendre en compte sont le ciment, fer et carburant).</p>	<p>Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Suivi et contrôle des travaux par les Bureaux de Contrôle</b></p> <p>Le délai d'exécution des bureaux est hors délai sur les chantiers. Leur délai contractuel pour assurer le suivi et contrôle doit être revu et aligné sur le délai d'exécution des entreprises.</p>	<p>Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Planification des AHA</b></p> <p>Sur les 28000 ha à être mises en œuvre par DEFIS, les superficies restantes à réaliser y compris celles programmées dans le PTBA 2023 sont de 23.839 ha. Au regard de la date d'achèvement prévisionnelle de DEFIS en Mars 2028, faire une planification de manière à finaliser les dernières réalisations physiques en Mars 2027 (dernière programmation en 2026)</p>	<p>Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Responsable Infrastructures, SPM/CN, RSE</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Exécution des travaux en cours hors délai</b></p> <p>L'ensemble de tous les travaux en cours d'exécution hors délai devraient être régularisés au moyen d'un avenant entraînant ainsi l'annulation des pénalités de retard.</p>	<p>Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Dégâts causés par les cyclones</b></p> <p>Les ouvrages et sites ayant été touchés ou en dommages par des cyclones doivent faire l'objet d'un nouveau dossier contenant des nouveaux plans d'exécution et feront l'objet d'avenant ou de nouveau contrat</p>	<p>Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Réalisations des infrastructures de DEFIS</b></p> <p>Privilégier, initier et/ou consolider les partenariats existants (UNOPS, OIT, Régions/TP, UNICEF) à travers des conventions pour l'exécution des travaux d'infrastructures en maîtrise d'ouvrage déléguée (UNOPS, OIT, UNICEF) et en régie par les Régions/TP.</p>	<p>Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN, CN</p>	<p>09/2023</p>

<b>Suivi des infrastructures développées par les partenaires</b> Des missions spécifiques seront menées pour visiter les sites d'infrastructures réalisés par les partenaires de mise en œuvre du Programme (FDA, UNOPS, OIT, Régions/TP) et avoir une meilleure appréciation	Chargés Infrastructures/CIR, CIR, Responsable Infrastructures, RSE/CIR et RSE/CN.	09/2023
<b>Révisions des coûts des matériaux avec incidence sur les coûts unitaires des travaux ou ouvrages</b> Les entreprises devront réviser les coûts unitaires basés sur les sous détails des prix fournis présentés lors de la soumission de leurs offres (les coûts des matériaux à prendre en compte sont le ciment, fer et carburant).	Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN	09/2023
<b>Suivi et contrôle des travaux par les Bureaux de Contrôle</b> Le délai d'exécution des bureaux est hors délai sur les chantiers. Leur délai contractuel pour assurer le suivi et contrôle doit être revu et aligné sur le délai d'exécution des entreprises.	Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN	09/2023
<b>Planification des AHA</b> Sur les 28000 ha à être mises en œuvre par DEFIS, les superficies restantes à réaliser y compris celles programmées dans le PTBA 2023 sont de 23.839 ha. Au regard de la date d'achèvement prévisionnelle de DEFIS en Mars 2028, faire une planification de manière à finaliser les dernières réalisations physiques en Mars 2027 (dernière programmation en 2026)	Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Responsable Infrastructures, SPM/CN, RSE	09/2023
<b>Accélérer la mise en œuvre des conventions en cours et surtout l'acquisition du matériel sur place en faveur des femmes</b>	UCP	06/2024
<b>Explorer la possibilité d'une autre prorogation pour les activités</b> sur financement NORAD pour plus de réalisme	UCP	06/2024
<b>Produire les justificatifs de la première tranche de l'abondement du FDA de 2022 afin de relancer les activités du FDA</b>	UFDA	08/2024
<b>Améliorer l'élaboration du PTBA par un processus plus participatif avec tous les partenaires et avec l'appui du FIDA avant sa présentation au CNP</b>	UCP/FIDA	10/2024

## E. Exécution du projet

### a. Efficacité en matière de développement

#### Efficacité en matière de développement

Efficacité

Note: 4

Notation précédente: 4

#### Justification de la note

65. La démarche d'intervention du Programme reste toujours pertinente avec les enjeux de sécurité alimentaire et de génération de revenus durables pour les couches les plus vulnérables des exploitations agricoles. La mise en service des périmètres réhabilités, notamment dans le Sud sur de grandes superficies, la montée en régime des activités de couplage des OP et OM sur des activités de génération de revenus, contribuent à l'amélioration de l'efficacité du Programme. Un an après la revue à mi-parcours, le Programme DEFIS a atteint 66% de sa cible globale (254 470 personnes ont déjà bénéficié des services sur une cible de 383 200), ce qui laisse présager que plus de 100% des cibles pourront être atteintes à l'achèvement ; ce d'autant que le Programme DEFIS vient de bénéficier d'un financement additionnel du Fonds Vert Climat. L'efficacité est jugée plutôt satisfaisante.

#### Analyse du cadre logique et principaux problèmes d'efficacité

Après la revue à mi-parcours, le Programme DEFIS doit davantage intensifier le rythme de mise en œuvre, notamment en

66. matière d'aménagements et de réhabilitations hydro-agricoles, de développement de projets professionnels, de renforcement du conseil agricole et de l'accès aux intrants de proximité. Des mesures ont été prises pour rattraper les retards inhérents à la COVID-19 et la crise Ukrainienne notamment avec des avenants des contrats de développement des infrastructures, la mobilisation de partenaires stratégiques (UNOPS, OIT, etc.) pour améliorer la performance globale de mise en œuvre. La stratégie de retrait et de pérennisation des acquis en collaboration avec les structures pérennes et les partenaires du secteur agricole doit être poursuivie. La mission reconduit les recommandations portant sur la nécessité d'accélérer le rythme de mise en œuvre, d'une meilleure implication des structures pérennes et des partenaires à l'exécution du Programme ainsi que de promouvoir les projets professionnels des Organisations de Producteurs Régionales (OPR) pour aller à l'échelle.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<b>Renforcer l'implication des structures pérennes et les partenaires dans l'exécution du Programme</b>	UCP/MINAE	10/2022
<b>Renforcer l'implication des structures pérennes et les partenaires dans l'exécution du Programme</b>	UCP/MINAE	10/2022
<b>Accélérer la mise en œuvre du programme</b>	UCP/MINAE	12/2023
<b>Accélérer la mise en œuvre du programme</b>	UCP/MINAE	12/2023

## Axe de développement

**Ciblage et portée**

**Note: 4**

**Notation précédente: 5**

### Justification de la note

67. Le projet intervient dans 9 régions, 30 districts et 287 communes définis dans son DCP. Les groupes cibles bénéficiaires du projet sont des exploitants agricoles familiaux avec une superficie de 1 hectare, les petites exploitations dirigées par des femmes chefs de ménage (moins de 1 hectare/500 m<sup>2</sup>) et les jeunes actifs dans le secteur agricole. À ce jour, le projet compte 153 273 ménages bénéficiaires (48%) sur les 320 000 fixés comme objectif du projet. Parmi les bénéficiaires, 42% sont des femmes (soit 64 374 femmes) et 37% sont des jeunes (soit 57 000 jeunes). Le projet a presque atteint son objectif de cibler 50% de femmes. Dans son objectif d'accroître durablement la disponibilité alimentaire et les revenus agricoles des ménages, le projet a assuré la promotion de la production et de la commercialisation du manioc et du maïs en tant qu'aliments de base, ainsi que des cultures maraîchères (surtout la tomate, le haricot, la courgette et la carotte). Il a également promu l'élevage et la commercialisation des petits ruminants, sources de revenus pour les familles, comme observé dans les mécanismes ciblant les vulnérables (MCV) Ambondro, régions d'Anosy/Androy, district d'Ambovombe. La mission a noté avec satisfaction les initiatives du Projet pour un partenariat visant l'atteinte et la réponse aux besoins de personnes vivant avec un handicap. La performance du ciblage est jugée plutôt satisfaisante.

### Principaux problèmes

68. Le projet continue à mettre en œuvre la stratégie de ciblage définie dans son DCP, basée sur un ciblage géographique, l'auto-ciblage selon les activités, et le ciblage direct des groupements de production en vue de favoriser les personnes vulnérables, notamment les femmes et les femmes chefs de ménage.. Les villages d'intervention du projet ont été prédéfinis dans le DCP. Certains villages ont été choisis afin de consolider les interventions des projets financés par le FIDA auparavant, tandis que d'autres villages ont été sélectionnés sur la base de leur vulnérabilité suite aux aléas climatiques. Un comité de sélection des personnes vulnérables dans les villages, formé par des techniciens DEFIS et des notables des villages, a été mis en place.
69. Pour assurer une meilleure inclusion sociale et ne laisser personne de côté, la mission recommande fortement au comité de sélection des personnes vulnérables (i) d'inclure des représentants des groupements et des associations EAF/MCV-OPs bénéficiaires du projet dans les comités de ciblage dans chaque région afin d'identifier les personnes les plus vulnérables parmi les vulnérables (femmes et hommes vivant avec un handicap qui n'ont pas été pris en compte dans le DCP) et aussi de collecter des données désagrégées selon le sexe, (ii) d'accélérer la finalisation des activités destinées aux femmes vulnérables prévues dans le DCP, vu que le projet en est à sa sixième année de mise en œuvre.
70. Comme les cultures maraîchères sont des activités professionnelles, des femmes demeurent actives dans leur production et leur commercialisation (cas d'une association d'unité de transformation de GARI/Androy). Afin de mieux cibler les femmes, la mission recommande de multiplier les activités de sensibilisation et renforcer la collaboration avec les associations/groupements de femmes et les agences des Nations Unies (PAM, OIT, UNICEF et UNOPS) présentes dans les zones du projet. L'action de DEFIS vise à faire évoluer considérablement les associations MCV à vocation sociale vers des formes d'union de regroupement ayant une vocation économique. Par ailleurs, l'expérience de DEFIS révèle un fort engouement des femmes vulnérables pour l'élevage des petits ruminants et la production des cultures maraîchères, notamment en raison du coût réduit des cycles de production et des opportunités de génération de revenu dans un temps relativement court.
71. Pour renforcer le Programme, il est important de renforcer l'inclusion sociale dans les approches d'intervention et renforcer les outils de formulation de micro-projets et de projets professionnels. La mission réitère les recommandations de : (i) renforcer l'ingénierie sociale et l'inclusion et adapter systématiquement ces approches dans les interventions en se basant sur les expériences du GALs+ ; (ii) Renforcer les ressources humaines et les outils opérationnels adaptés pour formuler des micro-projets par les OPB et les OPR ; améliorer le suivi des instructions des dossiers au niveau district et le suivi du financement ; (iii)

Mettre en œuvre des mesures spécifiques en matière d'atteinte des personnes vivant avec handicap et (iv) adopter une approche modulaire d'intervention pour accompagner les groupes assujettis aux chocs à répétition, principalement dans la région Sud, dans la diversification des cultures, en répondant à leurs besoins de financement en dehors des pôles de développement retenus.

**Égalité des sexes et participation des femmes**

**Note: 4**

**Notation précédente: 3**

#### Justification de la note

72. Le projet a presque atteint ses objectifs en termes de participation égale des femmes et des hommes. En 2023, le projet a enregistré 153 273 bénéficiaires, dont 64 374 femmes (soit 42%) et 57 000 jeunes (soit 37%). Le programme DEFIS a concentré ses efforts sur la participation active des femmes dans les activités du projet. Ainsi, 926 femmes, dont 344 femmes chefs de ménage et 625 jeunes, ont bénéficié des activités de réhabilitation et d'aménagement des nouveaux périmètres irrigués (PI).. De plus, 4 439 femmes, dont 140 femmes chefs de ménage et 1 262 jeunes, sont regroupées dans des MCV et participent au couplage des OP/OM, pratiquant des activités d'élevage et de vente de caprins.
73. Les femmes participent également aux réunions de prise de décision importantes au sein de leur communauté, et leurs opinions sont prises en compte. À ce jour, 450 femmes ont reçu une formation en leadership féminin et 311 femmes sont devenues des leaders de regroupements. La mission annoté avec satisfaction que le Programme DEFIS a intégré la prise en compte du genre dans l'actualisation de la stratégie nationale de vulgarisation et de conseil agricole. La performance liée au genre est jugée plutôt satisfaisante.

#### Principaux problèmes

74. A ce jour, le rapprochement de l'eau aux Exploitants Agricoles Familiales (réservoirs d'eaux enterrés) dans certaines localités non seulement a amélioré la production et l'augmentation de leurs revenus mais aussi à réduit les distances parcourus à la recherche de l'eau par les femmes de 8km à 1-2km afin d'irriguer leurs parcelles potagers. Cela a allégé les pénibilités des femmes (physiquement et mentalement) et aussi a permis de gagner du temps pour s'occuper d'autres tâches ménagères au sein de leurs familles en dehors des activités champêtres.
75. Dans le cas des MCV par exemple, le regroupement Mikakarivo dans le district de Beloha comprend 15 OPs, dont un regroupement MCV exclusivement féminin composé de 120 membres. Ces activités ont eu un impact social et économique positif sur la vie des ménages des OPs.
76. De plus, 32 367 femmes, dont 493 femmes chefs de ménage, sont regroupées dans des OPB/Unions structurées et redynamisées pour qu'elles puissent rendre des services économiques à leurs membres. Les femmes ont vu leurs revenus augmenter grâce aux activités de production agricole (maniocs, produits maraichers) et de vente de caprins, les prix passant de 2 300 Ar par tête (avant l'intervention DEFIS) à 8 500 Ar par tête (après l'intervention). Cela leur a permis d'adhérer aux services d'épargne de microfinance (GVEC).
77. Dans le cadre de la stratégie nationale de la vulgarisation et du conseil agricole (2024 – 2034) en cours de finalisation, un des sept principes directeurs est : "Les producteurs au centre de la stratégie". Dans le cadre de ce principe directeur, le document de stratégie intègre l'aspect genre à toutes les étapes, depuis l'analyse initiale jusqu'à la mise en œuvre finale. Au sens de ladite stratégie, "placer les producteurs au centre de la stratégie implique de leur transférer la maîtrise de l'approche, leur permettant ainsi de réaliser l'auto-analyse, l'auto-programmation et l'auto-évaluation. Cette approche sera mise en œuvre de manière inclusive en mettant l'accent sur l'aspect genre. Cela garantit que tous les producteurs, quels que soient leur genre, bénéficient d'un traitement équitable et d'un accès équitable aux ressources, aux opportunités de formation et aux décisions stratégiques.
78. En intégrant de manière proactive les perspectives de genre, l'objectif est de promouvoir activement l'égalité des genres. Cela implique de créer un environnement où les femmes peuvent non seulement participer mais aussi prendre des rôles de leadership, assurant ainsi leur représentation équitable dans les comités décisionnels et bénéficiant d'un soutien spécifique pour accéder à des formations techniques. Il est crucial de reconnaître le potentiel significatif des femmes en tant que vulgarisatrices agricoles. L'engagement est de supprimer les obstacles traditionnels qui limitent souvent leur accès aux ressources et aux opportunités."
79. Le projet a concentré ses efforts sur la participation active des associations de femmes dans les activités, mais elles requièrent encore plus de capacités financières nécessaires pour s'autonomiser. D'autres aspects méritent des efforts supplémentaires, notamment (i) les mesures d'accompagnement pour acquérir l'autonomie financière. (ii) L'accès aux intrants de qualité en temps voulu pour améliorer la production et réduire les pénibilités des femmes (iii) La formation sur l'amélioration, l'augmentation des revenus et le stockage des productions agricoles (iv) Le renforcement des capacités en gestion financière (v) L'intensification de la formation sur l'approche GALS+ dans toutes les zones du projet et l'organisation de séances de partage inter-régions pour échanger les expériences, etc. La mise en œuvre de l'approche GALS permettra de mieux prendre en compte ces enjeux.
80. Actualisation de la stratégie genre et plan d'action : La stratégie genre et son plan d'action, actuellement en cours d'actualisation, doivent être finalisés le plus rapidement possible pour leur mise en œuvre. Ils intégreront le ciblage des personnes en situation de handicap afin d'assurer l'inclusivité et de ne laisser personne de côté. La mission recommande la finalisation rapide de l'actualisation de ladite stratégie et de son plan d'action pour une mise en œuvre rapide, ainsi qu'une diversification de l'approche GALS+ dans toutes les zones du programme DEFIS.
81. La mission réitère les recommandations de la RMP, stipulant que le projet doit tenir compte des trois objectifs stratégiques de la politique de genre du FIDA, à savoir : Promouvoir l'autonomisation économique, Assurer une voix et une influence égales et obtenir un équilibre plus équitable dans la répartition du travail et des bénéfices économiques et sociaux.

82. Les autres aspects liés à l'équilibre de genre dans les associations et au sein des ménages doivent également être pris en compte, tels que l'accès aux ressources. L'intégration de l'approche GALS (Gender Action Learning System / Système d'Apprentissage par l'Action de genre) permet d'aborder ces autres aspects liés au genre.
83. La mission réitère les recommandations de (i) Evaluer les anciennes conventions avec la fédération nationale des femmes rurales (FVTM) avant de les renouveler et identifier la possibilité de l'appui du FVTM dans les régions Vatovavy, Fitovinany et Atsimo-Atsinanana et (ii) Augmenter l'enveloppe financière attribuée au Mécanisme Ciblant les Vulnérables, qui touchent majoritairement des femmes et des jeunes.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<b>Accélérer l'adaptation/finalisation de la stratégie genre</b>	Coordination nationale	10/2023
<b>Accélérer l'adaptation/actualisation de la stratégie genre et de son plan d'action</b>	Coordination nationale	12/2024

**Productivité agricole** **Note: 4** **Notation précédente: 4**

#### Justification de la note

84. La mise en service des aménagements hydro-agricoles dans la zone du Programme permet d'améliorer la production et la productivité agricoles avec la bonne gestion de l'eau dans les parcelles. Déjà, les rendements des trois filières principales (riz, manioc et arachide) et dans une certaine mesure le haricot, connaissent une augmentation de rendements, ce qui résulte, comme la revue l'avait mentionné, des efforts conjoints des partenaires de mise en œuvre du projet, des formations sur les bonnes pratiques agricoles dispensées dans les CEP/FEP, ainsi que de la facilitation de l'accès aux intrants et au petit matériel.. De plus, il convient de renforcer la collaboration entre le FOFIFA, l'IITA, Africa Rice et CTAS pour l'approvisionnement et la diversification des espèces, tout en augmentant la quantité de semences produites à travers le réseau de PMS/GPS, mais aussi du SQD dans le Sud existant (pré-base, base, R1), ce qui permettra d'améliorer considérablement les performances dans le domaine semencier.
85. L'appui des CGEAF joue un rôle essentiel dans la facilitation de la vulgarisation agricole au sein de l'approche CEP. Il permet également de fournir un soutien de proximité aux paysans champions du groupe et assure le suivi des informations remontées vers les structures régionales. On constate que 69% des exploitations agricoles familiales appuyées appliquent techniquement les pratiques améliorées présentées dans le cadre des CEP. La production agricole est jugée plutôt satisfaisante.

#### Principaux problèmes

86. Le passage à répétition de cyclones dans les zones du Programme tous les ans continue d'affecter négativement la productivité agricole avec : (i) le retard de la mise en place des dispositifs d'appui à la production, (ii) la destruction des ouvrages des aménagements, (iii) la destruction des moyens d'existence comme les stocks de semences, les stocks alimentaires entre autres.
87. Pour maximiser les résultats pour le reste de la durée du projet, il est essentiel d'intensifier les efforts en matière d'aménagements et de réhabilitation des périmètres irrigués, et en alignant les actions du Programme DEFIS avec les nouveaux instruments de services de proximité tels que le Guichet Agricole, le SMER, l'Agrégation agricole et les Banques de semences/alimentaires promues par le MINAE et ses partenaires.
88. Par ailleurs, le passage des niveaux de productivité des CEP vers les champs des bénéficiaires est toujours rendu difficile par l'accès aux intrants à cause de leurs prix élevés, les faibles capacités de mécanisation de l'exploitation, la faible disponibilité des semences de qualité et les difficultés de gestion de l'eau à la parcelle. La mission réitère la recommandation de promouvoir les boutiques d'intrants agricoles.
89. Selon les résultats de l'enquête à mi-parcours réalisée en 2023, 12% des EAF bénéficiant des services développés par le programme ont signalé une augmentation de la production agricole. Au total 266 agriculteurs impliqués dans la production de semences (PMS) ont été mobilisés en 2023 et 125 en 2024 (portant à 1590 le nombre de PMS soutenus depuis le lancement du Programme) qui ont permis de produire un total de 807,7 tonnes de semences certifiées (riz, maïs, arachides et oignons). DEFIS a également soutenu la production d'environ 900000 plants de caféiers et 200000 tiges de manioc. Sur les 151500 ha de terres prévus, 32780 ha sont valorisés avec des semences améliorées. Pour pallier le manque d'engagement de la FDA, le DEFIS prévoit de promouvoir les projets professionnels des OPR (production de semences, intrants, mécanisation agricole, commercialisation) qui seront financés directement par DEFIS à travers les marchés communautaires ou en partenariat avec le secteur privé, dans la mise en œuvre du concept d'agrégation agricole. Une production agricole accrue a été réalisée pour trois cultures spécifiques dans chaque région.
90. Accès aux intrants agricoles  
En ce qui concerne l'accès à des semences améliorées dans le Sud, le partenariat avec la FAO a porté sur le soutien de la production de semences de base (R1) de cultures vivrières résilientes, telles que 1 t de semences de base de maïs et 1 t de graines de millet de base et 500 kg de graines de sorgho. Fourniture de semences de pré-base d'arachide pour la production de semences de base. Le partenariat implique différents acteurs dont l'Institut national de recherche (FOFIFA), la Direction Régionale de l'Agriculture, le Centre technique pour l'agroécologie (CTAS), le SOC (Service de certification de la qualité des semences) et les producteurs impliqués dans le secteur des semences (PMS). Avec 538 parcelles de R1, qui totalisent 20 ha pour 420 PMS dans les régions d'Anosy et d'Androy, 1 tonne de semences de base d'arachide est produite.
91. DEFIS promeut des interventions pour améliorer la productivité, principalement la diffusion de l'approche des blocs

agroécologiques pour la restauration des sols dans les régions arides, le développement à grande échelle du paquet PAPRIZ pour la culture du riz. De nombreux partenaires de mise en œuvre travaillent sur la question, dont ICRISAT et FOFIFA (Institut national de recherche impliqué dans la production des semences) sur la recherche et la diffusion des semences pour le sorgho, les mil et les arachides; le Centre international des pommes de terre, la GIZ sur l'école de commerce agricole, le Département national de protection de la végétation; etc.

**Nutrition**

**Note: 4**

**Notation précédente: 4**

#### **Justification de la note**

92. La mission a noté des réalisations en termes d'activités de promotion de l'éducation et de bonnes pratiques agricoles, notamment concernant les produits maraîchers et les équipements de stockage. La mission a apprécié le partenariat entre le PAM et DEFIS, qui a permis par exemple à l'association Mitolike d'améliorer la nutrition et augmenter le revenu des familles bénéficiaires du projet à travers l'activité de transformation des maniocs en GARI. Une activité génératrice de revenus des ménages vulnérable, dirigée par une femme, composée de 33 membres dont 25 femmes dans la région d'Androy et les environs. La mission a noté que la FAO à travers son assistance technique renforce également le volet nutrition du Programme DEFIS. Onze (11) formateurs en Agriculture Sensible à la Nutrition (ASN) sont impliqués dans la formation des facilitateurs et les agents de l'ORN.
93. La mission recommande de primer l'animatrice de groupement MCV d'Ambondro qui prend de plus en plus l'âge pour la prochaine mission, une façon de considérer ses efforts pour le projet et une motivation pour les jeunes dames pour prendre la relève. La performance en Éducation nutritionnelle est jugée plutôt satisfaisante.

#### **Principaux problèmes**

94. Il a été observé que les animateurs en nutrition sont issus même des groupements des MCV /OP ce qui crée de la confiance entre les membres, facilite la compréhension de message véhiculé sur les enjeux liés à l'hygiène alimentaires et le changement de comportement pour des bonnes pratiques nutritionnelles.
95. La mission a apprécié les efforts fournis par l'animatrice de nutrition de groupement MCV Ambondro/district d'Ambovombe, bien appréciées par sa communauté. Animatrice de plus de 20 ans d'expériences en animation d'éducation nutritionnelle notamment en matière d'hygiène alimentaire et corporelle, ainsi que dans la lutte contre la malnutrition chez les enfants, les nourrissons et les femmes enceintes. Ses expériences sont une source de motivation pour d'autres femmes et mérites d'être soulignés et partagés avec d'autres groupements.
96. Le programme NORAD prendra fin en septembre 2024 et sera clôturé en décembre, d'où l'urgence d'intensifier la mise en œuvre sur ce volet. Ainsi, pour les activités restantes jusqu'en Septembre 2024, le projet a planifié de travailler avec les établissements publics comme le Centre de formation et d'application du machinisme agricole (CFAMA), ainsi que l'Office National de Nutrition (ONN) et les Offices Régionaux de Nutrition (ORN) pour mettre en œuvre le chronogramme d'activités (Juillet-Septembre) déjà élaboré par la coordination de DEFIS. Ce programme sera complété par des activités de sensibilisation sur la réduction de la pénibilité des travaux avec l'acquisition sur place de matériels et équipements avec le centre de fabrication de matériel agricole. Deux conventions sont en cours pour la mise en œuvre du volet dans la zone Sud du Programme.
97. **Promotion des aliments à haute valeur nutritive** : Le projet soutient la production de cultures maraîchères (carottes, oignons, haricots, courgettes, etc.) et de denrées alimentaires de base (manioc et maïs). Au-delà de contribuer à l'augmentation des revenus, ces aliments aident à améliorer la diversification alimentaire des exploitants agricoles familiaux (EAF). Par ailleurs, l'introduction d'autres cultures dans les périmètres irrigués contribue également à améliorer l'accès à une alimentation diversifiée.
98. Pour intensifier les activités de formation et de renforcement des capacités des groupements, il est essentiel de sensibiliser les acteurs locaux. Cela inclut l'identification des animateurs en nutrition au sein des exploitations agricoles familiales (EAF). Parallèlement, il convient de dynamiser davantage les partenariats avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ainsi que les ONG internationales actives dans les zones du projet. Enfin, une collaboration étroite avec l'Office National de la Nutrition et la population sera cruciale pour promouvoir l'éducation et les bonnes pratiques agricoles dans les zones cibles du programme DEFIS.
99. La mission réitère les recommandations de : (i) Mettre en œuvre toutes les activités (jardins familiaux, jardins scolaires, appuis aux groupements des femmes) dans un même endroit pour assurer la complémentarité et avoir plus d'impacts ; (ii) Mener un suivi adéquat des activités sous financement NORAD pour assurer l'achèvement du programme dans les délais convenus dans l'accord de financement ; (iii) Assurer le suivi de la mise en œuvre du chronogramme des activités (Juillet à Septembre 2024 et (iv) Envisager la possibilité d'intervention des partenaires autres que l'ONN pour la mise en œuvre du volet nutrition.
100. En janvier 2024, les résultats de la subvention du NORAD sont les suivants : un total de 250000 \$ US a été versé au projet en décembre 2022 et le montant de 249508 \$ US a été versé en juillet 2024. En juillet 2024, trois protocoles d'entente ont été signés avec l'Office National de la Nutrition, l'Office Régional de Nutrition de la région d'Amoron'i Mania et le Centre national de formation pour la fabrication de matériaux agricoles pour une période de mise en œuvre de 03 mois. Une collaboration avec l'UNICEF est en cours pour appuyer la mise en œuvre des activités. Le PDAA est en cours de mise en œuvre, y compris l'acquisition de technologies permettant d'économiser la main-d'œuvre des femmes et de matériel et fournitures pour les jardins scolaires. Les fonds supplémentaires du NORAD renforcent déjà les actions agricoles dans les régions qui sont sensibles à la nutrition. Le projet réalisera également une enquête finale et une capitalisation des expériences sur la nutrition.
101. Il est important de noter que l'évaluation de la nutrition ne peut se limiter au niveau de mise en œuvre de la subvention NORAD alors que DEFIS était déjà impliqué dans l'amélioration de la nutrition avec plus de fonds. En outre, la nutrition est intégrée

comme thème transversal dans les activités avec l'association des usagers de l'eau, le mécanisme de ciblage des vulnérables, l'école paysanne de terrain, le GVEC, le GALS+. Une convention avec la FAO a établi 10 centres pilotes de nutrition pour les agriculteurs.

102. La stratégie de communication pour le changement des comportements sera mise à l'échelle par le programme DEFIS. La même chose s'applique aux activités ayant une incidence sur la nutrition (jardins scolaires, jardins familiaux). Le DEFIS complétera donc l'approche traditionnelle de l'Office Régional de Nutrition (ORN) afin d'améliorer ses performances. À cette fin, il est prévu de recruter des prestataires de services spécialisés. L'équipe du DEFIS a bénéficié d'un renforcement des capacités par le biais de l'atelier nutrition du FIDA avec PROCASUR (Nourrir la prospérité : Comment l'agriculture sensible à la nutrition transforme l'Afrique) et a élaboré un plan d'innovation en matière de nutrition.

<i>Action convenue</i>	<i>Responsabilité</i>	<i>Date convenue</i>
<b>Accélérer la mise en œuvre des conventions en cours et surtout l'acquisition du matériel sur place en faveur des femmes</b>	UCP	08/2024

**Adaptation aux changements climatiques**

**Note: 4**

**Notation précédente: 4**

#### Justification de la note

103. Le programme DEFIS exécute efficacement des mesures d'adaptation aux changements climatiques, entre autres, la mise en place des Réservoirs d'Eau Enterrés Plein de Sable (REEPS), la promotion des cultures résilientes (Sorgho, mil), la mise en place des blocs agro-écologiques. Le programme a mis en place des forages et abreuvoirs pour les petits ruminants. La construction des infrastructures au sein du projet suit les normes pour faire face aux changements climatiques. Le programme contribue à la gestion des urgences liées aux catastrophes naturelles, en collaboration avec les Régions et les Communes, et prévoit des semences pour gérer la période post-catastrophe.

104. Au niveau des CEP riz, des variétés plus résistantes au déficit hydrique (notamment la variété x265) sont de plus en plus utilisées par les producteurs et sont produites au niveau des paysans multiplicateurs de semences. Les blocs agro-écologiques montrent aussi l'efficacité des cultures intégrées face aux problèmes d'érosion éolienne et des problèmes d'eau. Après le passage de cyclone Batsirai, le projet a contribué à une dotation de semences pour le programme national du gouvernement. Les interventions d'adaptation aux changements climatiques sont bien formulées et ciblées et sont jugées satisfaisantes.

#### Principaux problèmes

105. Afin d'améliorer la résilience des moyens d'existence des bénéficiaires, la mission a constaté le besoin du renforcement des accompagnements liés aux diffusions et opérationnalisation des kits de micro-irrigation, au niveau des CEP. Concernant les infrastructures hydrauliques, la redynamisation des AUE pour assurer la durabilité de la gestion de l'eau est aussi fortement recommandée. DEFIS présente des possibilités de réduction des effets des changements climatiques, à travers l'adoption et la mise à l'échelle par le DEFIS+, des techniques résilientes et vulgarisation des variétés de cultures résistantes, notamment le mil et le sorgho, ainsi que la mise à l'échelle du REEPS et des pratiques du bloc agro-écologiques.

106. Les capacités techniques des CGEAF, des superviseurs sur les différentes options d'adaptation aux changements climatiques ne sont pas encore totalement développées. L'accès limité aux intrants appropriés et adaptés aux changements climatiques reste perceptible et limite la mise en œuvre des innovations et les conditions d'adaptation. Les mesures d'utilisation des kits de micro-irrigation ne sont pas appliquées efficacement par les bénéficiaires. La mission note la nécessité d'intensification des réalisations des activités de reboisement visant la protection des bassins versants attenants aux périmètres irrigués. Concernant les infrastructures hydrauliques, la redynamisation des AUE pour assurer la durabilité de la gestion de l'eau est aussi fortement recommandée, ainsi que la mise à l'échelle des techniques résilientes et vulgarisation des variétés de cultures résistantes, notamment le mil et le sorgho, ainsi que la mise à l'échelle du REEPS et des pratiques du bloc agro-écologique.

107. Les pratiques d'adaptation aux changements climatiques comprennent :

- Mise en œuvre de blocs agroécologiques sur 1019 ha
- Vulgarisation du calendrier culturel
- Réhabilitation, aménagement de périmètres irrigués pour avoir accès à l'eau
- Soutenir les bénéficiaires vulnérables par la mise en œuvre de services à usage multiple (MUS), principalement le forage, ciment, tuyau d'évacuation, kit de système de micro-irrigation, abreuvoir pour animaux
- Construction de REEPS (stockage d'eau souterrain). Le développement des blocs agroécologiques couplé aux REEPS a permis par exemple de stabiliser les familles dans le Sud
- Utilisation de variétés adaptées, intrants biologiques, production de semences R1, sorgho, millet et maïs dans le Sud. La convention pour la recherche de variétés adaptées avec ICRISAT renforcera ces actions.
- Essais de variétés de riz adaptées dans des zones inondées en Afrique du Sud avec AFRICA RICE
- Adoption de NYHICRI, les normes malgaches pour la construction d'hydroagricoles contre les inondations

108. Certains impacts de ces pratiques sur l'atténuation des changements climatiques sont notés:

- Les pratiques REEPS (réservoirs d'eau souterrains) réduisent l'empreinte carbone du projet
- Le reboisement par l'intermédiaire des approches de blocs agroécologiques améliore l'absorption du CO2
- L'utilisation du compost réduit l'utilisation d'engrais minéraux.

#### **b. Durabilité et transposition à plus grande échelle**



**Justification de la note**

109. sectorielle. Il continue d'appuyer les acteurs dans les réformes sectorielles permettant d'assurer l'efficacité des interventions et contribue à l'atteinte des objectifs de la politique du Gouvernement malgache sur la sécurité alimentaire, la gestion des financements extérieurs, etc. L'appui aux institutions nationales permet de préparer les structures à la transposition à grande échelle des acquis du Programme. La participation au dialogue politique est jugée satisfaisante

**Principaux problèmes**

110. Au cours de la période sous supervision, le Programme a apporté un appui au MINAE pour l'élaboration de la stratégie nationale de vulgarisation et de conseil agricole, ce qui permettra de donner une bonne visibilité sur les activités de conseil agricole et sur la répartition des rôles et responsabilités entre le MINAE, les OP et la TTM. L'élaboration et le vote de la Loi sur l'agrégation agricole par l'Assemblée nationale, ainsi que la production des textes réglementaires est un pas important qui offre un instrument réglementaire aux OP dans le développement de leurs activités commerciales et leur accès durable au marché. La loi sur la production semencière a été finalisée et une stratégie nationale est disponible.

111. Concernant la TTM, malgré les appuis apportés par le Programme, elle n'arrive pas encore à se doter d'un statut clair lui permettant d'être une institution avec une orientation clarifiée qui permet de mieux planifier son renforcement dans le cadre du partenariat avec le Programme DEFIS.

112. Les actions de renforcement institutionnel intégrant l'appui à l'élaboration des politiques sur la période sous revue sont :

- Formation en gestion des finances publiques au Rwanda pour 17 Cadres dont 12 du MEF et 5 du MINAE ;
- Visite échange de connaissances au MAROC par l'équipe de 10 Cadres du MINAE sur la politique agricole ;
- Deux sessions de formation sur les procédures de passation de marché du FIDA de l'équipe du MINAE et du MEF (PRMP, CRM, CNM) ; chaque session a regroupé 30 participants ;
- Appui à la lutte antiacridienne ;
- Appui à la validation de la Stratégie Nationale de Développement Rizicole (SNDR) ;
- Appui à la validation de la Stratégie Nationale Semencière (SNS) ;
- appui à l'élaboration de la stratégie filière (DAPV et staff) ;
- Formation du personnel du FDA et du MINAE (services de vulgarisation et service en charge des organisations des producteurs) sur l'utilisation de Rural Invest sur l'élaboration de Plans d'affaires ;
- Renforcement des capacités des personnels des DRAE sur le concept et la conduite des Champs Ecole Paysans (CEP) et l'intégration de la Nutrition dans les CEP ;
- Fourniture d'intrants et semences post cyclonique dans le cadre de la réponse du MINAE pour la re-capitalisation des ménages affectés et la relance de la production agricole au sein de leurs exploitations.

Le processus de consultation pour la Stratégie de Vulgarisation a inclus de nombreux ateliers dédiés aux petits producteurs des villages, districts et au niveau national. Les points de vue des producteurs sont très largement reflétés dans la stratégie. La participation des agriculteurs aux processus politiques se fait principalement par l'intermédiaire de la Chambre d'agriculture aux niveaux décentralisé et national, qui est l'institution nationale représentant les agriculteurs. En outre, les organisations de producteurs participent également à tous les processus. Le Programme DEFIS soutient et développe des protocoles d'accords avec la Chambre d'agriculture aux niveaux régional et national. Le gouvernement et d'autres partenaires financiers, comme le PAM, qui collaborent déjà avec les bénéficiaires de DEFIS par des achats locaux, ont adopté ce principe.

Au cours de cette année, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAE) prévoit également travailler à la mise à disposition de nouvelles terres arables pour les agriculteurs en capitalisant sur les expériences de DEFIS. Au niveau organisationnel, des Directions et services techniques ont été créés au MINAE suite à l'adoption de la loi sur l'agrégation agricole soutenue par le DEFIS.

Le mécanisme de financement des organisations de producteurs a été évalué au sein du MINAE. De plus, l'outil d'élaboration du plan d'affaires RURAL INVEST (RIV) élaboré par le Programme DEFIS avec la FAO a été institutionnalisé au sein du FDA. Le RIV est également renforcé par la Direction chargée de la gestion des partenariats avec le secteur privé, au sein du MINAE. Le système de microfinance étudie également l'utilisation de l'outil RIV.

DEFIS soutient le MINAE dans la lutte contre l'invasion acridienne y compris au cours de cette année. Sans ce soutien, le risque d'une invasion à grande échelle sur le territoire national est certainement incontrôlé. DEFIS soutient également le pays dans les exportations de miel, en particulier vers les pays de l'UE, d'Asie et des États-Unis par le suivi de la mise en œuvre du plan de surveillance du miel (à renouveler chaque année) Soutien au maintien du statut de Madagascar indemne de maladies animales telles que la fièvre aphteuse et la peste des petits ruminants.

**Justification de la note**

113. Le Programme DEFIS adopte une approche multi-acteurs mobilisant différents partenariats/intervenants au niveau national, régional, et local qui sont impliqués dans le dispositif d'exécution du Projet. L'établissement de ces partenariats vise à renforcer l'efficacité dans la réalisation des produits/effets, réaliser des économies d'échelle, valoriser les synergies/ complémentarités et surtout mettre en place les jalons pour la durabilité des résultats réalisés. A date le Projet démontre une très bonne capacité de mobilisation de partenariats pour la mise en œuvre des composantes techniques, qui sont d'ordre institutionnels, techniques et financiers. Ces différents partenariats favorisent non seulement l'appropriation nationale des résultats du Programme à travers l'implication du MINAE et les services techniques rattachés mais crée aussi des conditions favorables à la mobilisation des

investissements privés au profit des groupes cibles.

114. Les partenariats avec le secteur privé dans les relations d'affaires OP/OM se mettent en place (cas de BOVIMA et ZOOM dans le SUD) mais restent dans certains cas confrontés aux contraintes liées à la capacité des OPs à répondre aux exigences de l'OM (Cas BOVIMA).
115. Dans le domaine des travaux d'infrastructures, DEFIS a poursuivi les partenariats avec l'UNOPS et l'OIT pour les aménagements hydro-agricoles et les pistes de désenclavement. Le partenariat avec les Régions afin d'utiliser leurs parcs d'engins de travaux publics, comme proposé lors de la revue à m-parcours se met progressivement en place. L'assistance technique de la FAO progresse également. Dans cette dynamique, l'établissement des partenariats est jugé satisfaisant.

### Principaux problèmes

116. La mission a constaté que certaines OPs sont insérées dans des partenariats avec des acteurs institutionnels (tel que le PAM) pour l'achat de leurs produits, bénéficiant ainsi de renforcement de capacités sur la gestion des relations commerciales et la maîtrise technique de leurs activités de production. Ce type de partenariat commercial avec les acteurs institutionnels pourrait être mis à profit par DEFIS pour inciter les entreprises du secteur privé et les IMFs à collaborer avec les OPs et mobiliser les investissements privés. Le Projet doit appuyer davantage la collaboration avec la CCI notamment pour renforcer leur rôle dans l'identification d'opportunités d'affaires et la facilitation de la mise en relation des OPs matures avec des opérateurs du secteur privé.
117. Des insuffisances de coordination et de communication avec certains partenaires sont perceptibles. Certains bénéficiaires en profitent pour se doter des mêmes appuis apportés par différents organismes, ce qui rend difficile l'évaluation de chacun de ces organismes dont DEFIS et peut créer d'autres cibles qui n'ont rien eu comme appuis.
118. Le Programme doit donc améliorer la coordination stratégique de ces différents intervenants afin de mieux valoriser leurs contributions à l'atteinte des objectifs et résultats. Pour la production de semences améliorées bien que les services techniques décentralisés encadrent le contrôle qualité de la production et le suivi des rendements, l'intensification de l'appui des centres de recherche aux GPS/PMS s'avère nécessaire pour la certification à travers la mise en place d'un dispositif de recherche variétale. Sur les appui-conseils, la collaboration avec la TTM devrait se recentrer davantage sur l'appui à la mise en œuvre de la stratégie de vulgarisation agricole et développement des filières, les CGEAFs quant à eux pourraient être mieux valorisés dans l'accompagnement des EAF sur les aspects de la gestion technico-économique des exploitations agricoles, l'éducation financière, la commercialisation etc.
119. DEFIS pourrait s'appuyer sur les plateformes filières et les comités de concertation entre PTFs au niveau régional pour améliorer la coordination des partenariats stratégiques en vue du développement des filières et pour valoriser les complémentarités, synergies et partage de connaissances/expériences d'autres organisations dans l'exécution du projet.
120. On note également au niveau des Régions d'intervention que l'implication des directions techniques et décentralisées (DRAE) du MINAE comme partenaires n'est pas toujours très marquée, alors que leur participation au suivi des réalisations contribue à une appropriation durable des investissements.
121. Bien que la dotation des Régions en engins lourds de travaux publics soit une opportunité à saisir pour accélérer les travaux de réhabilitation /construction de pistes de désenclavement, on note toutefois qu'elles disposent de très peu ou pas de personnel qualifié pour conduire à bien un chantier des travaux de pistes ou d'aménagements hydroagricoles.
122. Au regard de l'ampleur des travaux d'infrastructures à mettre en place par le DEFIS au niveau des 03 CIR, il y a lieu de tenir compte des capacités régionales surtout en matériels disponibles pour chaque région avant de lui affecter le volume des réalisations. A ce titre, une bonne planification des activités d'infrastructures à réaliser par les différents partenaires (Régions, UNOPS, OIT) devrait être définie et répartie.
123. Certains partenariats prévus par DEFIS ont donné plus de résultats que d'autres, comme le partenariat avec la Chambre d'industrie et de commerce pour le CIR Fianarantsoa et l'Office régional de nutrition à Ambositra. Les expériences de ces partenariats seront capitalisées pour améliorer les performances d'autres entités similaires. Le Programme DEFIS a décidé de faire participer davantage les structures nationales, principalement l'Office national de la nutrition et la Fédération des chambres d'industrie et de commerce, afin d'améliorer la performance des structures régionales.
124. Au cours de ces 5 années d'exécution, 32 411 EAF ont participé à la mise en œuvre de 128 contrats entre des organisations de producteurs (OP) et des opérateurs du marché (OM). Environ 8000 tonnes de produits agricoles sont vendus par le biais du couplage OP/OM. En 2023, DEFIS a pu insérer 16.084 FAE sur les marchés grâce à l'exécution de 24 contrats conclus entre des organisations de producteurs et des opérateurs de marché. Le total des produits agricoles vendus s'est élevé à 3,413 tonnes et un chiffre d'affaires de 1,655,472 USD. Ces contrats concernent principalement le secteur du riz, du maïs, du miel, de l'oignon, du café, de l'arachide, du miel et du manioc (GARI). Par exemple, le couplage de l'Organisation régionale des producteurs (OPR) TSIMANAVAKA (sur le secteur des arachides) et l'opérateur du marché DAMERY à Bekily, ont contribué en moyenne 3000 t d'arachides commercialisées et 50 t de semences / an fournies au OPR sous contrat.
125. Le partenariat DEFIS s'est également développé sur des thèmes de recherche avec AFRICA RICE, ICRISAT, le centre international de la pomme de terre, la FAO, l'IITA, et sur le développement de méthodes et d'approches (champ école paysan, production de semences, plan d'affaires des organisations de producteurs, ...).
126. Le projet développe un partenariat avec la Chambre d'agriculture pour soutenir la mise en place de marchés communautaires avec des organisations régionales de producteurs.

127. DEFIS a également développé des partenariats avec d'autres projets tels que PURPA (un projet d'urgence de la BAD pour le rétablissement de la production agricole) et le Chinese Fertilizer Donation, qui a fourni des soutiens aux bénéficiaires du DEFIS. Le projet PURPA contribuera à l'équipement et au fonds de roulement des banques alimentaires.

#### Capital humain et social et autonomisation

Note: 4

Notation précédente: 3

#### Justification de la note

128. Le Projet a renforcé les capacités techniques individuelles des bénéficiaires à travers des formations de base (CEP), des formations spécialisées, des événements/foires et des visites-échanges dans certaines zones du projet. Ces activités sont organisées au sein des organisations de producteurs (OP/OM) et des MCV. L'objectif est de mettre en relation les groupements de producteurs avec leurs pairs et d'autres intervenants, renforçant ainsi le capital social des producteurs. La relation commerciale avec des opérateurs de marché est une étape importante du développement du capital social des producteurs et de leurs organisations. Cette mise en relation des OP avec les OM est déjà en place, comme le montre le cas du groupement MCV Ambondro dans la région d'Anosy.
129. L'expérience de DEFIS révèle un fort engouement des femmes pour l'élevage des petits ruminants et la production de cultures maraîchères en raison du cycle de production court et des opportunités de génération de revenus rapides.
130. De plus, le projet a lancé des événements de foires de compétition sur les projets communautaires dans certaines zones, permettant aux gagnants d'obtenir des fonds pour mettre en œuvre leurs projets. Cette initiative mérite d'être dupliquée dans d'autres zones du projet. Le Programme contribue également au renforcement du capital humain notamment à travers diverses formations pour les Institutions publiques et autres partenaires/prestataires. La contribution du Projet au développement du capital humain et social, ainsi qu'à l'autonomisation, est jugée plutôt satisfaisante.

#### Principaux problèmes

131. L'existence de relations commerciales entre les organisations de producteurs (OP/MCV) et les opérateurs de marché est essentielle pour le succès de la production et de la structuration. Pour assurer un écoulement régulier des produits à des prix rémunérateurs, il est crucial d'avoir une bonne organisation des producteurs et des relations positives avec tous les acteurs de la chaîne de valeur, y compris les opérateurs de marché. Les diagnostics participatifs et les actions qui en découlent doivent se focaliser dans ce sens. La mission réitère la recommandation de renforcer l'autonomisation des organisations de producteurs à travers la formation Rural Invest (RIV), afin de les aider à assumer les coûts liés à l'emploi de conseillers techniques, tels que le conseil agricole et l'accès aux produits financiers. Sur Rural Invest, 2 formations initiales des formateurs ont été organisées et regroupaient 61 formateurs. 2 formations de recyclage ont vu la participation de 103 personnes issus du MINAE, DEFIS, FDA et d'autres partenaires. Des institutions de microfinances en vue de leurs partenariats avec FDA, ont reçus une formation initiale, dont 21 agents du SMMEC.
132. Le problème d'accès aux vaccins des petits ruminants dû au coût très élevé de vaccin et à l'absence d'un vétérinaire. Ce dernier ça lui prend toute une journée pour s'y rendre à un endroit pour vacciner les les caprins des groupements MCV/OP.
133. Il est impératif et urgent de renforcer la mise en relation des OP/OM. Il faut initier de bonnes relations entre les OP/MCV et les opérateurs de marché, tout en privilégiant en premier lieu les intérêts des producteurs. Les cultures maraîchères étant des activités professionnelles, elles doivent demeurer diversifiées et actives dans leur production et leur commercialisation (par exemple, l'Association d'unité de transformation de GARI à Ambovombe).
134. Le soutien au niveau des Champs école paysans sur le terrain (CEP) améliore le transfert des connaissances des techniciens aux bénéficiaires et entre les bénéficiaires, par exemple sur la technique de culture du riz, la culture du café, la création d'une pépinière à café, l'apiculture moderne, l'élevage de reines. Tous ces soutiens ont été consignés dans des rapports de formation. Le soutien d'ONG telles que Réseau Soa (FFS apiculture), NGO TANAMASOANDRIO ( FFS apiculture), ACCADEMIS (FFS café) contribue également au transfert de connaissances.
135. Le soutien de DEFIS à la professionnalisation des organisations de producteurs a été amélioré. L'assistance technique de la FAO dans la diffusion du Rural Invest, outil pour le plan d'affaires, a donné plus de place à l'autonomisation progressive des organisations de producteurs (OP) et a permis aux OP d'avoir une meilleure visibilité de leur trajectoire vers la professionnalisation par la mise en œuvre de projets professionnels (PP). Au total 14 OP Régionales ont pu développer leurs projets professionnels et DEFIS fournira le financement par la conclusion d'accords avec les communautés.
136. Concernant la mise en œuvre de la recommandation de la mission de supervision 2023 de concentrer le soutien des techniciens sur le développement du partenariat, la formation à la gestion technique et économique des bénéficiaires, l'éducation financière, les négociations commerciales), les formations sur La Farmer Business School, école de commerce coopérative, ont été mises à disposition des techniciens, en partenariat avec la GIZ. L'approche GALS+ a également permis aux ménages d'avoir une vision de leur développement et leur permettra de devenir progressivement autonomes dans la réalisation de leur vision. Elle sera diffusée dans tous les domaines du DEFIS après la formation des formateurs par les formateurs agriculteurs. Le mécanisme de ciblage des groupes vulnérables (MCV) couplé au « Groupement villageois d'entraide communautaire (GVEC), a également permis à certains groupes de s'échapper de leur vulnérabilité. En effet, certains groupes de MCV, notamment sur les petits ruminants, ont pu répondre au mécanisme du Fonds de développement agricole (FDA) dans le Sud pour pratiquer des ventes groupées. À Fianarantsoa, un groupe de femmes a pu négocier avec un opérateur du marché.

#### Qualité de l'engagement et retour

Note: 4

Notation précédente: 4

## d'information du groupe cible du projet

### Justification de la note

137. La participation des bénéficiaires est notée. La mise en œuvre des activités structurantes financées par le projet est possible grâce aux conventions établies avec les partenaires, à l'implication des réseaux d'OPR et à l'engagement des producteurs à court terme, motivés par leur intérêt et une éventuelle rémunération. Il y a également une bonne participation des communautés partenaires sur des interventions y compris à travers la mobilisation de leurs contributions. Pour la durabilité de l'engagement, la mission recommande d'accroître ses interventions en ingénierie sociale pour soutenir les OPB et les CEP/FEP, en les associant aux activités de FBS, dans une démarche de transition vers l'éducation financière, une orientation économique de l'appui et un engagement coopératif via les CBS dans un second temps. La qualité de l'engagement et le retour d'information du groupe cible sont jugés satisfaisants.

### Principaux problèmes

138. **Suivi des interventions** : Le projet encourage activement la participation des groupes cibles et sollicite leurs commentaires pour améliorer les interventions. Les parties prenantes sont impliquées dans le processus de ciblage des bénéficiaires et de suivi de la mise en œuvre. Elles contribuent également à la définition des appuis et à la remontée d'informations sur les obstacles rencontrés au niveau des CGEAF et des équipes des CIR. Actuellement, le mécanisme de gestion des plaintes est en place au niveau central et dans les Communes couvertes par le Programme DEFIS.

139. **Appui technique agricole** : Le projet a réussi à soutenir un fort engagement des facilitateurs endogènes, notamment en ce qui concerne l'appui technique de proximité pour l'animation des CEP/FEP, la production de semences de qualité et le renforcement du dispositif CGEAF. Cela a permis d'obtenir un taux d'adoption assez élevé des pratiques agricoles promues par le projet, avec en moyenne une réplique de ces pratiques atteignant 60%. Ce dispositif de facilitateurs endogènes joue un rôle clé dans la diffusion de bonnes pratiques agricoles à l'échelle locale, en favorisant l'échange entre pairs.

140. La mission a noté, comme les années antérieures, une faible contribution du Gouvernement, établie à 2% et celle des bénéficiaires à 14%.

141. **Engagement et alignement avec les priorités nationales** : Le Programme DEFIS a joué un rôle majeur dans la mise à jour de la Stratégie de Service aux Agriculteurs, ainsi que dans l'élaboration des projets de loi sur l'orientation de l'Agribusiness et de l'agrégation Agricole qui vient d'être votée à l'Assemblée nationale en 2024. Le Programme reste toujours engagé dans les dialogues nationaux sur l'insécurité alimentaire et participe activement à la mobilisation des acteurs locaux pour soutenir la nutrition.

## Adaptabilité des prestataires de services

Note: 3

Notation précédente: 3

### Justification de la note

142. La mission a noté que les prestataires de service du Programme DEFIS rendent effectivement des services en réponse aux demandes des bénéficiaires. Un premier point est l'avantage de disposer de prestataires ayant une portée pérenne notamment des Institutions Publiques (DRAE, CCI, FOFIFA, etc.) qui maintiennent des appuis même pendant la période qui s'écoule entre deux périodes contractuelles. Il en est de même pour la TTM qui apporte en permanence un encadrement aux petits producteurs ruraux. La mission a noté une évolution dans l'Assistance technique de la FAO qui est allée au-delà des prévisions en intervenant dans la certification foncière pour répondre aux besoins des bénéficiaires. La FAO a également appuyé le FDA sur (1) l'ouverture du guichet 2 avec l'élaboration de deux manuels : (i) le manuel d'opérations et de procédures des guichets ; et (ii) le plan de formation ainsi que sur (2) l'établissement des critères pour la sélection des institutions financières avec lesquelles un partenariat stratégique sera formalisé. Ces actions de renforcement institutionnel du FDA sont déterminantes car le FDA est un prestataire important pour le Programme DEFIS. La réactivité des prestataires est plutôt satisfaisante.

### Principaux problèmes

143. Des retards de livraisons et ou d'exécution par les prestataires ont été constatés. Certains Bureaux d'Etudes n'assurent pas efficacement le suivi des travaux d'infrastructures d'aménagements agricoles et de pistes de désenclavement. Les entreprises éprouvent des difficultés du fait de l'augmentation des prix des matériaux de construction et du carburant, entraînant en conséquence une perturbation du planning d'exécution, d'approvisionnement en matériels et matériaux, et une extension du délai d'exécution allant au-delà du délai contractuel initial. Certaines entreprises titulaires des travaux n'ont pas la capacité technique de réactivité sur des manquements constatés aux études APD pour améliorer l'exécution des ouvrages.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<b>Améliorer les TDR et/ou les dossiers de consultation des prestataires en précisant les attentes</b>	UCP	10/2022
<b>Effectuer des missions de suivi et de contrôle in situ</b>	UCP	10/2022
<b>Améliorer les TDRs et/ou les dossiers de consultation des prestataires</b>	UCP	12/2023
<b>Organiser des sessions d'informations aux prestataires une fois que les besoins sont déterminés</b>	UCP	12/2023
<b>Effectuer des missions de suivi et de contrôle sur les sites</b>	UCP	12/2023
<b>Améliorer les TDRs et/ou les dossiers de consultation des prestataires</b>	UCP	12/2023
<b>Organiser des sessions d'informations aux prestataires une fois que les besoins sont déterminés</b>	UCP	12/2023
<b>Effectuer des missions de suivi et de contrôle sur les sites</b>	UCP	12/2023
<b>Organiser des sessions d'informations aux prestataires une fois que les besoins sont déterminés</b>	UCP	12/2024
<b>Renforcer les missions de suivi et de contrôle sur les sites</b>	UCP	12/2024
<b>Organiser des sessions d'informations aux prestataires une fois que les besoins sont déterminés</b>	UCP	

**Gestion de l'environnement et des ressources naturelles**

**Note: 4**

**Notation précédente: 4**

#### **Justification de la note**

144. Le DEFIS a développé des conventions de partenariats avec les Directions Régionales de l'Environnement et du Développement Durable pour effectuer les travaux de reboisement. Il a fait aussi recours actuellement aux prestataires externes pour étendre les superficies reboisées et s'assure que les bénéficiaires participeront aux travaux de main d'œuvre dans la plantation. La mission a constaté la pratique des luttes biologiques par les producteurs, ainsi que la production des plantes d'ombrages pour les caféiers au niveau des CEP. DEFIS dispose d'un mécanisme de gestion de plaintes, adapté au contexte local, à travers l'existence des boîtes de doléances au niveau des communes. La gestion de l'environnement et des ressources naturelles est plutôt satisfaisante.

#### **Principaux problèmes**

145. Le renforcement des activités de reboisement visant la protection des bassins versants attenants aux périmètres irrigués est recommandé. Le regarnissage des plantations est aussi recommandé pour la prochaine saison des pluies. Avec la mise en œuvre de DEFIS+, le développement de partenariats avec les DREDD est à renforcer, notamment dans la production des jeunes plants au niveau des pépiniéristes de proximité des DREDD, la lutte contre les feux à travers la sensibilisation, les formations techniques sur les pare-feux ainsi que la redynamisation des structures locales de lutte contre les feux. La mission réitère la recommandation de toujours veiller à renforcer la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes au niveau de toutes les communes d'intervention et renforcer le système de traitement des doléances.

146.- L'utilisation de pesticides biologiques est largement pratiquée au niveau des ménages bénéficiaires.

- La protection des cultures contre les aléas climatiques et l'érosion est mise en œuvre par l'installation de haies vives, de couvertures végétales permanentes du sol, de diguette, de cordons de pierre, d'agroforesterie, d'agroécologie, pour la protection des cultures surtout dans le Sud, l'installation de plantes d'ombrage pour le café et les plants de couverture du sol.
- 3054 ha de surface affectée par les méthodes de contrôle de l'érosion.
- En ce qui concerne la protection des bassins versants, des accords avec les directions régionales de l'environnement ont permis de replanter 197 ha de bassins versants adjacents aux périmètres irrigués.
- Recrutement d'ONG spécialisées pour la planification pluriannuelle de la protection des bassins hydrographiques, comprenant la mobilisation sociale, la production de plantes au niveau des pépinières, la formation de groupes pour la gestion de ces bassins, le suivi, la lutte contre les incendies, promotion de l'agroécologie, de l'agroforesterie, d'autres anti-érosives : haies, charmes, terrasses et techniques de défense et restauration du sol, luttes mécaniques

147.- En ce qui concerne les normes environnementales, les normes NYHICRI sont utilisées pour lutter contre le changement climatique dans les zones irriguées. Les normes de protection contre les inondations sont utilisées pour les pistes

- Pour les bâtiments, les normes relatives aux changements climatiques sont prises en compte.
- En termes de gestion environnementale, la législation du FIDA et le SECAP sont pris en compte par l'application du décret MECIE pour les périmètres et pistes irrigués
- Les normes en matière de gestion de la pollution, la législation nationale sur le travail sont pratiquées pour les travaux de réhabilitation de l'aménagement des pistes,
- Pour les ONG, les normes environnementales du SECAP déclenchées sont intégrées dans les contrats de toutes les parties prenantes afin de prendre en compte les normes du SECAP dans leurs activités.

## Stratégie de retrait

Note: 4

Notation précédente: 4

### Justification de la note

148. À ce jour, le projet a élaboré une stratégie de sortie. Mais il faut souligner que les conditions d'appropriation des activités du Programme par les bénéficiaires sont progressivement affinées notamment avec le niveau de professionnalisation des OP et la qualité de l'appui-conseil. La stratégie de retrait du Programme est jugée satisfaisante.

### Principaux problèmes

149. La stratégie de sortie doit être constamment actualisée et affinée de manière participative, en impliquant les bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre du DEFIS. Elle devra intégrer plusieurs dispositifs portés par les acteurs partenaires. Les principaux éléments de cette stratégie incluent : (i) les mécanismes FDA de financement des partenariats OP-OM ainsi que l'appui aux OP ; (ii) la professionnalisation des techniciens agroéconomistes pour assurer un appui-conseil de proximité ; (iii) les appuis aux OPR (et faitières, aux interprofessions et aux cadres de concertation des filières cibles ; (iv) la gestion des infrastructures, qui sera portée par les AUE (Associations d'Usagers de l'Eau) et les comités de gestion des sites aménagés ; (v) la résilience aux effets du changement climatique.
150. La mission recommande la réalisation d'un état des lieux et la planification d'actions pour la période 2024-2028 afin de concrétiser la stratégie de sortie. La mise en œuvre de ce plan d'actions permettra de préparer la sortie du projet et de créer les conditions propices à la durabilité, en respectant les principes de dégressivité de l'accompagnement du projet et de complémentarité entre les structures partenaires partageant une vision commune.
151. Le Programme DEFIS doit prévoir son retrait progressif et systématique des activités du projet en s'assurant de la viabilité des actions, des aménagements et des infrastructures, ainsi que de l'autonomisation effective des modèles de partenariats OP-OM et des producteurs/OP appuyés.
152. La stratégie de sortie sera alignée sur la volonté du MINAE en ce qui concerne la Stratégie de vulgarisation et de conseil agricole en cours de validation afin de s'assurer de la répartition des rôles et responsabilités du MINAE, de la TTM et des bénéficiaires eux-mêmes.
153. À plus long terme, dans le cadre de l'accompagnement entrepreneurial et de l'appui-conseil technique, le DEFIS prévoit de valoriser les compétences et l'expertise des techniciens CGEAF en les intégrant dans un modèle de contractualisation avec les OPB et les OPR. Cette transition permettra d'assurer la continuité des connaissances et des services offerts par les techniciens CGEAF, tout en les intégrant au sein des structures d'accompagnement existantes. Ainsi, le Programme s'engage à mettre en place un processus de transition progressif, permettant de capitaliser sur les connaissances et l'expérience des techniciens CGEAF, tout en assurant une prise en charge durable de l'appui-conseil technique aux OPB et aux OPR. Cette approche favorisera l'autonomisation des producteurs et la pérennité des actions entreprises dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. Pour ce faire, et comme déjà recommandé au programme, il convient de prévoir un désengagement progressif de l'appui assuré par les CGEAF en passant progressivement à une contractualisation de conseillers économiques de proximité.
154. Les projets professionnels des OP sont l'outil concret de la professionnalisation et de l'autonomisation des OP. La bonne conception d'un projet professionnel doit englober plusieurs composantes telles que la faisabilité économique et financière, mais aussi les partenariats avec des acteurs externes et le cofinancement ainsi que le FDA et DEFIS, c'est-à-dire la structuration d'un modèle d'entreprise.
155. Dans cette perspective, les recommandations mentionnées ci-dessus en termes de renforcement de l'appui aux projets professionnels comme l'appui technique spécifique (CGEAF et/ou OPR) sont valides et à nouveau soulignées ainsi que le rôle crucial des TTM, CGEAF et des OPR. Comme déjà recommandé au programme, il convient de s'inspirer du modèle prévu par le FDA pour la contractualisation d'un réseau de techniciens privés dans le suivi pré et post-financement, ainsi que des associations de CSA ou de CAP Malagasy rémunérées pour leur appui-conseil auprès des EAF et des OP.
156. Le principal défi de la stratégie de sortie du projet, notamment sur les investissements structurants, réside dans le renforcement des capacités des bénéficiaires sur la base d'une approche d'ingénierie sociale qui leur permettrait de jouer un rôle actif dans l'ensemble du processus de mise à disposition et de valorisation des infrastructures.
157. Le programme a bénéficié à la mission d'appui de la Responsable Technique (PTL). L'approche de mise en œuvre implique de plus en plus les institutions pérennes par la création de conventions. Le protocole de collaboration est indiqué dans le plan d'approvisionnement, soit en cours de négociation ou prévu, afin d'assurer la durabilité et l'extension des réalisations. Dans ce contexte, les priorités sont données aux organisations de producteurs. DEFIS n'aura pas à développer de nouvelles approches, mais à capitaliser sur les bonnes pratiques déjà éprouvées par des projets antérieurs. Sur le modèle de l'organisation des producteurs/opérateurs du marché, le programme n'a pas encore de modèle fixe mais plusieurs opérateurs privés, comme The Relay, le STOI, sont prêts à expérimenter le modèle d'agrégation. Ce sont donc des initiatives louables qui seront capitalisées plus tard.

**Potentiel de reproduction à plus grande échelle**

**Note: 4**

**Notation précédente: 4**

#### **Justification de la note**

158. L'approche pôle de production permet d'adopter une démarche structurante pour le développement de zones à fortes potentialités agricoles. C'est un cadre qui permet de planifier et de développer avec les populations, les infrastructures productives et les mesures d'appui pour changer durablement les conditions de production et créer de nouvelles opportunités économiques permettant d'inclure les différents types d'EAF.  
L'approche CEP et FEP, la production locale de semences, l'introduction de cultures d'intersaison et de pratiques d'agriculture de conservation, l'octroi de microprojets pour les plus vulnérables, ainsi que les projets professionnels permettront d'améliorer la productivité agricole et la résilience au changement climatique des systèmes de production et des ménages pauvres. Le potentiel de reproductibilité est jugé plutôt satisfaisant.

#### **Principaux problèmes**

159. La FAO à travers son assistance technique renforce également le volet production de semences du Programme DEFIS. Trois missions ont été réalisées. Durant la période sous revue, la première concerne l'état des lieux des activités et un contact avec les partenaires dans le sud, le second est orienté vers le développement du partenariat avec CTAS, DRAE pour le renforcement des capacités des SOC, le troisième est la formation des PMS producteurs de semence. Un achat de semence et installation de production de semences prébase sous irrigation pour arachide Katra kanety. 1t de maïs et 1t de mil et 500kg de sorgho ont été achetés dans le sud. Un terrain de 20 ha a été préparé pour la multiplication de semence. Onze (11) formateurs en Agriculture Sensible à la Nutrition (ASN) sont impliqués dans la formation des facilitateurs et les agents de l'ORN. Soixante-cinq (65) formateurs CEP ont été formés lors de 2 sessions CIR Centre et Sud Est et CIR Sud et Sud-Ouest. Par la suite de la fusion par une approche CEP-ASN les formations des facilitateurs, 23 facilitateurs dont 16 facilitateurs de la CIR Sud ont été formés.
160. L'approche de développement par les pôles s'avère une approche pertinente, mais les conditions liées à l'enclavement des zones du Projet peuvent être un handicap important aux mesures de reproductibilité, notamment par rapport à l'accès aux matériels et équipements d'appui à la production et l'entretien des investissements. La mission recommande de poursuivre les efforts visant à faciliter l'accès aux opportunités économiques pour les bénéficiaires.
161. Dans la stratégie de vulgarisation agricole, le principe de la création des CGEAF (Conseillers en Gestion des Exploitations Familiales), qui sont les techniciens faisant partie de la Chambre d'agriculture, a été adopté par le gouvernement. Cela a suscité un vif intérêt pour l'approche du gouvernement.  
En termes de plans d'affaires, le MINAE a également exprimé son intérêt pour l'application du module Rural Invest afin de formuler des partenariats avec les secteurs privés. Cet outil s'étendra donc au-delà du FDA. En outre, certaines entités de microfinance et banques ont également exprimé leur intérêt pour l'utilisation de l'outil Rural Invest.  
En termes de développement, la continuité de la formation et de la supervision des producteurs de semences est un pas vers la durabilité de ce secteur. Certaines organisations d'agriculteurs comme le CRAM OPR ou le SAHI OPR sont maintenant en mesure d'approvisionner des marchés régionaux. Ces initiatives se poursuivront dans le Sud par la mise en place d'une école paysanne de production de semences avec la FAO mais aussi la production de semences de qualité déclarée (SQD) dans des blocs agroécologiques.  
Dans le cas des petits ruminants, le ministère envisage d'importer des génisses de race améliorée qui seront mises à l'essai avec DEFIS, en particulier pour le Sud.  
En termes d'infrastructure routière, l'approche structurante à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) préconisée par le Programme DEFIS fait partie des solutions proposées dans l'atelier sur les routes rurales à Madagascar avec l'utilisation de matériaux Geocell et l'expérience de DEFIS avec l'UNOPS.

### **c. Gestion du projet**

**Qualité de la gestion du projet**

**Note: 4**

**Notation précédente: 4**

#### **Justification de la note**

162. Le programme DEFIS est géré conformément aux règles générales de gestion et de coordination des projets tenant compte des interventions au niveau central ainsi que la supervision et la coordination des interventions des Coordinations Inter Régionales (CIR). L'équipe a pris des mesures transitoires intégrant la mobilisation de personnels temporaires pour assurer des tâches liées aux postes vacants. Le projet tient une comptabilité fiable et conforme aux normes nationales et celles du FIDA. Toutefois des points d'amélioration ont été notés dans la documentation des dépenses qui était souvent incomplète. La revue des rapports financiers de partenaires est effectuée et a relevé des insuffisances notamment pour le FDA. Le faible taux de décaissement sur le projet est en partie attribuable à un manque d'anticipation sur la passation de marché comme sur la gestion des conventions de partenaires (e.g. ORN). La gestion du projet est jugée plutôt satisfaisante.

#### **Principaux problèmes**

163. Un retard a été noté dans la justification des avances octroyées aux TTMR, qui est attribuable à une insuffisance des ressources humaines et une mauvaise qualité des rapports financiers soumis qui sont retournés pour des corrections. Une revue des rapports financiers du FDA a également mis en exergue des insuffisances dans la justification des avances. Les CIR devront faire un suivi financier plus rapproché des partenaires y compris un renforcement de leurs capacités.

#### **Cloture du financement NORAD**

164. L'exécution des activités a accusé un retard important. Le projet est à un taux de décaissement de 50% alors qu'il prend fin ce 30 Septembre 2024. Il y a un risque élevé que les activités ne puissent pas être délivrées avant cette échéance résultant en des dépenses non éligibles et une mauvaise réputation auprès du bailleur NORAD. Le projet devra éventuellement recourir à un consultant pour un suivi régulier de l'avancement et obtenir, si nécessaire, une dérogation du FIDA sur la passation de marchés pour l'achat des matériaux.

#### Fonds de contrepartie – part Gouvernement

165. Le taux de décaissement de l'apport gouvernement est de 2% alors que le projet en est à sa 6<sup>ème</sup> année d'exécution. Les fonds de contrepartie Gouvernement comprennent les contributions en nature (loyers, immobilisations, salaires personnel du projet, exonérations sur les taxes) et les contributions en numéraire (RPI). Or, le projet n'a pas reçu de décaissement en numéraire depuis 2022 et la loi de Finances de 2021 supprime la TVA. Des échanges avec le MINAE ont confirmé que les contributions en numéraire pour les projets relèvent désormais de la compétence du Ministère des Finances (MEF). Il faudrait introduire une demande auprès du MINAE qui se chargera de la transmettre au MEF en Conseil des Ministres.

166. Le comité de pilotage national et régional de DEFIS, par l'intermédiaire des neuf régions, conformément aux modalités de l'accord de financement, a joué pleinement son rôle dans la validation des PTBA et des rapports sur les réalisations (y compris les PTBA ajustés).

Les membres représentant chaque institution ont formellement fait leurs recommandations et observations dans la programmation. Pour un meilleur suivi des projets du programme, l'organigramme du MINAE a été affiné en mettant en place la structure de Coordination des Projets et Partenariats. Cela renforcera le suivi de la gestion du projet. Une réunion trimestrielle est prévue pour chaque projet.

167. Le cadre opérationnel du programme a été évalué lors de la mission de supervision 2023. Un nouvel organigramme a été validé et le processus de recrutement du nouveau personnel est en cours afin de répondre à la préoccupation liée au niveau d'adéquation des effectifs. Le programme recrute des consultants et des stagiaires pour combler les lacunes en matière de ressources qui ont été identifiées sur une base régulière.

168. Le projet de NORAD est à 50 % du décaissement, mais certains paiements sont en attente. L'efficacité est améliorée avec un taux de réalisation physique de 68% actuellement. Avec la mise en œuvre des 3 derniers contrats prévus, on peut s'attendre à ce que le projet décaisse plus de 90 pour cent du budget.

#### Gestion des savoirs

Note: 5

Notation précédente: 5

#### Justification de la note

169. Les activités de communication du programme se sont beaucoup améliorées depuis la présence du responsable de communication et de gestion de savoirs afin d'améliorer la visibilité et le reportage. Les différents canaux de communication ont été largement mobilisés. La mobilisation d'une expertise pour la mise à jour du plan de communication et de gestion de savoirs ainsi que la formation de l'équipe de Suivi-évaluation et de communication est en cours. Plusieurs thèmes ont été déjà identifiés à l'interne pour les études de capitalisation telles MCV, GVEC, OP-OM, diffusion des techniques agroécologiques, etc. Le programme enregistre des avancées sur la communication pour le développement (C4D) qui contribue fortement à l'atteinte de ses objectifs auprès des bénéficiaires. La performance du système de gestion de savoirs est jugée satisfaisante.

#### Principaux problèmes

170. **Gestion de savoirs** : A la période sous supervision, la mise en œuvre des activités prévues dans le PTBA 2024 enregistre une progression à accélérer. Des ateliers de partage et d'échanges d'expériences sont prévus également. De même, certaines des activités sont en cours de procédures de passation de marchés.

171. La mise en œuvre de la recommandation de la dernière mission de produire des guides ou manuels spécifiques à l'intention des praticiens sur les savoirs et savoir-faire clés pour la performance du Programme (approche pôle, CEP/FEP, partenariats OP/OM, agroécologie, GVEC, MCV, etc.) progresse normalement.

172. **Communication**. Les activités de communication du programme se sont beaucoup améliorées depuis l'opérationnalisation du responsable de communication à part entière en 2023. Les différents canaux de communication ont été mobilisés afin d'améliorer davantage la visibilité du programme comme le site web, Facebook, insertions magazines, films, insertions presses, visuels, etc. Toutefois, le programme a faiblement avancé sur la communication pour le développement. Le recrutement d'une ONG spécialiste en C4D pour réaliser les campagnes thématiques et didactiques dans les pôles d'intervention est en cours.

173. Au niveau de portefeuille de Madagascar, une mission d'appui d'un Consultant en communication est prévue très prochainement. Elle assurera la mise en place d'une stratégie de communication et de gestion de savoirs unifiée et coordonnée à tous les projets du FIDA à Madagascar, tirée des expériences et bonnes pratiques burundaises. Cette stratégie sera mise en place au niveau de la CAPFIDA et opérationnalisée au niveau de tous les projets/programmes. Des assistants en communication seront recrutés et mis en place au niveau de chaque projet pour mettre en œuvre cette stratégie.



<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<b>Focaliser les efforts de documentation dans la production de guides ou manuels spécifiques à l'intention des praticiens.</b>	RSEGS/CGES	10/2022
<b>Focaliser les efforts de documentation dans la production de guides ou manuels spécifiques à l'intention des praticiens.</b>	RSEGS/CGES	10/2022
<b>Recruter une personne en charge de la gestion des savoirs et de la communication au sein de l'UCN.</b>	CN/RSEGS	11/2022
<b>Recruter une personne en charge de la gestion des savoirs et de la communication au sein de l'UCN.</b>	CN/RSEGS	11/2022
<b>Mettre en œuvre la communication pour le développement</b>	RCOM	12/2023
<b>Produire et partager des documents de capitalisations</b>	RCOM	12/2023

**Utilisation optimale des ressources**

**Note: 3**

**Notation précédente: 4**

#### **Justification de la note**

174. DEFIS a développé des capacités qui lui permettent d'obtenir un maximum de résultats avec le minimum de moyens, notamment avec des infrastructures d'irrigation bénéficiant à plusieurs EAF et cultures. La productivité (4t/ha contre 2t/ha de riz) et la production agricole des EAF accrues réalisée est utilisée en partie pour améliorer l'alimentation et la nutrition et une autre pour accroître le revenu. L'utilisation des ressources est plutôt satisfaisante.

#### **Principaux problèmes**

175. Le Programme a développé des capacités de réalisation des infrastructures d'irrigation, des parcelles de démonstration et/ou de production des semences (arachide, maïs, riz, manioc, etc.)/ plants (caféier) de qualité, la mise à disposition des producteurs des outils agricoles plus efficaces et performants (motoculteurs) que ceux de non bénéficiaires du projet, la fourniture de l'appui conseil, suivi-accompagnement à travers les CEP.

176. Les formations techniques spécifiques à la conduite des cultures ont été assurées aux des producteurs par le projet. Les connaissances acquises concernent notamment la technique de préparation de semences et de la pépinière, de maîtrise du niveau d'eau suivant le stade végétatif du riz, ainsi que l'utilisation d'une variété de riz performante bien adaptée aux conditions géo-climatiques de la zone. Des formations sur l'utilisation du matériel agricole ont également été assurées. La maîtrise de l'utilisation des nouvelles techniques et technologies ont permis l'amélioration de la productivité agricole.

177. La disponibilité de l'eau à la parcelle, des semences de qualité et des matériels de préparation des sols a permis de réaliser des rendements agricoles plus élevés, d'emblaver des superficies plus étendues que prévues.

178. La mission réitère les recommandations de (i) Renforcer les capacités des producteurs à négocier avec les opérateurs commerciaux ; (ii) Intégrer dans le SE, un dispositif d'analyse économique et financière en vue faciliter l'analyse financière et économique lors des prochaines missions de supervision conformément aux nouvelles exigences du FIDA et (iii) Concevoir des outils de soutien au dialogue inter acteurs au sein des filières sur la base des appuis du projet ayant contribué à l'amélioration de la qualité, l'ajout de valeur et la réduction des coûts le long des filières, en vue d'une amélioration des prix d'achat aux producteurs.

179. Le programme travaille avec la Direction régionale de l'agriculture et de l'élevage pour mener des enquêtes sur les rendements agricoles. Les mesures sont effectuées à la fois dans les champs écoles paysans et sur les parcelles d'exploitations agricoles et les parcelles d'exploitation non soutenues, en tant que témoins, pour des comparaisons.

180. Le manque de soutien du FDA a été partiellement compensé par des partenariats avec d'autres projets ou initiatives du MINAE. La distribution dans les régions de Vatovavy, Fitovinany et Atsimo Atsinanana de 10.029 t de semences de riz à cycle court, 165.77 t d'engrais organiques, 168.3 litres d'insecticide du CRI et 152.692 t de NPC provenant du don chinois, dont les bénéficiaires font partie du programme DEFIS, ont contribué de manière significative à la valeur des investissements dans l'infrastructure d'irrigation et la formation agricole. Il a également permis des développements dans leur propre parcelle.

**Cohérence entre le PTBA et les activités menées**

**Note: 3**

**Notation précédente: 3**

#### **Justification de la note**

181. A sa sixième année d'exécution, le programme DEFIS affiche un taux d'exécution de 30%. Pour cette année 2024, à la fin du mois de Mai, le PTBA affiche un taux d'exécution de 7%. Dans ce contexte, le Programme est obligé de réviser chaque année le PTBA à la baisse pour escompter avoir un minimum de réalisations par rapport aux fonds alloués. Bien que la majorité des conventions avec les partenaires d'exécutions soient renouvelées, le retard dans la finalisation du PTBA et du PPM ont impacté

la relance des activités. La cohérence entre le PTBA et les activités menées est jugée plutôt insuffisante.

### Évaluation du PTBA

182. La préparation du PTBA 2024 a démarré en octobre 2023 et a été initialement soumis au FIDA pour Non-Objection le 14 Novembre 2023. Des échanges entre l'équipe du Programme et le FIDA ont suivi en vue d'améliorer la qualité du PTBA. L'avis de non-objection a été délivré le 11 mars 2024. Le projet a historiquement été toujours en retard dans la soumission du PTBA au FIDA pour validation. L'équipe du programme est invitée à faire preuve d'anticipation en matière d'élaboration du PTBA, d'en améliorer le niveau de consultation et de participation des parties prenantes pour un meilleur niveau de qualité et de réalisme. Cela permettra d'obtenir plus rapidement la non-objection du FIDA ainsi que d'avoir moins recours à des révisions en cours d'année. Notre entretien avec l'équipe des Finances a soulevé la question d'un PTBA jugé trop ambitieux. En effet, le projet affiche systématiquement un taux faible d'exécution du PTBA dû à une surestimation des dépenses que le projet peut potentiellement couvrir au courant de l'année, ne tenant pas compte des délais de traitement des dossiers. Il semble que malgré les alertes et feedback du FIDA et de l'équipe des Finances du Programme DEFIS, le personnel technique tient très souvent à maintenir les activités budgétisées.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<b>Améliorer les conditions de mobilisation des ressources</b>	UCP/MINAE/MEF	08/2022
<b>Mesures Responsabilité Date limite Statut Réviser le PTBA à la baisse pour escompter un niveau de réalisation satisfaisant en fin d'exercice</b>	UCP	10/2022
<b>Envisager la révision à la baisse du PTBA 2023 pour avoir un niveau de réalisation satisfaisant en fin d'exercice</b>	UCP/RAF/PPM	07/2023
<b>Elaborer les PTBA en octobre et faire en sorte d'obtenir l'ANO du FIDA avant la fin de l'année</b>	UCP/CIR/	11/2023
<b>Aligner l'élaboration et l'approbation du PTBA et du PPM</b>	UCP/RAF/PPM	11/2023
<b>Améliorer les conditions de mobilisation des ressources</b>	UCP/MINAE/MEF	12/2023
<b>Commencer le processus de budgétisation suffisamment tôt (juillet) pour soumettre le projet du PTBA au mois d'octobre.</b>	CN/RAF	07/2024
<b>S'assurer de la participation de toutes les parties prenantes, notamment les partenaires d'exécution pour avoir des estimations plus réalistes</b>	CN	07/2024
<b>Elaborer les PTBA en octobre</b> avec les participation de tous les partenaires opérationnels et le FIDA afin d'avoir des documents de qualité et faire en sorte d'obtenir l'ANO du FIDA avant la fin de l'année	UCP/CIR/	10/2024
<b>Aligner l'élaboration et l'approbation du PTBA et du PPM</b>	UCP/RAF/PPM	10/2024

**Performance du système de suivi-évaluation**

**Note: 4**

**Notation précédente: 4**

### Justification de la note

183. Le système de suivi-évaluation au niveau de la Coordination a été renforcé par le recrutement du Responsable Communication et Gestion des Savoirs et un Assistant en Suivi Évaluation. Le système de rapportage entre les différentes unités du Programme fonctionne assez bien. Les rapports produits par les CGEAF sont transmis régulièrement aux techniciens qui en font une appréciation avant de les transmettre au Chargé de la production agricole pour examen et validation. Les rapports des Coordinations interrégionales sont envoyés périodiquement à la Cellule de de Suivi-évaluation de la coordination nationale. Comme cela a été relevé par les différentes missions de supervision passées, DEFIS dispose actuellement d'outils et systèmes de données qui permettent de bien collecter et générer les informations nécessaires au pilotage du projet ainsi qu'assurer le rapportage entre les différentes unités du Programme. On retrouve également des données désagrégées par sexe et suivant l'âge des bénéficiaires. Le suivi de la mise en œuvre des conventions est aussi bien intégré dans le système S&E du Programme DEFIS avec des fiches de suivi élaborées à cette fin et la participation des chargés de S&E dans les comités de suivi des conventions. La performance du système de Suivi-évaluation est jugée plutôt satisfaisante.

### Évaluation du système de suivi-évaluation

184. Le système actuel de données du Programme est très désintégré avec des fichiers séparés par groupe de bénéficiaires et

thématique d'intervention. La mise en cohérence des données entre les différents fichiers peut affecter la qualité du rapportage. Le Projet avait commis un consultant pour la mise en place d'un logiciel centralisé de gestion de base de données qui permettra de fusionner les différents fichiers individuels existants et d'offrir une plateforme où toutes les informations sur les réalisations, activités et suivi des conventions seront regroupées/intégrées et accessibles en ligne. La base de données sera opérationnelle d'ici octobre 2024, la mission réitère la recommandation de prévoir le recyclage des staff et partenaire sur le nouveau logiciel. Etant donné le recrutement récent d'un chargé de la gestion des savoirs et communication et d'un assistant du suivi-évaluation, il faudra veiller à renforcer l'interconnexion entre le S&E et la gestion de savoirs, ce qui permettra d'une part d'exploiter les données de S&E pour soutenir les études de capitalisation et d'autre part d'intégrer dans le système S&E des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du plan d'action de la gestion des savoirs.

185. Comme aspects à améliorer, les données relatives à l'inclusion financière (montants de crédits, épargnes et relations avec les institutions financières) surtout pour les GVEC et MCV ne sont pas suffisamment rapportées. Aussi il est important pour DEFIS de veiller à mettre à jour systématiquement le cadre logique (dans le système ORMS du FIDA) après chaque mission de supervision afin de mieux rendre compte des réalisations et réduire les incohérences avec le système de données internes au projet.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<b>Système de S&amp;E FDA</b> Améliorer le système de rapportage, de suivi et de communication entre FDA et DEFIS au niveau national et régional	RSEGS/CSE CIR	10/2022
<b>Base de données</b> Poursuivre le processus de confrontation de la base de données des bénéficiaires de FDA et DEFIS au niveau régional avant l'importation des données dans le nouveau logiciel	RSEGS/CSE CIR	11/2022
<b>Accélérer l'opérationnalisation du nouveau logiciel centralisé de gestion de base de données</b>	RSE	07/2023
<b>Renforcer l'équipe du projet et les partenaires sur le manuel mis à jour et le nouveau logiciel</b>	Cabinet/RSE/ Consultant FIDA	07/2023

**Exigences des normes sociales, environnementales et climatiques**

**Note: 4**

**Notation précédente: 5**

#### Justification de la note

186. DEFIS est un projet classé à la catégorie B et présente des risques modérés, par rapport aux normes PESEC. Les activités menées dans huit régions d'intervention ne présentent pas de risques pour la biodiversité, étant donné que toutes les zones sont situées hors des habitats naturels. La mise en œuvre de DEFIS respecte les neuf normes du PESEC. Les activités du Programme contribuent à renforcer les capacités des bénéficiaires face aux problèmes de changements climatiques. Les différents documents d'appels d'offres sont conformes aux normes PESEC. La conformité par rapport aux exigences du PESEC est satisfaisante.

#### Évaluation des PESEC

187. Les zones du projet n'incluent pas des peuples autochtones. L'utilisation des engrais minéraux est combinée avec la fumure organique comme les composts. Les producteurs font aussi recours à la lutte biologique en cas de maladies. Les ressources en eau sont gérées de façon rationnelle, à travers la pratique des systèmes de micro-irrigation et le REEPS. Toutes les activités menées par le DEFIS sont soumises à l'application du décret MECIE ainsi que l'obtention du permis environnemental. La mission réitère la recommandation de renforcer les capacités techniques des bureaux d'études, prestataires attributaires de marchés en matière environnementales et élaboration des études d'impacts environnementaux.
188. DEFIS dispose des documents relatifs à la gestion environnementale et sociale, entre autre le Programme d'engagement environnemental, le Cadre de gestion environnemental et social, le Plan de Gestion Environnemental et Social, l'Etude d'Impact Environnemental et Social, le Mécanisme de gestion des plaintes. Les exigences du PESEC sont prises en compte dans une certaine mesure dans les différents appels d'offre et conventions avec les partenaires. Une participation concrète des parties prenantes et des échanges d'informations sont observées dans les traitements des doléances. En effet, un comité ad-hoc est mis en place au niveau de chaque commune pour traiter les doléances reçues.
189. Pour les infrastructures, les exigences du SECAP sont en grande partie contenues dans le dossier technique lui-même. C'est pourquoi elles n'apparaissent plus dans les critères du document d'appel d'offres (par exemple, l'application de la norme NYHICRI dans le périmètre). Il en va de même pour les activités agricoles qui favorisent l'utilisation du contrôle biologique, une gestion efficace des eaux. Dans le cadre de l'appel d'offres, l'expérience environnementale et sociale n'a pas été considérée comme un critère de présélection, car cela fait partie des exigences obligatoires en matière d'exécution du contrat. Par contre, la mise à disposition d'un spécialiste de la protection environnementale et sociale répondant aux critères du personnel de l'entreprise est

systématiquement exigée pour chaque appel d'offres.

D'autres activités telles que le reboisement, la mise en œuvre de PEES ou le développement de pratiques culturelles telles que le Système de culture du riz irrigué (SRI/SRA) font partie intégrante des activités d'atténuation initialement identifiées.

L'équipe DEFIS est composée d'un spécialiste de l'environnement et des questions sociales et de trois assistants régionaux en matière d'environnement. En outre, l'équipe du Service de l'environnement et des changements climatiques (SECC) au sein du MINAE effectue des missions régulières pour suivre la mise en œuvre des normes du décret MECIE et du SECAP.

#### d. Gestion et exécution financière

<b>Taux de décaissement acceptable</b>	<b>Note: 4.0</b>	<b>Notation précédente: 6</b>
--	------------------	-------------------------------

##### Justification de la note

190. Automated rating based on IFAD disbursement data

##### Principaux problèmes

191. A sa 6ème année d'exécution, le projet affiche un taux de décaissement cumulé de 30%. A la date du 25 Mai 2024, celui du PTBA 2024 est de 7%. Ce faible taux d'exécution est attribuable en partie au retard dans la soumission du PTBA 2024 (en Novembre 2023) qui a reçu la non-objection du FIDA en Mars 2024.

192. Spécifiquement sur le financement NORAD, le décaissement du fonds est à 50% alors que le projet prend fin en septembre 2024. Il y a un risque élevé que les activités ne puissent pas être livrées avant cette échéance résultant en des dépenses non éligibles et une mauvaise réputation auprès du bailleur NORAD. Une requête de fonds a été soumise au FIDA pour couvrir les activités jusqu'à la clôture. Le projet a présenté un planning de mise en œuvre des activités jusqu'au fin septembre et les accords de partenariats avec CFAMMA, ORN et ONN ont été soumis au FIDA pour un avis de non-objection. Le projet devra éventuellement recourir à un consultant pour un suivi régulier de l'avancement et obtenir

193. L'analyse des décaissements par catégorie montre que la catégorie Equipements et Matériels est faiblement décaissée : 26,86% sur le Prêt et 31,09% sur le Don. Les raisons à cette situation sont les retards et rejets dans le cadre du processus de passation de marches. En revanche, on observe une consommation élevée sur la catégorie des Coûts de fonctionnement 127% sur le Prêt FIDA et 142% sur le Don FIDA. Cette catégorie comprend les salaires et d'autres coûts fixes que le projet a continuellement encourues même durant la période COVID période alors que les autres activités du projet étaient au ralenti. D'autre part, la mise à disposition tardive des fonds sur les deux financements additionnels (Don et Prêt FIDA), qui incluent des frais de fonctionnement, explique en partie ce dépassement. Une proposition de réallocation budgétaire vient d'être soumise au FIDA qui consiste à utiliser la catégorie des Fonds Non Alloués pour absorber les dépassements sur la catégorie Coûts de fonctionnements.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<b>Finaliser le processus de recrutement du personnel de PA2R et introduire la première demande de décaissement.</b>  Finaliser le processus de recrutement du personnel de PA2R et introduire la première demande de décaissement.	Coordination Nationale	07/2023
<b>S'assurer que les accords avec les partenaires CFFAMMA, ORN et ONN incluent des clauses imposant la tenue des activités avant le 30 Sept 24 ou autrement, le remboursement des fonds au projet,</b>	FIDA, CN	06/2024
<b>Communiquer au projet les exigences liées à la clôture du financement NORAD</b>	FIDA	06/2024
<b>Recrutement d'un consultant pour appuyer la mise en œuvre des activités de NORAD et un suivi régulier de l'avancement</b>	FIDA, CN	07/2024
<b>Requête au ministère des Finances de faciliter le décaissement des fonds de NORAD pour permettre la poursuite des activités.</b>	FIDA, CN	07/2024
<b>L'emprunteur doit soumettre une demande de réallocation auprès du FIDA</b>	MINAE	07/2024
<b>Amender l'accord de financement avec la proposition de réallocation budgétaire</b>	FIDA	07/2024

#### Aspects fiduciaires

**Justification de la note**

194. Un personnel qualifié, une comptabilité fiable et un rapportage financier correcte qui respecte les délais de soumission. Un progrès important dans la mise en œuvre des recommandations des audits interne et externe et celle des missions de supervision antérieures. Nous avons toutefois relevé des points d'amélioration sur : (i) l'élaboration d'un PTBA (ii) rapports financiers des partenaires ; (iii) l'exhaustivité dans l'attachement des pièces justificatives (iv) l'analyse de l'exécution budgétaire (v) un manuel des procédures obsolète.

**Principaux problèmes**

195. **Organisation et dotation en personnel.** 12 postes sont à pourvoir (y compris 2 profils financiers). Le recours à des stagiaires rémunérés aiderait le projet à combler temporairement le manque de personnel, à travers l'accomplissement de certaines tâches administratives et financières.

196. Des discussions avec l'équipe financière du projet ont révélé une insuffisance de ressources humaines au niveau des CIR dans la revue des rapports financiers de partenaires. Le recrutement d'un vérificateur par CIR, comme du temps du projet AUROPA, permettrait une revue plus rigoureuse des avances de partenaires et un renforcement de capacités des partenaires. Similairement, le retard dans la soumission des rapports financiers par les TTMR est attribuable à un manque de ressources humaines.

197. Sur le plan des objectifs de performance du personnel du projet, ils demeurent très sommaires et pourraient être améliorés en étant plus spécifiques et mesurables, partant des descriptions de tâches.

198. **Budgétisation.** Le PTBA de 2024 a reçu la non-objection du FIDA en mars 2024 pour un montant de 54 millions de USD. A la date du 25 Mai 2024, le taux de décaissement du PTBA 2024 est de 7%. Ce faible taux d'exécution est attribuable en partie au retard dans la soumission du PTBA 2024 (en novembre 2023) et une pauvre qualité des livrables – notamment une absence de cohérence et de pertinence des données contenues dans le draft du PTBA – qui a occasionné un grand nombre de correspondances entre le projet et FIDA, causant ainsi un retard dans l'approbation par le FIDA. Le projet gagnerait à associer tous les partenaires d'exécution dans l'élaboration du budget et considérer sérieusement les contraintes du terrain (e.g. délais de liquidation des avances) dans les prévisions de dépenses. Le département Finance doit également jouer un rôle important de challenger le personnel technique sur des estimations peu réalistes.

199. Les RFI analysent sommairement le taux d'exécution budgétaire. Cependant le projet gagnerait à effectuer une analyse plus détaillée des dépassements ou sous-dépenses par source de financement.

200. **Flux de fonds et modalités de décaissement.** Le nouveau système de décaissement sur la base du rapport financier intérimaire (RFI) facilite grandement l'accès aux fonds FIDA. Cependant, le processus d'appel de fonds à la banque centrale et le transfert des fonds au compte d'opération du projet n'est pas fluide et peut créer des tensions de trésorerie au projet. Avec l'application du nouveau décret et l'ouverture d'un compte désigné géré directement par le projet, les retraits de fonds seront mieux facilités. L'ouverture du nouveau compte désigné est conditionnée par un amendement de l'accord de financement et du manuel des procédures pour refléter les dispositifs du nouveau décret.

201. Il est à noter qu'il existe encore un nombre de paiements directs qui pourraient être exécutés par le projet DEFIS s'il disposait d'un compte opérationnel en USD. Cela permettrait également d'éviter des pertes financières liées aux fluctuations du taux de change.

202. **Contrôles Internes.** Des contrôles forts existent sur le plan de la séparation des tâches et la gestion de la trésorerie. L'audit interne est assuré par la Cellule d'Appui au Programme FIDA (CAPFIDA), membre à part entière du ministère. Les rapports d'audit révèlent un taux acceptable d'exécution des recommandations des audits internes précédents.

203. Nous avons toutefois relevé un nombre d'insuffisances autour de la mise à jour du manuel des procédures, la compréhension des procédures de passation de marche par l'équipe Finance (e.g. seuils d'application de l'ANO), le respect du délai d'exécution des travaux et l'application des pénalités de retard. La revue des transactions a porté sur les DRF soumis depuis la dernière mission de supervision, tous financements confondus. En tout, la mission a vérifié 71 transactions pour une valeur 4 191 681 USD soit 48% du total des DRF. De manière générale, nous avons constaté l'absence du tampon paye sur les pièces de l'UCP et la fiche d'imputation non attachée dans de nombreux cas. Des manquements ont été constatés dans l'attachement des pièces justificatives pour les dépenses afférentes aux :

- Formations – feuille de présence
- Travaux – fiche de suivi des contrats pour contrôler les paiements déjà effectués
- Travaux UNOPS, OIT – preuve du paiement direct (avis de débit FIDA),
- Consultance – preuves du prérequis à l'avance pas joint
- Frais de fonctionnement (téléphone) – contrat
- Avances aux partenaires de mis en œuvre (TTMR Fianarantsoa) – réconciliation difficile du rapport financier avec les pièces justificatives

204. **Audit externe** - L'audit de l'exercice de 2023 est en cours et un rapport des constats a déjà été émis au courant de la mission de supervision. Comme pour les audits des années précédentes, celui-ci risque potentiellement d'émettre des réserves concernant les dépenses relatives aux conventions avec les organisations des Nations Unies (FAO et OIT) dont les pièces justificatives ne sont pas accessibles. Le deuxième cas de réserve potentiel de l'audit en cours est la non-justification des fonds par le FIDA d'un montant de 2,359 milliards d'Ariary (536 616 USD).

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<p><b>Etre exhaustif dans l'attachement des pièces justificatives notamment: les fiches d'imputation, les rapports de mission, les fiches de suivi des contrat et autres.</b></p> <p>Etre exhaustif dans l'attachement des pièces justificatives notamment: les fiches d'imputation, les rapports de mission, les fiches de suivi des contrat et les proces-verbaux des évaluations des marchés.</p>	RAF, CIR	06/2023
<p><b>Assurer la cohérence entre le PTBA et le Plan de Passation de marchés avant d'envoyer le PTBA au FIDA pour Non objection.</b></p> <p>Assurer la cohérence entre le PTBA et le Plan de Passation de marchés avant d'envoyer le PTBA au FIDA pour Non objection. Contrôler l'affectation des dépenses, éviter les dépenses non provisionnées et limiter les dépassements sur les lignes budgétaires.</p>	Coordinateur National le RA, CIR et CAFs	06/2023
<p><b>Organiser l'archivage des pièces dans un endroit sûr et protégé. Les pièces doivent être gardées au moins 10 après la clôture du projet.</b></p> <p>Organiser l'archivage des pièces dans un endroit sûr et protégé. Les pièces doivent être gardées au moins 10 après la clôture du projet.</p>	Coordinateur, RAF, CIR et les CAFs	06/2023
<p><b>Mettre en application les recommandations de l'audit interne et dresser un tableau de bord pour montre la progression dans leur mise en application. Revoir la gestion des accès au logiciel TOMWEB et bien suggestionner les taches.</b></p> <p>Mettre en application les recommandations de l'audit interne et dresser un tableau de bord pour montre la progression dans leur mise en application. Revoir la gestion des accès au logiciel TOMWEB et bien suggestionner les taches.</p>	RAF, CIR et CAF	06/2023
<p><b>Paramètre RFI dans TOMWEB et produire le rapport du deuxième trimestre par le logiciel. Corriger des erreurs constatées dans le rapport du premier trimestre.</b></p> <p>Paramètre RFI dans TOMWEB et produire le rapport du deuxième trimestre par le logiciel. Corriger des erreurs constatées dans le rapport du premier trimestre.</p>	Coordinateur et RAF	07/2023
<p><b>Négocier avec la Banque Centrale pour la création d'un guichet au service des projets pour faciliter le processus d'appel de fonds.</b></p> <p>Négocier avec la Banque Centrale pour la création d'un guichet au service des projets pour faciliter le processus d'appel de fonds. au 20/07/2023: en cours</p>	FIDA, MINAE, CN	08/2023
<p><b>Flux de fonds et modalités de décaissement - Traitement en DRF des avances de fonds aux partenaires</b></p> <p>a) Arrêter de soumettre en DRF un paiement d'avance non couverte par une garantie. b) Comptabiliser en réalisation les avances de fonds aux partenaires seulement après la justification de la réalisation de l'activité.</p> <p>Mission de septembre 2019 - Reconduite</p>	UCP/CIR	09/2023
<p><b>Contrôles internes - Application des dispositions du Manuel de procédures administratives, comptables et financières</b></p> <p>Appliquer rigoureusement les dispositions du Manuel de Procédures administratives, comptables et financières.</p> <p>Reconduite par la mission de supervision de juin 2022.</p>	RAF /Comptable/CAF	09/2023

<p><b>Contrôles internes financiers - Révision du Manuel des procédures</b></p> <p>Finalisation de la révision du Manuel des procédures administratives, financières et comptables déjà initiée</p> <p>Reconduite par la mission du 22 mai 2023</p>	<p>Coordonnateur et RAF</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Contrôles internes financiers - Mise en œuvre des recommandations des Rapports d'audit interne</b></p> <p>Mise en œuvre des recommandations des Rapports d'audit interne de mai et de juin 2022 : i) vérifier et contrôler les pièces de dépenses de FDA et établir un rapport de validation avant tout déblocage, ii) inventaire de tous le matériel à la fin de chaque exercice.</p> <p>Reconduite par la mission du 22 mai 2023</p>	<p>Coordonnateur et RAF</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Finaliser la mise à jour du Manuel des procédures et inclure dans le document les règles sur les nouvelles méthodes de décaissement instaurées par le FIDA.</b></p> <p>Finaliser la mise à jour du Manuel des procédures et inclure dans le document les règles sur les nouvelles méthodes de décaissement instaurées par le FIDA.</p>	<p>Coordinateur et RAF</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Contrôles internes financiers - Modalités de contrôle interne financier sur les documents justificatifs des transactions à renforcer</b></p> <p>Mention dans les conventions avec les partenaires les règles et les procédures de justification des fonds et rapportage.</p> <p>Collecte des documents justificatifs originaux des dépenses des partenaires.</p> <p>Renforcement des modalités de contrôle interne financier sur les documents justificatifs des transactions.</p> <p>Reconduite par la mission du 22 mai</p>	<p>Coordonnateur et RAF</p>	<p>12/2023</p>
<p><b>Contrôles internes financiers – Partenariat avec FDA</b></p> <p>Élaboration d'un format de rapport financier.</p> <p>Soumission au FIDA du rapport de l'évaluation de la performance de 2021 et des termes de référence de celui de 2022.</p>	<p>Coordonnateur et RAF</p>	<p>12/2023</p>
<p><b>Contrôles internes financiers - Correction d'imputation de catégorie en DRF</b></p> <p>Recensement des imputations erronées en DRF dont certaines ont été identifiées par la mission et soumission de l'état au FIDA avant correction en comptabilité puis en DRF.</p>	<p>Coordonnateur et RAF</p>	<p>12/2023</p>
<p><b>Flux de fonds et modalités de décaissement - Relèvement du plafond du compte désigné OFID</b></p> <p>Relèvement du plafond du compte désigné OFID décaissable en plusieurs demandes en fonction du cycle des activités pour couvrir les besoins de trésorerie si les activités planifiées sont exécutées.</p>	<p>Coordonnateur et RAF</p>	<p>12/2023</p>
<p><b>Finaliser le recrutement du personnel technique pour les positions vacantes : 11 personnes à recruter Revoir la fiche d'évaluation du personnel et y mettre des indicateurs de performance adossés aux tâches.</b></p> <p>Finaliser le recrutement du personnel technique pour les positions vacantes : 11 personnes à recruter Revoir la fiche d'évaluation du personnel et y mettre des indicateurs de performance adossés aux tâches. qui leur sont assignées. Mettre à jour le dossier du personnel.</p>	<p>CN, CIR et RAF</p>	<p>12/2023</p>

<p><b>Certificat sur la gestion financière des projets pour le comptable, les Chargé des Finances des régions et tous les assistants comptables</b></p> <p>Certificat sur la gestion financière des projets pour le comptable, les Chargé des Finances des régions et tous les assistants comptables</p>	RAF, CAF et tous les assistants comptables	12/2023
<p><b>Faire respecter les délais de justification des avances convenus dans les conventions avec les partenaires ( FDA, TTMR, TMN et autres).</b></p> <p>Faire respecter les délais de justification des avances convenus dans les conventions avec les partenaires ( FDA, TTMR, TMN et autres) Attacher sur les conventions les formats de rapport financier incluant les pièces justifiées demandées pour chaque type de dépense.</p>	CN, RAF, CIR, CAF	12/2023
<p><b>Atelier sur la politique d'anticorruption du FIDA et participe à l'atelier organisé par le FIDA.</b></p> <p>Atelier sur la politique d'anticorruption du FIDA et participe à l'atelier organisé par le FIDA.</p>	FIDA,CN,RAF	12/2023
<p><b>Consulter le personnel technique dans l'analyse de l'exécution budgétaire du RFI</b></p>	RAF, CAF	06/2024
<p><b>Être exhaustif dans l'attachement des pièces justificatives relatives aux dépenses de formations, travaux, consultances, avances aux partenaires, frais de fonctionnement.</b></p>	RAF	06/2024
<p><b>S'assurer de l'existence d'un avenant aux contrats arrivés à expiration sans que la réception définitive n'ait été effectuée ainsi que l'application des pénalités de retard</b></p>	CAF, RAF	06/2024
<p><b>Documenter les contrôles inopinés de la caisse par la CAF au niveau des antennes CIR.</b></p>	CAF	06/2024
<p><b>Envoyer une correspondance au FDA qui communique clairement le reliquat de fonds non-justifié</b></p>	CN,RAF	06/2024
<p><b>Effectuer un retro-planning des étapes, échéanciers et personnes responsables qui sera partagé avec les différents intervenants.</b></p>	CN,RAF	06/2024
<p><b>S'assurer qu'un suivi régulier de l'utilisation du carburant est effectué au niveau de l'UCP.</b></p>	RAF	06/2024
<p><b>Systematiser le remplissage de fiches de présence pour les formations et ateliers</b></p>	RAF, CAF	06/2024
<p><b>S'assurer pour les distributions qu'en plus du bordereau de livraison, il existe une liste de distribution signée par chaque bénéficiaire</b></p>	RAF, CAF	06/2024
<p><b>Formation et Assistance aux partenaires pour le traitement des pièces justificatives suivant la procédure du projet</b></p>	CAF	06/2024
<p><b>Amélioration du format de rapport financier des TTMRs pour un meilleur rapprochement avec les pièces justificatives</b></p>	CAF	06/2024
<p><b>Commencer le processus de budgétisation assez tôt (juillet) et soumettre le projet du PTBA au mois d'octobre.</b></p>	CN/RAF	07/2024
<p><b>Amender l'accord de financement pour refléter les dispositifs du nouveau décret</b></p>	FIDA	07/2024



<b>Révision des clauses des conventions avec les agences UN par le FIDA pour un meilleur accès aux informations financières</b>	FIDA	07/2024
<b>S'assurer de la participation de toutes les parties prenantes, notamment les partenaires d'exécution pour avoir des estimations plus réalistes.</b>	CN	07/2024
<b>Revision temporaire du manuel de procédures pour refléter les dispositifs du nouveau décret, le fonctionnement du nouveau Compte désigné y compris les signataires et le soumettre au FIDA pour l'Avis de non-objection</b>	RAF	07/2024
<b>Ratification du nouvel accord de financement par le gouvernement</b>	CN	09/2024
<b>Ouverture du compte désigné auprès d'une banque commerciale.</b>	RAF	09/2024
<b>Ouvrir un compte operationnel en USD au niveau de l'UCP</b>	RAF	09/2024
<b>Explorer avec FMD (FIDA) la possibilité d'un audit avec une portée limitée qui exclurait les dépenses des conventions Nations Unies</b>	FIDA	09/2024
<b>Atelier d'échanges entre les équipes Finance et Passation des Marches sur les exigences relatives au processus de passation de marche</b>	RPM	09/2024
<b>Pourvoir les postes vacants et recruter du personnel additionnel au niveau de l'Equipe Finance</b>  Finaliser le recrutement du 3eme Assistant Comptable du Siege et du CAF du CIR Fianarantsoa) Déposer une requête auprès du ministère des Finances (MEF) pour le recrutement de stagiaires rémunérés au niveau du département Finance avec une claire description des tâches. Recrutement d'un vérificateur financier dans chaque CIR pour la revue des rapports financiers et le renforcement de capacités des partenaires.	RAF	10/2024
<b>Finalisation du manuel des procédures pour refléter les changements intervenus et les pratiques actuelles.</b>	RAF	12/2024

**Qualité et ponctualité des audits**

**Note: 4**

**Notation précédente: 5**

#### Justification de la note

205. Le rapport d'audit pour l'exercice de 2023 a été déposé au FIDA avant la date butoir du 30 juin 2024. Dans l'ensemble, les états financiers sont préparés tels que prescrits par le manuel d'audit de IFAD à quelques exceptions près. En revanche, l'audit a failli dans l'identification des incohérences qui ont été notées entre les différents états financiers et en comparaison avec les RFIs. La qualité et ponctualité de l'audit est plutôt satisfaisante.

#### Principaux problèmes

206. Comme pour les audits des années précédentes, l'audit de l'exercice 2023 a émis des réserves concernant les dépenses relatives aux conventions avec les organisations des Nations Unies (FAO et OIT) dont les pièces justificatives ne sont pas accessibles. Des discussions sont en cours au sein du FIDA pour une révision des clauses de ces conventions qui exigeraient la production de rapports financiers plus détaillés et le partage de leurs rapports d'audit/états financiers certifiés qui donneraient une forme d'assurance sur l'utilisation adéquate des fonds. Dans nos discussions avec le cabinet d'audit (NPNM Audit), il est ressorti que ce dernier pourrait pour les exercices à venir, effectuer un audit limité, qui exclurait de leur champ d'action les dépenses relatives aux conventions avec les agences des Nations Unies. Cette option est également en cours de discussion avec la division de la gestion financière du FIDA.

207. Le deuxième cas de réserve de l'audit est la non-justification des fonds par le FDA d'un montant de 2,359 milliards d'Ariary (536 616 USD). Le rapport des constats révèle également un écart significatif entre le montant du par la FDA et les fonds disponibles sur le compte bancaire spécifique du projet. L'auditeur recommande un remboursement des fonds non justifiés au projet DEFIS. Les représentants de la FDA se sont engagés à présenter au Conseil d'Administration (CA), qui se réunit en Juillet, un dossier de remboursement de cette dette au projet. Le CA tranchera sur la question et proposera un échéancier des paiements au projet DEFIS.

208. D'autre part, le rapport d'audit présente des paiements de TVA sur frais bancaires d'un montant de 21 844 689,24 Ariary sur la période de début de projet jusqu'en 2022 qui n'ont pas encore été remboursés par le projet et sont potentiellement non éligibles.

Alors qu'une revision de l'accord de financement en Novembre 2022 autorise la TVA sur les frais de fonctionnement. elle n'a pas d'effet retroactif. Par consequent, les paiements de TVA relatifs a la periode anterieure a l'amendement seront inscrits comme dépenses non éligibles sur FMDB.

**Fonds de contrepartie**

**Note: 3**

**Notation précédente: 3**

#### **Justification de la note**

209. Il est prévu que le gouvernement fournit des fonds de contrepartie aux fins du Programme pour 25 300 000 USD correspondant aux contributions en ressources propres internes et aux droits et taxes appliqués aux biens et services. La contribution en nature des bénéficiaires, elle, devra être à 14 300 000 USD à la fin du projet. À la sixième année d'exécution du projet, la contribution du gouvernement est estimée 568 905 USD représentant 2% du montant total et celle des bénéficiaires à 2 046 205 USD soit 14%.

#### **Principaux problèmes**

210. Les contributions en nature du gouvernement sont reconnues dans la comptabilité. En revanche, aucun progrès significatif n'a été réalisé sur les dettes fournisseurs de TVA évoquées lors des missions de supervision précédentes. La suspension des fonds RPI et de la TVA posent de nombreuses interrogations sur les capacités du Gouvernement à honorer les engagements de l'accord et atteindre la cible de 100% au terme du Programme. Le MINAE a informé le projet que les apports du gouvernement relèvent désormais de la compétence du MEF et qu'il faudrait introduire un dossier de demande.

211. La contribution des bénéficiaires est comptabilisée mais le projet gagnerait à systématiser l'utilisation de canevas de valorisation des bénéficiaires et comptabiliser les apports régulièrement.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<b>Fonds de contrepartie - Méthodologie de valorisation des contributions des bénéficiaires en nature</b>  a) Affiner la méthodologie de valorisation des contributions des bénéficiaires en nature. b) Soumettre la méthodologie au FIDA pour validation.  Mission Novembre 2021 – Re conduite/ Re conduite par la mission du 22 mai 2023  Justification: Remplacer par une recommandation de la mission de supervision de Juillet 2022	CN/RAF/CIR	09/2023
<b>Affiner la méthodologie de valorisation des contributions des bénéficiaires nature ( Re conduite). Utiliser la fiche que la mission a partagée avec le projet.</b>  Affiner la méthodologie de valorisation des contributions des bénéficiaires nature ( Re conduite). Utiliser la fiche que la mission a partagée avec le projet.	Coordinateur, RAF, CIR ,CAF et S&E	09/2023
<b>Faire le suivi avec le ministère des finances pour le paiement d'un montant de 820 millions MGA (équivalent à 210 mille USD) et de sa part en numéraire</b>  Faire le suivi avec le ministère des finances pour le paiement d'un montant de 820 millions MGA (équivalent à 210 mille USD). Pour le paiement aussi de sa part en numéraire dans le PTBA de 2023.	CN et RAF	09/2023
<b>Contributions des bénéficiaires - conventions les Valeurs des apports à mentionner dans les conventions</b>  Mentionner systématiquement dans les conventions les valeurs des apports attendus des bénéficiaires et des partenaires.  Mission Octobre 2020 – Re conduite/ reconduite	Coordonnateur et RAF	12/2023
<b>Réévaluer les apports en nature du Gouvernement et pour s'aligner aux prix qui prévalent au marché.</b>  Réévaluer les apports en nature du Gouvernement et pour s'aligner aux prix qui prévalent au marché.	CN et le RAF	12/2023
<b>Adopter le nouveau canevas de valorisation des apports bénéficiaires et constater les contributions de façon plus régulière (trimestrielle voire mensuelle).</b>	RAF	06/2024
<b>Mener les démarches nécessaires auprès du MINAE pour demander le décaissement des fonds de contrepartie (à l'instar du projet AD2M via une note de présentation).</b>		07/2024
<b>Continuer des enquêtes auprès des fournisseurs concernés pour confirmer le remboursement de la TVA par l'Etat. Constater l'apport avec comme document justificatif les échanges avec le(s) fournisseur(s) en question</b>		09/2024

Conformité avec les clauses des prêts

Note: 5

Notation précédente: 5

#### Justification de la note

212. Les dispositions requises ont été globalement respectées. La seule clause qui n'est pas respectée et la soumission du PTBA au FIDA 60 jours avant le début de l'année. Le projet de PTBA de 2024 a été soumis au FIDA le 14 Novembre 2023 et il a reçu la Non objection du FIDA le 11 Mars 2024. La conformité avec les clauses des prêts est satisfaisante.

#### Évaluation de la passation des marchés

Passation des marchés

Note: 4

Notation précédente: 4

#### Justification de la note

213. L'indicateur de performance en matière PM est jugé Plutôt satisfaisant. Le retard dans le lancement des AO ainsi que les

lacunes observées surtout dans la planification et dans la gestion de certains contrats ont certainement un impact sur la mise en œuvre et la performance du projet. Il est probable que ces lacunes et contraintes soient résolues mais prendra un certain temps.

## Évaluation de la passation des marchés

### 1. Desk review of the project's contracts portfolio in the Contract Monitoring Tool before the mission

La mission note les observations suivantes: Un retard dans le lancement des appels d'offres: le nombre total des marchés engagés en 2023 (42 marchés) représente seulement 17.07% des marchés planifiés tandis qu'aucun marché n'est encore engagé à mi-parcours de l'année 2024. **Un soutien à la planification et à la mise en œuvre est nécessaire. Des mesures adéquates doivent être prises par le projet et par FIDA et une revue du PPM 2024 est primordiale pour la réduction du nombre des marchés planifiés d'une manière qui correspond à la capacité du projet à gérer efficacement ces marchés.**

Le projet risque de ne pas pouvoir exécuter toutes les activités prévues à la phase de conception. A ce propos, **la mission recommande de recruter un cabinet de Conseil pour appuyer le projet dans l'élaboration des PTBA, des dossiers techniques (Termes de référence pour les marchés des Services de Conseil, spécifications techniques pour les marchés des Biens et Travaux), la préparation des AMI, DAO et DAP ainsi que dans la gestion des contrats.**

Le contrat «22/2023-C/UCP – Recrutement d'un cabinet pour l'évaluation à mi-parcours du programme» dont la mise en œuvre est expirée et il a été en phase de mise en œuvre sans signature d'un avenant. **Etant donné que la responsabilité de ce contrat est conjointe entre le cabinet de Conseil, DEFIS et FIDA, la mission recommande de faire une analyse du retard dans la soumission des livrables et discuter avec FIDA les résultats de cette analyse et la suite à donner par rapport à la validité du contrat.**

Problème de gestion de certains contrats par le projet notamment les projets dont leur période d'exécution est déjà expirée et ils sont toujours en phase d'exécution sans avenant. Ce constat a été souligné lors de la mission de revue à mi-parcours et une liste identifiant ces contrats a été annexée au rapport de revue à mi-parcours sur la passation des marchés. Cependant, lors de cette mission, il s'est avéré que le statut de certains contrats n'a pas été encore régularisé. Le responsable de passation des marchés du projet a partagé avec la mission des informations sur le statut actuel de chaque contrat en question. Cette liste est ci-jointe à ce rapport (Annexe 4). **La mission recommande que le projet discute le statut de ces contrats avec le Directeur pays afin d'aboutir à une solution convenable.**

### SECAP risk management

L'expérience des soumissionnaires en matière de gestion environnementale et sociale n'est pas prise en considération comme critère de préqualification/présélection dans les dossiers examinés. Selon le projet, ils ont commencé à prendre en considération ce facteur dans les nouveaux marchés lancés récemment mais il s'est avéré qu'il a un impact négatif sur le nombre des soumissionnaires qualifiés.

Pour les marchés des Biens, les spécifications techniques ne comportent pas des dispositions relatives au PESEC.

Quant aux DAO, le projet utilise les documents types du FIDA qui comportent les dispositions relatives au PESEC.

Le projet n'a pas encore modifié le manuel des procédures de PM pour inclure les dispositions instructives sur les normes de performance PESEC. Une recommandation est faite à ce propos dans la liste des actions.

### Procurement Strategy / Procurement Planning Process : (3)

DEFIS n'a pas une stratégie de passation des marchés. Le projet prépare un PPM qui couvre 12 mois d'exécution en se basant sur le PTBA.

Le projet a préparé au début de 2023 son PPM en utilisant le modèle type du PPM du FIDA et à partir de 07.06.2023, il a commencé à utiliser OPEN pour la préparation du PPM.

La mission note un retard dans la finalisation et l'approbation du PPM 2023 qui a été mis à niveau 4 fois ainsi que celui de 2024 mise à niveau une seule fois entraînant un retard dans la mise en œuvre des activités du projet.

Le PPM respecte les seuils des méthodes de sélection et des revues préalables stipulés dans la Lettre d'arrangement en passation des marchés du projet (PAL) signé le 10.03.2023. Cependant, la mission n'a pas pu vérifier la cohérence entre les budgets estimatifs indiqués dans le PTBA et le PPM étant donné que le PTBA indique le budget estimatif de l'activité qui devrait être décaissé au cours de l'année en question. **La mission a recommandé au projet d'ajouter le budget estimatif par activité et non seulement le montant à décaisser par année étant donné que certaines activités feront l'objet d'un seul appel d'offre et leur mise en œuvre dépasse une année.**

Le FIDA a accordé un avis de non-objection pour tous les PPM mis à niveau.

L'examen de 9 dossiers pour échantillon révèle que les valeurs des marchés qui ont été attribués sont dans la limite du budget estimatif de ces marchés.

### Processes and Procedures from Prequalification/Shortlisting to receipt of bids/proposals: (4)

l'examen de l'échantillon des dossiers a révélé que la Passation des Marchés est effectuée conformément aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA autorisée par PAL 2023.

Le projet utilise les documents types de la passation des marchés du FIDA. La qualité des dossiers d'appel à manifestation d'intérêt et dossiers d'appel d'offres est jugée acceptable.

La mission note les observations suivantes: (i) Le projet n'a pas pris en considération les normes standards du PESEC en élaborant les spécifications techniques des marchés des Biens et dans l'élaboration des critères de préqualifications/ pré-sélection; (ii) La période de soumission de la proposition est jugée trop courte dans certains dossiers; (iii) Le formulaire d'auto-certification n'est pas rempli et signé par les soumissionnaires dans certains dossiers.

Les 9 dossiers examinés montrent un niveau de concurrence acceptable avec une moyenne de (4) soumissionnaires.

Pas de plaintes reçues des candidats/soumissionnaires concernant le contenu des documents de préqualification/d'appel d'offres.

La présélection a été conduite selon les directives du FIDA. La mission n'a pas noté de faute professionnelle.

#### **Processes and Procedures for Evaluation and Contract Award: (4)**

L'évaluation des manifestations d'intérêt et des offres/ propositions est effectuée en fonction des critères de sélection et d'évaluation bien définis dans les dossiers de sollicitation.

Les évaluations sont conduites par des comités adéquatement formés et dotés de diverses compétences et expériences qui ont signé des déclarations d'impartialité et de confidentialité.

La mission note les observations suivantes: (i) La période pour la finalisation du processus d'évaluation est jugée longue dans certains dossiers, (ii) La décision de nomination des membres du comité d'évaluation est émise après la date de soumission des offres, (iii) L'utilisation d'une méthode d'évaluation de la SFQC pour la sélection d'un consultant individuel (SCI) dans un dossier, (iv) La correction des erreurs arithmétiques n'a pas été communiquée aux soumissionnaires concernés en vue d'obtenir leur acceptation.

#### **Contract Management and Administration and CMT data accuracy and timeliness: (3)**

Les marchés qui ont été lancés et attribués en 2023 sont au nombre de 42 marchés, la mission a choisi neuf (9) dossiers (4 marchés de Services de Conseil, 1 convention, 2 marchés des Biens et 2 marchés des Travaux) comme échantillon qui représentent 21.42% des marchés engagés. Le but de cet examen est d'analyser la qualité des documentations de passation ainsi que la conformité des procédures avec celles du FIDA.

Le projet utilise les contrats types du FIDA et sont signés par l'entité adjudicatrice et le contractant.

La mission note les observations suivantes: (i) Manque de coordination entre le personnel de PM et le personnel technique dans la gestion des contrats. A cet effet, une révision du Manuel des procédures de passation des marchés doit être effectuée pour clarifier les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes à chaque phase/étape de la mise en œuvre des activités liées à la passation de marchés dans le cadre de ce projet; (ii) Un retard dans le paiement dans l'un des dossiers; (iii) Le certificat d'assurance ne correspond pas aux termes du contrat; (iv) La mise en oeuvre d'un contrat a dépassé sa date d'expiration sans signature d'un avenant; (v) Non-respect de l'échéancier pour la soumission des livrables dans un dossier; (vi) La garantie de bonne execution est présentée sous forme d'un chèque bancaire sans l'ANO du FIDA pour adopter ce modèle de garantie dans certains dossiers et elle n'est pas requise dans d'autres dossiers; (vii) la non régularisation du statut de tous les contrats sans avenants soulevés par la mission de revue à mi-parcours. Le projet utilise la plateforme CMT et elle est mise à jour.

#### **Record Retention: (4)**

Les registres de passation des marchés sont conservés au niveau de l'UCP par ordre chronologique. Les registres de chaque marché sont classés dans un classeur séparé. Cependant, la conservation des dossiers du projet présente quelques faiblesses: (i) pas des procès-verbaux partagés des réunions concernant la gestion du contrat et l'avancement des activités, (ii) le projet ne maintient pas une copie de tous les dossiers de PM qui sont conduites au niveau des bureaux inter-régionaux, (iii) Les dossiers de PM ne sont pas conservés dans un endroit non sécurisé contre l'incendie. Des mesures rapides devront être prises par le projet.

<b>Action convenue</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Date convenue</b>
<b>Publication de l'Avis Général de PM sur le site web de l'ARMP et celui du FIDA</b>  (i) ajuster en fonction de réalité du programme et l'avancement des activités (ii) utiliser des tableau de bord afin de faciliter le suivi des activités de passation des marchés et de garantir une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources (iii) tenir à jour le registre des contrats et produire un rapport soumis tous les mois au Chargé de programme de pays du FIDA conformément au manuel des procédures du juin 2019 avec le PPM actualisé et rempli pour toutes les dates prévues et réelles	UCP, CI	10/2022
<b>Le RPM de l'UCP, les CPM et les responsables techniques doivent systématiquement coordonner et entreprendre des examens mensuels du plan de passation des marchés</b>	RPM, CPM et responsables techniques	10/2022

<p><b>Insérer toutes les activités en cours de réalisation dans le PPM 2022</b></p> <p>compléter toutes les informations de PPM, actualiser et mettre des dates réalisables. Le registre de contrat en cours d'exécution sera joint au PPM</p>	RPM, CPM	10/2022
<p><b>Les responsables de la gestion des activités doivent formuler en temps opportun leurs demandes liées aux à la passation des marchés</b></p> <p>réserver des budgets adéquats et éligibles à l'exécution des activités de passation des marchés</p>	RPM, CPM et responsables techniques	10/2022
<p><b>Adopter le seuil financier de passation des marchés</b></p> <p>pour "le montant des marchés attribués à un même fournisseur ou entreprise au cours d'une même année civile" (sera défini comme suit (i) Les montants contractuels individuels ; et (ii) la somme cumulée de chacun des marchés attribués à un même fournisseur au cours d'une même année civile, pour un marché unique) pour assurer une concurrence effective. Si le montant cumulé dépasse le seuil de l'examen posteriori, il sera le sujet d'un examen préalable par le FIDA.</p>	UCP, CI	10/2022
<p><b>Utiliser les documents types du FIDA</b></p> <p>pour les biens et les services de conseil et les documents types de la banque mondiale pour les travaux.</p>	UCP, CI	10/2022
<p><b>Appliquer le circulaire du 18 février 2022 article 4</b></p> <p>La CAO devra s'organiser afin qu'un processus d'évaluation transparent et efficace puissent se dérouler dans un délai ne dépassant pas vingt (20) jours pour les marchés des travaux et fournitures, et trente (30) jours pour les marchés de services et de prestations intellectuelles sous réserve du respect du calendrier de passation de marché et informer le FIDA à temps tout processus dépasse ce délai</p>	Coordinateurs	10/2022
<p><b>Un Avis d'intention d'attribution informations pour tous les marchés passés sur AON</b></p> <p>tous les marchés passés par entente directe, dans la presse nationale et le site de l'ARMP pour tous les marchés sur AON,</p>	UCP, CI	10/2022
<p><b>procéder pour les offres anormalement</b></p> <p>par (i) la vérification des prix par rapport à la mercuriale des prix ou les prix courant (ii) vérifier l'offre non seulement dans sa globalité mais aussi par article(iii) ( pour prendre la décision adéquate</p>	UCP, CI	10/2022
<p><b>Le RPM de l'UCP, les CPM devront préparer une base de données sur les prix des marchés</b></p> <p>Tout rejet d'une offre sur la base de l'article 45.9, le rapport d'évaluation sera l'objet d'un examen préalable du FIDA ;</p>	UCP, CI	10/2022
<p><b>Compléter l'archivage des documents de passation des marchés et une copie électronique au niveau central</b></p>	UCP, CI	10/2022

<p><b>Renforcement de capacités des chargés de PM par des formations et de l'AT</b></p> <p>Ils doivent être inscrits avec l'assistance du FIDA à la certification BUILPROC</p>	RPM, APM, CPM	10/2022
<p><b>Publication de l'Avis Général de PM sur le site web de l'ARMP et celui du FIDA</b></p> <p>(i) ajuster en fonction de réalité du programme et l'avancement des activités (ii) utiliser des tableau de bord afin de faciliter le suivi des activités de passation des marchés et de garantir une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources (iii) tenir à jour le registre des contrats et produire un rapport soumis tous les mois au Chargé de programme de pays du FIDA conformément au manuel des procédures du juin 2019 avec le PPM actualisé et rempli pour toutes les dates prévues et réelles</p>	UCP, CI	10/2022
<p><b>Le RPM de l'UCP, les CPM et les responsables techniques doivent systématiquement coordonner et entreprendre des examens mensuels du plan de passation des marchés</b></p>	RPM, CPM et responsables techniques	10/2022
<p><b>Insérer toutes les activités en cours de réalisation dans le PPM 2022</b></p> <p>compléter toutes les informations de PPM, actualiser et mettre des dates réalisables. Le registre de contrat en cours d'exécution sera joint au PPM</p>	RPM, CPM	10/2022
<p><b>Les responsables de la gestion des activités doivent formuler en temps opportun leurs demandes liées aux à la passation des marchés</b></p> <p>réserver des budgets adéquats et éligibles à l'exécution des activités de passation des marchés</p>	RPM, CPM et responsables techniques	10/2022
<p><b>Adopter le seuil financier de passation des marchés</b></p> <p>pour "le montant des marchés attribués à un même fournisseur ou entreprise au cours d'une même année civile" (sera défini comme suit (i) Les montants contractuels individuels ; et (ii) la somme cumulée de chacun des marchés attribués à un même fournisseur au cours d'une même année civile, pour un marché unique) pour assurer une concurrence effective. Si le montant cumulé dépasse le seuil de l'examen posteriori, il sera le sujet d'un examen préalable par le FIDA.</p>	UCP, CI	10/2022
<p><b>Utiliser les documents types du FIDA</b></p> <p>pour les biens et les services de conseil et les documents types de la banque mondiale pour les travaux.</p>	UCP, CI	10/2022
<p><b>Appliquer le circulaire du 18 février 2022 article 4</b></p> <p>La CAO devra s'organiser afin qu'un processus d'évaluation transparent et efficace puissent se dérouler dans un délai ne dépassant pas vingt (20) jours pour les marchés des travaux et fournitures, et trente (30) jours pour les marchés de services et de prestations intellectuelles sous réserve du respect du calendrier de passation de marché et informer le FIDA à temps tout processus dépasse ce délai</p>	Coordinateurs	10/2022

<p><b>Un Avis d'intention d'attribution informations pour tous les marchés passés sur AON</b></p> <p>tous les marchés passés par entente directe, dans la presse nationale et le site de l'ARMP pour tous les marchés sur AON,</p>	UCP, CI	10/2022
<p><b>procéder pour les offres anormalement</b></p> <p>par (i) la vérification des prix par rapport à la mercuriale des prix ou les prix courant (ii) vérifier l'offre non seulement dans sa globalité mais aussi par article(iii) ( pour prendre la décision adéquate</p>	UCP, CI	10/2022
<p><b>Le RPM de l'UCP, les CPM devront préparer une base de données sur les prix des marchés</b></p> <p>Tout rejet d'une offre sur la base de l'article 45.9, le rapport d'évaluation sera l'objet d'un examen préalable du FIDA ;</p>	UCP, CI	10/2022
<p><b>Compléter l'archivage des documents de passation des marchés et une copie électronique au niveau central</b></p>	UCP, CI	10/2022
<p><b>Renforcement de capacités des chargés de PM par des formations et de l'AT</b></p> <p>Ils doivent être inscrits avec l'assistance du FIDA à la certification BUILPROC</p>	RPM, APM, CPM	10/2022
<p><b>Informers les soumissionnaires ayant subi des corrections arithmétiques avant la validation du rapport d'évaluation et les résultats des évaluations</b></p>	UCP/CIR	10/2022
<p><b>Veiller à ce que tous les avenants aux contrats soient conclus avant la date d'achèvement des contrats.</b></p>	UCP/CIR	10/2022
<p><b>Lancement de Marchés</b></p> <p>Aucun marché ne peut être lancé avant l'obtention de l'avis de la NO du FIDA sur le PPM</p>	Coordonnateur de l'UCP/RPM/CPM/PRMP	05/2023
<p><b>L'outil de Suivi des contrats (CMT)</b></p> <p>La mise à jour continue des données de la CMT</p>	RPM/CPM	05/2023
<p><b>Validité des offres</b></p> <p>Respecter la période de validité des offres pendant le processus d'évaluation et d'attribution des marchés notant que la période de validité doit être prorogée au cas où le processus d'évaluation prendrait plus de temps que prévu et la période de cette prorogation ne doit pas dépasser la période de validité initiale</p>	Président et membres du comité d'évaluation	05/2023



<p><b>Avenant du contrat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer un avenant et assurer sa signature avant l'expiration de la période d'exécution du contrat et renouveler les garanties d'exécution le cas échéant</li> <li>- Pour les marchés désignés pour examen préalable, tout avenant au contrat dépassant 10% de la valeur du contrat doit être soumis au FIDA pour non objection avant sa signature.</li> <li>- Si la valeur d'un marché qui ne nécessitait pas un examen préalable du FIDA est revue à la hausse et atteint un niveau auquel un tel examen est requis, l'avenant devra être soumis au FIDA pour non-objection avant sa signature</li> <li>- Pour les marchés désignés pour examen préalable, tout avenant au contrat pour la prorogation du délai d'exécution excédant 25% de la durée initiale du contrat doit être soumis au FIDA pour non objection avant sa signature</li> </ul>	<p>Coordinateur de l'UCP/RPM/CPM</p>	<p>05/2023</p>
<p><b>Dépassement d'un coût estimatif</b></p> <p>Dans le cas d'une attribution d'un marché dépassant son coût estimatif, le projet doit mettre à niveau le PTBA et le PPM et demander un avis de non objection du FIDA avant la signature du contrat</p>	<p>RPM/CPM</p>	<p>05/2023</p>
<p><b>Comité d'évaluation des offres/propositions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation d'un seul comité pour l'ouverture et l'évaluation des offres, composé de 3 membres : Président du comité, membre rapporteur et membre. La personne chargée de la passation du marché participera en tant qu'observateur.</li> <li>- Demander la participation du personnel technique du Ministère en cas de manque d'expertise dans le domaine requis</li> </ul>	<p>Coordonnateur de l'UCP / CIR</p>	<p>05/2023</p>
<p><b>Validation du rapport d'évaluation</b></p> <p>Le rapport d'évaluation des offres/propositions doit être validé par le coordonnateur au niveau de l'UCP et par le CIR au niveau Inter-régional sur la base de l'avis du RPM/CPM par rapport au respect de toutes les procédures d'évaluation</p>	<p>Coordonnateur de l'UCP et CIR</p>	<p>05/2023</p>
<p><b>Paieement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les termes contractuels relatifs au processus de paieement - Le projet doit s'assurer que les factures sont datées</li> </ul>	<p>UCP et bureaux Inter-régionaux</p>	<p>05/2023</p>
<p><b>Publication de l'AGPM, des AAO et des AA</b></p> <p>Assurer la publication des AGPM, des AAO, des AA sur le site du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Pour les bureaux inter-régionaux, les CPM doivent les transmettre au RPM pour assurer leur publication</p>	<p>RPM</p>	<p>05/2023</p>
<p><b>AGPM</b></p> <p>A ne pas indiquer le montant estimatif des marchés des Biens et Travaux dans l'AGPM</p>	<p>RPM</p>	<p>05/2023</p>
<p><b>Numéro de référence des DAO</b></p> <p>A utiliser les mêmes numéros de référence pour les marchés dans le PPM et dans le DAO</p>	<p>RPM/CPM</p>	<p>05/2023</p>
<p><b>Passation des marchés décomposés en lots</b></p> <p>La décision sur la passation des marchés décomposés en lots doit être la responsabilité du RPM et CPM</p>	<p>RPM/CPM</p>	<p>05/2023</p>

<p><b>Spécifications techniques et TDR</b></p> <p>RPM et CPM devront revoir les spécifications techniques/TDR du point de vue contractuel et donner leurs observations par écrit au personnel technique</p>	RPM/CPM/Personnel technique	05/2023
<p><b>Éléments à inclure</b></p> <p>Inclure dans tous les dossiers d'appel d'offres et dans les contrats : La politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations; Les dispositions sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels; Le droit du FIDA de mener un audit ou une inspection ; Les dispositions sur les normes de performance PESEC; Le Formulaire d'auto-certification du FIDA</p>	RPM/CPM	05/2023
<p><b>Demandes d'éclaircissements sur les offres</b></p> <p>Les demandes d'éclaircissements portant sur les offres doivent être signées par le président du comité d'AO</p>	Président du comité d'évaluation	05/2023
<p><b>Déclaration de confidentialité et impartialité</b></p> <p>Signature des déclarations de confidentialité et impartialité par les membres des comités d'évaluation et par les observateurs le cas échéant pour tous les marchés</p>	Président du comité d'évaluation	05/2023
<p><b>Attribution des Marchés</b></p> <p>- Respecter les procédures d'attribution du FIDA quant à l'avis d'intention d'attribution ainsi que le respect du délai pour la contestation. - L'avis d'intention d'attribution devra être communiqué par écrit à tous les soumissionnaires</p>	Coordinateur de l'UCP/ RPM/CPM	05/2023
<p><b>Coordination interne au niveau inter-régional/ National</b></p> <p>- Renforcement de la coordination quotidienne entre CPM et gestionnaire technique des contrats au niveau inter-régional - Renforcement de la coordination quotidienne entre RPM et gestionnaire technique des contrats au niveau national.</p>	RPM/CPM & Gestionnaires des contrats	05/2023
<p><b>Pénalité</b></p> <p>Application de la pénalité selon les termes du contrat</p>	RPM/CPM	05/2023
<p><b>Réception provisoire des Biens/ Travaux</b></p> <p>Le processus de réception provisoire des Biens et Travaux devra être entamé dès la réception de la notification du contractant</p>	Coordinateur de l'UCP et RPM au niveau national et CIR et CPM au niveau inter-régional	05/2023
<p><b>Livrables des services de conseil</b></p> <p>A spécifier un délai pour la correction des livrables par le consultant</p>	Gestionnaires des contrats/ RPM/CPM	05/2023
<p><b>Distribution des intrants/ matériels</b></p> <p>Le projet devra prendre toutes les dispositions pour assurer la distribution immédiate des intrants/ matériels dès leur réception du fournisseur et avant l'expiration du délai pour le paiement</p>	Coordinateur de l'UCP au niveau national et CIR au niveau inter-régional	05/2023

<p><b>Procès-verbaux des réunions</b></p> <p>Préparation d'un procès-verbal pour chaque réunion concernant le processus d'appel d'offres et la gestion du contrat.</p>	Gestionnaire du contrat	05/2023
<p><b>Archivage des documents</b></p> <p>Garder une version électronique de tous les documents relatifs aux opérations de PM dans le cadre de ce projet conduites au niveau national et inter-régional dans le bureau de l'UCP.</p>	RPM/CPM	05/2023
<p><b>PAL</b></p> <p>Révision des seuils des marchés indiqués dans PAL ainsi que le paragraphe 5- C (VI) relatif à la liste restreinte pour la Sélection des consultants individuels (SCI)</p>	FIDA	06/2023
<p><b>Présentation du projet</b></p> <p>Organisation d'une présentation du projet pour la PRMP responsable de la région d'ANTSIMO ANDREFANA</p>	CIR-FTU & CPM-FTU	06/2023
<p><b>Avenant pour les marchés antérieurs</b></p> <p>Un avenant rétroactif doit être signé pour chaque marché en cours de mise en œuvre et dont le délai d'exécution est déjà expiré</p>	Coordonnateurs du projet/FIDA	07/2023
<p><b>Planification</b></p> <p>- Revoir les budgets estimatifs et les périodes d'exécution des marchés planifiés dans le PTBA et le PPM - Le nombre des marchés planifiés par année devra être diminué pour assurer une gestion efficace des marchés attribués</p>	UCP	09/2023
<p><b>Renforcement des capacités</b></p> <p>Renforcement de capacité en passation des marchés de toute l'équipe de DEFIS et PRMP/CAO du MINAE à travers le recrutement de personnel additionnel.</p>	Coordonnateur/CPM/PRPM/FIDA	09/2023
<p><b>Manuel de Passation des Marchés</b></p> <p>Revoir et modifier le Manuel des procédures de passation des marchés dans le Manuel des procédures administratives, financières et comptables du projet:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise à jour des seuils pour les méthodes de passation comme indiqués dans PAL;</li> <li>2. Mise à jour des seuils pour l'examen préalable du FIDA comme indiqués dans PAL;</li> <li>3. Ajouter les autres modalités de passation prévues dans PAL;</li> <li>4. Ajouter la matrice des responsabilités pour chaque étape dans le cycle de passation en utilisant le format RAM-RACI (Confère : Annex 1- Responsibility Assignment Matrix (RAM - RACI) Template- FIDA PIM);</li> <li>5. Ajouter un appendice sur les documents de passation à archiver (Confère : Annex 2 - Procurement Records and files – FIDA PIM);</li> <li>6. Ajouter la forme d'évaluation de performance du contractant (Confère : Annex 6 - Vendor Assessment Form – FIDA PIM);</li> <li>7. Ajouter les procédures de subvention dans le cadre de ce projet (Confère : Section 3.4 – Award of Grants/Loans – FIDA PIM);</li> <li>8. Ajouter une section sur la délégation de la passation des marchés à d'autres entités.</li> </ol>	UCP/FIDA	10/2023

<p><b>Réunion mensuelle</b></p> <p>Le projet doit organiser des réunions mensuelles à distance pour tous les CPM, PRMP des trois régions pour la mise à jour continue des activités du projet</p>	RPM	12/2023
<p><b>Tender Management</b></p> <p>Chaque coordination devra informer dès le lancement des DAO/AMI/ AP, les membres des comités d'évaluation de l'échéancier d'évaluation pour assurer leur disponibilité pendant tout le processus d'évaluation</p>	CN/CNR	07/2024
<p><b>Tender Management</b></p> <p>- Le comité d'évaluation devra entamer le processus d'évaluation au plus tard le lendemain du jour de réception des Manifestations d'intérêt/offres/propositions</p>	CN/CIR et Président du comité	07/2024
<p><b>Tender Management</b></p> <p>Le projet doit prendre en considération les normes standards du PESEC dans les spécifications techniques des Biens et dans les critères de préqualification et sélection.</p> <p>Les décisions de nomination des membres du comité d'évaluation doivent comporter une référence en suivant un ordre chronologique et le comité d'évaluation devra être institué immédiatement après la publication du dossier d'appel d'offres/AMI</p> <p>Le délai pour demander des éclaircissements sur le DAO lancé suivant l'AON et l'AOI devra être 15 jours avant la date limite de soumission des offres et le délai de réponse devra être 11 jours au plus tard avant la date limite de soumission des offres</p> <p>Le comité d'évaluation devra signer la déclaration d'impartialité et de confidentialité à la séance d'ouverture des plis</p> <p>Le projet devra informer en avance les candidats de la date d'ouverture des plis financiers pour les Services de Conseil leur donnant le temps opportun pour participer à cette séance</p>	CN/CIR Responsables techniques/RPM/CPM Président et membres du comité d'évaluation	07/2024
<p><b>Tender Management</b></p> <p>Le comité d'évaluation est tenu d'appliquer la méthode d'évaluation correspondante à chaque méthode de passation</p> <p>Le comité d'évaluation devra communiquer les corrections arithmétiques faites dans une offre aux soumissionnaires concernés et obtenir leur acceptation par écrit</p> <p>Le comité d'évaluation devra s'assurer que le formulaire d'auto-certification présenté par le soumissionnaire est bien rempli et signé</p>	Comité d'évaluation/ CPM	07/2024

<p><b>Contract Management and Administration</b></p> <p>Mémorandum d'accord avec AFRICARICE: A amender les clauses suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clause 10.3.2 – modalités de paiement quant à la présentation des PV de réception des Biens/Travaux et des PV d'acceptation des livrables avec toute facture.</li> <li>- Clause 15 - Propriété Intellectuelle et publication pour que les données et les publications résultant de cette convention soient la propriété du projet et du FIDA et non pas une propriété conjointe avec le partenaire</li> <li>- Les livrables devront être approuvés par le responsable technique, le RAF et le RPM</li> </ul> <p>A inclure les dispositions sur les normes de performance PESEC dans les Mémorandum d'accord (MOA)</p> <p>Elaboration d'un PV de validation des livrables signé et daté pour les marchés des Services de Conseil</p> <p>Respect des termes de paiement du contrat/Mémorandum d'accord</p> <p>Pour les mémorandums d'accord qui prévoient que la passation des marchés sera conduite par le partenaire et le paiement par DEFIS, un représentant du projet devra participer à la phase de réception des Biens, Travaux et Services de Conseil</p>	<p>CN/RPM/RPM/ CIR/ RAF/ Responsables techniques</p>	<p>07/2024</p>
<p><b>Contract Management and Administration</b></p> <p>Le projet devra veiller à ce que l'entreprise adjudicataire communique les polices et attestations d'assurance au projet pour approbation avant la date de démarrage des travaux pour les marchés des travaux et selon les provisions du contrat pour les marchés des Biens.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A spécifier un délai pour la correction des livrables par le consultant (Reprise)</li> </ul>	<p>Gestionnaire du contrat</p>	<p>07/2024</p>
<p><b>Contract Management and Administration</b></p> <p>Le projet devra s'assurer que tous les documents constituant le contrat sont bien annexés au contrat</p> <p>Préparer un avenant et assurer sa signature avant l'expiration de la période d'exécution du contrat et renouveler les garanties d'exécution le cas échéant</p>	<p>PRM/CPM</p>	<p>07/2024</p>
<p><b>Record Keeping</b></p> <p>Le CN/CIR/RPM/CPM devront prendre toutes les mesures preventives nécessaires pour la conservation des dossiers de PM dans un endroit sécurisé contre l'incendie</p> <p>Une copie de tous les documents relatifs aux dossiers de PM dans les bureaux inter-régionaux devra être conservée au niveau du bureau de l'UCP</p>	<p>CN/CIR/RPM/CPM</p>	<p>07/2024</p>
<p><b>Training</b></p> <p>Organisation des ateliers internes de renforcement des capacités de l'équipe technique, passation et finance au niveau des coordinations régionales portant sur les procédures de passation des marchés, la préparation des DOA et le processus d'évaluation.</p>	<p>CN/RPM</p>	<p>07/2024</p>
<p><b>Training</b></p> <p>Contrat MDG2000001492- 0232- W-NS</p> <p>Le projet devra demander à l'entreprise TINA de fournir le formulaire d'auto-certification complet et signé</p>	<p>CIR/CPM Finanrantsoa</p>	<p>07/2024</p>

<p><b>Training</b></p> <p>Le projet devra obtenir l'avis de non-objection du FIDA s'il envisage utiliser une garantie de bonne exécution autre que la forme d'une garantie bancaire exigible sur demande, irrévocable et inconditionnelle.</p>	RPM/CPM	07/2024
<p><b>PAL</b></p> <p>PAL (Reprise) Révision des seuils des marchés indiqués dans PAL ainsi que le paragraphe 5- C (VI) relatif à la liste restreinte pour la Sélection des consultants individuels (SCI)</p>	UCP/FIDA	07/2024
<p><b>Contract Management and Administration</b></p> <p>Revoir et modifier le Manuel des procédures de passation des marchés dans le Manuel des procédures administratives, financières et comptables du projet (Reprise):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour des seuils pour les méthodes de passation comme indiqués dans PAL;</li> <li>- Mise à jour des seuils pour l'examen préalable du FIDA comme indiqués dans PAL;</li> <li>- Ajouter les autres modalités de passation prévues dans PAL;</li> <li>- Ajouter la matrice des responsabilités pour chaque étape dans le cycle de passation en utilisant le format RAM-RACI (Confère: Annex 1- Responsibility Assignment Matrix (RAM - RACI) Template- FIDA PIM);</li> <li>- Ajouter un appendice sur les documents de passation à archiver (Confère : Annex 2 - Procurement Records and files – FIDA PIM);</li> <li>- Ajouter la forme d'évaluation de performance du contractant (Confère : Annex 6 - Vendor Assessment Form – FIDA PIM);</li> <li>- Ajouter les procédures de subvention dans le cadre de ce projet (Confère : Section 3.4 – Award of Grants/Loans – FIDA PIM);</li> <li>- Ajouter une section sur la délégation de la passation des marchés à d'autres entités.</li> </ul>	UCP/FIDA	08/2024
<p><b>Recrutement</b></p> <p>Recrutement d'un cabinet de conseil pour une assistance technique au projet dans le domaine d'élaboration des mandats, spécifications techniques, préparation des AMI/DAO/DAP, des contrats et avenants et gestion des contrats</p>	CN/RPM	12/2024
<p><b>Recrutement</b></p> <p>Recrutement d'un cabinet de conseil pour une assistance technique au projet dans le domaine d'élaboration des mandats, spécifications techniques, préparation des AMI/DAO/DAP, des contrats et avenants et gestion des contrats</p>	CN/RPM	12/2024
<p><b>PPS and procurement Planning</b></p> <p>Le nombre des marchés planifiés dans le PPM 2024 devra être diminué pour assurer une gestion efficace des marchés attribués</p>	CN/CIR/Responsables techniques/RPM/CPM	

#### e. Indicateurs clés en matière de supervision et d'appui à l'exécution

Probabilité d'atteindre l'objectif de développement	Note: 4.0	Notation précédente: 3.93
---	-----------	---------------------------

Évaluation de la performance globale de l'exécution	Note: 3.92	Notation précédente: 4.33
---	------------	---------------------------

#### f. Autres aspects

## H. Enseignements tirés

214. Pour avoir une meilleure efficacité d'intervention, le Programme DEFIS doit améliorer le processus de planification en alignant au mieux le PTBA et le PPM. Ces deux documents doivent être élaborés avec la participation de tous les partenaires opérationnels du programme, avec l'appui du FIDA pour s'assurer de présenter un document de qualité au Comité de pilotage. Cela requiert une coordination technique et un suivi afin que le PTBA et le PPM soient correctement alignés, préparés et soumis au mois de Novembre afin d'obtenir l'ANO du FIDA avant la fin de l'année. Il faut tirer les leçons des cinq premières années pour améliorer l'exécution du Programme en rendant exécutoire le PTBA et le PPM dès le mois de janvier.

**Applicabilité** *cocher une seule case:*

Projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Pays	<input type="checkbox"/>	Région	<input type="checkbox"/>	Plusieurs régions	<input type="checkbox"/>
Étiquette(s)	Coordination et intervention						

**Applicabilité** *cocher une seule case:*

Projet	<input type="checkbox"/>	Pays	<input type="checkbox"/>	Région	<input type="checkbox"/>	Plusieurs régions	<input type="checkbox"/>
Étiquette(s)	Production de semences et CEP						

215. L'initiative des champs écoles paysans (CEP) a révélé le savoir faire des EAF dans le domaine des filières agricoles. Mais, pour permettre de développer tout le potentiel des paquets techniques en champs réels, il est indispensable d'améliorer l'accès aux intrants de qualité (semences et engrais), la bonne gestion de l'eau à la parcelle, l'accès à la petite mécanisation. Sans ces appuis, le contexte actuel montre que tout le potentiel de développement ne peut pas être exploité et dans le domaine des semences produits par les paysans, elles ne pourront pas extérioriser tout leur potentiel génétique.

## Catastrophes et interventions d'urgence

**Applicabilité** *cocher une seule case:*

Projet	<input type="checkbox"/>	Pays	<input type="checkbox"/>	Région	<input type="checkbox"/>	Plusieurs régions	<input type="checkbox"/>
Étiquette(s)	Catastrophes naturelles						

216. Le cas des cyclones à répétition dans la zone du Programme DEFIS (2021, 2022, 2023, 2024) est un facteur important à prendre en compte. Il détruit les investissements comme les ouvrages d'aménagements, les installations de productions de semences, les infrastructures de stockage, les habitations, avec comme corollaire la destruction des récoltes et des provisions alimentaires. La conséquence est que cette situation expose les EAF dans une vulnérabilité extrême parce qu'elle détruit leurs moyens de subsistance. Même si ce facteur est souvent intégré dans les facteurs de risques, on devrait envisager dans les programmes une anticipation sur des mesures d'atténuation.

## G. Modifications du projet identifiées pendant la mission

<b>Modifications</b>	
<b>Réaffectation entre catégories</b>	<b>Oui</b> <input type="checkbox"/>
La mission a pris connaissance de la sollicitation du Gouvernement pour une réallocation des ressources du financement additionnel du Programme DEFIS. La mission a jugé cette demande pertinente car il s'agit de prévoir plus de ressources à affecter aux infrastructures. Cette réallocation va donc assurément contribuer à diminuer l'impact des coûts très élevés à la réalisation des infrastructures par rapport aux prévisions à la conception du Programme.	

<b>Report de la date d'achèvement du projet</b>				<i>Oui</i>	<input type="checkbox"/>
<b>Cadre logique</b>				<i>Oui</i>	<input type="checkbox"/>
Le cadre logique du Programme rest maintenu. Il a été mis à jour à la suite de la revue à mi-parcours et continuera à suivre et à mesurer les indicateurs de performance tels que définis dans les objectifs de développement.					
<b>Financement additionnel</b>				<i>Oui</i>	<input type="checkbox"/>
<b>Zone du projet</b>				<i>Oui</i>	<input type="checkbox"/>
<b>Annulation</b>		<i>complète</i>	<input type="checkbox"/>	<i>partielle</i>	<input type="checkbox"/>
<b>Catégorie environnementale et sociale (PESEC)</b>	nouveau:	<b>A</b>	<input type="checkbox"/>	<b>B</b>	<input type="checkbox"/>
				<b>C</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Classification du risque climatique (PESEC)</b>	nouveau:	<i>élevé</i>	<input type="checkbox"/>	<i>moyen</i>	<input type="checkbox"/>
				<i>faible</i>	<input type="checkbox"/>
DEFIS est un programme classé dans la catégorie B, avec des risques modérés. Les zones de mise en œuvre des activités de DEFIS ne sont pas situées dans des habitats naturels et par conséquent ne présentent pas des risques sur la biodiversité. L'utilisation des pesticides est limitée et combinée avec de la fumure organique. Une gestion rationnelle pour une utilisation durable des ressources en eau est adoptée par les producteurs, notamment à travers le système de micro-irrigation, le Reservoir enterré plein de sable. DEFIS n'intervient pas aussi dans des zones où il y a des peuples autochtones. Les activités de DEFIS sont conformes au décret sur la mise en compatibilité des investissements à l'environnement. Tous les types de travaux et infrastructures du projet sont sujettes à l'obtention du permis environnemental. Le service en charge de l'environnement au sein du MINAE évalue la conformité des activités réalisées avec le plan de gestion environnementale et sociale. DEFIS est conforme aux Contributions Déterminées Nationales du pays					
<b>Autre modification n° 1</b>					
La réforme de la gestion financière et comptable des projets sur financements extérieurs au profit de l'Etat, objet du Décret 2024-836, amène un amendement de l'accord de financement du Programme, une modification du manuel de procédures pour s'aligner sur le nouveau dispositif et une mise à jour du manuel de procédures aligné sur les changements intervenus					
<b>Autre modification n° 2</b>					

#### G. Modifications du projet identifiées pendant la mission

<b>Modifications</b>					
<b>Réaffectation entre catégories</b>				<i>Oui</i>	<input type="checkbox"/>
La mission a pris connaissance de la sollicitation du Gouvernement pour une réallocation des ressources du financement initial et du financement additionnel du Programme DEFIS. La mission a jugé cette demande pertinente car il s'agit de prévoir plus de ressources à affecter aux infrastructures. Cette réallocation va donc assurément contribuer à diminuer l'impact des coûts très élevés à la réalisation des infrastructures par rapport aux prévisions à la conception du Programme.					
<b>Report de la date d'achèvement du projet</b>				<i>Oui</i>	<input type="checkbox"/>
<b>Cadre logique</b>				<i>Oui</i>	<input type="checkbox"/>



Le cadre logique du Programme rest maintenu. Il a été mis à jour à la suite de la supervision et continuera à suivre et à mesurer les indicateurs de performance tels que définis dans les objectifs de développement.

<b>Financement additionnel</b>	<b>Oui</b>	<input type="checkbox"/>
--------------------------------	------------	--------------------------

<b>Zone du projet</b>	<b>Oui</b>	<input type="checkbox"/>
-----------------------	------------	--------------------------

<b>Annulation</b>	<b>complète</b>	<input type="checkbox"/>	<b>partielle</b>	<input type="checkbox"/>
-------------------	-----------------	--------------------------	------------------	--------------------------

<b>Catégorie environnementale et sociale (PESEC)</b>	nouveau:	<b>A</b>	<input type="checkbox"/>	<b>B</b>	<input type="checkbox"/>	<b>C</b>	<input type="checkbox"/>
--	----------	----------	--------------------------	----------	--------------------------	----------	--------------------------

<b>Classification du risque climatique (PESEC)</b>	nouveau:	<b>élevé</b>	<input type="checkbox"/>	<b>moyen</b>	<input type="checkbox"/>	<b>faible</b>	<input type="checkbox"/>
--	----------	--------------	--------------------------	--------------	--------------------------	---------------	--------------------------

DEFIS est un programme classé dans la catégorie B, avec des risques modérés. Les zones de mise en œuvre des activités de DEFIS ne sont pas situées dans des habitats naturels et par conséquent ne présentent pas des risques sur la biodiversité. L'utilisation des pesticides est limitée et combinée avec de la fumure organique. Une gestion rationnelle pour une utilisation durable des ressources en eau est adoptée par les producteurs, notamment à travers le système de micro-irrigation, le Reservoir enterré plein de sable. DEFIS n'intervient pas aussi dans des zones où il y a des peuples autochtones. Les activités de DEFIS sont conformes au décret sur la mise en compatibilité des investissements à l'environnement. Tous les types de travaux et infrastructures du projet sont sujettes à l'obtention du permis environnemental. Le service en charge de l'environnement au sein du MINAE évalue la conformité des activités réalisées avec le plan de gestion environnementale et sociale. DEFIS est conforme aux Contributions Déterminées Nationales du pays

**Autre modification n° 1**

La réforme de la gestion financière et comptable des projets sur financements extérieurs au profit de l'Etat, objet du Décret 2024-836, amène un amendement de l'accord de financement du Programme, une modification du manuel de procédures pour s'aligner sur le nouveau dispositif et une mise à jour du manuel de procédures aligné sur les changements intervenus.

**Autre modification n° 2**

**H. Enseignements tirés**

217. Pour avoir une meilleure efficacité d'intervention, le Programme DEFIS doit améliorer le processus de planification. Les PTBA et les plans de passation de marchés devraient être correctement alignés, préparés et soumis au mois de Novembre afin d'obtenir l'ANO du FIDA avant la fin de l'année. Il faut tirer les leçons des cinq premières années pour améliorer l'exécution du Programme.

218. **Applicabilité** cocher une seule case:

Projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Pays	<input type="checkbox"/>	Région	<input type="checkbox"/>	Plusieurs régions	<input type="checkbox"/>
<b>Étiquette(s)</b>	<b>Coordination et intervention</b>						

219. **Applicabilité** cocher une seule case:

Projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Pays	<input type="checkbox"/>	Région	<input type="checkbox"/>	Plusieurs régions	<input type="checkbox"/>
Étiquette(s)	Production de semences et CEP						

220. L'initiative des champs écoles paysans (CEP) a révélé le savoir faire des EAF dans le domaine des filières agricoles. Mais, pour permettre de développer tout le potentiel des paquets techniques en champs réels, il est indispensable d'améliorer l'accès aux intrants de qualité (semences et engrais), la bonne gestion de l'eau à la parcelle, l'accès à la petite mécanisation. Sans ces appuis, le contexte actuel montre que tout le potentiel de développement ne peut pas être exploité et dans le domaine des semences produits par les paysans, elles ne pourront pas extérioriser tout leur potentiel génétique.

### Catastrophes et interventions d'urgence

221. **Applicabilité** cocher une seule case:

Projet	<input type="checkbox"/>	Pays	<input type="checkbox"/>	Région	<input type="checkbox"/>	Plusieurs régions	<input type="checkbox"/>
Étiquette(s)	Catastrophes naturelles						

222. Le cas des cyclones à répétition dans la zone du Programme DEFIS (2021, 2022, 2023) est un facteur important à prendre en compte. Il détruit les investissements comme les ouvrages d'aménagements, les installations de productions de semences, les infrastructures de stockage, les habitations, avec comme corollaire la destruction des récoltes et des provisions alimentaires. La conséquence est que cette situation expose les EAF dans une vulnérabilité extrême parce qu'elle détruit leurs moyens de subsistance. Même si ce facteur est souvent intégré dans les facteurs de risques, on devrait envisager dans les programmes une anticipation sur des mesures d'atténuation.

## F. Pertinence

<b>Pertinence</b>	<b>Note: 5</b>	<b>Notation précédente: 4</b>
-------------------	----------------	-------------------------------

### Justification de la note

223. Les objectifs du Programme DEFIS sont cohérents avec les politiques nationales et sectorielles du Gouvernement de Madagascar, en lien avec la vision du Plan Émergence Madagascar, le quatrième plan national d'action pour la nutrition, le plan d'investissement public réaménagé du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, ainsi que le cadre stratégique d'intervention du FIDA (COSOP 2022-2026), qui sont tous alignés sur les priorités de développement agricole et sur un engagement sur l'autosuffisance alimentaire du pays. En tant que tel, le programme demeure encore pertinent pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire pour la population, de résilience et d'accès aux marchés. Les objectifs du Programme DEFIS sont cohérents avec les politiques nationales et les priorités sectorielles du Gouvernement de Madagascar, notamment la vision du Plan Émergence Madagascar, le quatrième plan national d'action pour la nutrition, le plan d'investissement public réaménagé du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, ainsi que le cadre stratégique d'intervention du FIDA (COSOP 2022-2026). Dans cette optique, le Programme demeure encore pertinent pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire pour la population, de résilience et d'accès aux marchés pour les exploitations agricoles familiales de Madagascar et de leurs organisations. Les approches d'intervention basées sur la demande des bénéficiaires et sur les investissements structurants à l'intérieur des pôles de développement, sont adaptées et tiennent compte du potentiel des filières. Elles sont susceptibles d'ouvrir des opportunités d'accès aux marchés porteurs pour les producteurs et leurs organisations. Un encadrement de proximité adapté avec les CGEAF permet aussi et surtout d'accompagner les producteurs dans la pratique d'une agriculture résiliente, respectueuse de l'environnement et tournée vers le marché. Le Programme reste ancré enfin sur un appui institutionnel à travers un engagement politique à accompagner les réformes sectorielles pour la durabilité du programme. La pertinence du Programme est jugée satisfaisante.

### Principaux problèmes

224. La mission a recommandé que le quota de femmes et de jeunes soit amélioré pour assurer leur participation à la direction et à la prise de la décision dans les filières agricoles.

## G. Actions convenues

<i>Action convenue</i>	<i>Responsabilité</i>	<i>Date convenue</i>
<b>Vue d'ensemble et avancement du projet</b>		
<b>PI d'Anjasoatanimbary</b> Informer et sensibiliser les bénéficiaires sur la gestion des infrastructures réalisées et sur la responsabilité de la police de l'eau à interdire les dommages causés (saignées et ouvertures) sur les canaux.	RINFRA, CINFRA, CGEAF	10/2022
<b>PI Ankarandoha</b> Mettre en œuvre des remblais compactés avec du matériau sélectionné autour du canal principal, réaliser une étude géotechnique sur la berge de la rive droite pour l'ancrage du seuil n°1 et accorder une rallonge de délai pour la finalisation des travaux restants.	CN, CPM, RPM, RINFRA, CINFRA, Entreprise MIHARINTSO, Cabinet TEFY	10/2022
<b>Périmètre Ilakakabe (980 ha)</b> Réaliser une étude sur la qualité et la quantité de l'eau d'irrigation pour ce périmètre du fait de activités d'exploitation minière en cours en amont de l'ouvrage barrage qui affectent la qualité de l'eau.	RINFRA, RPM, RENV	10/2022
<b>PI Ankerakerak et PI Tsikolaka (CIR Fort Dauphin)</b> Procéder aux réceptions techniques de ces deux PI réceptionnés techniquement depuis 2021	RINFRA, CINFRA, RPM, CIR, CPM	10/2022
<b>Contrôle et Surveillance par les Bureaux de contrôle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer le suivi et contrôle des travaux par les Bureaux d'études de manière très rapprochée avec le personnel requis en présentiel</li> <li>• Veiller au remplacement de l'agent Surveillant du Bureau de Contrôle TEFY présent sur le chantier de PI Ankarandoha</li> </ul>	CIR, RINFRA, CINFRA, Bureaux de Contrôle	10/2022
<b>Suivi des travaux par le Programme</b> Assurer un suivi très rapproché des réalisations des infrastructures en construction.	RINFRA, CINFRA	10/2022
<b>Partenariat avec les régions pour les infrastructures</b> Obtenir de chacune des régions d'intervention, la liste de matériels et personnel adéquats pour mener la réflexion sur la faisabilité des travaux en régies avec l'appui de celles-ci.	CN, RPM, CPM, RINFRA, CINFRA	10/2022
<b>Andohan'Ilakaka-Ilakakabe</b> Veiller au respect du dosage du mortier de 300kg/m <sup>3</sup> pour la mise en œuvre du buttage des pavés par l'entreprise sous la surveillance du Bureau de contrôle.	RINFRA, CINFRA, Bureau de Contrôle	10/2022
<b>Suivi et surveillance des travaux</b> Utiliser des journaux de chantier de type Cahier « Triplicata » et rempli quotidiennement par le surveillant de chantier du Bureau de Contrôle et contresigné par l'entreprise	RINFRA, CINFRA, Bureau de Contrôle	10/2022
<b>Païement des factures aux entreprises</b> Veiller à la diligence des paiements des entreprises afin de prévenir des retards dans l'exécution des travaux et de garantir leur achèvement dans les limites du budget prévu	CN, RAF	10/2022

<b>Assurer le suivi rapproché de tous les intervenants sur la base des indicateurs du Programme</b>	RSE	10/2022
<b>Andohan'Ilakaka-Ilakakabe</b> Veiller au respect du dosage du mortier de 300kg/m3 pour la mise en œuvre du buttage des pavés par l'entreprise sous la surveillance du Bureau de contrôle.	RINFRA, CINFRA, Bureau de Contrôle	10/2022
<b>Suivi et surveillance des travaux</b> Utiliser des journaux de chantier de type Cahier « Triplicata » et rempli quotidiennement par le surveillant de chantier du Bureau de Contrôle et contresigné par l'entreprise	RINFRA, CINFRA, Bureau de Contrôle	10/2022
<b>Païement des factures aux entreprises</b> Veiller à la diligence des paiements des entreprises afin de prévenir des retards dans l'exécution des travaux et de garantir leur achèvement dans les limites du budget prévu	CN, RAF	10/2022
<b>Assurer le suivi rapproché de tous les intervenants sur la base des indicateurs du Programme</b>	RSE	10/2022
<b>Formation de tout le personnel</b> Assurer la prise en main du Progiciel de suivi-évaluation en intégrant les bases de toutes les parties prenantes	RSE	11/2022
<b>Formation de tout le personnel</b> Assurer la prise en main du Progiciel de suivi-évaluation en intégrant les bases de toutes les parties prenantes	RSE	11/2022
<b>Effectuer une évaluation indépendante de performance de FDA par rapport au partenariat avec le Projet</b> apprécier la pertinence et l'efficacité des projets et/ou demandes financés ; l'impact des fonds octroyés aux EAF, les contributions effectives au développement des filières	UCP /FDA	12/2022
<b>Renforcer la coordination et la planification entre l'équipe du programme et celle des FDA/FDAR</b> assurer une meilleure synergie entre les investissements à la demande et les investissements structurants	UCP /FDA	12/2022
<b>Envisager la mise en place ou l'extension par FDA, du Fonds d'Appui à la Commercialisation dans les régions d'intervention de DEFIS.</b> un mécanisme de fonds revolving qui a fait ses preuves dans le cadre du Projet d'urgence PACPA/RPSF	UCP /FDA	12/2022
<b>Finaliser la stratégie de production de semences et encadrer la production sur les différents sites</b>	UCP	12/2022
<b>Finaliser la stratégie de production de semences et encadrer la production sur les différents sites</b>	UCP	12/2022
<b>Préparer l'étude des effets et impacts du programme dans la perspective de la revue à mi-parcours</b>	UCP/RSE	05/2023

<b>Préparer l'étude des effets et impacts du programme dans la perspective de la revue à mi-parcours</b>	UCP/RSE	05/2023
<b>PI d'Andohariana-Analalehibe</b> Aménager les superficies des 58 ha des terres situées en altitude pour leur mise en valeur après avoir évalué la viabilité de ces investissements	RINFRA, RPM, , RENV	06/2023
<b>Accélérer l'opérationnalisation du nouveau logiciel centralisé de gestion de base de données</b>	RSE	07/2023
<b>Renforcer l'équipe du projet et les partenaires sur le manuel mis à jour et le nouveau logiciel</b>	Cabinet/RSE/ Consultant FIDA	07/2023
<b>Elaborer la stratégie de retrait de l'ensemble du Programme</b>	UCP/RSE	08/2023
<b>Elaborer la stratégie de retrait de l'ensemble du Programme</b>	UCP/RSE	08/2023
<b>Établir des contrats pluriannuels aux technicien CGEAF</b> évaluer chaque année les compétences pour renouvellement d'une année à l'autre.	UCP	08/2023
<b>Exécution des travaux en cours hors délai</b> L'ensemble de tous les travaux en cours d'exécution hors délai devraient être régularisés au moyen d'un avenant entraînant ainsi l'annulation des pénalités de retard.	Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN	09/2023
<b>Dégâts causés par les cyclones</b> Les ouvrages et sites ayant été touchés ou en dommages par des cyclones doivent faire l'objet d'un nouveau dossier contenant des nouveaux plans d'exécution et feront l'objet d'avenant ou de nouveau contrat	Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN	09/2023
<b>Réalisations des infrastructures de DEFIS</b> Privilégier, initier et/ou consolider les partenariats existants (UNOPS, OIT, Régions/TP, UNICEF) à travers des conventions pour l'exécution des travaux d'infrastructures en maîtrise d'ouvrage déléguée (UNOPS, OIT, UNICEF) et en régie par les Régions/TP.	Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN, CN	09/2023
<b>Suivi des infrastructures développées par les partenaires</b> Des missions spécifiques seront menées pour visiter les sites d'infrastructures réalisés par les partenaires de mise en œuvre du Programme (FDA, UNOPS, OIT, Régions/TP) et avoir une meilleure appréciation	Chargés Infrastructures/CIR, CIR, Responsable Infrastructures, RSE/CIR et RSE/CN.	09/2023
<b>Révisions des coûts des matériaux avec incidence sur les coûts unitaires des travaux ou ouvrages</b> Les entreprises devront réviser les coûts unitaires basés sur les sous détails des prix fournis présentés lors de la soumission de leurs offres (les coûts des matériaux à prendre en compte sont le ciment, fer et carburant).	Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN	09/2023

<p><b>Suivi et contrôle des travaux par les Bureaux de Contrôle</b></p> <p>Le délai d'exécution des bureaux est hors délai sur les chantiers. Leur délai contractuel pour assurer le suivi et contrôle doit être revu et aligné sur le délai d'exécution des entreprises.</p>	<p>Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Planification des AHA</b></p> <p>Sur les 28000 ha à être mises en œuvre par DEFIS, les superficies restantes à réaliser y compris celles programmées dans le PTBA 2023 sont de 23.839 ha. Au regard de la date d'achèvement prévisionnelle de DEFIS en Mars 2028, faire une planification de manière à finaliser les dernières réalisations physiques en Mars 2027 (dernière programmation en 2026)</p>	<p>Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Responsable Infrastructures, SPM/CN, RSE</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Exécution des travaux en cours hors délai</b></p> <p>L'ensemble de tous les travaux en cours d'exécution hors délai devraient être régularisés au moyen d'un avenant entraînant ainsi l'annulation des pénalités de retard.</p>	<p>Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Dégâts causés par les cyclones</b></p> <p>Les ouvrages et sites ayant été touchés ou en dommages par des cyclones doivent faire l'objet d'un nouveau dossier contenant des nouveaux plans d'exécution et feront l'objet d'avenant ou de nouveau contrat</p>	<p>Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Réalisations des infrastructures de DEFIS</b></p> <p>Privilégier, initier et/ou consolider les partenariats existants (UNOPS, OIT, Régions/TP, UNICEF) à travers des conventions pour l'exécution des travaux d'infrastructures en maîtrise d'ouvrage déléguée (UNOPS, OIT, UNICEF) et en régie par les Régions/TP.</p>	<p>Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN, CN</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Suivi des infrastructures développées par les partenaires</b></p> <p>Des missions spécifiques seront menées pour visiter les sites d'infrastructures réalisés par les partenaires de mise en œuvre du Programme (FDA, UNOPS, OIT, Régions/TP) et avoir une meilleur appréciation</p>	<p>Chargés Infrastructures/CIR, CIR, Responsable Infrastructures, RSE/CIR et RSE/CN.</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Révisions des couts des matériaux avec incidence sur les couts unitaires des travaux ou ouvrages</b></p> <p>Les entreprises devront réviser les couts unitaires basés sur les sous détails des prix fournis présentés lors de la soumission de leurs offres (les couts des matériaux à prendre en compte sont le ciment, fer et carburant).</p>	<p>Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Suivi et contrôle des travaux par les Bureaux de Contrôle</b></p> <p>Le délai d'exécution des bureaux est hors délai sur les chantiers. Leur délai contractuel pour assurer le suivi et contrôle doit être revu et aligné sur le délai d'exécution des entreprises.</p>	<p>Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Entreprises, Responsable Infrastructures, SPM/CN</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Planification des AHA</b></p> <p>Sur les 28000 ha à être mises en œuvre par DEFIS, les superficies restantes à réaliser y compris celles programmées dans le PTBA 2023 sont de 23.839 ha. Au regard de la date d'achèvement prévisionnelle de DEFIS en Mars 2028, faire une planification de manière à finaliser les dernières réalisations physiques en Mars 2027 (dernière programmation en 2026)</p>	<p>Chargés Infrastructures CIR, SPM CIR, Responsable Infrastructures, SPM/CN, RSE</p>	<p>09/2023</p>

Accélérer la mise en œuvre des conventions en cours et surtout l'acquisition du matériel sur place en faveur des femmes	UCP	06/2024
Explorer la possibilité d'une autre prorogation pour les activités sur financement NORAD pour plus de réalisme	UCP	06/2024
Produire les justificatifs de la première tranche de l'abondement du FDA de 2022 afin de relancer les activités du FDA	UFDA	08/2024
Améliorer l'élaboration du PTBA par un processus plus participatif avec tous les partenaires et avec l'appui du FIDA avant sa présentation au CNP	UCP/FIDA	10/2024
<b>Efficacité en matière de développement</b>		
Renforcer l'implication des structures pérennes et les partenaires dans l'exécution du Programme	UCP/MINAE	10/2022
Renforcer l'implication des structures pérennes et les partenaires dans l'exécution du Programme	UCP/MINAE	10/2022
Accélérer l'adaptation/finalisation de la stratégie genre	Coordination nationale	10/2023
Accélérer la mise en œuvre du programme	UCP/MINAE	12/2023
Accélérer la mise en œuvre du programme	UCP/MINAE	12/2023
Accélérer la mise en œuvre des conventions en cours et surtout l'acquisition du matériel sur place en faveur des femmes	UCP	08/2024
Accélérer l'adaptation/actualisation de la stratégie genre et de son plan d'action	Coordination nationale	12/2024
<b>Durabilité et transposition à plus grande échelle</b>		
Améliorer les TDR et/ou les dossiers de consultation des prestataires en précisant les attentes	UCP	10/2022
Effectuer des missions de suivi et de contrôle in situ	UCP	10/2022
Améliorer les TDRs et/ou les dossiers de consultation des prestataires	UCP	12/2023
Organiser des sessions d'informations aux prestataires une fois que les besoins sont déterminés	UCP	12/2023
Effectuer des missions de suivi et de contrôle sur les sites	UCP	12/2023
Améliorer les TDRs et/ou les dossiers de consultation des prestataires	UCP	12/2023
Organiser des sessions d'informations aux prestataires une fois que les besoins sont déterminés	UCP	12/2023
Effectuer des missions de suivi et de contrôle sur les sites	UCP	12/2023

<b>Organiser des sessions d'informations aux prestataires une fois que les besoins sont déterminés</b>	UCP	12/2024
<b>Renforcer les missions de suivi et de contrôle sur les sites</b>	UCP	12/2024
<b>Organiser des sessions d'informations aux prestataires une fois que les besoins sont déterminés</b>	UCP	
<b>Gestion du projet</b>		
<b>Améliorer les conditions de mobilisation des ressources</b>	UCP/MINAE/MEF	08/2022
<b>Focaliser les efforts de documentation dans la production de guides ou manuels spécifiques à l'intention des praticiens.</b>	RSEGS/CGES	10/2022
<b>Focaliser les efforts de documentation dans la production de guides ou manuels spécifiques à l'intention des praticiens.</b>	RSEGS/CGES	10/2022
<b>Mesures Responsabilité Date limite Statut Réviser le PTBA à la baisse pour escompter un niveau de réalisation satisfaisant en fin d'exercice</b>	UCP	10/2022
<b>Système de S&amp;E FDA</b> Améliorer le système de rapportage, de suivi et de communication entre FDA et DEFIS au niveau national et régional	RSEGS/CSE CIR	10/2022
<b>Recruter une personne en charge de la gestion des savoirs et de la communication au sein de l'UCN.</b>	CN/RSEGS	11/2022
<b>Recruter une personne en charge de la gestion des savoirs et de la communication au sein de l'UCN.</b>	CN/RSEGS	11/2022
<b>Base de données</b> Poursuivre le processus de confrontation de la base de données des bénéficiaires de FDA et DEFIS au niveau régional avant l'importation des données dans le nouveau logiciel	RSEGS/CSE CIR	11/2022
<b>Envisager la révision à la baisse du PTBA 2023 pour avoir un niveau de réalisation satisfaisant en fin d'exercice</b>	UCP/RAF/PPM	07/2023
<b>Accélérer l'opérationnalisation du nouveau logiciel centralisé de gestion de base de données</b>	RSE	07/2023
<b>Renforcer l'équipe du projet et les partenaires sur le manuel mis à jour et le nouveau logiciel</b>	Cabinet/RSE/ Consultant FIDA	07/2023
<b>Elaborer les PTBA en octobre et faire en sorte d'obtenir l'ANO du FIDA avant la fin de l'année</b>	UCP/CIR/	11/2023
<b>Aligner l'élaboration et l'approbation du PTBA et du PPM</b>	UCP/RAF/PPM	11/2023
<b>Mettre en œuvre la communication pour le développement</b>	RCOM	12/2023
<b>Produire et partager des documents de capitalisations</b>	RCOM	12/2023
<b>Améliorer les conditions de mobilisation des ressources</b>	UCP/MINAE/MEF	12/2023



<b>Commencer le processus de budgétisation suffisamment tôt (juillet) pour soumettre le projet du PTBA au mois d'octobre.</b>	CN/RAF	07/2024
<b>S'assurer de la participation de toutes les parties prenantes, notamment les partenaires d'exécution pour avoir des estimations plus réalistes</b>	CN	07/2024
<b>Elaborer les PTBA en octobre</b> avec les participation de tous les partenaires opérationnels et le FIDA afin d'avoir des documents de qualité et faire en sorte d'obtenir l'ANO du FIDA avant la fin de l'année	UCP/CIR/	10/2024
<b>Aligner l'élaboration et l'approbation du PTBA et du PPM</b>	UCP/RAF/PPM	10/2024
<b>Gestion et exécution financière</b>		
<b>Publication de l'Avis Général de PM sur le site web de l'ARMP et celui du FIDA</b>  (i) ajuster en fonction de réalité du programme et l'avancement des activités (ii) utiliser des tableau de bord afin de faciliter le suivi des activités de passation des marchés et de garantir une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources (iii) tenir à jour le registre des contrats et produire un rapport soumis tous les mois au Chargé de programme de pays du FIDA conformément au manuel des procédures du juin 2019 avec le PPM actualisé et rempli pour toutes les dates prévues et réelles	UCP, CI	10/2022
<b>Le RPM de l'UCP, les CPM et les responsables techniques doivent systématiquement coordonner et entreprendre des examens mensuels du plan de passation des marchés</b>	RPM, CPM et responsables techniques	10/2022
<b>Insérer toutes les activités en cours de réalisation dans le PPM 2022</b>  compléter toutes les informations de PPM, actualiser et mettre des dates réalisables. Le registre de contrat en cours d'exécution sera joint au PPM	RPM, CPM	10/2022
<b>Les responsables de la gestion des activités doivent formuler en temps opportun leurs demandes liées aux à la passation des marchés</b>  réserver des budgets adéquats et éligibles à l'exécution des activités de passation des marchés	RPM, CPM et responsables techniques	10/2022
<b>Adopter le seuil financier de passation des marchés</b>  pour "le montant des marchés attribués à un même fournisseur ou entreprise au cours d'une même année civile" (sera défini comme suit (i) Les montants contractuels individuels ; et (ii) la somme cumulée de chacun des marchés attribués à un même fournisseur au cours d'une même année civile, pour un marché unique) pour assurer une concurrence effective. Si le montant cumulé dépasse le seuil de l'examen posteriori, il sera le sujet d'un examen préalable par le FIDA.	UCP, CI	10/2022
<b>Utiliser les documents types du FIDA</b>  pour les biens et les services de conseil et les documents types de la banque mondiale pour les travaux.	UCP, CI	10/2022

<p><b>Appliquer le circulaire du 18 février 2022 article 4</b></p> <p>La CAO devra s'organiser afin qu'un processus d'évaluation transparent et efficace puissent se dérouler dans un délai ne dépassant pas vingt (20) jours pour les marchés des travaux et fournitures, et trente (30) jours pour les marchés de services et de prestations intellectuelles sous réserve du respect du calendrier de passation de marché et informer le FIDA à temps tout processus dépasse ce délai</p>	<p>Coordinateurs</p>	<p>10/2022</p>
<p><b>Un Avis d'intention d'attribution informations pour tous les marchés passés sur AON</b></p> <p>tous les marchés passés par entente directe, dans la presse nationale et le site de l'ARMP pour tous les marchés sur AON,</p>	<p>UCP, CI</p>	<p>10/2022</p>
<p><b>procéder pour les offres anormalement</b></p> <p>par (i) la vérification des prix par rapport à la mercuriale des prix ou les prix courant (ii) vérifier l'offre non seulement dans sa globalité mais aussi par article(iii) ( pour prendre la décision adéquate</p>	<p>UCP, CI</p>	<p>10/2022</p>
<p><b>Le RPM de l'UCP, les CPM devront préparer une base de données sur les prix des marchés</b></p> <p>Tout rejet d'une offre sur la base de l'article 45.9, le rapport d'évaluation sera l'objet d'un examen préalable du FIDA ;</p>	<p>UCP, CI</p>	<p>10/2022</p>
<p><b>Compléter l'archivage des documents de passation des marchés et une copie électronique au niveau central</b></p>	<p>UCP, CI</p>	<p>10/2022</p>
<p><b>Renforcement de capacités des chargés de PM par des formations et de l'AT</b></p> <p>Ils doivent être inscrits avec l'assistance du FIDA à la certification BUILPROC</p>	<p>RPM, APM, CPM</p>	<p>10/2022</p>
<p><b>Publication de l'Avis Général de PM sur le site web de l'ARMP et celui du FIDA</b></p> <p>(i) ajuster en fonction de réalité du programme et l'avancement des activités (ii) utiliser des tableau de bord afin de faciliter le suivi des activités de passation des marchés et de garantir une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources (iii) tenir à jour le registre des contrats et produire un rapport soumis tous les mois au Chargé de programme de pays du FIDA conformément au manuel des procédures du juin 2019 avec le PPM actualisé et rempli pour toutes les dates prévues et réelles</p>	<p>UCP, CI</p>	<p>10/2022</p>
<p><b>Le RPM de l'UCP, les CPM et les responsables techniques doivent systématiquement coordonner et entreprendre des examens mensuels du plan de passation des marchés</b></p>	<p>RPM, CPM et responsables techniques</p>	<p>10/2022</p>
<p><b>Insérer toutes les activités en cours de réalisation dans le PPM 2022</b></p> <p>compléter toutes les informations de PPM, actualiser et mettre des dates réalisables. Le registre de contrat en cours d'exécution sera joint au PPM</p>	<p>RPM, CPM</p>	<p>10/2022</p>

<p><b>Les responsables de la gestion des activités doivent formuler en temps opportun leurs demandes liées aux à la passation des marchés</b></p> <p>réserver des budgets adéquats et éligibles à l'exécution des activités de passation des marchés</p>	RPM, CPM et responsables techniques	10/2022
<p><b>Adopter le seuil financier de passation des marchés</b></p> <p>pour "le montant des marchés attribués à un même fournisseur ou entreprise au cours d'une même année civile" (sera défini comme suit (i) Les montants contractuels individuels ; et (ii) la somme cumulée de chacun des marchés attribués à un même fournisseur au cours d'une même année civile, pour un marché unique) pour assurer une concurrence effective. Si le montant cumulé dépasse le seuil de l'examen posteriori, il sera le sujet d'un examen préalable par le FIDA.</p>	UCP, CI	10/2022
<p><b>Utiliser les documents types du FIDA</b></p> <p>pour les biens et les services de conseil et les documents types de la banque mondiale pour les travaux.</p>	UCP, CI	10/2022
<p><b>Appliquer le circulaire du 18 février 2022 article 4</b></p> <p>La CAO devra s'organiser afin qu'un processus d'évaluation transparent et efficace puissent se dérouler dans un délai ne dépassant pas vingt (20) jours pour les marchés des travaux et fournitures, et trente (30) jours pour les marchés de services et de prestations intellectuelles sous réserve du respect du calendrier de passation de marché et informer le FIDA à temps tout processus dépasse ce délai</p>	Coordinateurs	10/2022
<p><b>Un Avis d'intention d'attribution informations pour tous les marchés passés sur AON</b></p> <p>tous les marchés passés par entente directe, dans la presse nationale et le site de l'ARMP pour tous les marchés sur AON,</p>	UCP, CI	10/2022
<p><b>procéder pour les offres anormalement</b></p> <p>par (i) la vérification des prix par rapport à la mercuriale des prix ou les prix courant (ii) vérifier l'offre non seulement dans sa globalité mais aussi par article(iii) ( pour prendre la décision adéquate</p>	UCP, CI	10/2022
<p><b>Le RPM de l'UCP, les CPM devront préparer une base de données sur les prix des marchés</b></p> <p>Tout rejet d'une offre sur la base de l'article 45.9, le rapport d'évaluation sera l'objet d'un examen préalable du FIDA ;</p>	UCP, CI	10/2022
<p><b>Compléter l'archivage des documents de passation des marchés et une copie électronique au niveau central</b></p>	UCP, CI	10/2022
<p><b>Renforcement de capacités des chargés de PM par des formations et de l'AT</b></p> <p>Ils doivent être inscrits avec l'assistance du FIDA à la certification BUILPROC</p>	RPM, APM, CPM	10/2022
<p><b>Informers les soumissionnaires ayant subi des corrections arithmétiques avant la validation du rapport d'évaluation et les résultats des évaluations</b></p>	UCP/CIR	10/2022

<b>Veiller à ce que tous les avenants aux contrats soient conclus avant la date d'achèvement des contrats.</b>	UCP/CIR	10/2022
<b>Lancement de Marchés</b> Aucun marché ne peut être lancé avant l'obtention de l'avis de la NO du FIDA sur le PPM	Coordonnateur de l'UCP/RPM/CPM/PRMP	05/2023
<b>L'outil de Suivi des contrats (CMT)</b> La mise à jour continue des données de la CMT	RPM/CPM	05/2023
<b>Validité des offres</b> Respecter la période de validité des offres pendant le processus d'évaluation et d'attribution des marchés notant que la période de validité doit être prorogée au cas où le processus d'évaluation prendrait plus de temps que prévu et la période de cette prorogation ne doit pas dépasser la période de validité initiale	Président et membres du comité d'évaluation	05/2023
<b>Avenant du contrat</b> - Préparer un avenant et assurer sa signature avant l'expiration de la période d'exécution du contrat et renouveler les garanties d'exécution le cas échéant - Pour les marchés désignés pour examen préalable, tout avenant au contrat dépassant 10% de la valeur du contrat doit être soumis au FIDA pour non objection avant sa signature. - Si la valeur d'un marché qui ne nécessitait pas un examen préalable du FIDA est revue à la hausse et atteint un niveau auquel un tel examen est requis, l'avenant devra être soumis au FIDA pour non-objection avant sa signature - Pour les marchés désignés pour examen préalable, tout avenant au contrat pour la prorogation du délai d'exécution excédant 25% de la durée initiale du contrat doit être soumis au FIDA pour non objection avant sa signature	Coordinateur de l'UCP/RPM/CPM	05/2023
<b>Dépassement d'un coût estimatif</b> Dans le cas d'une attribution d'un marché dépassant son coût estimatif, le projet doit mettre à niveau le PTBA et le PPM et demander un avis de non objection du FIDA avant la signature du contrat	RPM/CPM	05/2023
<b>Comité d'évaluation des offres/propositions</b> - Formation d'un seul comité pour l'ouverture et l'évaluation des offres, composé de 3 membres : Président du comité, membre rapporteur et membre. La personne chargée de la passation du marché participera en tant qu'observateur. - Demander la participation du personnel technique du Ministère en cas de manque d'expertise dans le domaine requis	Coordonnateur de l'UCP / CIR	05/2023
<b>Validation du rapport d'évaluation</b> Le rapport d'évaluation des offres/propositions doit être validé par le coordonnateur au niveau de l'UCP et par le CIR au niveau Inter-régional sur la base de l'avis du RPM/CPM par rapport au respect de toutes les procédures d'évaluation	Coordonnateur de l'UCP et CIR	05/2023
<b>Paiement</b> - Respecter les termes contractuels relatifs au processus de paiement - Le projet doit s'assurer que les factures sont datées	UCP et bureaux Inter-régionaux	05/2023

<p><b>Publication de l'AGPM, des AAO et des AA</b></p> <p>Assurer la publication des AGPM, des AAO, des AA sur le site du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Pour les bureaux inter-régionaux, les CPM doivent les transmettre au RPM pour assurer leur publication</p>	RPM	05/2023
<p><b>AGPM</b></p> <p>A ne pas indiquer le montant estimatif des marchés des Biens et Travaux dans l'AGPM</p>	RPM	05/2023
<p><b>Numéro de référence des DAO</b></p> <p>A utiliser les mêmes numéros de référence pour les marchés dans le PPM et dans le DAO</p>	RPM/CPM	05/2023
<p><b>Passation des marchés décomposés en lots</b></p> <p>La décision sur la passation des marchés décomposés en lots doit être la responsabilité du RPM et CPM</p>	RPM/CPM	05/2023
<p><b>Spécifications techniques et TDR</b></p> <p>RPM et CPM devront revoir les spécifications techniques/TDR du point de vue contractuel et donner leurs observations par écrit au personnel technique</p>	RPM/CPM/Personnel technique	05/2023
<p><b>Éléments à inclure</b></p> <p>Inclure dans tous les dossiers d'appel d'offres et dans les contrats : La politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations; Les dispositions sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels; Le droit du FIDA de mener un audit ou une inspection ; Les dispositions sur les normes de performance PESEC; Le Formulaire d'auto-certification du FIDA</p>	RPM/CPM	05/2023
<p><b>Demandes d'éclaircissements sur les offres</b></p> <p>Les demandes d'éclaircissements portant sur les offres doivent être signées par le président du comité d'AO</p>	Président du comité d'évaluation	05/2023
<p><b>Déclaration de confidentialité et impartialité</b></p> <p>Signature des déclarations de confidentialité et impartialité par les membres des comités d'évaluation et par les observateurs le cas échéant pour tous les marchés</p>	Président du comité d'évaluation	05/2023
<p><b>Attribution des Marchés</b></p> <p>- Respecter les procédures d'attribution du FIDA quant à l'avis d'intention d'attribution ainsi que le respect du délai pour la contestation. - L'avis d'intention d'attribution devra être communiqué par écrit à tous les soumissionnaires</p>	Coordinateur de l'UCP/ RPM/CPM	05/2023
<p><b>Coordination interne au niveau inter-régional/ National</b></p> <p>- Renforcement de la coordination quotidienne entre CPM et gestionnaire technique des contrats au niveau inter-régional - Renforcement de la coordination quotidienne entre RPM et gestionnaire technique des contrats au niveau national.</p>	RPM/CPM & Gestionnaires des contrats	05/2023

<p><b>Pénalité</b></p> <p>Application de la pénalité selon les termes du contrat</p>	RPM/CPM	05/2023
<p><b>Réception provisoire des Biens/ Travaux</b></p> <p>Le processus de réception provisoire des Biens et Travaux devra être entamé dès la réception de la notification du contractant</p>	Coordinateur de l'UCP et RPM au niveau national et CIR et CPM au niveau inter-régional	05/2023
<p><b>Livrables des services de conseil</b></p> <p>A spécifier un délai pour la correction des livrables par le consultant</p>	Gestionnaires des contrats/ RPM/CPM	05/2023
<p><b>Distribution des intrants/ matériels</b></p> <p>Le projet devra prendre toutes les dispositions pour assurer la distribution immédiate des intrants/ matériels dès leur réception du fournisseur et avant l'expiration du délai pour le paiement</p>	Coordinateur de l'UCP au niveau national et CIR au niveau inter-régional	05/2023
<p><b>Procès-verbaux des réunions</b></p> <p>Préparation d'un procès-verbal pour chaque réunion concernant le processus d'appel d'offres et la gestion du contrat.</p>	Gestionnaire du contrat	05/2023
<p><b>Archivage des documents</b></p> <p>Garder une version électronique de tous les documents relatifs aux opérations de PM dans le cadre de ce projet conduites au niveau national et inter-régional dans le bureau de l'UCP.</p>	RPM/CPM	05/2023
<p><b>Etre exhaustif dans l'attachement des pièces justificatives notamment: les fiches d'imputation, les rapports de mission, les fiches de suivi des contrat et autres.</b></p> <p>Etre exhaustif dans l'attachement des pièces justificatives notamment: les fiches d'imputation, les rapports de mission, les fiches de suivi des contrat et les proces-verbaux des évaluations des marchés.</p>	RAF, CIR	06/2023
<p><b>PAL</b></p> <p>Révision des seuils des marchés indiqués dans PAL ainsi que le paragraphe 5- C (VI) relatif à la liste restreinte pour la Sélection des consultants individuels (SCI)</p>	FIDA	06/2023
<p><b>Présentation du projet</b></p> <p>Organisation d'une présentation du projet pour la PRMP responsable de la région d'ANTSIMO ANDREFANA</p>	CIR-FTU & CPM-FTU	06/2023
<p><b>Assurer la cohérence entre le PTBA et le Plan de Passation de marchés avant d'envoyer le PTBA au FIDA pour Non objection.</b></p> <p>Assurer la cohérence entre le PTBA et le Plan de Passation de marchés avant d'envoyer le PTBA au FIDA pour Non objection. Contrôler l'affectation des dépenses, éviter les dépenses non provisionnées et limiter les dépassements sur les lignes budgétaires.</p>	Coordinateur National le RA, CIR et CAFs	06/2023

<p><b>Organiser l'archivage des pièces dans un endroit sûr et protégé. Les pièces doivent être gardées au moins 10 après la clôture du projet.</b></p> <p>Organiser l'archivage des pièces dans un endroit sûr et protégé. Les pièces doivent être gardées au moins 10 après la clôture du projet.</p>	<p>Coordinateur, RAF, CIR et les CAFs</p>	<p>06/2023</p>
<p><b>Mettre en application les recommandations de l'audit interne et dresser un tableau de bord pour montre la progression dans leur mise en application. Revoir la gestion des accès au logiciel TOMWEB et bien suggestionner les taches.</b></p> <p>Mettre en application les recommandations de l'audit interne et dresser un tableau de bord pour montre la progression dans leur mise en application. Revoir la gestion des accès au logiciel TOMWEB et bien suggestionner les taches.</p>	<p>RAF, CIR et CAF</p>	<p>06/2023</p>
<p><b>Avenant pour les marchés antérieurs</b></p> <p>Un avenant rétroactif doit être signé pour chaque marché en cours de mise en œuvre et dont le délai d'exécution est déjà expiré</p>	<p>Coordonnateurs du projet/FIDA</p>	<p>07/2023</p>
<p><b>Paramètre RFI dans TOMWEB et produire le rapport du deuxième trimestre par le logiciel. Corriger des erreurs constatées dans le rapport du premier trimestre.</b></p> <p>Paramètre RFI dans TOMWEB et produire le rapport du deuxième trimestre par le logiciel. Corriger des erreurs constatées dans le rapport du premier trimestre.</p>	<p>Coordinateur et RAF</p>	<p>07/2023</p>
<p><b>Finaliser le processus de recrutement du personnel de PA2R et introduire la première demande de décaissement.</b></p> <p>Finaliser le processus de recrutement du personnel de PA2R et introduire la première demande de décaissement.</p>	<p>Coordination Nationale</p>	<p>07/2023</p>
<p><b>Négocier avec la Banque Centrale pour la création d'un guichet au service des projets pour faciliter le processus d'appel de fonds.</b></p> <p>Négocier avec la Banque Centrale pour la création d'un guichet au service des projets pour faciliter le processus d'appel de fonds. au 20/07/2023: en cours</p>	<p>FIDA, MINAE, CN</p>	<p>08/2023</p>
<p><b>Planification</b></p> <p>- Revoir les budgets estimatifs et les périodes d'exécution des marchés planifiés dans le PTBA et le PPM - Le nombre des marchés planifiés par année devra être diminué pour assurer une gestion efficace des marchés attribués</p>	<p>UCP</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Renforcement des capacités</b></p> <p>Renforcement de capacité en passation des marchés de toute l'équipe de DEFIS et PRMP/CAO du MINAE à travers le recrutement de personnel additionnel.</p>	<p>Coordonnateur/CPM/PRPM/FIDA</p>	<p>09/2023</p>

<p><b>Flux de fonds et modalités de décaissement - Traitement en DRF des avances de fonds aux partenaires</b></p> <p>a) Arrêter de soumettre en DRF un paiement d'avance non couverte par une garantie. b) Comptabiliser en réalisation les avances de fonds aux partenaires seulement après la justification de la réalisation de l'activité.</p> <p>Mission de septembre 2019 - Reconduite</p>	UCP/CIR	09/2023
<p><b>Fonds de contrepartie - Méthodologie de valorisation des contributions des bénéficiaires en nature</b></p> <p>a) Affiner la méthodologie de valorisation des contributions des bénéficiaires en nature. b) Soumettre la méthodologie au FIDA pour validation.</p> <p>Mission Novembre 2021 – Reconduite/ Reconduite par la mission du 22 mai 2023</p> <p>Justification: Remplacer par une recommandation de la mission de supervision de Juillet 2022</p>	CN/RAF/CIR	09/2023
<p><b>Contrôles internes - Application des dispositions du Manuel de procédures administratives, comptables et financières</b></p> <p>Appliquer rigoureusement les dispositions du Manuel de Procédures administratives, comptables et financières.</p> <p>Reconduite par la mission de supervision de juin 2022.</p>	RAF /Comptable/CAF	09/2023
<p><b>Contrôles internes financiers - Révision du Manuel des procédures</b></p> <p>Finalisation de la révision du Manuel des procédures administratives, financières et comptables déjà initiée</p> <p>Reconduite par la mission du 22 mai 2023</p>	Coordonnateur et RAF	09/2023
<p><b>Contrôles internes financiers - Mise en œuvre des recommandations des Rapports d'audit interne</b></p> <p>Mise en œuvre des recommandations des Rapports d'audit interne de mai et de juin 2022 : i) vérifier et contrôler les pièces de dépenses de FDA et établir un rapport de validation avant tout déblocage, ii) inventaire de tous le matériel à la fin de chaque exercice.</p> <p>Reconduite par la mission du 22 mai 2023</p>	Coordonnateur et RAF	09/2023
<p><b>Finaliser la mise à jour du Manuel des procédures et inclure dans le document les règles sur les nouvelles méthodes de décaissement instaurées par le FIDA.</b></p> <p>Finaliser la mise à jour du Manuel des procédures et inclure dans le document les règles sur les nouvelles méthodes de décaissement instaurées par le FIDA.</p>	Coordinateur et RAF	09/2023
<p><b>Affiner la méthodologie de valorisation des contributions des bénéficiaires nature ( Reconduite). Utiliser la fiche que la mission a partagée avec le projet.</b></p> <p>Affiner la méthodologie de valorisation des contributions des bénéficiaires nature ( Reconduite). Utiliser la fiche que la mission a partagée avec le projet.</p>	Coordinateur, RAF, CIR ,CAF et S&E	09/2023



<p><b>Faire le suivi avec le ministère des finances pour le paiement d'un montant de 820 millions MGA (équivalent à 210 mille USD) et de sa part en numéraire</b></p> <p>Faire le suivi avec le ministère des finances pour le paiement d'un montant de 820 millions MGA (équivalent à 210 mille USD). Pour le paiement aussi de sa part en numéraire dans le PTBA de 2023.</p>	<p>CN et RAF</p>	<p>09/2023</p>
<p><b>Manuel de Passation des Marchés</b></p> <p>Revoir et modifier le Manuel des procédures de passation des marchés dans le Manuel des procédures administratives, financières et comptables du projet:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise à jour des seuils pour les méthodes de passation comme indiqués dans PAL;</li> <li>2. Mise à jour des seuils pour l'examen préalable du FIDA comme indiqués dans PAL;</li> <li>3. Ajouter les autres modalités de passation prévues dans PAL;</li> <li>4. Ajouter la matrice des responsabilités pour chaque étape dans le cycle de passation en utilisant le format RAM-RACI (Confère : Annex 1- Responsibility Assignment Matrix (RAM - RACI) Template- FIDA PIM);</li> <li>5. Ajouter un appendice sur les documents de passation à archiver (Confère : Annex 2 - Procurement Records and files – FIDA PIM);</li> <li>6. Ajouter la forme d'évaluation de performance du contractant (Confère : Annex 6 - Vendor Assessment Form – FIDA PIM);</li> <li>7. Ajouter les procédures de subvention dans le cadre de ce projet (Confère : Section 3.4 – Award of Grants/Loans – FIDA PIM);</li> <li>8. Ajouter une section sur la délégation de la passation des marchés à d'autres entités.</li> </ol>	<p>UCP/FIDA</p>	<p>10/2023</p>
<p><b>Réunion mensuelle</b></p> <p>Le projet doit organiser des réunions mensuelles à distance pour tous les CPM, PRMP des trois régions pour la mise à jour continue des activités du projet</p>	<p>RPM</p>	<p>12/2023</p>
<p><b>Contributions des bénéficiaires - conventions les Valeurs des apports à mentionner dans les conventions</b></p> <p>Mentionner systématiquement dans les conventions les valeurs des apports attendus des bénéficiaires et des partenaires.</p> <p>Mission Octobre 2020 – Reconduite/ reconduite</p>	<p>Coordonnateur et RAF</p>	<p>12/2023</p>
<p><b>Contrôles internes financiers - Modalités de contrôle interne financier sur les documents justificatifs des transactions à renforcer</b></p> <p>Mention dans les conventions avec les partenaires les règles et les procédures de justification des fonds et rapportage. Collecte des documents justificatifs originaux des dépenses des partenaires. Renforcement des modalités de contrôle interne financier sur les documents justificatifs des transactions.</p> <p>Reconduite par la mission du 22 mai</p>	<p>Coordonnateur et RAF</p>	<p>12/2023</p>
<p><b>Contrôles internes financiers – Partenariat avec FDA</b></p> <p>Élaboration d'un format de rapport financier. Soumission au FIDA du rapport de l'évaluation de la performance de 2021 et des termes de référence de celui de 2022.</p>	<p>Coordonnateur et RAF</p>	<p>12/2023</p>

<p><b>Contrôles internes financiers - Correction d'imputation de catégorie en DRF</b></p> <p>Recensement des imputations erronées en DRF dont certaines ont été identifiées par la mission et soumission de l'état au FIDA avant correction en comptabilité puis en DRF.</p>	<p>Coordonnateur et RAF</p>	<p>12/2023</p>
<p><b>Flux de fonds et modalités de décaissement - Relèvement du plafond du compte désigné OFID</b></p> <p>Relèvement du plafond du compte désigné OFID décaissable en plusieurs demandes en fonction du cycle des activités pour couvrir les besoins de trésorerie si les activités planifiées sont exécutées.</p>	<p>Coordonnateur et RAF</p>	<p>12/2023</p>
<p><b>Finaliser le recrutement du personnel technique pour les positions vacantes : 11 personnes à recruter Revoir la fiche d'évaluation du personnel et y mettre des indicateurs de performance adossés aux tâches.</b></p> <p>Finaliser le recrutement du personnel technique pour les positions vacantes : 11 personnes à recruter Revoir la fiche d'évaluation du personnel et y mettre des indicateurs de performance adossés aux tâches. qui leur sont assignées. Mettre à jour le dossier du personnel.</p>	<p>CN, CIR et RAF</p>	<p>12/2023</p>
<p><b>Certificat sur la gestion financière des projets pour le comptable, les Chargé des Finances des régions et tous les assistants comptables</b></p> <p>Certificat sur la gestion financière des projets pour le comptable, les Chargé des Finances des régions et tous les assistants comptables</p>	<p>RAF, CAF et tous les assistants comptables</p>	<p>12/2023</p>
<p><b>Faire respecter les délais de justification des avances convenus dans les conventions avec les partenaires ( FDA, TTMR, TMN et autres).</b></p> <p>Faire respecter les délais de justification des avances convenus dans les conventions avec les partenaires ( FDA, TTMR, TMN et autres) Attacher sur les conventions les formats de rapport financier incluant les pièces justifiées demandées pour chaque type de dépense.</p>	<p>CN, RAF, CIR, CAF</p>	<p>12/2023</p>
<p><b>Atelier sur la politique d'anticorruption du FIDA et participe à l'atelier organisé par le FIDA.</b></p> <p>Atelier sur la politique d'anticorruption du FIDA et participe à l'atelier organisé par le FIDA.</p>	<p>FIDA, CN, RAF</p>	<p>12/2023</p>
<p><b>Réévaluer les apports en nature du Gouvernement et pour s'aligner aux prix qui prévalent au marché.</b></p> <p>Réévaluer les apports en nature du Gouvernement et pour s'aligner aux prix qui prévalent au marché.</p>	<p>CN et le RAF</p>	<p>12/2023</p>
<p><b>S'assurer que les accords avec les partenaires CFFAMMA, ORN et ONN incluent des clauses imposant la tenue des activités avant le 30 Sept 24 ou autrement, le remboursement des fonds au projet,</b></p>	<p>FIDA, CN</p>	<p>06/2024</p>
<p><b>Communiquer au projet les exigences liées à la clôture du financement NORAD</b></p>	<p>FIDA</p>	<p>06/2024</p>

<b>Adopter le nouveau canevas de valorisation des apports bénéficiaires et constater les contributions de façon plus régulière (trimestrielle voire mensuelle).</b>	RAF	06/2024
<b>Consulter le personnel technique dans l'analyse de l'exécution budgétaire du RFI</b>	RAF, CAF	06/2024
<b>Être exhaustif dans l'attachement des pièces justificatives relatives aux dépenses de formations, travaux, consultances, avances aux partenaires, frais de fonctionnement.</b>	RAF	06/2024
<b>S'assurer de l'existence d'un avenant aux contrats arrivés à expiration sans que la réception définitive n'ait été effectuée ainsi que l'application des pénalités de retard</b>	CAF, RAF	06/2024
<b>Documenter les contrôles inopinés de la caisse par la CAF au niveau des antennes CIR.</b>	CAF	06/2024
<b>Envoyer une correspondance au FDA qui communique clairement le reliquat de fonds non-justifié</b>	CN,RAF	06/2024
<b>Effectuer un retro-planning des étapes, échéanciers et personnes responsables qui sera partagé avec les différents intervenants.</b>	CN,RAF	06/2024
<b>S'assurer qu'un suivi régulier de l'utilisation du carburant est effectué au niveau de l'UCP.</b>	RAF	06/2024
<b>Systématiser le remplissage de fiches de présence pour les formations et ateliers</b>	RAF, CAF	06/2024
<b>S'assurer pour les distributions qu'en plus du bordereau de livraison, il existe une liste de distribution signée par chaque bénéficiaire</b>	RAF, CAF	06/2024
<b>Formation et Assistance aux partenaires pour le traitement des pièces justificatives suivant la procédure du projet</b>	CAF	06/2024
<b>Amélioration du format de rapport financier des TTMRs pour un meilleur rapprochement avec les pièces justificatives</b>	CAF	06/2024
<b>Tender Management</b> Chaque coordination devra informer dès le lancement des DAO/AMI/ AP, les membres des comités d'évaluation de l'échéancier d'évaluation pour assurer leur disponibilité pendant tout le processus d'évaluation	CN/CNR	07/2024
<b>Tender Management</b> - Le comité d'évaluation devra entamer le processus d'évaluation au plus tard le lendemain du jour de réception des Manifestations d'intérêt/offres/propositions	CN/CIR et Président du comité	07/2024

<p><b>Tender Management</b></p> <p>Le projet doit prendre en considération les normes standards du PESEC dans les spécifications techniques des Biens et dans les critères de préqualification et sélection.</p> <p>Les décisions de nomination des membres du comité d'évaluation doivent comporter une référence en suivant un ordre chronologique et le comité d'évaluation devra être institué immédiatement après la publication du dossier d'appel d'offres/AMI</p> <p>Le délai pour demander des éclaircissements sur le DAO lancé suivant l'AON et l'AOI devra être 15 jours avant la date limite de soumission des offres et le délai de réponse devra être 11 jours au plus tard avant la date limite de soumission des offres</p> <p>Le comité d'évaluation devra signer la déclaration d'impartialité et de confidentialité à la séance d'ouverture des plis</p> <p>Le projet devra informer en avance les candidats de la date d'ouverture des plis financiers pour les Services de Conseil leur donnant le temps opportun pour participer à cette séance</p>	<p>CN/CIR Responsables techniques/RPM/CPM Président et membres du comité d'évaluation</p>	<p>07/2024</p>
<p><b>Tender Management</b></p> <p>Le comité d'évaluation est tenu d'appliquer la méthode d'évaluation correspondante à chaque méthode de passation</p> <p>Le comité d'évaluation devra communiquer les corrections arithmétiques faites dans une offre aux soumissionnaires concernés et obtenir leur acceptation par écrit</p> <p>Le comité d'évaluation devra s'assurer que le formulaire d'auto-certification présenté par le soumissionnaire est bien rempli et signé</p>	<p>Comité d'évaluation/ CPM</p>	<p>07/2024</p>
<p><b>Contract Management and Administration</b></p> <p>Mémorandum d'accord avec AFRICARICE: A amender les clauses suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clause 10.3.2 – modalités de paiement quant à la présentation des PV de réception des Biens/Travaux et des PV d'acceptation des livrables avec toute facture.</li> <li>- Clause 15 - Propriété Intellectuelle et publication pour que les données et les publications résultant de cette convention soient la propriété du projet et du FIDA et non pas une propriété conjointe avec le partenaire</li> <li>- Les livrables devront être approuvés par le responsable technique, le RAF et le RPM</li> </ul> <p>A inclure les dispositions sur les normes de performance PESEC dans les Mémorandum d'accord (MOA)</p> <p>Elaboration d'un PV de validation des livrables signé et daté pour les marchés des Services de Conseil</p> <p>Respect des termes de paiement du contrat/Mémorandum d'accord</p> <p>Pour les mémorandums d'accord qui prévoient que la passation des marchés sera conduite par le partenaire et le paiement par DEFIS, un représentant du projet devra participer à la phase de réception des Biens, Travaux et Services de Conseil</p>	<p>CN/RPM/RPM/ CIR/ RAF/ Responsables techniques</p>	<p>07/2024</p>
<p><b>Contract Management and Administration</b></p> <p>Le projet devra veiller à ce que l'entreprise adjudicataire communique les polices et attestations d'assurance au projet pour approbation avant la date de démarrage des travaux pour les marchés des travaux et selon les provisions du contrat pour les marchés des Biens.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A spécifier un délai pour la correction des livrables par le consultant (Reprise)</li> </ul>	<p>Gestionnaire du contrat</p>	<p>07/2024</p>

<p><b>Contract Management and Administration</b></p> <p>Le projet devra s'assurer que tous les documents constituant le contrat sont bien annexés au contrat Préparer un avenant et assurer sa signature avant l'expiration de la période d'exécution du contrat et renouveler les garanties d'exécution le cas échéant</p>	PRM/CPM	07/2024
<p><b>Record Keeping</b></p> <p>Le CN/CIR/RPM/CPM devront prendre toutes les mesures preventives nécessaires pour la conservation des dossiers de PM dans un endroit sécurisé contre l'incendie Une copie de tous les documents relatifs aux dossiers de PM dans les bureaux inter-régionaux devra être conservée au niveau du bureau de l'UCP</p>	CN/CIR/RPM/CPM	07/2024
<p><b>Training</b></p> <p>Organisation des ateliers internes de renforcement des capacités de l'équipe technique, passation et finance au niveau des coordinations régionales portant sur les procédures de passation des marchés, la préparation des DOA et le processus d'évaluation.</p>	CN/RPM	07/2024
<p><b>Training</b></p> <p>Contrat MDG2000001492- 0232- W-NS Le projet devra demander à l'entreprise TINA de fournir le formulaire d'auto-certification complet et signé</p>	CIR/CPM Finanrantsoa	07/2024
<p><b>Training</b></p> <p>Le projet devra obtenir l'avis de non-objection du FIDA s'il envisage utiliser une garantie de bonne exécution autre que la forme d'une garantie bancaire exigible sur demande, irrévocable et inconditionnelle.</p>	RPM/CPM	07/2024
<p><b>PAL</b></p> <p>PAL (Reprise) Révision des seuils des marchés indiqués dans PAL ainsi que le paragraphe 5- C (VI) relatif à la liste restreinte pour la Sélection des consultants individuels (SCI)</p>	UCP/FIDA	07/2024
<p><b>Recrutement d'un consultant pour appuyer la mise en œuvre des activités de NORAD et un suivi regulier de l'avancement</b></p>	FIDA, CN	07/2024
<p><b>Requête au ministère des Finances de faciliter le décaissement des fonds de NORAD pour permettre la poursuite des activités.</b></p>	FIDA, CN	07/2024
<p><b>L'emprunteur doit soumettre une demande de reallocation aupres du FIDA</b></p>	MINAE	07/2024
<p><b>Amender l'accord de financement avec la proposition de reallocation budgetaire</b></p>	FIDA	07/2024
<p><b>Mener les démarches nécessaires auprès du MINAE pour demander le décaissement des fonds de contrepartie (à l'instar du projet AD2M via une note de présentation).</b></p>		07/2024
<p><b>Commencer le processus de budgétisation assez tôt (juillet) et soumettre le projet du PTBA au mois d'octobre.</b></p>	CN/RAF	07/2024

<b>Amender l'accord de financement pour refléter les dispositifs du nouveau décret</b>	FIDA	07/2024
<b>Révision des clauses des conventions avec les agences UN par le FIDA pour un meilleur accès aux informations financières</b>	FIDA	07/2024
<b>S'assurer de la participation de toutes les parties prenantes, notamment les partenaires d'exécution pour avoir des estimations plus réalistes.</b>	CN	07/2024
<b>Revision temporaire du manuel de procédures pour refléter les dispositifs du nouveau décret, le fonctionnement du nouveau Compte désigné y compris les signataires et le soumettre au FIDA pour l'Avis de non-objection</b>	RAF	07/2024
<b>Contract Management and Administration</b> Revoir et modifier le Manuel des procédures de passation des marchés dans le Manuel des procédures administratives, financières et comptables du projet (Reprise): - Mise à jour des seuils pour les méthodes de passation comme indiqués dans PAL; - Mise à jour des seuils pour l'examen préalable du FIDA comme indiqués dans PAL; - Ajouter les autres modalités de passation prévues dans PAL; - Ajouter la matrice des responsabilités pour chaque étape dans le cycle de passation en utilisant le format RAM-RACI (Confère: Annex 1- Responsibility Assignment Matrix (RAM - RACI) Template- FIDA PIM); - Ajouter un appendice sur les documents de passation à archiver (Confère : Annex 2 - Procurement Records and files – FIDA PIM); - Ajouter la forme d'évaluation de performance du contractant (Confère : Annex 6 - Vendor Assessment Form – FIDA PIM); - Ajouter les procédures de subvention dans le cadre de ce projet (Confère : Section 3.4 – Award of Grants/Loans – FIDA PIM); - Ajouter une section sur la délégation de la passation des marchés à d'autres entités.	UCP/FIDA	08/2024
<b>Continuer des enquêtes auprès des fournisseurs concernés pour confirmer le remboursement de la TVA par l'Etat. Constater l'apport avec comme document justificatif les échanges avec le(s) fournisseur(s) en question</b>		09/2024
<b>Ratification du nouvel accord de financement par le gouvernement</b>	CN	09/2024
<b>Ouverture du compte désigné auprès d'une banque commerciale.</b>	RAF	09/2024
<b>Ouvrir un compte opérationnel en USD au niveau de l'UCP</b>	RAF	09/2024
<b>Explorer avec FMD (FIDA) la possibilité d'un audit avec une portée limitée qui exclurait les dépenses des conventions Nations Unies</b>	FIDA	09/2024
<b>Atelier d'échanges entre les équipes Finance et Passation des Marchés sur les exigences relatives au processus de passation de marché</b>	RPM	09/2024

<p><b>Pourvoir les postes vacants et recruter du personnel additionnel au niveau de l'Equipe Finance</b></p> <p>Finaliser le recrutement du 3eme Assistant Comptable du Siege et du CAF du CIR Fianarantsoa) Déposer une requête auprès du ministère des Finances (MEF) pour le recrutement de stagiaires rémunérés au niveau du département Finance avec une claire description des tâches. Recrutement d'un vérificateur financier dans chaque CIR pour la revue des rapports financiers et le renforcement de capacités des partenaires.</p>	RAF	10/2024
<p><b>Recrutement</b></p> <p>Recrutement d'un cabinet de conseil pour une assistance technique au projet dans le domaine d'élaboration des mandats, spécifications techniques, préparation des AMI/DAO/DAP, des contrats et avenants et gestion des contrats</p>	CN/RPM	12/2024
<p><b>Recrutement</b></p> <p>Recrutement d'un cabinet de conseil pour une assistance technique au projet dans le domaine d'élaboration des mandats, spécifications techniques, préparation des AMI/DAO/DAP, des contrats et avenants et gestion des contrats</p>	CN/RPM	12/2024
<p><b>Finalisation du manuel des procédures pour refléter les changements intervenus et les pratiques actuelles.</b></p>	RAF	12/2024
<p><b>PPS and procurement Planning</b></p> <p>Le nombre des marchés planifiés dans le PPM 2024 devra être diminué pour assurer une gestion efficace des marchés attribués</p>	CN/CIR/Responsables techniques/RPM/CPM	



Investir dans les populations rurales

## **Madagascar**

---

### **Programme de développement de filières agricoles inclusives**

#### **Rapport de supervision**

#### **: Cadre logique du projet**

Dates de mission: 03 au 21/06/2024

Date du document: 14/08/2024

Identifiant du projet 2000001492

Numéro du rapport: 6954-MG

Afrique orientale et australe  
Département de la gestion des programmes





Programme de développement de filières agricoles inclusives

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs							Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2024)	Résultat cumulatif (2024)	Résultat cumulatif % (2024)	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages										
	Membres des ménages	0	185 305	1 600 000	44 166	738 526	46.158				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés										
	Ménages dirigés par une femme	0	26 250	67 200	6 183	30 801	45.8				
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef	0	98 750	252 800	8 539	121 489	48.1				
	Ménages	0	125 000	320 000	14 722	153 222	47.9				
	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet										
	Hommes	0	105 000	268 000	23 898	182 397	68.1				
	Femmes	0	45 000	115 200	20 268	115 288	100.1				
	Jeunes	0	37 500	96 000	7 358	63 768	66.4				
Nombre total de personnes bénéficiant de services	0	150 000	383 200	44 166	297 685	77.7					
Objectif du projet Amélioration durable des revenus et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux vulnérables dans les zones d'intervention	Taux de prevalence de la pauvreté rurale							Enquêtes de référence, évaluation à mi-parcours et finale	Démarrage, mi-parcours et fin du programme	UCP	La stabilité politique est renforcée (H). Les conditions macro-économiques s'améliorent (H).
	Pauvreté rurale - pourcentage	88	78	73		93	127.397				
	Pourcentage de personnes ciblées dont la diversité alimentaire est améliorée.							Enquêtes de référence, évaluation à mi-parcours et finale	Démarrage, mi-parcours et fin du programme	UCP	

Chaîne logique	Indicateurs							Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2024)	Résultat cumulatif (2024)	Résultat cumulatif % (2024)	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Pourcentage de personnes ciblées dont la diversité alimentaire est améliorée	0	45	84		75	89.3				
	Revenu moyen annuel des ménages (Ariary)							Enquête de référence, évaluation à mi-parcours et finale	Démarrage, mi-parcours et fin du programme	UCP	
	Revenu moyen annuel des ménages (Ariary) -	1 758 742	4 000 000	4 500 000		4 355 682	96.8				
<b>Objectif de développement</b> La transformation des agricultures familiales par l'adoption à grande échelle de systèmes de production performants et résilients et l'intégration des EAF dans des filières rémunératrices	1.2.4 Nombre de EAF déclarant une augmentation de la production							Rapports d'avancement	Semestrelle	UCP, Partenaires	Insécurité rurale (R).
	Nombre ménages	0	80 000	260 000		11 770	4.527				
	Hommes	0	52 000	182 000		7 066	3.882				
	Femmes	0	28 000	78 000		2 635	3.378				
	Jeunes	0	24 000	39 000		2 474	6.344				
	Personnes autres que les jeunes	0	56 000	221 000		14 344	6.49				
	Taux d'accroissement des rendements dans les filières de concentration							Enquêtes de référence, évaluation à mi-parcours et finale			
	Accroissement des rendements dans les filières de concentration -	0	20	30		85	283.3				
<b>Effet direct</b> 1. Des systèmes de production résilients et performants sont adoptés.	1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)							Enquête d'adoption	Démarrage mi-parcours et fin du programme	UCP, Partenaires	Catastrophes naturelles (R).
	Femmes (%)		50	85		19	22.353				
	Femmes (nombre)		22 500	97 920		1 617	1.651				
	Ménages (%)		30	84		21	25				
	Ménages (nombre)		100 000	270 000		18 662	6.912				
	Membres des ménages		500 000	1 350 000		93 309	6.912				

Chaîne logique	Indicateurs							Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2024)	Résultat cumulatif (2024)	Résultat cumulatif % (2024)	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Ménages dirigés par une femme					200					
	1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés							Enquêtes adoption	Annuelle	UCP, Partenaires	
	Membres des ménages					5 264					
	Ménages					16					
	Ménages					26 320					
	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique										
	Membres des ménages					29 085					
	Ménages					7					
	Ménages					9 695					
	3.2.1 Tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tCO2e) évitées et/ou séquestrées							FAO-EX-ACT analysis	Baseline, Mid and end-line		
	Hectares of land	0		35 430	0						
	tCO2e/20 années	0		-1 048 852	0						
	tCO2e/ha	0		-29.6	0						
	tCO2e/ha/année	0		-1.5	0						
	1.2.9 Ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques en matière de nutrition sont améliorées (KAP)										
	Ménages de personnes autochtones										
	Ménages dirigés par une femme					1 617					
	Ménages (nombre)					37 395					
	Ménages (%)					27					

Chaîne logique	Indicateurs							Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2024)	Résultat cumulatif (2024)	Résultat cumulatif % (2024)	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Membres de ménages					186 975					
<b>Produit</b> 1.1 Les eaux de surface sont mobilisées et gérées d'une manière efficiente	1.1.2 Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état							Rapport d'avancement	Annuelle	UCP, Partenaires	Appropriation et implication des communes et régions (H).
	Superficie en hectares	0	25 000	35 000	1 903	11 106	31.731				
	3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat							Enquêtes adoption	Annuelle	UCP, Partenaires	
	Superficie en hectares		15 000	45 000	2 073	10 187	22.6				
<b>Produit</b> 1.2 Les EAF ont un accès durable et de proximité aux intrants de qualité pour l'agriculture et l'élevage	Nombre de EAF ciblés ayant accès aux services de distribution d'intrants							Rapport d'avancement	Annuelle	UCP, Partenaires	Adhésion des opérateurs privés (H).
	Nombre ménages	0	195 000	260 000	1 905	138 719	53.353				
	Hommes	0	136 500	182 000	1 245	79 012	43.413				
	Femmes	0	58 500	78 000	660	59 706	76.546				
	Jeunes	0	48 750	65 000	30	33 351	51.309				
	Personnes autres que les jeunes	0	146 250	195 000	1 875	105 368	54.035				
<b>Produit</b> 1.3 Des services de conseils agricoles adaptés et d'éducation nutritionnelle sont disponibles	Nombre de EAF ayant accès aux dispositifs de conseils agricoles							Rapport d'avancement / Enquête d'adoption	Semestrielle	Partenaires	
	Nombre ménages		195 000	260 000	14 722	149 585	57.533				
	Hommes	0	151 900	186 900	8 539	83 760	44.815				
	Femmes	0	65 100	80 100	6 183	65 825	82.179				
	Jeunes	0	54 250	66 750	5 447	34 868	52.237				
	Personnes autres que les jeunes	0	162 750	200 250	9 275	114 741	57.299				
<b>Effet direct</b> 2. Les petits producteurs sont intégrés dans des filières rémunératrices	Valeur annuelle (Ariary) des produits des EAF commercialisés dans le cadre des partenariats OP/OM							Etudes & enquêtes sur la commercialisation	Annuelle	UCP, Partenaires	Volatilité des marchés (R)
	Valeur annuelle des produits des EAF (Ariary '000 000)		7 026	17 565	55 704	55 704	317.131				

Chaîne logique	Indicateurs						Moyens de vérification			Hypothèses	
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2024)	Résultat cumulatif (2024)	Résultat cumulatif % (2024)	Source	Fréquence		Responsabilité
<b>Produit</b> 2.1 Les producteurs sont organisés pour saisir les opportunités de marchés présentes dans le cadre d'arrangements OP-OM	Nombres des EAF impliquées dans le couple OP-OM						Rapport d'avancement Etudes & enquêtes sur la commercialisation			Adhésion des opérateurs privés (H).	
	Ménages		100 000	240 000	193	33 703					14.043
	Hommes		70 000	168 000	93	27 167					16.171
	Femmes		30 000	72 000	100	6 536					9.078
	Jeunes		25 000	60 000		3 295					5.492
	Personnes autres que les jeunes		75 000	180 000		30 215					16.786
	2.1.4 Nombres d'EAF soutenus qui sont membres d'une organisation de producteurs ruraux						Rapport d'avancement				
	EAF		100 000	240 000	0	69 122					28.8
	Hommes		70 000	168 000	0	41 494					24.7
	Femmes		30 000	72 000	0	27 628					38.4
	Jeunes		25 000	60 000	0	13 487					22.5
	Personnes autres que les jeunes		75 000	180 000	0	55 635					30.9
	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition						Rapport d'avancement	Annuelle	UCP		
	Nombre de personnes qui participent		300 000	675 000	19 318	46 934					7
	Hommes		120 000	270 000	9 659	13 855					5.1
	Femmes		180 000	405 000	9 659	33 079					8.2
	Ménages		100 000	270 000	28 977	44 784					16.6
	Membres des ménages bénéficiaires		500 000	1 350 000		135 413					10
	Jeunes		90 000	202 500		3 982					2

Chaîne logique	Indicateurs							Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2024)	Résultat cumulatif (2024)	Résultat cumulatif % (2024)	Source	Fréquence	Responsabilité	
<b>Produit</b> 2.2 Des produits et services financiers adaptés sont accessibles aux producteurs	1.1.5 Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales							Rapports d'avancement	Semestrielle	UCP, Partenaires	Adhésion des IBMF (H)
	Femmes-accès services financiers en zones rurales-épargne		17 240	48 000	12 811	20 910	43.563				
	Jeunes-accès services financiers en zones rurales-épargne		14 366	40 000	6 006	6 598	16.495				
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-épargne		10 775	30 000	6 622	20 218	67.393				
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-crédit		30 169	72 000	2 308	15 904	22.089				
	Femmes - accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit		12 930	48 000	3 365	11 464	23.883				
	Jeunes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit		10 775	30 000	0	592	1.973				
	Personnes ayant accès-services financiers dans les zones rurales-épargne	0	28 015	78 000	19 433	41 128	52.728				
	Personnes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit	0	43 099	120 000	5 673	27 368	22.807				
	Nombre de personnes qui participent Nombre										

Chaîne logique	Indicateurs							Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Résultat annuel (2024)	Résultat cumulatif (2024)	Résultat cumulatif % (2024)	Source	Fréquence	Responsabilité	
<b>Produit</b> 2.3 Des infrastructures liées à la mise en marché des produits sont mises en place	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état							Rapports d'avancement	Semestrielle	UCP, Partenaires	Appropriation et implication effective des communes et régions (H)
	Nombre total d'installations	0	295	560	0	65	11.607				
	Installations de commercialisation construites ou remises en état	0	30	40	0	0	0				
	Installations de transformation construites ou remises en état	0	15	30	0	37	123.333				
	Installations de stockage construites ou remises en état		250	490	0	28	5.714				
	2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées							Rapports d'avancement	Semestrielle	UCP	
	Longueur des routes (km)	0	300	800	0	70	8.8				





Investir dans les populations rurales

## Madagascar

---

### Programme de développement de filières agricoles inclusives

#### Rapport de supervision

#### Appendice 1: Performance financière réelle par source de financement et par composante; décaissements par catégorie

Dates de mission: 03 au 21/06/2024

Date du document: 14/08/2024

Identifiant du projet 2000001492

Numéro du rapport: 6954-MG

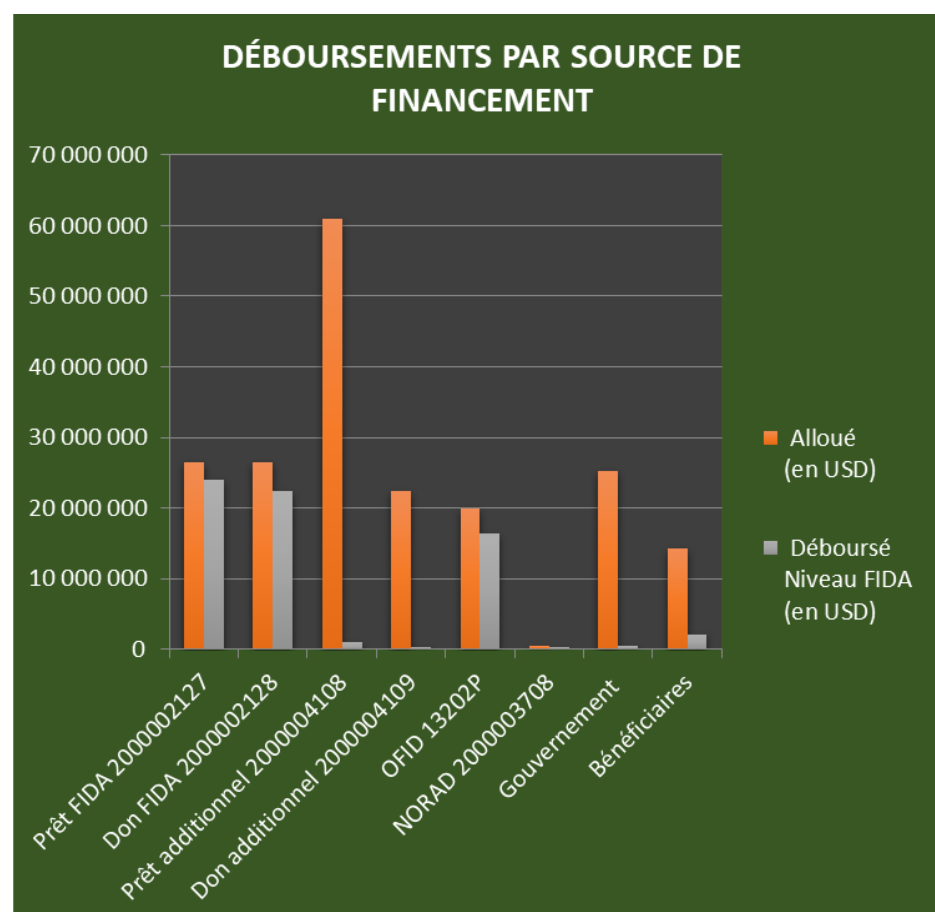
Afrique orientale et australe  
Département de la gestion des programmes



## Appendice 1: Performance financière réelle par source de financement et par composante; décaissements par catégorie

Tableau 1A: Performance financière par source de financement

Source de Financement	Alloué (en USD)	Déboursé Niveau FIDA (en USD)	Pourcentage Déboursement
Prêt FIDA 2000002127	26 500 000	23 939 781	90%
Don FIDA 2000002128	26 500 000	22 334 398	84%
Prêt additionnel 2000004108	61 000 000	953 844	2%
Don additionnel 2000004109	22 500 000	317 948	1%
OFID 13202P	20 000 000	16 391 397	82%
NORAD 2000003708	499 508	250 000	50%
Gouvernement	25 300 000	568 905.04	2%
Bénéficiaires	14 300 000	2 046 205	14%
<b>Total</b>	<b>196 599 508</b>	<b>66 802 478</b>	<b>34%</b>



**Tableau 1B Performance financière par source de financement et par sous-composante (en milliers d'USD)**

			Prêt FIDA				Don FIDA				Prêt FIDA Additionnel			
Composante			Montant 2018-2023	Montant Total	Montant Décaissé	%	Montant 2018-2023	Montant Total	Montant Décaissé	%	Montant 2024-2027	Montant Total	Montant Décaissé	%
<b>1. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage</b>														
Sous Composante 1.1	Mobilisation efficiente des eaux		11 370	11 370	3 159	27.79%	11 370	11 370	2 516	22.13%	19 830	19 830		0.00%
Sous Composante 1.2	Accès de proximité à des réseaux d'intrants agricoles		1 635	1 635	2 331	142.57%	1 635	1 635	2 335	142.83%	4 833	4 833		0.00%
Sous Composante 1.3	Appui-conseil agricole de proximité et éducation nutritionnelle		2 427	2 427	4 341	178.87%	2 427	2 427	4 654	191.73%	5 547	5 547		0.00%
<b>2. Développement des filières inclusives</b>														
Sous Composante 2.1	Renforcement organisation producteurs pour accès aux marchés et développement des PPPP		574	574	1 564	272.46%	574	574	1 304	227.27%	1 363	1 363		0.00%
Sous Composante 2.2	Accès au financement		578	578	310	53.63%	578	578	508	87.86%	2 343	2 343		0.00%
Sous Composante 2.3	Développement infrastructures de stockage, de conditionnement et de mise en marché		6 251	6 251	1 514	24.23%	6 251	6 251	1 309	20.94%	17 816	17 816		0.00%
<b>3. Appui institutionnel, engagement politique, coordination et gestion des ressources du Programme</b>														
Sous Composante 3.1	Appui institutionnel et engagement politique		1 171	1 171	1 992	170.13%	1 171	1 171	2 060	175.93%	4 043	4 043		0.00%
Sous Composante 3.2	Coordination du Programme		2 494	2 494	3 952	158.45%	2 494	2 494	4 081	163.63%	5 225	5 225		0.00%
Sous Composante 3.3	Suivi & Evaluation du Programme			-	-	#DIV/0!		-	-	#DIV/0!		-		#DIV/0!
<b>Total</b>			<b>26 500</b>	<b>26 500</b>	<b>19 164</b>	<b>72.32%</b>	<b>26 500</b>	<b>26 500</b>	<b>18 767</b>	<b>70.82%</b>	<b>61 000</b>	<b>61 000</b>	<b>-</b>	<b>0.00%</b>

			Don FIDA Additionnel				OFD			Climate Fund		
Composante			Montant 2024-2027	Montant Total	Montant Décaissé	%	Montant Approuvé	Montant Décaissé	%	Montant Approuvé	Montant Décaissé	%
<b>1. Amélioration de la productivité et de la resilience des systemes de production agricole et d'élevage</b>												
Sous Composante 1.1	Mobilisation efficiente des eaux		7 576	7 576		0.00%	13 578	11 442	84.26%	16 640	-	-
Sous Composante 1.2	Accès de proximité à des réseaux d'intrants agricoles		607	607		0.00%	63	0	0.59%	7 525	-	-
Sous Composante 1.3	Appui-conseil agricole de proximité et éducation nutritionnelle		922	922		0.00%	-	-	-	9 343	-	-
<b>2. Développement des filières inclusives</b>												
Sous Composante 2.1	Renforcement organisation producteurs pour accès aux marchés et développement des PPPP		164	164		0.00%	-	-	-	2 549	-	-
Sous Composante 2.2	Accès au financement		994	994		0.00%	-	-	-	875	-	-
Sous Composante 2.3	Développement infrastructures de stockage, de conditionnement et de mise en marché		8 935	8 935		0.00%	6 294	4 438	70.52%	9 608	-	-
<b>3. Appui institutionnel, engagement politique, coordination et gestion des ressources du Programme</b>												
Sous Composante 3.1	Appui institutionnel et engagement politique		1 104	1 104		0.00%	65	35	53.40%	4 358	-	-
Sous Composante 3.2	Coordination du Programme		2 197	2 197		0.00%	-	58	-	3 000	-	-
Sous Composante 3.3	Suivi & Evaluation du Programme			-		#DIV/0!	-		-		-	-
<b>Total</b>			<b>22 500</b>	<b>22 500</b>	<b>-</b>	<b>0.00%</b>	<b>20 000</b>	<b>15 972</b>	<b>79.86%</b>	<b>53 900</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

			Gouvernement			Bénéficiaires			NORAD			Total		
Composante			Montant Initial	Montant Décaissé	%	Montant Initial	Montant Décaissé	%	Montant Initial	Montant Décaissé	%	Montant Approuvé	Montant Décaissé	%
<b>1. Amélioration de la productivité et de la resilience des systemes de production agricole et d'élevage</b>														
Sous Composante 1.1	Mobilisation efficace des eaux		15 949	10	0.06%	1 248	584	46.79%		-	-	97 561	17 711	18.15%
Sous Composante 1.2	Accès de proximité à des réseaux d'intrants agricoles		2 281	60	2.64%	301	637	211.48%		-	-	18 880	5 363	28.41%
Sous Composante 1.3	Appui-conseil agricole de proximité et éducation nutritionnelle		3 909	13	0.34%	406	498	122.61%	491	129	26.36%	25 472	9 636	37.83%
<b>2. Développement des filières inclusives</b>														
Sous Composante 2.1	Renforcement organisation producteurs pour accès aux marchés et développement des PPPP		961	2	0.23%	91	143	157.29%		-	-	6 276	3 013	48.01%
Sous Composante 2.2	Accès au financement		102	-	0.00%	14	1	5.87%		-	-	5 485	819	14.93%
Sous Composante 2.3	Développement infrastructures de stockage, de conditionnement et de mise en marché		9 081	51	0.56%	519	100	19.25%		-	-	64 754	7 412	11.45%
<b>3. Appui institutionnel, engagement politique, coordination et gestion des ressources du Programme</b>														
Sous Composante 3.1	Appui institutionnel et engagement politique		1 571	85	5.43%	155	23	14.97%		-	-	13 639	4 195	30.76%
Sous Composante 3.2	Coordination du Programme		2 938	347	11.81%	75	61	81.57%	9	5	55.99%	18 433	8 504	46.14%
Sous Composante 3.3	Suivi & Evaluation du Programme			-	#DIV/0!		-	-	-	-	-	-	-	#DIV/0!
<b>Total</b>			<b>36 792</b>	<b>569</b>	<b>1.55%</b>	<b>2 808</b>	<b>2 046</b>	<b>72.87%</b>	<b>500</b>	<b>135</b>	<b>26.91%</b>	<b>250 500</b>	<b>56 652</b>	<b>22.62%</b>

**Tableau 1C1: Décaissements du prêt du FIDA 2000002127 (en DTS, au 25/05/2024)**

							PREVISION				
CAT	Code FIDA	Description de la Catégorie	Allocation Initiale	Allocation Révisée	Décaissement Suivant Relevé FIDA	Disponible	Pourcentage de décaissement	DPD / DRF en cours	Décaissement y compris DRF en cours	Pourcentage avec DRF en Cours	SOLDE DU PRÊT en DTS avec DRF en cours
	270001	Dépôt initial sur Compte Spécial			4 405 578.53	-4 405 578.53	<i>non budgétisé</i>	- 449 678.41	3 955 900.12	<i>non budgétisé</i>	- 3 955 900.12
I	200003	Travaux	2 030 000.00	2 030 000.00	1 964 035.40	65 964.60	96.75%	113 916.19	2 077 951.59	102.36%	- 47 951.59
II	200011	Equipements et Matériels & Moyens de Transport	1 140 000.00	1 140 000.00	354 433.02	785 566.98	31.09%	13 318.27	367 751.29	32.26%	772 248.71
III	200008	Service de consultant	6 040 000.00	6 040 000.00	5 910 930.15	129 069.85	97.86%	222 482.93	6 133 413.08	101.55%	- 93 413.08
IV	200012	Dons & Subventions	6 570 000.00	6 570 000.00	3 285 611.77	3 284 388.23	50.01%	1 087.39	3 286 699.16	50.03%	3 283 300.84
V	200016	Coûts de Fonctionnement	1 230 000.00	1 230 000.00	1 563 558.30	-333 558.30	127.12%	98 873.63	1 662 431.93	135.16%	- 432 431.93
	290001	Non alloué	1 890 000.00	1 890 000.00	-	1 890 000.00		-	-	0.00%	1 890 000.00
<b>TOTAL</b>			<b>18 900 000.00</b>	<b>18 900 000.00</b>	<b>17 484 147.17</b>	<b>1 415 852.83</b>	<b>92.51%</b>	<b>0.00</b>	<b>17 484 147.17</b>	<b>92.51%</b>	<b>1 415 852.83</b>

**Tableau 1C2: Décaissements du don du FIDA 2000002128 (en DTS, au 25/05/2024)**

							PREVISION				
Code FIDA	Description de la Catégorie	Allocation Initiale Don	Allocation Révisée Don	Décaissement Suivant Relevé FIDA	Disponible	Pourcentage de décaissement	DPD / DRF en cours	Décaissement y compris DRF en cours	Pourcentage avec DRF en Cours	SOLDE DU DON avec DRF en cours	
	270001	Dépôt initial sur Compte Spécial			3 257 513.84	-3 257 513.84	<i>non budgétisé</i>	- 427 234.02	2 830 279.82	<i>non budgétisé</i>	- 2 830 279.82
I	200003	Travaux	3 530 000.00	3 530 000.00	1 662 788.85	1 867 211.15	47.10%	127 849.70	1 790 638.55	50.73%	1 739 361.45
II	200011	Equipements et Matériels & Moyens de Transport	1 280 000.00	1 280 000.00	343 754.20	936 245.80	26.86%	20 406.51	364 160.71	28.45%	915 839.29
III	200008	Service de consultant	5 830 000.00	5 830 000.00	6 181 412.37	-351 412.37	106.03%	77 030.98	6 258 443.35	107.35%	- 428 443.35
IV	200012	Dons & Subventions	5 160 000.00	5 160 000.00	3 114 769.63	2 045 230.37	60.36%	20 322.48	3 135 092.11	60.76%	2 024 907.89
V	200016	Coûts de Fonctionnement	1 210 000.00	1 210 000.00	1 715 696.53	-505 696.53	141.79%	181 624.34	1 897 320.87	156.80%	- 687 320.87
	290001	Non alloué	1 890 000.00	1 890 000.00	-	1 890 000.00		-	-	0.00%	1 890 000.00
<b>TOTAL</b>			<b>18 900 000.00</b>	<b>18 900 000.00</b>	<b>16 275 935.42</b>	<b>2 624 064.58</b>	<b>86.12%</b>	<b>0.00</b>	<b>16 275 935.42</b>	<b>86.12%</b>	<b>2 624 064.58</b>

**Tableau 1C3: Décaissements du PRÊT FIDA ADDITIONNEL 2000004108 (en DTS, au 25/05/2024)**

CAT	Code FIDA	Description de la Catégorie	Allocation Initiale	Allocation Révisée	Décaissement Suivant Relevé FIDA	Disponible	Pourcentage de décaissement	PREVISION			SOLDE DU PRÊT en USD avec DRF en cours	
								DPD / DRF en cours	Décaissement y compris DRF en cours	Pourcentage avec DRF en Cours		
	250001	Dépôt initial sur Compte Spécial			953 844.30	-953 844.30	non budgétisé	-	953 844.30	non budgétisé	-	953 844.30
I	200003	Travaux	12 250 000.00	12 250 000.00		12 250 000.00	0.00%	-	-	0.00%		12 250 000.00
II	200011	Equipements et Matériels & Moyens de Transport	500 000.00	500 000.00		500 000.00	0.00%	-	-	0.00%		500 000.00
III	200008	Service de consultant	25 160 000.00	25 160 000.00		25 160 000.00	0.00%	-	-	0.00%		25 160 000.00
IV	200012	Dons & Subventions	14 780 000.00	14 780 000.00		14 780 000.00	0.00%	-	-	0.00%		14 780 000.00
V	200016	Coûts de Fonctionnement	2 210 000.00	2 210 000.00		2 210 000.00	0.00%	-	-	0.00%		2 210 000.00
	290001	Non alloué	6 100 000.00	6 100 000.00	-	6 100 000.00		-	-	0.00%		6 100 000.00
<b>TOTAL</b>			<b>61 000 000.00</b>	<b>61 000 000.00</b>	<b>953 844.30</b>	<b>60 046 155.70</b>	<b>1.56%</b>	<b>-</b>	<b>953 844.30</b>	<b>1.56%</b>	<b>-</b>	<b>60 046 155.70</b>

**Tableau 1C4: Décaissements du DON FIDA ADDITIONNEL 2000004109 (en DTS, au 25/05/2024)**

Code FIDA	Description de la Catégorie	Allocation Initiale Don	Allocation Révisée Don	Décaissement Suivant Relevé FIDA	Disponible	Pourcentage de décaissement	PREVISION			SOLDE DU DON avec DRF en cours		
							DPD / DRF en cours	Décaissement y compris DRF en cours	Pourcentage avec DRF en Cours			
	250001	Dépôt initial sur Compte Spécial		317 948.10	-317 948.10	non budgétisé	-	317 948.10	non budgétisé	-	317 948.10	
I	200003	Travaux	2 410 000.00	2 410 000.00		2 410 000.00	0.00%	-	-	0.00%	2 410 000.00	
II	200011	Equipements et Matériels & Moyens de Transport	500 000.00	500 000.00		500 000.00	0.00%	-	-	0.00%	500 000.00	
III	200008	Service de consultant	7 250 000.00	7 250 000.00		7 250 000.00	0.00%	-	-	0.00%	7 250 000.00	
IV	200012	Dons & Subventions	7 920 000.00	7 920 000.00		7 920 000.00	0.00%	-	-	0.00%	7 920 000.00	
V	200016	Coûts de Fonctionnement	2 170 000.00	2 170 000.00		2 170 000.00	0.00%	-	-	0.00%	2 170 000.00	
	290001	Non alloué	2 250 000.00	2 250 000.00		2 250 000.00		-	-	0.00%	2 250 000.00	
<b>TOTAL</b>			<b>22 500 000.00</b>	<b>22 500 000.00</b>	<b>317 948.10</b>	<b>22 182 051.90</b>	<b>1.41%</b>	<b>-</b>	<b>317 948.10</b>	<b>1.41%</b>	<b>-</b>	<b>22 182 051.90</b>



**Tableau 1C5: Décaissements du PRÊT OFID 13202P (en USD, au 25/05/2024)**

								PREVISION			
Code Accord de Prêt	Code OFID	Description de la Composante	Allocation Initiale	Allocation Révisée	Décaissement Suivant Relevé OFID	Disponible	Pourcentage de décaissement	DPD / DRF T1-2024 en cours	Décaissement y compris DRF en cours	Pourcentage avec DRF en Cours	SOLDE DU PRÊT avec DRF en cours
A	200004	Farming Systems Productivity Resilience Improvement	14 470 000.00	14 470 000.00	12 322 064.12	2 147 935.88	85.16%	482 044.14	12 804 108.26	88.49%	1 665 891.74
B	200005	Inclusive Value Chains Development	5 530 000.00	5 530 000.00	3 076 127.01	2 453 872.99	55.63%	10 566.47	3 086 693.48	55.82%	2 443 306.52
	270001	Dépôt initial sur Compte Spécial			993 205.67	- 993 205.67		- 492 610.61			-500 595.06
<b>TOTAL</b>			<b>20 000 000.00</b>	<b>20 000 000.00</b>	<b>16 391 396.80</b>	<b>3 608 603.20</b>	<b>81.96%</b>	<b>-</b>	<b>15 890 801.74</b>	<b>81.96%</b>	<b>3 608 603.20</b>

**Tableau 1C6: Décaissements du DON NORAD 200003708 (en USD, au 25/05/2024)**

								PREVISION			
CAT	Code FIDA	Description de la Catégorie	Allocation Initiale	Allocation Révisée	Décaissement Suivant Relevé FIDA	Disponible	Pourcentage de décaissement	DPD / DRF RFI T1-2024 en cours	Décaissement y compris DRF en cours	Pourcentage avec DRF en Cours	SOLDE DU DON en USD avec DRF en cours
	250001	Avance			159 946.96	-159 946.96	<i>non budgétisé</i>	- 44 511.94	115 435.02	<i>non budgétisé</i>	- 115 435.02
I	200008	Consultants	250 775.00	250 775.00	86 569.51	164 205.49	34.52%	34 502.25	121 071.76	48.28%	129 703.24
II	200011	Equipements et Matériels	238 775.00	238 775.00		238 775.00	0.00%	4 363.06	4 363.06	1.83%	234 411.94
III	200016	Coûts de Fonctionnement	9 958.00	9 958.00	3 483.53	6 474.47	34.98%	5 646.63	9 130.16	91.69%	827.84
<b>TOTAL</b>			<b>499 508.00</b>	<b>499 508.00</b>	<b>250 000.00</b>	<b>249 508.00</b>	<b>50.05%</b>	<b>-</b>	<b>250 000.00</b>	<b>50.05%</b>	<b>249 508.00</b>



Investir dans les populations rurales

## **Madagascar**

---

### **Programme de développement de filières agricoles inclusives**

#### **Rapport de supervision**

#### **Appendice 2: Avancement des activités du PTBA**

Dates de mission: 03 au 21/06/2024

Date du document: 14/08/2024

Identifiant du projet 2000001492

Numéro du rapport: 6954-MG

Afrique orientale et australe  
Département de la gestion des programmes



**SITUATION DE L'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME – PTBA 2024**

COMPOSANT E-SOUS COMPOSANT E	INDICATEUR	UNITE	OBJECTIF FIN PROGRAMME	Réalisations cumulées déc 2023	Objectifs PTBA 2024	Réalisations du rapport au PTBA 2024	Réalisations cumulées fin mai 2024	Taux de réalisation / PTBA 2023 %
<b>Composante 1 : Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage</b>								<b>6,96%</b>
<b>Sous Composante 1 : MOBILISATION EFFICIENTE DE L'EAU</b>								<b>8,86%</b>
<b>Activité 1.1.1. Réhabilitation et aménagement des nouveaux périmètres irrigués</b>								<b>6,51%</b>
	Etudes APS&APD des PI à réhabiliter	ha	<b>20 000,0</b>	18 789,8	5 064,0	0,0	18 789,8	0,00%
	Superficie totale de périmètres réhabilités	ha	<b>20 000,0</b>	3 682,0	5 667,0	1 903,0	5 585,0	33,58%
	Nombre PI réhabilités	nombre		23,0	30,0	4,0	27,0	13,33%
	Longueurs des réseaux d'irrigation réhabilités	Km		68,3	60,0	0,0	68,3	
	Nombre de EAF bénéficiaires des PI réhabilités	nombre	<b>50 000,0</b>	3 777,0	11 330,0	2 794,0	6 571,0	24,66%
	<i>Homme</i>			2 851,0	6 330,0	2 023,0	4 874,0	
	<i>Femme</i>			926,0	5 000,0	771,0	1 697,0	
	<i>Femme chef de ménage</i>			344,0	2 800,0	2,0	346,0	
	<i>Jeune</i>			625,0	3 300,0	860,0	1 485,0	
	Etudes APS&APD des nouveaux PI	ha	<b>8 000,0</b>	6 813,0	2 225,0	0,0	6 813,0	0,00%
	Superficie de nouveaux PI aménagés	ha	<b>8 000,0</b>	2 011,0	1 663,0	0,0	2 011,0	0,00%
	Nombre de nouveaux PI aménagés	nombre		7,0	13,0	0,0	7,0	0,00%
	Longueurs des réseaux d'irrigation en place			87,0	26,0	0,0	87,0	0,00%
	Nombre des EAF bénéficiaires des nvx aménagements	nombre	<b>20 000,0</b>	4 707,0	4 897,0	0,0	4 707,0	0,00%
	<i>Homme</i>			3 813,0	2 697,0	0,0	3 813,0	
	<i>Femme</i>			894,0	2 200,0	0,0	894,0	
	<i>Femme chef de ménage</i>			337,0	970,0	0,0	337,0	
	<i>Jeune</i>			736,0	1 460,0	0,0	736,0	
	Superficie de terrain aménagées via travaux HIMO			50,0	280,0		50,0	0,00%
	Longueur de réseaux bénéficiant de travaux d'entretien via HIMO (km)			41,3	280,0	0,0	41,3	0,00%
	Nombre de bénéficiaires participants aux travaux HIMO			1 500,0	9 621,0	0,0	1 500,0	
<b>Activité 1.1.2. Réhabilitation et aménagement des micro-périmètres irrigués via FDA</b>								

	Etudes APS&APD des MPI étudiés	ha	<b>7 000,0</b>	4 463,0	2 400,0		4 463,0	
	Superficie totale aménagée par FDA	ha	<b>7 000,0</b>	4 922,0	2 400,0		4 922,0	
	Nombre MPI réhabilités	nombre		61,0	40,0		61,0	
	Nombre de EAF bénéficiaires des MPI réhabilités	nombre	<b>20 000,0</b>	14 810,0	4 800,0		14 810,0	
	<i>Homme</i>			1 006,0	2 640,0		1 006,0	
	<i>Femme</i>			122,0	2 160,0		122,0	
	<i>Femme chef de ménage</i>			0,0	13 200,0		0,0	
	<i>Jeune (moins de 35 ans h et F)</i>			0,0	1 440,0		0,0	
	Longueurs des réseaux d'irrigation réhabilités par FDA			12,0	40,0		12,0	
<b>Activité 1.1.3. Structuration, formation et appui conseil aux AUE</b>								<b>0,56%</b>
	Nombre d'association des bénéficiaires des PI ayant les capacités d'assurer la gestion et l'entretien des infrastructures financées	nombre	<b>100,0</b>	25,0	30,0	1,0	26,0	3,33%
	Nombre des EAF membre AUE ayant adoptées les techniques améliorées SRI/SRA	nombre	<b>76 500,0</b>	11 506,0	16 227,0		11 506,0	0,00%
	<i>Homme</i>			335,0	9 027,0		335,0	0,00%
	<i>Femme</i>			87,0	7 200,0		87,0	0,00%
	<i>Femme chef de ménage</i>			86,0	3 770,0		86,0	0,00%
	<i>Jeune (moins de 35 ans h et F)</i>			164,0	2 900,0		164,0	0,00%
<b>Activités 1.14: Gestion des aménagements</b>								<b>37,25%</b>
	Pôles de développements identifiés	nombre	<b>27,0</b>	24,0			24,0	
	Schémas d'aménagement réalisés et plan de renforcement des OP élaborés	nombre	<b>27,0</b>	24,0			24,0	
	Superficie de bassins versants attenants aux PI couverts par des dispositifs de protection	ha	<b>8 100,0</b>	27,0	400,0	170,0	197,0	42,50%
	Nombre PI protégés			5,0	50,0	16,0	21,0	32,00%
<b>Activité 1.1.5. Diffusion technologies de micro-irrigation : Kits SMI</b>								
	Nombre d'EAF bénéficiaires des parcelles irriguées SMI	nombre	<b>25 000,0</b>	7 361,0			7 361,0	
	<i>Homme</i>		<b>13 750,0</b>	2 481,0			2 481,0	
	<i>Femme</i>		<b>11 250,0</b>	1 690,0			1 690,0	

	<i>Femme chef de ménage</i>		<b>3 375,0</b>	354,0			354,0	
	<i>Jeune</i>		<b>8 750,0</b>	784,0			784,0	
	Superficie de terrains irrigués avec systèmes de micro irrigation innovantes	ha	<b>500,0</b>	111,2			111,2	
	Nombre de kits de micro-irrigation diffusés et opérationnel	Nombre	<b>1 000,0</b>	372,0			372,0	
<b>Activité 1.1.6. Mise en place infrastructures hydraulique pastorale</b>								0,00%
	Nombre de points d'eau avec abreuvoirs construits	Nombre	<b>300,0</b>	157,0	0,0		157,0	
	Nombre des REEPS installés	Nombre	<b>50,0</b>	11,0	28,0		11,0	0,00%
	Nombre d'EAF/éleveurs bénéficiaires des infrastructures pastorales construites	Nombre	<b>60 000,0</b>	2 258,0	700,0		2 258,0	0,00%
	<i>Homme</i>			297,0	250,0		297,0	0,00%
	<i>Femme</i>			421,0	450,0		421,0	0,00%
	<i>Femme chef de ménage</i>			0,0	100,0		0,0	0,00%
	<i>Jeune</i>			0,0	200,0		0,0	0,00%
<b>Activité 1.1.7. Production fourrage résilient-diffusion techniques agro-écologiques</b>								0,00%
	Superficie emblavée en cultures fourragères	ha	<b>2 500,0</b>	9,0			9,0	
	Superficie couvertes par les dispositifs agro-écologiques installés (blocs, agroforesteries,...)	ha	<b>8 100,0</b>	1 019,7	626,0		1 019,7	0,00%
	Nombre de EAF bénéficiaires des dispositifs agro-écologiques (blocs, agroforesteries,...)		<b>30 000,0</b>	2 919,0	2 500,0		2 919,0	0,00%
	<i>Homme</i>			690,0	1 500,0		690,0	0,00%
	<i>Femme</i>			484,0	1 000,0		484,0	0,00%
	<i>Femme chef de ménage</i>			0,0	375,0		0,0	0,00%
	<i>Jeune</i>			0,0	750,0		0,0	0,00%
<b>Sous composante 1.2 : ACCES DE PROXIMITE A DES RESEAUX D'INTRANTS AGRICOLES</b>								<b>0,0</b> 6,66%
<b>Activité 1.2.1.: Accès aux semences et matériels végétale de qualité</b>								<b>0,0</b> 13,32%
	Nombre de PMS / Pépiniériste/Apiculteurs de reines appuyés	Nombre	<b>1 400,0</b>	1 465,0	352,0	125,0	1 590,0	35,51%
	<b>PMS (H, F, f, J)</b>	Nombre	<b>1 400,0</b>	1 288,0	352,0	125,0	1 413,0	35,51%
	<i>Homme</i>			133,0	200,0	64,0	197,0	32,00%
	<i>Femme</i>			79,0	152,0	61,0	140,0	40,13%
	<i>Jeune</i>			28,0	52,0	41,0	69,0	78,85%

	<b>Pépiniériste (H, F, f, J)</b>	Nombre	<b>75,0</b>	75,0			75,0	
	<i>Homme</i>			0,0			0,0	
	<i>Femme</i>			0,0			0,0	
	<i>Jeune</i>			0,0			0,0	
	<b>Eleveurs des reines (H, F, f, J)</b>	Nombre	<b>150,0</b>	102,0			102,0	
	<i>Homme</i>			51,0			51,0	
	<i>Femme</i>			3,0			3,0	
	<i>Jeune</i>			6,0			6,0	
	Superficie emblavée en semences de démarrage (pré-base, base, R1) par les PMS	ha		1 878,9	350,0	77,0	1 955,9	22,00%
	Nombre des centres de multiplicateur des semences et GPS appuyés	nombre		0,0			0,0	
	Centres CMS	nombre		2,0	2,0		2,0	0,00%
	GPS	nombre		283,0	15,0		283,0	0,00%
	OPR producteurs de semences	nombre		18,0	5,0		18,0	0,00%
	Quantité de semences et matériel végétale produites par les PMS						0,0	19,01%
	Semences RIZ	kg		628 570,0	171 000,0	65 000,0	693 570,0	38,01%
	Semences Maïs	kg		50 500,0	21 000,0		50 500,0	
	Semences arachide	kg		63 000,0	50 000,0		63 000,0	
	Plantules de caféiers	pieds		970 866,6			970 866,6	
	Semence Oignon	kg		430,0	150 000,0		430,0	0,00%
	Boutures de manioc	boutures		200 000,0			200 000,0	
	Superficie emblavée avec les semences améliorées produites par les PMS	ha	<b>151 500,0</b>	32 787,6	600,0		32 787,6	0,00%
	Nombre des EAF bénéficiaires utilisant des semences de qualité et améliorées (H, F, f, J)	nombre	<b>260 000,0</b>	62 389,0	55 806,0	1 905,0	64 294,0	3,41%
	<i>Homme</i>	nombre		19 727,0	15 657,0	1 245,0	20 972,0	7,95%
	<i>Femme</i>	nombre		14 200,0	11 687,0	660,0	14 860,0	5,65%
	<i>Femme chef de ménage</i>	nombre		66,0	1 000,0		66,0	0,00%
	<i>Jeune</i>	nombre		4 397,0	3 041,0		4 397,0	0,00%
<b>Activité 1.2.2. Stockage et Sécurisation des semences par l'installation des banques de semences</b>								

	Nombre de banques de semences installées et opérationnelles	nombre	<b>100,0</b>	0,0	10,0		0,0	
	Quantité de semences stockées	tonnes		0,0			0,0	
	<i>RIZ</i>	tonnes		0,0	170,0		0,0	
	<i>Maïs</i>	tonnes		0,0	20,0		0,0	
	<i>Arachide</i>	tonnes		0,0	50,0		0,0	
	<i>Oignon</i>	kg		0,0	150,0		0,0	
	Nombre d'OP (plateforme, OPR, GPS) appuyée dans la gestion des banques de semences	nombre		0,0	10,0		0,0	
<b>Activité 1.2.3: Appuis au développement des services de proximités de distribution des intrants et des matériels agricoles</b>				<b>0,0</b>				
	Nombre de boutiques d'intrants installées et opérationnelles (= DMM)	nombre	<b>41,0</b>	3,0			3,0	
	Nombre de fabricants locaux des matériels agricoles appuyés	nombre	<b>41,0</b>	0,0	30,0		0,0	
	Nombre d'emplois créés pour les jeunes (Emploi jeunes)	nombre	<b>200,0</b>	0,0	30,0		0,0	
<b>Activité 1.2.4. Test et promotion des espèces/variétés performantes et des machinismes agricoles adaptés et résilient</b>								0,00%
	Type de matériels adaptées et diffusées	nombre	<b>5,0</b>	3,0	1,0		3,0	0,00%
	Test des variétés performantes et résilientes	nombre	<b>5,0</b>	1,0	1,0		1,0	
	Nombre d'espèces/variétés enregistrées au registre régionaux des semences SQD	nombre					0,0	
	Superficie traitée (chenille légionnaire, criquets....)	ha		0,0			0,0	0,00%
	Nombre de petits ruminants vaccinés et déparasités	tête					0,0	
<b>Sous Composante 1.3: APPUI-CONSEIL AGRICOLE DE PROXIMITE ET EDUCATION NUTRITIONNELLE.</b>								7,03%
<b>Activité 1.3.1. Appui conseil de proximités à travers les CEP et FEP</b>								17,45%
	Nombre de sites de diffusion mise en place (CEP/FEP)	nombre	<b>2 400,0</b>	2 159,0	472,0	60,0	2 219,0	12,71%
	<u>CEP</u>	nombre		1 626,0	338,0	60,0	1 686,0	17,75%
	<i>CEP RIZ</i>	nombre		792,0	120,0	60,0	852,0	50,00%



	<i>CEP Maïs</i>	nombre		179,0	88,0		179,0	0,00%
	<i>CEP Manioc</i>	nombre		35,0	98,0		35,0	0,00%
	<i>CEP Arachide</i>	nombre		66,0	14,0		66,0	
	<i>CEP Oignon</i>	nombre		30,0	6,0		30,0	
	<i>CEP Café</i>	nombre		546,0	12,0		546,0	0,00%
	<b>FEP</b>	nombre		401,0	134,0		401,0	0,00%
	<i>FEP Caprin</i>	nombre		133,0	110,0		133,0	
	<i>FEP Miel</i>	nombre		268,0	24,0		268,0	0,00%
	<i>Nombre EAF apprenant aux activités développées niveau CEP</i>	nombre	<b>260 000,0</b>	30 995,0	5 225,0	1 905,0	32 900,0	36,46%
	<i>Homme</i>			6 464,0	2 870,0	1 245,0	7 709,0	
	<i>Femme</i>			3 722,0	2 355,0	660,0	4 382,0	
	<i>Femme chef de ménage</i>			1 074,0	780,0		1 074,0	
	<i>Jeune</i>			2 720,0	1 890,0		2 720,0	
	<i>Nombre de EAF apprenant aux activités développées niveau FEP</i>	nombre	<b>260 000,0</b>	5 568,0	4 000,0	1 524,0	7 092,0	38,10%
	<i>Homme</i>			2 812,0	2 200,0	1 144,0	3 956,0	
	<i>Femme</i>			1 489,0	1 800,0	380,0	1 869,0	
	<i>Femme chef de ménage</i>			122,0	600,0		122,0	
	<i>Jeune</i>			292,0	1 200,0		292,0	
	<i>Nombre de EAF pratiquant les techniques améliorées diffusées niveau des CEP</i>	Nombre	<b>200 000,0</b>	22 474,0	4 000,0		22 474,0	0,00%
	<i>Homme</i>			5 569,0	2 200,0		5 569,0	
	<i>Femme</i>			3 190,0	1 800,0		3 190,0	
	<i>Femme chef de ménage</i>			1 011,0	1 100,0		1 011,0	
	<i>Jeune</i>			2 412,8	1 200,0		2 412,8	
	<i>Nombre de EAF pratiquant les techniques améliorées diffusées niveau des FEP</i>	Nombre	<b>20 000,0</b>	3 147,0	3 380,0		3 147,0	0,00%
	<i>Homme</i>			1 403,0	1 860,0		1 403,0	0,00%
	<i>Femme</i>			476,0	1 520,0		476,0	0,00%
	<i>Femme chef de ménage</i>			136,0	500,0		136,0	0,00%
	<i>Jeune</i>			252,0	1 000,0		252,0	0,00%
<b>Activité 1.3.2. Renforcement des capacités et autonomisation des jeunes et femmes leaders</b>								0,67%
	<i>Nombre de femmes et jeunes formés en socio-organisation, en leadership et en gestion</i>	Nombre	<b>2 400,0</b>	992,0	4 500,0	30,0	1 022,0	0,67%
	<i>Femmes leaders</i>			311,0	600,0	5,0	316,0	0,83%

	<i>Jeunes leaders</i>			191,0	350,0	0,0	191,0	0,00%
	<i>Femmes formées</i>			405,0	4 500,0	30,0	435,0	0,67%
	<i>Jeunes formées</i>			208,0	1 350,0		208,0	0,00%
<b>Activité 1.3.3: Promotion de l'éducation nutritionnelle</b>								2,98%
	Nombre d'EAF touchées par les activités d'éducation nutrition	nombre	<b>270 000,0</b>	39 338,0	81 000,0	9 659,0	48 997,0	11,92%
	<i>Homme</i>	nombre		7 018,0	44 550,0		7 018,0	0,00%
	<i>Femme</i>	nombre		32 320,0	36 450,0	9 659,0	41 979,0	26,50%
	<i>Femmes enceintes</i>	nombre		1 269,0	7 290,0		1 269,0	0,00%
	<i>Femmes allaitantes</i>	nombre		8 875,0	16 403,0		8 875,0	0,00%
	<i>Enfants moins de 5 ans</i>	nombre	240 000,00	20 171,0	12 757,0		20 171,0	0,00%
	<i>Jeune (moins de 35 ans h et F)</i>	nombre		926,0	24 300,0		926,0	0,00%
	Nombre de femmes et jeunes adoptants les techniques de conservation et la transformation des aliments	nombre	270 000,00	4 450,0	25 000,0		4 450,0	0,00%
	<i>Femmes</i>	nombre		282,0	25 000,0		282,0	0,00%
	<i>Jeunes</i>	nombre		185,0	7 500,0		185,0	0,00%
	<i>Nombre de sites d'éducation nutritionnelle mise en place au niveau des pôles</i>	nombre		709,0			709,0	
	Nombre d'agents communautaires appuyées			325,0			325,0	
	<i>ACN Femme</i>	nombre		223,0			223,0	
	<i>ACN Jeune</i>	nombre		54,0			54,0	
	Nombre des jardins potagers installés	nombre		145,0	150,0		145,0	0,00%
<b>Composante 2 : Développement des filières inclusives</b>								3,05%
<b>Sous Composante 2.1 : RENFORCEMENT DE L'ORGANISATION DES PRODUCTEURS POUR L'ACCES AUX MARCHES ET DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ENTRE ORGANISATIONS DE PRODUCTIONS (OP)- LES OPERATEURS DE MARCHES OM</b>								2,14%
<b>Activité 2.1.1. Mise en place couple OP-OM</b>								6%
	Nombre de plan d'investissement de filière élaboré et validé	Nombre	<b>72,0</b>	9,0	2,0		9,0	0,00%
	Nombre de contrats passés entre OP et OM	Nombre	<b>480,0</b>	137,0	49,0	3,0	140,0	6,12%
	Quantités de produits vendu via vente groupée	tonne		15 070,3	11 000,0		15 070,3	0,00%

	Nombre des EAF impliquées dans les ventes groupés avec les OM (H, F, f, J)	Nombre	<b>100 000,0</b>	33 510,0	14 000,0	193,0	33 703,0	1,38%
	<i>Homme</i>			29 071,0	7 700,0	83	29 154,0	1,08%
	<i>Femme</i>			4 439,0	6 300,0	100	4 539,0	1,59%
	<i>Femme chef de ménage</i>			140,0	2 100,0		140,0	0,00%
	<i>Jeune</i>			1 262,0	4 200,0	45	1 307,0	1,07%
	Nombre d'évènements B to B organisés	Nombre		111,0	15,0	2,0	113,0	13,33%
	Nombre d'évènements économiques (foire, )	Nombre		46,0	9,0	2,0	48,0	22,22%
	Valeur annuelle des produits des EAF commercialisés dans le cadre des partenariats OP/OM (USAID)	USD	<b>5 000 000,0</b>	1 655 472,0	3 000 000,0	55 704,0	55 704,0	1,86%
<b>Activité 2.1.2: Renforcement OP pour des services économiques à leurs membres</b>								0,00%
	Nombre d'OPB/Union structurées/redynamisées et formées	Nombre	<b>2 000,0</b>	2 957,0	70,0		2 957,0	0,00%
	<i>OPB</i>			2 829,0	60,0		2 829,0	0,00%
	<i>Coopérative</i>			26,0	5,0		26,0	0,00%
	<i>Union</i>			96,0			96,0	
	<i>OPR</i>			6,0	5,0		6,0	0,00%
	Nombre des OPR structurées et renforcées	Nombre	<b>24,0</b>	22,0	5,0		22,0	0,00%
	Nombre de DIP des OPR réalisés	Nombre	<b>24,0</b>				0,0	
	Nombre de MP/PP des OP financés	Nombre	<b>72,0</b>	0,0	9,0		0,0	0,00%
	Nombre EAF membres des OP	Nombre	<b>260 000,0</b>	81 385,0	50 000,0		81 385,0	0,00%
	<i>Homme</i>		<b>143 000,0</b>	49 018,0	27 500,0		49 018,0	0,00%
	<i>Femme</i>		<b>117 000,0</b>	32 367,0	22 500,0		32 367,0	0,00%
	<i>Femme chef de ménage</i>		<b>35 100,0</b>	493,0	7 500,0		493,0	0,00%
	<i>Jeune</i>		<b>91 000,0</b>	13 606,0	15 000,0		13 606,0	0,00%
<b>Activité 2.1.3. Mise en place, redynamisation-appui à la gouvernance des plateformes filières</b>								<b>0,00%</b>
	Nombre de plateformes filières opérationnelles	Nombre	<b>8,0</b>	4,0	2,0		4,0	0,00%
	<i>Riz</i>	Nombre					0,0	
	<i>Mais</i>	Nombre		1,0			1,0	0,00%
	<i>Manioc</i>	Nombre					0,0	
	<i>Café</i>	Nombre		0,0			0,0	
	<i>Arachide</i>	Nombre					0,0	
	<i>Caprin</i>	Nombre		1,0			1,0	

	<i>Oignon</i>	Nombre					0,0	
	<i>Miel</i>	Nombre		2,0			2,0	
	Nombre de plans d'actions annuelles des plates formes mises en œuvre	Nombre	<b>8,0</b>	3,0	9,0		3,0	0,00%
	<i>Riz</i>	Nombre		0,0			0,0	
	<i>Maïs</i>	Nombre		0,0			0,0	
	<i>Manioc</i>	Nombre		0,0			0,0	
	<i>Café</i>	Nombre		0,0			0,0	
	<i>Arachide</i>	Nombre		1,0			1,0	
	<i>Caprin</i>	Nombre		0,0			0,0	
	<i>Oignon</i>	Nombre		0,0			0,0	
	<i>Miel</i>	Nombre		0,0			0,0	
	Nombre de DIP réalisés	Nombre		0,0	24,0		0,0	
<b>Sous Composante 2.2 : ACCES AU FINANCEMENT</b>								7,02%
<b>Activité 2.2.1. Facilitation de l'accès et de l'utilisation des produits et services financiers adaptés aux EAF niveau 1 et 2</b>								
	Nombre des EAF accédant aux services et produits développés par les IMF	Nombre	<b>160 000,0</b>	0,0			0,0	
	<i>Homme</i>			0,0			0,0	
	<i>Femme</i>			0,0			0,0	
	<i>Femme chef de ménage</i>			0,0			0,0	
	<i>Jeune</i>			0,0			0,0	
	Nombre des EAF accédant aux crédits IMF	Nombre		0,0			0,0	
	<i>Homme</i>			0,0			0,0	
	<i>Femme</i>			0,0			0,0	
	<i>Femme chef de ménage</i>			0,0			0,0	
	<i>Jeune</i>			0,0			0,0	
<b>Activité 2.2.2 : Développement produits financiers adaptés aux groupes vulnérables</b>								7,02%
	Nombre de groupes GVEC constitués	Nombre	<b>6 000,0</b>	686,0	1 730,0	280,0	966,0	16,18%
	Nombre de EAF membres des GVEC	Nombre	<b>90 000,0</b>	13 196,0	32 950,0	6 237,0	19 433,0	18,93%
	<i>Homme</i>	Nombre		4 931,0	18 130,0	1 691,0	6 622,0	9,33%
	<i>Femme</i>	Nombre		8 265,0	14 820,0	4 546,0	12 811,0	30,67%
	<i>Femme chef de ménage</i>	Nombre		600,0	4 900,0		600,0	0,00%
	<i>Jeune</i>	Nombre		4 136,0	9 885,0	6 006,0	10 142,0	60,76%

	Nombre des EAF bénéficiaires des crédits au niveau des GVEC	Nombre	<b>90 000,0</b>	5 673,0	26 360,0		5 673,0	0,00%
	<i>Homme</i>	Nombre		2 308,0	14 560,0		2 308,0	0,00%
	<i>Femme</i>	Nombre		3 365,0	11 800,0		3 365,0	0,00%
	<i>Femme chef de ménage</i>	Nombre		0,0	3 954,0		0,0	0,00%
	<i>Jeune</i>	Nombre		0,0	7 900,0		0,0	0,00%
	Nombre des groupes MCV bénéficiaires des micro-subventions	Nombre	<b>6 000,0</b>	1 299,0	2 800,0		1 299,0	0,00%
	Nombre de EAF bénéficiant des micro-subventions à travers le mécanisme MCV	Nombre	<b>90 000,0</b>	26 124,0	42 000,0		26 124,0	0,00%
	<i>Homme</i>	Nombre		12 029,0	23 100,0		12 029,0	0,00%
	<i>Femme</i>	Nombre		14 095,0	18 900,0		14 095,0	0,00%
	<i>Femme chef de ménage</i>	Nombre		387,0	6 300,0		387,0	0,00%
	<i>Jeune</i>	Nombre		4 651,0	12 600,0		4 651,0	0,00%
<b>Sous Composante 2.3: DEVELOP INFRASTRUCTURES POST RECOLTES -ACCES AUX MARCHES</b>								0,00%
<b>Activité 2.3.1. Réhabilitation/construction des infrastructures de postes récoltes</b>								0,00%
	Nombre de magasin de stockage construit ou réhabilité hors FDA	Nombre	<b>170,0</b>	16,0	17,0		16,0	0,00%
	Capacité de stockage mise à disposition des EAF hors FDA	tonne	<b>10 000,0</b>	2 200,0	1 350,0		2 200,0	0,00%
	Nombre de OP bénéficiaires ayant les capacités de gérer les infrastructures de stockage financées	nombre	<b>170,0</b>	14,0	17,0		14,0	0,00%
	Nombre de banque alimentaire installée		<b>15,0</b>	4,0	1,0		4,0	0,00%
	Quantités de denrée alimentaires stockées			3,0			3,0	
	Nombre de magasin de stockage construit ou réhabilité (via FDA)	nombre	<b>320,0</b>	16,0			16,0	
	Capacité de stockage mise à disposition des EAF (via FDA)	tonne	<b>15 400,0</b>	590,0			590,0	
	Nombre des équipements de stockage diffusés (FDA)	Nombre	<b>430,0</b>	0,0			0,0	
	Nombre d'équipements améliorant les opérations de post récoltes diffusés (FDA)	Nombre	<b>536,0</b>	0,0			0,0	

	Nombre des unités de transformations installées ou redynamisées	Nombre	<b>50,0</b>	5,0	13,0		5,0	0,00%
	Unité de transformation de manioc en GARI			24,0	3,0		24,0	0,00%
	Unité de traitement de café par voie humide			4,0	8,0		4,0	0,00%
	Unité de torréfaction de café			0,0	8,0		0,0	
	Unité de transformation d'arachide			0,0			0,0	
	Miellerie			0,0	2,0		0,0	
<b>Activité 2.3.2. Soutien à l'amélioration de l'accès aux marchés</b>								0,00%
	Nombre de centres de collecte opérationnels	Nombre	<b>36,0</b>	0,0			0,0	0,00%
<b>Activité 2.3.3 : Désenclavement des pôles de productions</b>								0,00%
	Longueurs des pistes rurales étudiées	km	<b>752,0</b>	392,8	437,0		392,8	0,00%
	Longueurs des pistes réhabilitées	km	<b>752,0</b>	70,0	215,0		70,0	0,00%
	Nombre de sessions de formation des bénéficiaires HIMO et des collectivités sur l'entretien des pistes réalisées	Nombre	<b>26,0</b>	0,0			0,0	
<b>Composante 3: AP. INSTITUTIONNEL, ENGAGEMENT POLITIQUE, COORDINATION, GESTION RESSOURCES DU PROGRAMME</b>								10,32%
<b>Sous-composante 3.1. Appui institutionnel et coordination du programme</b>								19,44%
<b>Activité 3.1.1. Appui CA TTM et 7 TTMR</b>								38,89%
	Réhabilitation des bureaux des TTMR	Nombre	<b>8,0</b>	7,0	9,0	7,0	14,0	77,78%
	Financement des PP des TTM/TTMR et OPF	Nombre	<b>9,0</b>	2,0	1,0	0,0	2,0	0,00%
<b>Activité 3.1.2. Renforcement de capacité des institutions publiques nationales</b>								0,00%
	Convention signée avec DOPAB sur les études et orientations stratégiques (CGEAF, SSA, PPPP, TTM/TTMR-FCCI)	Nombre		0,0			0,0	
	Convention signée avec la direction statistique du MINAE	Nombre		0,0	1,0		0,0	
	Convention signée avec DPV la lutte contre chenille légionnaire	Nombre	<b>3,0</b>	0,0	1,0		0,0	
	Appui MINAE pilotage et dialogue politique	Nombre	<b>4,0</b>	3,0			3,0	
<b>Sous composante 3.2 : Coordination, gestion et suivi évaluation</b>								1,19%
<b>Activités 3.2.1. Coordination et gestion administrative, technique et financière du programme</b>								2,38%

	Elaboration/mise à jour du manuel de procédures adm et fin.	Nombre	<b>1,0</b>	1,0			1,0		
	Système de gestion comptable et financière opérationnel	Nombre	<b>1,0</b>	1,0			1,0		
	Réunion de coordination et regroupement interne	Nombre	<b>10,0</b>	5,0	5,0		5,0	0,00%	
	Réunion du comité de pilotage du programme	Nombre	<b>90,0</b>	13,0	21,0	2,0	15,0	9,52%	
	<i>National</i>		<b>10,0</b>	5,0	3,0		5,0	0,00%	
	<i>Régional</i>		<b>80,0</b>	40,0	18,0		40,0	0,00%	
<b>Activités 3.2.2. Suivi évaluation des activités et des résultats du programme</b>									0,00%
	Elaboration du manuel/mise à jour SE	Nombre	<b>1,0</b>	1,0	1,0		1,0	0,00%	
	Mise en place/alimentation d'une base de données informatisées des EAF/OP	Nombre	<b>1,0</b>	0,0	1,0		0,0	0,00%	
	Mise en place/alimentation d'un système d'information géographique	Nombre	<b>1,0</b>	1,0	1,0		1,0	0,00%	
	Renforcement du système SE des partenaires	Nombre	<b>10,0</b>	3,0	9,0		3,0	0,00%	
	Nombre de missions de supervision effectuées par FIDA	Nombre	<b>10,0</b>	2,0	1,0		2,0	0,00%	
	Capitalisation des données de références			0,0			0,0		
	Elaboration stratégie de communication		<b>1,0</b>	1,0			1,0		
	Elaboration des stratégies de genres du Programme		<b>1,0</b>	0,0			0,0	0,00%	



Investir dans les populations rurales

## **Madagascar**

---

### **Programme de développement de filières agricoles inclusives**

#### **Rapport de supervision**

#### **Appendice 3: Respect des dispositions juridiques: état de l'exécution**

Dates de mission: 03 au 21/06/2024

Date du document: 14/08/2024

Identifiant du projet 2000001492

Numéro du rapport: 6954-MG

Afrique orientale et australe  
Département de la gestion des programmes





**Appendice 3: Respect des dispositions juridiques**

Section	Disposition	Objectif/Date limite	Degré de conformité/Date	Observations
<b>Section 7.10</b>	L'assurance des véhicules, du matériel et des travaux de génie civil financés à partir du prêt est conforme aux bonnes pratiques commerciales.		Partiellement respecté	Les véhicules sont couverts par des assurances d'une année à partir de 23/5/2024. D'autres ma
<b>Section 9.03 b)</b>	Rapport d'audit soumis au FIDA.		Respecté	Le rapport d'audit de 2023 a été envoyé au FIDA le 23/6/2023. Le rapport d'audit provisoire de 2024 est déjà disponible pendant la mission. La version définitive est prévue être envoyée au FIDA vers le 21/6/2024.
<b>Section 8.03</b>	Les rapports d'avancement sont soumis au FIDA tous les trimestres.	45 jours après la fin du trimestre	Respectée	Les rapports financiers intérimaires trimestriels (T3, T4 2023, T1 2024) ont été établis et transmis au FIDA.
<b>Section 7.01 b) ii)</b>	Le PTBA est soumis au Fonds pour examen et commentaires au plus tard 60 jours avant le début de chaque exercice	Annuel – date limite : 31 octobre 2023	Non respecté	PTBA 2024 soumis au FIDA pour revue en novembre 2023. La non-objection est obtenue en mars 2024
<b>Section 8.03 b)</b>	Un examen à mi-parcours est réalisé conjointement par l'emprunteur et le FIDA.		Respecté	Mission effectuée du 29/5 au 19/6/2023
<b>Section 9.02</b>	Remet au Fonds des états financiers détaillés des opérations, des ressources et des dépenses relatives au projet dans un délai de 4 mois après la clôture de l'année fiscale	Annuel – date limite: 30 Avril 2024	Respecté	Etats financiers provisoires envoyés au FIDA dans le délai
<b>Section 11.01</b>	Dans le cadre du projet, les dépenses d'investissement sont exemptées de tous droits de douane, des taxes d'accise et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).		Respecté	Les droits et taxes d'importation sont à la charge de l'Etat. Les TVA sur les fonctionnements sont éligibles sur les fonds
<b>Accord de financement : Clause particulière – annexe 3 : recrutement</b>	Le personnel du programme est soumis à une évaluation annuelle de performance	annuel	Respecté	L'évaluation de 2023 est effectuée
<b>Lettre à l'emprunteur – Paragraphe A-9</b>	Une demande électronique de retrait, accompagnée des rapports financiers intermédiaires, ainsi que des pièces justificatives et formulaires correspondants, doit être soumise au FIDA sur le Portail clients	Trimestriel	Respecté	Les rapports financiers ont été soumis sur ICP : une demande de retrait est soumise pour les justifications des dépenses du trimestre, une autre demande est

Section	Disposition	Objectif/Date limite	Degré de conformité/Date	Observations
				soumise pour la demande de fonds sur la base des prévisions du semestre suivant.
<b>Lettre à l'emprunteur : Procédures de décaissement - Paragraphe A-8</b>	Seuil de 300.000 \$US pour les demandes de paiement direct.		Partiellement respecté	Certaines factures dépassant le seuil de 300 000 USD ont été scindées en plusieurs tranches pour être payées sur les comptes du projet
<b>Lettre à l'emprunteur : Section B. Pièces justificatives et rapports financiers intermédiaires- Paragraphe B-1</b>	Le dossier de rapport financier intermédiaire est soumis au FIDA à intervalles trimestriels, dans un délai de 45 jours après la fin de la période considérée.	Trimestriel	Respecté	Les rapports financiers intérimaires trimestriels (T3, T4 2023, T1 2024) ont été établis et transmis au FIDA



Investir dans les populations rurales

## **Madagascar**

---

### **Programme de développement de filières agricoles inclusives**

#### **Rapport de supervision**

#### **Appendice 5: Préparation et planification de la mission, mandat, calendrier et personnes rencontrées**

Dates de mission: 03 au 21/06/2024

Date du document: 14/08/2024

Identifiant du projet: 2000001492

Numéro du rapport: 6954-MG

Afrique orientale et australe  
Département de la gestion des programmes



## Appendice 5: Préparation et planification de la mission, mandat, calendrier et personnes rencontrées

### République de Madagascar Programme de Développement de Filières Agricoles Inclusives (DEFIS) Mission de supervision, du 03 au 14 juin 202

#### Termes de Référence

#### I. Contexte

- 1- Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement du FIDA (53 millions USD) sur l'allocation FIDA 10 et du Fonds de l'OPEP pour le développement international (20 millions USD) pour la mise en œuvre du Programme de Développement de Filières Agricoles Inclusives (DEFIS). Les contributions du Gouvernement et des bénéficiaires sont estimées, respectivement, à 33,7 millions USD et 14,3 millions USD. Le coût total de DEFIS, qui est d'environ 250 millions a prévu plusieurs co-financements, dont (i) un cofinancement du Fonds Vert pour le Climat (FVC) à hauteur de 53,856,003 USD approuvée par le FVC en Mars 2024 pour mettre en œuvre le projet « DEFIS+ » ; (ii) un financement additionnel sur les ressources du FIDA11 de l'ordre de 83,5 millions USD.
- 2- L'objectif global du DEFIS est d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux vulnérables dans les zones d'intervention, la transformation des agricultures familiales par l'adoption à grande échelle de systèmes de production performants et résilients, et l'intégration des EAF dans des filières rémunératrices. Les zones d'intervention de DEFIS sont neuf régions du sud et du centre de Madagascar, à savoir : Androy, Anosy, Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania, Vatovavy, Fitovinany, Atsimo Atsinanana, et Atsimo Andrefana.
- 3- Le projet « *Accroître la résilience au changement climatique des petits exploitants bénéficiaires des services des Programmes de chaînes de valeur agricoles inclusives (DEFIS+)* » vise à renforcer la résilience des systèmes de production agricole et des marginaux vulnérables aux répercussions des changements climatiques tout en contribuant à améliorer les avantages connexes de l'atténuation, entre autres la réduction des émissions de GES, la promotion de techniques de riziculture intensives/améliorées (ISR/SRA) et la mise en œuvre de l'Agriculture intelligente au climat. DEFIS+ sera organisé autour des trois résultats complémentaires qui sont conçus stratégiquement pour contribuer à l'adaptation aux changements climatiques avec des avantages connexes d'atténuation, à savoir : Renforcement de la résilience climatique des systèmes de production agricole/ Augmentation de la génération de revenus grâce à une meilleure accessibilité au marché/ Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à la gestion des connaissances sur les systèmes de production alimentaire. Les zones d'intervention de DEFIS+ sont : Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Vatovavy, Fitovinany, Ihorombe et Atsimo Atsinanana.
- 4- La composante 1 de DEFIS vise l'amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage. Elle comprend des sous-composantes relatives à la mobilisation efficiente de l'eau, à l'accès de proximité des réseaux d'intrants et l'appui conseil agricole de proximité et éducation nutritionnelles. La composante 2 consiste au développement des filières inclusives. Elle comporte 3 sous-composantes sur le renforcement de l'organisation des producteurs pour l'accès aux marchés et développement des partenariats OP-OM ; l'accès au financement et le développement des infrastructures post-recolte et d'accès aux marchés. La composante 3 concerne l'appui institutionnel et coordination du Programme, incluant la sous-composante visant la coordination, gestion et suivi-évaluation du Programme
- 5- DEFIS développe une stratégie d'intervention combinant l'approche d'investissements portés par la demande des organisateurs de producteurs et l'approche d'investissements structurants dans les pôles de développement et dans les filières de concentration.

## II. Résumé des conclusions et recommandations de la mission revue à mi-parcours du 22 mai au 19 juin 2023

Les conclusions et recommandations suivants ont été conclues durant la revue à mi-parcours de DEFIS:

- Mener une évaluation indépendante de FDA pour mieux apprécier son mode et ses capacités d'intervention et de veiller à ce que le nouveau mécanisme de financement soit mis en place
- Actualiser et finaliser la stratégie de sortie du Programme afin de mieux planifier la durabilité en créant les conditions adéquates d'appropriation des acquis par les bénéficiaires.
- Garder les objectifs en matière d'infrastructures d'aménagements/réhabilitations de périmètres, sous réserve des objectifs assignés au FDA, étant donné l'approbation des fonds additionnels du FIDA (Prêt et Don), la prorogation des fonds de l'OFID jusqu'en 2025 et la mobilisation du financement du Fonds Vert Climat,
- Renforcer le partenariat avec la FAO, le FOFIFA et les institutions régionales de recherche afin de structurer et de renforcer le secteur de la production de semences
- Systématiser le recrutement de techniciens agronomes, renforcer le screening lors du recrutement des CGEAF en identifiant la filière de prédilection des candidats, de faciliter la formation des jeunes CGEAF par les pairs (en lien avec les paysans champions) et de réduire le champ des formations uniquement pour les CGEAF concernés dans leur filière.
- Continuer à renforcer les Organisations paysannes de base (OPB) en s'appuyant sur les réseaux des organisations paysannes régionales (OPR) partenaires, afin de déléguer une partie de l'appui des CGEAF à des techniciens de proximité issus du secteur privé, des coopératives ou des OP.
- Le programme DEFIS est rentable financièrement et économiquement. Cependant, la Coordination nationale du programme devra veiller à ce que la baisse de la marge brute n'atteigne pas 30%.

Les changements proposés par la mission de revue à mi-parcours de DEFIS sont présentés ci-après :

- Révision du COSTAB du Programme
- Intégrer la Direction en charge de la vulgarisation dans le mandat d'appui-conseil aux OP afin qu'elle prenne en charge progressivement les fonctions techniques d'appui et en laissant aux CGEAF un rôle spécifique d'appui au partenariat, aux négociations commerciales, à l'éducation financière des OP et à l'accompagnement dans leurs plans d'affaires.
- DEFIS continuera dans le court terme le partenariat avec la TTM pour assurer le portage des CGEAF qui sont le maillon clé de l'appui aux EAF. Mais le Programme réduira les appuis institutionnels dans leur forme actuelle jusqu'à la clarification du statut de la TTM, la mise en place des structures et la définition claire des objectifs des appuis institutionnels de la TTM.
- Examiner la possibilité d'étendre la couverture sur des filières secondaires à haute valeur ajoutée comme demandé par les bénéficiaires (pour combler les besoins alimentaires des populations tournées vers les cultures pérennes ou alors réduits à un seul cycle de culture comme le riz).
- A la faveur des résultats tangibles enregistrés dans les CEP, il convient de réduire le nombre de CEP/FEP appuyés pour la diffusion de techniques améliorées par le programme afin de privilégier ceux dédiés à la diffusion des innovations (agriculture climato-intelligente, agritech, améliorations variétales, etc.) et augmenter les appuis-conseils/accompagnements des producteurs et de leurs organisations en matière économique (ventes groupées, négociations commerciales, etc.) après avoir procédé à une évaluation objective et déterminé les critères de sélection.
- Ajuster le dispositif opérationnel pour améliorer la performance opérationnelle du Programme.
- Nécessité de revoir les conventions de partenariats et d'avoir de préférence des Accords Cadres pluriannuels pour un maximum de 4 ans avec les partenaires pour éviter les retards causés par les renouvellements annuels.

### 3- Faits marquants la période sous supervision

- Changement des membres du Gouvernement, y compris le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage (Janvier 2024) et changement de l'organigramme du MINAE : mise en place d'une nouvelle unité chargée de la gestion des projets d'agrégation agricole
- Loi sur l'agrégation agricole votée à l'Assemblée Nationale
- Ratification du financement additionnel (61 millions USD)
- Approbation du co-financement DEFIS+ par le Fonds Vert pour le Climat (53,856,003 USD)
- Reforme de la gestion financière et comptable des projets sur financements extérieur au profit de l'Etat (Decret 2024-836)
- Extension de la période de mise en œuvre des activités NORAD, jusqu'en Septembre 2024 (achèvement) et Décembre 2024 (clôture)
- Invasion acridienne, depuis le dernier semestre 2023.

### III. Objectifs de la mission

6- Les objectifs de la présente mission de supervision du Programme DEFIS sont les suivants :

- Apprécier la mise en œuvre des recommandations et des changements proposés par la revue à mi-parcours
- Apprécier l'état d'avancement global (technique et fiduciaire) par rapport au PTBA 2023, PTBA 2024
- Appuyer la mise en œuvre des activités de nutrition financés par le NORAD, dont l'achèvement est prévue en Septembre 2024
- Apprécier la mise en œuvre des conventions avec les partenaires, entre autres UNOPS, FDA, chambres d'agriculture (TTM), ICRISAT, FOFIFA, FAO, AFRICA RICE, OIT
- Appuyer la mise en œuvre du projet « *Accroître la résilience au changement climatique des petits exploitants recevant les services du Programme des chaînes de valeur agricoles inclusives – DEFIS+* »
- Apprécier les activités liées à l'appui à la crise ukrainienne et à la relance post-sècheresse dans le sud avec les projets CRI<sup>1</sup> et PA2R
- Alimenter les orientations sur la stratégie de pérennisation des impacts et des investissements
- Evaluer le système de suivi-évaluation, de passation de marchés de DEFIS et proposer des recommandations.

### IV. Composition de la mission

7- **M. Joseph Rostand Olinga Biwole, Directeur Pays FIDA, Chef de mission.**

Il mènera les discussions politiques et stratégiques avec les autorités impliquées dans la mise en œuvre de DEFIS et DEFIS+. Il coordonnera les rencontres et les réunions de restitution avec le Gouvernement visant à présenter les premières conclusions et recommandations de la mission. Il veillera au respect du calendrier de soumission du rapport de mission de supervision de DEFIS. Sur la base de la contribution des membres de l'équipe d'appui, il assurera la cohérence de l'aide-mémoire et des recommandations du rapport de la mission avant leurs finalisations.

8- **M. Saliou Cherif Diallo. Consultant Agronome, Chargé de la coordination technique.** Il assurera la coordination technique de la mission ainsi que les contributions des membres de l'équipe dans la production des livrables. Particulièrement, il sera chargé de :

- Analyser l'exécution globale du Programme et appuiera la mise en œuvre de DEFIS+
- Apprécier l'alignement des activités de DEFIS avec les politiques du MINAE
- Apprécier la mise en œuvre des changements recommandés par la revue à mi-parcours
- Analyser les contraintes techniques, financières et institutionnelles et formuler les recommandations correspondantes

---

<sup>1</sup> CRI (Crisis Response Initiative) est une initiative du FIDA qui vise à protéger les moyens d'existence productifs en répondant aux besoins pressants nés de la crise actuelle en Ukraine, tout en exploitant de nouveaux débouchés commerciaux pour les petits exploitants. Les bénéficiaires du CRI ont été identifiés parmi les bénéficiaires de DEFIS.



- Apprécier la mise en œuvre des conventions de partenariats avec le FDA et la chambre d'agriculture
- Apprécier le dispositif de portage des CGEAF
- Analyser les contraintes et proposer des recommandations spécifiques en rapport avec les thématiques :
  - o La structuration et renforcement des OP
  - o Les investissements en lien avec les plans de développement des filières et les plans d'affaires associés
  - o L'accès au financement ainsi que de l'évaluation des micro-subsidies à travers le mécanisme de ciblage des plus vulnérables.
  - o L'accès de proximité aux intrants o L'appui-conseil de proximité
- Appuyer le changement du COSTAB suite à l'approbation du co-financement de DEFIS+
- Passer en revue la qualité de la gestion du programme
- Préparer l'aide-mémoire et finaliser le rapport de la mission de supervision sur la base des contributions des autres membres de la mission.

9- **M. Mika Manga, Consultant spécialiste en infrastructures rurales**

Le spécialiste en infrastructure se chargera particulièrement l'analyse de l'état d'avancement de la sous-composante 1.1 « Mobilisation efficiente de l'eau » et de la sous composante 2.3 « Développement des infrastructures post-récoltes et d'accès aux marchés », en collaboration avec les autres membres de la mission. Il passera en revue la mise en œuvre des recommandations de la revue à mi-parcours pour les thématiques infrastructures. Il appréciera la réalisation des infrastructures hydro-agricoles, des infrastructures hydrauliques pastorales. Il évaluera le dispositif mis en place pour assurer la pérennité de la gestion des infrastructures. Il appréciera la mise en œuvre des micro-aménagement des Périmètres irrigués réalisés avec le FDA. Il analysera particulièrement aussi l'avancement des travaux avec UNOPS. Il mènera des discussions avec l'équipe du projet sur les contraintes techniques, financières, institutionnels entravant la bonne exécution des travaux. Il contribuera dans la rédaction de l'aide-mémoire et du rapport de supervision et ses annexes, suivant le format du FIDA.

10- **Mme Khadidiatou Ndongue et Mme Holy Andriamihaja, spécialistes en gestion financière.**

Elles apprécieront la gestion administrative et financière du programme dans son ensemble, et évalueront l'état d'avancement fiduciaire par rapport au DCP, au PTBA 2023 et PTBA 2024. Elles évalueront les progrès réalisés en terme du taux de décaissement, de la qualité de la gestion financière. Elles appuieront le changement de COSTAB, suite à l'approbation du financement additionnel de DEFIS et du cofinancement de DEFIS+ auprès du Fonds Vert pour le Climat. Elles travailleront en collaboration avec le contrôleur interne de la CAPFIDA (M. Hery Rahaingo). Elles contribueront au suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission de revue à mi-parcours. Elles contribueront aussi à la rédaction de l'Aide-Mémoire et du rapport de supervision ainsi que les annexes en lien avec la gestion financière et administrative et tout document relatif à la mission.

11- **Mme Rania Kiwan, Consultant en passation de marché.** Elle fera une revue de la passation des marchés au sein du projet, à travers des termes de référence spécifiques. Elle contribuera dans la rédaction de l'Aide-Mémoire et du rapport de supervision ainsi que les annexes en lien avec la passation de marché et tout document relatif à la mission.

12- **Mme. Esperance MUKESHIMANA, Consultante en agriculture sensible à la nutrition, Inclusion sociale et genre.**

Elle sera en charge d'évaluer la mise en œuvre des activités financées par le Don NORAD, et fournira des recommandations spécifiques permettant d'accélérer la mise en œuvre des activités restantes durant la période d'extension jusqu'en Septembre 2024. Elle appréciera aussi les interventions du projet en matière de nutrition, conformément au PTBA 2023 et PTBA 2024 de DEFIS. Elle appuiera les partenaires de mise en œuvre des activités de nutrition, entre autre les Offices régionales de nutrition et les ONG locales. Elle identifiera les défis liés à la mise en œuvre et fournir un soutien technique et des conseils pratiques si nécessaire en

matière de nutrition. Elle évaluera l'inclusion et la pertinence des indicateurs de nutrition dans le système de S&E et de connaissances et d'apprentissage du projet.

Elle appréciera l'élaboration de la stratégie genre de DEFIS, ainsi que la diffusion de l'approche GALS et les actions d'autonomisation des femmes réalisées à travers des conventions avec des ONG locales spécialisées en genre et la fédération des femmes « FVTM ».

**13- M. Manda Sissoko Dite Mariam, Programme Officer du FIDA.**

Elle aura la charge d'appuyer la mission dans la revue de la performance globale et de l'efficacité du Programme. Elle contribuera notamment aux réflexions sur le ciblage, la synergie des interventions dans les pôles de développement, les appuis institutionnels à différents niveaux et la durabilité des bénéfices tirés du Programme. Elle appréciera la mise en œuvre des activités du volet Elevage. Elle analysera aussi l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation du Programme DEFIS à tous les niveaux (national, régional, partenaires, etc.) et son niveau d'exploitation, en vue de proposer des améliorations. Elle fournira des recommandations spécifiques pour la mise en œuvre de DEFIS+, notamment en termes de ciblage et de système de suivi-évaluation.

**14- Mme Nivohary Ramarason, Country Programme Analyst du FIDA.**

Elle sera chargée d'examiner les activités liées aux procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique de DEFIS. Elle appréciera les activités de protection des bassins versants réalisées avec les Directions régionales de l'environnement, et analysera la continuité des activités avec le DEFIS+. Elle analysera aussi les appuis de DEFIS dans l'amélioration de la productivité, afin de pouvoir apprécier la complémentarité des actions avec le DEFIS+ qui visera l'augmentation de la résilience des exploitants qui ont bénéficié des appuis dans l'amélioration des chaînes de valeur. Elle évaluera aussi les activités de microirrigation, les activités hydro-pastorales et les activités sur le REEPS, et fournira des recommandations pour accélérer la mise en œuvre des activités.

**15- Mme. Tantely Randrianasolo, Coordonnateur de la CAPFIDA.**

Elle analysera la stratégie de communication développée par le projet et appréciera les différents outils d'information-communication utilisés. Elle appréciera aussi la stratégie adoptée par le DEFIS dans la mise en l'échelle des bonnes pratiques générées par le projet. Elle proposera des actions concrètes pour la valorisation des différentes notes de capitalisation produites par la CAPFIDA au profit de DEFIS. Elle évaluera les actions prévues et engagées en matière de gestion et de diffusion des savoirs. Elle appréciera la stratégie de sortie du projet DEFIS.

- 16- Tous les membres de la mission (i) passeront en revue la mise en œuvre des recommandations de la dernière mission de revue à mi-parcours; (ii) alimenteront les orientations sur la stratégie de pérennisation des impacts et des investissements ; (iii) contribueront à l'Aide-mémoire et au rapport de supervision, en apportant les détails techniques dans les Appendices et mettront à jour l'IPRM.

## **V. Organisation de la mission**

- 17- La mission travaillera en étroite collaboration avec les équipes en charge de la coordination et de la mise en œuvre du Projet. La mission organisera, des séances de travail présentes ou virtuelles, le cas échéant, avec les différentes parties prenantes. Cela afin d'apprécier les différents engagements et réalisations dans l'exécution du projet dans son ensemble et identifier les contraintes et solutions pour accroître son efficacité et sa pertinence.
- 18- Les membres de la mission discuteront et fixeront avec le Ministère de tutelle et l'équipe du projet, les recommandations, les mesures convenues, les responsabilités de mise en œuvre et les dates convenues pour leur concrétisation.

19- Les membres de la mission seront accompagnés par les cadres désignés par leur tutelle. En relation avec les membres de la mission, ils participeront aux travaux sur le terrain et partageront avec eux, les principales observations et recommandations pour mener le projet à terme.

## 6- Produits livrables

20- Un Aide-mémoire sera présenté au Ministère de tutelle et aux partenaires de mise en œuvre pour la restitution de la mission. Il sera finalisé par le chef de mission et le coordonnateur technique sur la base des contributions de chaque membre de la mission.

21- À l'issue de la mission, les membres fourniront au Chef de mission, un rapport de la mission suivant le nouveau format ORMS, y compris les appendices et annexes exigés, rédigés conjointement, conformément au modèle établi par le FIDA pour les missions de supervision. Le modèle approprié de rapport se trouve sur le site (<https://xdesk.ifad.org/sites/conspport>).

22- Conformément à la politique du FIDA, les consultants sont tenus de soumettre des rapports sont conformes au format exigé par le FIDA. Le modèle approprié se trouve sur le « Consultant's portal » (<https://xdesk.ifad.org/sites/conspport>) et le Consultant principal est responsable du respect de cette politique

## VI. Programme de la mission

Pour les visites sur terrain, les membres de la mission seront divisées en 02 équipes : une équipe pour l'axe Sud et une équipe pour l'axe Sud-Est.

### Equipe 1 : Axe Sud-Est

Directeur-Pays / Spécialistes en gestion financière/ CPA FIDA / DEFIS/ MINAE/ MEF/  
Contrôle interne CAPFIDA

### Equipe 2 : Axe Sud

Coordonnateur technique de la mission / Programme Officer FIDA/ Spécialiste infrastructure/  
Spécialiste genre, nutrition, inclusion sociale / DEFIS/ MINAE/ MEF/ CAPFIDA

23- L'agenda provisoire de la mission est présenté ci-après. Toutefois, ce calendrier peut être amendé par le Chef de mission, en fonction des échanges avec la coordination du Projet et la partie nationale.

- 03 juin** : Visite de courtoisie, Présentation de l'état d'avancement de DEFIS
- 04 juin** : Déplacement Tana – Manakara (équipe 1) / Tana – Fort Dauphin (équipe 2) /
- 05-08juin** : Rencontres avec les bénéficiaires, partenaires (Régions Amoronimania, Haute Matsiatra, Ihorombe, Vatovavy, Fitovinany, Atsimo Atsinanana, Anosy, Androy),  
Réunions techniques avec les équipes régionales du Programme
- 09 juin** : Déplacement retours vers Tana
- 10-12juin** : Rencontres bilatérales complémentaires, rédaction Aide-mémoire
- 13 juin** : Restitution de l'Aide-mémoire à l'équipe DEFIS
- 14 juin** : Restitution au MINAE et aux partenaires du projet
- 24 juin** : Remise du rapport final de la mission



Investir dans les populations rurales

## **Madagascar**

---

### **Programme de développement de filières agricoles inclusives**

#### **Rapport de supervision**

#### **Appendice 6: Passation des marchés**

Dates de mission: 03 au 21/06/2024

Date du document: 14/08/2024

Identifiant du projet 2000001492

Numéro du rapport: 6954-MG

Afrique orientale et australe  
Département de la gestion des programmes



## **Annex 6 to Chapter 5: Procurement Review Working Paper**

**Programme de Développement des filières agricoles Inclusives (DEFIS) – République de Madagascar**

**Mission de Supervision**

**Du 5 au 27 Juin 2024**

***Rania Kiwan***

## I. Executive Procurement Summary of the main supervision report (Parts I and II are for public disclosure)

### 1. Desk review of the project's contracts portfolio in the Contract Monitoring Tool before the mission

La mission note les observations suivantes:

- i. Un retard dans le lancement des appels d'offres: le nombre total des marchés engagés en 2023 (42 marchés) représente seulement 17.07% des marchés planifiés tandis qu'aucun marché n'est encore engagé à mi-parcours de l'année 2024. **Un soutien à la planification et à la mise en œuvre est nécessaire. Des mesures adéquates doivent être prises par le projet et par FIDA et une revue du PPM 2024 est primordiale pour la réduction du nombre des marchés planifiés d'une manière qui correspond à la capacité du projet à gérer efficacement ces marchés.**
- ii. Le projet risque de ne pas pouvoir exécuter toutes les activités prévues à la phase de conception. A ce propos, **la mission recommande de recruter un cabinet de Conseil pour appuyer le projet dans l'élaboration des PTBA, des dossiers techniques (Termes de référence pour les marchés des Services de Conseil, spécifications techniques pour les marchés des Biens et Travaux), la préparation des AMI, DAO et DAP ainsi que dans la gestion des contrats.**
- iii. Le contrat «22/2023-C/UCP – Recrutement d'un cabinet pour l'évaluation à mi-parcours du programme» dont la mise en œuvre est expirée et il a été en phase de mise en œuvre sans signature d'un avenant. **Etant donné que la responsabilité de ce contrat est conjointe entre le cabinet de Conseil, DEFIS et FIDA, la mission recommande de faire une analyse du retard dans la soumission des livrables et discuter avec FIDA les résultats de cette analyse et la suite à donner par rapport à la validité du contrat.**
- iv. Problème de gestion de certains contrats par le projet notamment les projets dont leur période d'exécution est déjà expirée et ils sont toujours en phase d'exécution sans avenant. Ce constat a été souligné lors de la mission de revue à mi-parcours et une liste identifiant ces contrats a été annexée au rapport de revue à mi-parcours sur la passation des marchés. Cependant, lors de cette mission, il s'est avéré que le statut de certains contrats n'a pas été encore régularisé. Le responsable de passation des marchés du projet a partagé avec la mission des informations sur le statut actuel de chaque contrat en question. Cette liste est ci-jointe à ce rapport (Annexe 4). **La mission recommande que le projet discute le statut de ces contrats avec le Directeur pays afin d'aboutir à une solution convenable.**

### 2. SECAP risk management

L'expérience des soumissionnaires en matière de gestion environnementale et sociale n'est pas prise en considération comme critère de préqualification/présélection dans les dossiers examinés. Selon le projet, ils ont commencé à prendre en considération ce facteur dans les nouveaux marchés lancés récemment mais il s'est avéré qu'il a un impact négatif sur le nombre des soumissionnaires qualifiés.

Pour les marchés des Biens, les spécifications techniques ne comportent pas des dispositions relatives au PESEC.

Quant aux DAO, le projet utilise les documents types du FIDA qui comportent les dispositions relatives au PESEC.

Le projet n'a pas encore modifié le manuel des procédures de PM pour inclure les dispositions instructives sur les normes de performance PESEC. Une recommandation est faite à ce propos dans la liste des actions.

### **3. Procurement Strategy / Procurement Planning Process**

#### ***Plutôt insatisfaisant***

DEFIS n'a pas une stratégie de passation des marchés. Le projet prépare un PPM qui couvre 12 mois d'exécution en se basant sur le PTBA.

Le projet a préparé au début de 2023 son PPM en utilisant le modèle type du PPM du FIDA et à partir de 07.06.2023, il a commencé à utiliser OPEN pour la préparation du PPM.

La mission note un retard dans la finalisation et l'approbation du PPM 2023 qui a été mis à niveau 4 fois ainsi que celui de 2024 mise à niveau une seule fois entraînant un retard dans la mise en œuvre des activités du projet.

Le PPM respecte les seuils des méthodes de sélection et des revues préalables stipulés dans la Lettre d'arrangement en passation des marchés du projet (PAL) signé le 10.03.2023. Cependant, la mission n'a pas pu vérifier la cohérence entre les budgets estimatifs indiqués dans le PTBA et le PPM étant donné que le PTBA indique le budget estimatif de l'activité qui devrait être décaissé au cours de l'année en question. ***La mission a recommandé au projet d'ajouter le budget estimatif par activité et non seulement le montant à décaisser par année étant donné que certaines activités feront l'objet d'un seul appel d'offre et leur mise en œuvre dépasse une année.***

Le FIDA a accordé un avis de non-objection pour tous les PPM mis à niveau.

L'examen de 9 dossiers pour échantillon révèle que les valeurs des marchés qui ont été attribués sont dans la limite du budget estimatif de ces marchés.

### **4. Processes and Procedures from Prequalification/Shortlisting to receipt of bids/proposals**

#### ***Plutôt satisfaisant***

L'examen de l'échantillon des dossiers a révélé que la Passation des Marchés est effectuée conformément aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA autorisée par PAL 2023.

Le projet utilise les documents types de la passation des marchés du FIDA. La qualité des dossiers d'appel à manifestation d'intérêt et dossiers d'appel d'offres est jugée acceptable.

La mission note les observations suivantes: (i) Le projet n'a pas pris en considération les normes standards du PESEC en élaborant les spécifications techniques des marchés des Biens et dans l'élaboration des critères de préqualification/ pré-sélection; (ii) La période de soumission de la proposition est jugée trop courte dans certains dossiers; (iii) Le formulaire d'auto-certification n'est pas rempli et signé par les soumissionnaires dans certains dossiers.

Les 9 dossiers examinés montrent un niveau de concurrence acceptable avec une moyenne de (4) soumissionnaires.



Pas de plaintes reçues des candidats/soumissionnaires concernant le contenu des documents de préqualification/d'appel d'offres.

La présélection a été conduite selon les directives du FIDA.

La mission n'a pas noté de faute professionnelle.

## **5. Processes and Procedures for Evaluation and Contract Award**

### ***Plutôt satisfaisant***

L'évaluation des manifestations d'intérêt et des offres/ propositions est effectuée en fonction des critères de sélection et d'évaluation bien définis dans les dossiers de sollicitation.

Les évaluations sont conduites par des comités adéquatement formés et dotés de diverses compétences et expériences qui ont signé des déclarations d'impartialité et de confidentialité.

La mission note les observations suivantes: (i) La période pour la finalisation du processus d'évaluation est jugée longue dans certains dossiers, (ii) La décision de nomination des membres du comité d'évaluation est émise après la date de soumission des offres, (iii) L'utilisation d'une méthode d'évaluation de la SFQC pour la sélection d'un consultant individuel (SCI) dans un dossier, (iv) La correction des erreurs arithmétiques n'a pas été communiquée aux soumissionnaires concernés en vue d'obtenir leur acceptation.

## **6. Contract Management and Administration and CMT data accuracy and timeliness**

### ***Plutôt insatisfaisant***

Les marchés qui ont été lancés et attribués en 2023 sont au nombre de 42 marchés, la mission a choisi neuf (9) dossiers (4 marchés de Services de Conseil, 1 convention, 2 marchés des Biens et 2 marchés des Travaux) comme échantillon qui représentent 21.42% des marchés engagés. Le but de cet examen est d'analyser la qualité des documentations de passation ainsi que la conformité des procédures avec celles du FIDA.

Le projet utilise les contrats types du FIDA et sont signés par l'entité adjudicatrice et le contractant.

La mission note les observations suivantes: (i) Manque de coordination entre le personnel de PM et le personnel technique dans la gestion des contrats. A cet effet, une révision du Manuel des procédures de passation des marchés doit être effectuée pour clarifier les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes à chaque phase/étape de la mise en œuvre des activités liées à la passation de marchés dans le cadre de ce projet; (ii) Un retard dans le paiement dans l'un des dossiers; (iii) Le certificat d'assurance ne correspond pas aux termes du contrat; (iv) La mise en oeuvre d'un contrat a dépassé sa date d'expiration sans signature d'un avenant; (v) Non-respect de l'échéancier pour la soumission des livrables dans un dossier; (vi) La garantie de bonne exécution est présentée sous forme d'un chèque bancaire sans l'ANO du FIDA pour adopter ce modèle de garantie dans certains dossiers et elle n'est pas requise dans d'autres dossiers; (vii) la non régularisation du statut de tous les contrats sans avenants soulevés par la mission de revue à mi-parcours.

Le projet utilise la plateforme CMT et elle est mise à jour.

## **7. Record Retention**

### ***Plutôt satisfaisant***

Les registres de passation des marchés sont conservés au niveau de l'UCP par ordre chronologique. Les registres de chaque marché sont classés dans un classeur séparé. Cependant, la conservation des dossiers du projet présente quelques faiblesses: (i) pas des procès-verbaux partagés des réunions concernant la gestion du contrat et l'avancement des activités, (ii) le projet ne maintient pas une copie de tous les dossiers de PM qui sont conduites au niveau des bureaux inter-régionaux, (iii) Les dossiers de PM ne sont pas conservés dans un endroit non sécurisé contre l'incendie. Des mesures rapides devront être prises par le projet.

## 8. Procurement Performance Indicator Rating and Justification

### A. Overall Rating and Justification

L'indicateur de performance en matière PM est jugé **Plutôt satisfaisant**. Le retard dans le lancement des AO ainsi que les lacunes observées surtout dans la planification et dans la gestion de certains contrats ont certainement un impact sur la mise en œuvre et la performance du projet. Il est probable que ces lacunes et contraintes soient résolues mais prendra un certain temps.

### II. Agreed actions (public)

Actions	Responsabilité	Date convenue	Statut
<b>i. PPS and procurement Planning</b>			
Le nombre des marchés planifiés dans le PPM 2024 devra être diminué pour assurer une gestion efficace des marchés attribués	CN/CIR/Responsables techniques/RPM/CPM	Fin Juillet 2024	Acceptée
<b>ii. Tender Management</b>			
Chaque coordination devra informer dès le lancement des DAO/AMI/ AP, les membres des comités d'évaluation de l'échéancier d'évaluation pour assurer leur disponibilité pendant tout le processus d'évaluation	CN/CNR	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée
Le comité d'évaluation devra entamer le processus d'évaluation au plus tard le lendemain du jour de réception des Manifestations d'intérêt/offres/propositions	CN/CIR et Président du comité	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée
Préparation des TDRS et des spécifications techniques avant la fin de chaque année pour accélérer le lancement du processus de la passation de l'année suivante	CN/CIR/Responsables techniques	Juillet 2024 (Continu)	Proposée
Le projet doit prendre en considération les normes standards du PESEC dans les spécifications techniques des Biens et dans les critères de préqualification et sélection.	Responsables techniques/RPM/CPM	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée
Les décisions de nomination des membres du comité d'évaluation doivent comporter une référence en suivant un ordre chronologique et le comité d'évaluation devra être institué	CN/CIR/RPM/CPM	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée

immédiatement après la publication du dossier d'appel d'offres/AMI			
Le délai pour demander des éclaircissements sur le DAO lancé suivant l'AON et l'AOI devra être 15 jours avant la date limite de soumission des offres et le délai de réponse devra être 11 jours au plus tard avant la date limite de soumission des offres	RPM/CPM	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée
Le comité d'évaluation devra signer la déclaration d'impartialité et de confidentialité à la séance d'ouverture des plis	Président et membres du comité d'évaluation	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée
Le projet devra informer en avance les candidats de la date d'ouverture des plis financiers pour les Services de Conseil leur donnant le temps opportun pour participer à cette séance	RPM/CPM	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée
Le comité d'évaluation est tenu d'appliquer la méthode d'évaluation correspondante à chaque méthode de passation	Comité d'évaluation/ CPM	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée
Le comité d'évaluation devra communiquer les corrections arithmétiques faites dans une offre aux soumissionnaires concernés et obtenir leur acceptation par écrit	Comité d'évaluation/ RPM/CPM	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée
Le comité d'évaluation devra s'assurer que le formulaire d'auto-certification présenté par le soumissionnaire est bien rempli et signé	Comité d'évaluation/RPM/CPM	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée
<b>iii. Contract Management and Administration</b>			
Mémoire d'accord avec AFRICARICE: A amender les clauses suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clause 10.3.2 – modalités de paiement quant à la présentation des PV de réception des Biens/Travaux et des PV d'acceptation des livrables avec toute facture.</li> <li>- Clause 15 - Propriété Intellectuelle et publication pour que les données et les publications résultant de cette convention soient la propriété du projet et du FIDA et non pas une propriété conjointe avec le partenaire</li> <li>- Les livrables devront être approuvés par le responsable technique, le RAF et le RPM</li> </ul>	CN/RPM	Mi-Juillet 2024	Acceptée
A inclure les dispositions sur les normes de performance PESEC dans les Mémoire d'accord (MOA)	RPM	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée
Elaboration d'un PV de validation des livrables signé et daté pour les marchés des Services de Conseil	Responsables techniques	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée

Respect des termes de paiement du contrat/Mémoire d'accord	RPM/RAF	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée
Pour les mémoires d'accord qui prévoient que la passation des marchés sera conduite par le partenaire et le paiement par DEFIS, un représentant du projet devra participer à la phase de réception des Biens, Travaux et Services de Conseil	CN/CIR	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée
Revoir et modifier le Manuel des procédures de passation des marchés dans le Manuel des procédures administratives, financières et comptables du projet (Reprise): <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour des seuils pour les méthodes de passation comme indiqués dans PAL;</li> <li>- Mise à jour des seuils pour l'examen préalable du FIDA comme indiqués dans PAL;</li> <li>- Ajouter les autres modalités de passation prévues dans PAL;</li> <li>- Ajouter la matrice des responsabilités pour chaque étape dans le cycle de passation en utilisant le format RAM-RACI (Confère: Annex 1- Responsibility Assignment Matrix (RAM - RACI) Template- FIDA PIM);</li> <li>- Ajouter un appendice sur les documents de passation à archiver (Confère : Annex 2 - Procurement Records and files – FIDA PIM);</li> <li>- Ajouter la forme d'évaluation de performance du contractant (Confère : Annex 6 - Vendor Assessment Form – FIDA PIM);</li> <li>- Ajouter les procédures de subvention dans le cadre de ce projet (Confère : Section 3.4 – Award of Grants/Loans – FIDA PIM);</li> <li>- Ajouter une section sur la délégation de la passation des marchés à d'autres entités.</li> </ul>	UCP/FIDA	Fin Août 2024	Acceptée
Le projet devra veiller à ce que l'entreprise adjudicataire communique les polices et attestations d'assurance au projet pour approbation avant la date de démarrage des travaux pour les marchés des travaux et selon les provisions du contrat pour les marchés des Biens	Gestionnaire du contrat	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée
Le projet devra s'assurer que tous les documents constituant le contrat sont bien annexés au contrat	RPM/CPM	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée

Préparer un avenant et assurer sa signature avant l'expiration de la période d'exécution du contrat et renouveler les garanties d'exécution le cas échéant	RPM/CPM	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CN/CIR est encouragé à organiser des réunions chaque 2 semaines pour les responsables techniques, responsable de passation des marchés et le RAF pour évaluer le statut d'avancement des contrats et prendre les mesures préventives nécessaires.</li> <li>- Le projet doit maintenir des procès-verbaux signés et datés de toutes les réunions concernant la gestion du contrat, y compris des réunions consacrées à l'avancement ou à l'examen du contrat. Une copie de ces PV doit être délivrée à l'unité de passation.</li> </ul>	CN/CIR	Juillet 2024 (Continu)	Proposée
A spécifier un délai pour la correction des livrables par le consultant (Reprise)	Gestionnaire du contrat	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée
<b>iv. Record keeping</b>			
Le CN/CIR/RPM/CPM devront prendre toutes les mesures preventives nécessaires pour la conservation des dossiers de PM dans un endroit sécurisé contre l'incendie	CN/CIR/RPM/CPM	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée
Une copie de tous les documents relatifs aux dossiers de PM dans les bureaux inter-régionaux devra être conservée au niveau du bureau de l'UCP	RPM/CPM	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée
<b>v. Training</b>			
Organisation des ateliers internes de renforcement des capacités de l'équipe technique, passation et finance au niveau des coordinations régionales portant sur les procédures de passation des marchés, la préparation des DOA et le processus d'évaluation.	CN/RPM	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée
<b>Contrat MDG2000001492- 0232- W-NS</b> Le projet devra demander à l'entreprise TINA de fournir le formulaire d'auto-certification complet et signé	CIR/CPM Finanrantsoa	Mi-Juillet 2024	Acceptée
Le projet devra obtenir l'avis de non-objection du FIDA s'il envisage utiliser une garantie de bonne exécution autre que la forme d'une garantie bancaire exigible sur demande, irrévocable et inconditionnelle.	RPM/CPM	Juillet 2024 (Continu)	Acceptée
<b>vi. Recruitment</b>			

Recrutement d'un cabinet de conseil pour une assistance technique au projet dans le domaine d'élaboration des mandats, spécifications techniques, préparation des AMI/DAO/DAP, des contrats et avenants et gestion des contrats	CN/RPM	Fin Décembre 2024	Acceptée
<b>vii. Généralité</b>			
<b>PAL (Reprise)</b> Révision des seuils des marchés indiqués dans PAL ainsi que le paragraphe 5- C (VI) relatif à la liste restreinte pour la Sélection des consultants individuels (SCI)	UCP/FIDA	Fin Juillet 2024	Proposée

### III. Procurement Review Working Paper

#### Appendix 6 to the Supervision Mission Report (not public)

#### 1. Introduction and Background

1.1. L'objectif global du projet est d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux vulnérables dans neuf (9)<sup>1</sup> régions d'intervention du Sud, du Centre et de l'Est de Madagascar qui sont les suivantes: Androy, Anosy, Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania, Vatovavy, Fitovinany, Atsimo-Atsinanana et Atsimo-Andrefana.

Le programme comporte les 3 composantes principales suivantes:

##### Composante 1. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage:

Sous-composante 1.1. Mobilisation efficiente de l'eau:

- (i) La réhabilitation d'environ 20,000 ha de périmètres existants
- (ii) L'aménagement d'environ 8,000 ha de nouveaux périmètres irrigués
- (iii) La réalisation de 7,000 ha micro-aménagements financés à travers le FDAR.

Sous-composante 1.2. Accès de proximité à des réseaux d'intrants pour l'agriculture et l'élevage:

- (i) La mise en place d'un réseau de 1,400 paysans multiplicateurs de semences
- (ii) la production initiale de semences et matériel végétal de qualité pour la culture de 151,500 ha au profit 260,000 EAF
- (iii) La promotion d'espèces/variétés performantes et résilientes au changement climatique en collaboration avec les institutions de recherche agricole national et international
- (iv) Mise en place d'un réseau de 41 boutiques d'intrants agricoles (autres que les semences) et 41 ateliers pour la fabrication de petits matériels agricoles

Sous-composante 1.3. Appui-conseil agricole de proximité et éducation nutritionnelle:

- (i) La mise en place de 2,400 champs-écoles paysans au profit de 60,000 personnes
- (ii) Des services d'appui-conseil à 260,000 EAF comprenant des visites d'échanges, les appuis des agents communautaires de santé animale, et des appuis spécialisés sur les exigences des différentes filières

##### Composante 2. Développement des filières inclusives

Sous-composante 2.1. Renforcement de l'organisation des producteurs pour l'accès aux marchés et développement des partenariats entre les organisations de productions (OP)- les opérateurs de marchés OM (acteurs du secteur privé).

- (i) Le renforcement des capacités de 2,000 OP afin qu'elles fournissent des services économiques à leurs membres

---

<sup>1</sup> Amendement à l'accord de financement en date le 26 Mai 2022

- (ii) 480 contrats entre OP et OM impliquant 100,000 EAF<sup>2</sup>
- (iii) L'opérationnalisation d'une plateforme par filière de concentration et par région
- (iv) Une augmentation de la valeur annuelle (USD) des produits commercialisés dans le cadre des partenariats OP- OM

Sous-composante 2.2. Accès au financement:

- (i) 160,000 EAF accèdent aux institutions de finance rurale
- (ii) 120,000 EAF accèdent au crédit
- (iii) 90,000 EAF ont des micro-subventions à travers le mécanisme de ciblage des plus vulnérables

Sous-composante 2.3. Développement des infrastructures post récoltes et d'accès aux marchés:

- (i) La mise en place d'environ 490 magasins de stockage,
- (ii) La création de 45 centres de collecte
- (iii) La réhabilitation de 50 marchés locaux
- (iv) La réhabilitation de 800 km de pistes rurales

### Composante 3. Appui institutionnel et coordination du Programme

Sous-composante 3.1. Appuis institutionnels et engagement politique.

Sous-composante 3.2. Coordination, gestion et suivi-évaluation du Programme:

- (i) La coordination et la gestion administrative, technique et financière du Programme
- (ii) Le suivi-évaluation des activités et des résultats du Programme
- (iii) Les relations avec les autorités concernées, le FIDA et les autres intervenants
- (iv) La gestion des savoirs et la communication.

1.2. Un accord de financement du projet DEFIS a été signé avec le FIDA le 13.12.2017 avec une entrée en vigueur en date le 05.03.2018 pour un montant du prêt de 18,900,000 DTS<sup>3</sup> et un montant du don de 18,900,000 DTS. La date d'achèvement initial du projet était le 31.03.2024. Un amendement à cet accord de financement a été signé le 22.05.2022 portant sur les points essentiels suivant:

- Un financement additionnel de 61,000,000 USD en tant que prêt additionnel du Fonds et 22,500,000 USD en tant que don additionnel.
- Une extension de la date d'achèvement du Programme qui est devenue le 05.03.2028.

Un autre accord de financement a été signé le 22.04.2018 avec le Fonds OPEC pour le Développement International (OFID) pour un montant de prêt de 20,000,000 USD.

En Mars 2024, un financement additionnel 53 861 003 USD du Fonds Vert pour le Climat a été approuvé dont 12,815,705 USD en tant que prêt et 41,045,298 USD en tant que don.

---

<sup>2</sup> Exploitant Agricole familial

<sup>3</sup> Droit de tirage spécial



La lettre à l’Emprunteur initiale a été signée le 17.12.2017 amendée deux fois: le premier amendement en date le 20.02.2019 et le deuxième (PAL) en date le 10.03.2023.

- 1.3 DEFIS est placé sous la tutelle du ministère de l’Agriculture et de l’élevage (MINAE) qui en sera le maître d’ouvrage. La coordination du projet est assurée par une unité de coordination du projet (UCP).

Bien que recommandée par la mission précédente, la question de renforcement de la coordination entre les différentes parties prenantes du projet reste critique surtout entre l’unité de passation des marchés et le personnel technique. La mission constate un manque de coordination surtout au niveau de la planification des activités ainsi qu’au niveau de la gestion des contrats.

- 1.4. Selon PAL, les passations des marchés des Biens, Travaux et Services seront conduites conformément aux dispositions de la réglementation de l’Emprunteur en passation des marchés dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA en matière de passation des marchés.

Au niveau national, le RPM de l’UCP est en charge de la passation des marchés selon des seuils prédéterminés. Au-delà de ces seuils, la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du MINAE est *l’autorité habilitée par l’autorité contractante à conduire la procédure de la passation du marché, à signer le contrat et à suivre son exécution. Elle est nommée pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois sous une même autorité contractante par l’Autorité contractante parmi une liste de personnes ayant des connaissances avérées et des expériences probantes en marchés publics proposées par l’Autorité de Régulation des Marchés Publics*<sup>4</sup>

Cette structure s’applique de même au niveau régional avec un chargé de passation des marchés (CPM) et des PRMP dans chacune des trois (3) régions du projet: Fianarantsoa, Manakara et Taolagnaro (Fort Dauphin).

## **2. Desk Review of Big Ticket Contracts and Contract Portfolio: Management Capacity of the PMU**

### **A. Big Ticket Contracts**

Le projet n’a pas une stratégie pour la passation des marchés. Il prépare un PPM qui couvre 12 mois d’exécution en se basant sur le PTBA.

L’examen de la CMT démontre que le projet a actualisé les données réelles des contrats. La mission n’a pas trouvé des incohérences entre le pourcentage d’achèvement physique et le pourcentage d’achèvement financier.

La mission note les observations suivantes:

- Un retard dans le lancement des appels d’offres: le nombre total des marchés engagés (42 marchés) en 2023 représente seulement 17.07% des marchés planifiés tandis qu’aucun marché n’est encore engagé à mi-parcours de l’année 2024. ***Un soutien à la planification et à la mise en œuvre est nécessaire. Des mesures adéquates doivent être prises par le projet et par FIDA et une revue du PPM 2024 est primordiale pour la réduction du nombre des marchés***

<sup>4</sup> Loi n° 2016-055 - Code des Marchés Publics

**planifiés d'une manière qui correspond à la capacité du projet à gérer efficacement ces marchés.**

- Le projet risque de ne pas pouvoir exécuter toutes les activités prévues à la phase de conception. A ce propos, **la mission recommande de recruter un cabinet de Conseil pour appuyer le projet dans l'élaboration des PTBA, des dossiers techniques (Termes de référence pour les marchés des Services de Conseil, spécifications techniques pour les marchés des Biens et Travaux), la préparation des AMI, DAO et DAP ainsi que dans la gestion des contrats.**
- En référence au contrat apriori No. 22/2023-C/UCP – Recrutement d'un cabinet pour l'évaluation à mi-parcours du programme, signé avec BE SAVAIVO le 30.05.2023 pour 60 jours à compter du 31.05.2023 jusqu'au 31.07.2023 pour un montant de MGA 201,220,000 (équivalent à US\$ 47,909.52). La mission note les observations suivantes: (i) un retard dans la soumission des deux livrables intermédiaire et finale par rapport à l'échéancier contractuel, (ii) La mise en oeuvre a dépassé la date d'expiration du contrat (31.07.2023) sans signature d'un avenant. **Etant donné que la responsabilité de ce contrat est conjointe entre le cabinet de Conseil, DEFIS et FIDA, la mission recommande de faire une analyse du retard dans la soumission des livrables et discuter avec FIDA les résultats de cette analyse et la suite à donner par rapport à la validité du contrat.**
- Problème de gestion de certains contrats par le projet notamment les projets dont leur période d'exécution est déjà expirée et ils sont toujours en phase d'exécution sans avenant. Ce constat a été souligné lors de la mission de revue à mi-parcours et une liste identifiant ces contrats a été annexée au rapport de revue à mi-parcours sur la passation des marchés. Cependant, lors de cette mission, il s'est avéré que le statut de certains contrats n'a pas été encore régularisé. Le responsable de passation des marchés du projet a partagé avec la mission des informations sur le statut actuel de chaque contrat en question. Cette liste est ci-jointe à ce rapport (Annexe 4). **La mission recommande que le projet discute le statut de ces contrats avec le Directeur pays afin d'aboutir à une solution convenable.**

## **B. Procurement Unit**

Comme déjà indiqué dans la section 1.4 en haut, la passation des marchés dans le cadre de ce projet est conduite selon des seuils définis par:

- 1- Le RPM de l'UCP et la PRPM au niveau national
- 2- Les CPM et les PRPM au niveau régional

Les RPM, CPM et PRMP ont l'expérience dans le domaine de passation des marchés selon la réglementation nationale. Les RPM et CPM ont participé aux BUILPROC du FIDA comme ils/elles ont participé aux deux formations suivantes: (i) formation sur les procédures du FIDA en passation des marchés qui a été conduite dans le cadre d'une mission d'appui en Février 2024 et (ii) formation sur la préparation des AMI et des DAO pour Services de Conseil, Biens et Travaux qui a été conduite dans le cadre de cette mission de supervision en Juin 2024.

En raison du nombre des activités de passation à lancer pendant la période de mise ne œuvre restante du projet, la mission recommande d'appuyer l'unité de passation des marchés à travers le recrutement d'un cabinet de conseil pour assister l'unité de passation des marchés dans la gestion du processus de passation des marchés ainsi que dans la gestion des contrats et surveillera les risques et recommandera les mesures nécessaires pour anticiper les changements et régler les problèmes qui pourront surgir.

### **3. Review of SECAP risk management**

Le projet a commencé à utiliser les documents de passation standards du FIDA qui comportent des dispositions sur les normes de performance PESEC.

L'expérience des soumissionnaires en matière de gestion environnementale et sociale n'est pas prise en considération comme critère de préqualification/présélection. Dans les marchés lancés récemment, le projet a commencé à prendre en considération ce facteur mais il s'est avéré qu'il y a un impact négatif sur le nombre des soumissionnaires qui seront qualifiés après l'application de ce facteur.

Pour les marchés des Biens, les spécifications techniques ne comportent pas des dispositions relatives au PESE.

Le projet n'a pas encore modifié le manuel des procédures de PM pour inclure les dispositions instructives sur les normes de performance PESEC bien que cette modification a été recommandée lors de la mission de revue à mi-parcours.

### **4. Review of Procurement Strategy and Procurement Planning Process**

#### **Plutôt insatisfaisant (3)**

#### **Procurement Plan/Procurement Strategy**

- i. DEFIS n'a pas une stratégie de passation des marchés. Le projet prépare un PPM qui couvre 12 mois d'exécution en se basant sur le PTBA.

Le projet a préparé au début de 2023 son PPM en utilisant le modèle type du PPM du FIDA et à partir de 07.06.2023, il a commencé à utiliser OPEN pour la préparation du PPM.

La mission note un retard dans la finalisation et l'approbation du PPM 2023 mis à niveau ainsi que celui de 2024 entraînant un retard dans la mise en œuvre des activités du projet.

Le projet avait commencé la préparation du PPM 2023 sur NOTUS (version excel) où il a planifié 246 marchés dont 30 activités ont été lancées et contractées en 2023 selon les données de la CMT pour un montant total de 1,957,368US\$ détaillé dans le tableau ci-dessous.

En Juin 2023, le projet a commencé à utiliser la plateforme OPEN et un PPM mis à niveau a été approuvé où 187 marchés planifiés ont été transféré sur OPEN dont 12 marchés ont été engagés pour un montant de 8,934,004 US\$.

Le nombre total des marchés engagés sur NOTUS et OPEN est 42 contrats sur les 246 marchés planifiés initialement représentant 17.07% du nombre des marchés planifiés pour 2023. Le montant total des contrats engagés tel que partagé par le projet est comme suit:

Type de marché	CMT	OPEN	Total en US\$
Biens	98,881	107,173	206,054

Travaux	280,636	1,012,864	1,293,500
Services de Conseil	1,577,851	7,813,967	9,391,818
<b>Total</b>	<b>1,957,368</b>	<b>8,934,004</b>	<b>10,891,372</b>
<b>Montant total PPM initial</b>	<b>42,618,480</b>		
<b>Taux de contractualisation</b>	<b>25.56%</b>		

Le PPM respecte les seuils des méthodes de sélection et des revues préalables stipulés dans la Lettre d'arrangement en passation des marchés du projet (PAL) signé le 10.03.2023. Cependant, la mission n'a pas pu vérifier la cohérence entre les budgets estimatifs indiqués dans le PTBA et le PPM étant donné que le PTBA indique le budget estimatif de l'activité qui devrait être décaissé au cours de l'année en question. **La mission a recommandé au projet d'ajouter le budget estimatif par activité et non seulement le montant à décaisser étant donné que certaines activités feront l'objet d'un seul appel d'offre et leur mise en œuvre dépasse une année.**

L'examen de 9 dossiers pour échantillon révèle que les valeurs des marchés qui ont été attribués sont dans la limite du budget estimatif de ces marchés.

ii. Assessment of PP component and relevant activities:

La mission note un retard dans la finalisation du PPM 2023 entraînant un retard dans la mise en œuvre des activités du projet. Le PPM initial de 2023 a été approuvé par le FIDA le 25.05.2023 (Avis de Non-objection du FIDA sous référence FIDA N00025743/DEFIS/31743). Il a été mis à niveau quatre (4) fois:

- 1) Avis de Non-objection du FIDA (Réf. FIDA DEFIS (2000001492)/294 en date du 17.08.2023 (PPM 2023 mis à niveau)
- 2) Avis de Non-objection du FIDA (Réf. FIDA DEFIS (2000001492)/938 en date du 03.11.2023 (PPM 2023 mis à niveau)
- 3) Avis de Non-objection du FIDA (Réf. FIDA DEFIS (2000001492)/1530 en date du 13.12.2023 (PPM 2023 mis à niveau)
- 4) Avis de Non-objection du FIDA (Réf. FIDA DEFIS (2000001492)/5131 en date du 13.05.2024 (PPM 2023 mis à niveau).

Le PPM 2024 a été approuvé le 12.12.2023 (Avis de Non-objection du FIDA sous Réf. FIDA DEFIS (2000001492)/1492). Il a été mis à niveau une (1) seule fois le 19.04.2024 (Avis de Non-objection du FIDA sous Réf. FIDA DEFIS (2000001492)/4481).

La mission note que le PPM 2024 est trop ambitieux et **recommande de réduire le nombre des activités pour que le projet puisse gérer les contrats efficacement.**

Les méthodes de passation utilisées sont conformes aux méthodes et seuils prévus dans PAL. Les méthodes utilisées sont les suivantes:

- Pour les marchés des Biens et Travaux: AOI – AON – Achat au meilleur prix (demande des prix) - ED
- Pour les marchés des Services de conseil: SFQC - SCI – SQ – SCBD - SMC et SED.

Pas de subventions planifiées dans le PPM. Les marchés dont la méthode de sélection est par entente directe sont justifiés et soumis à un examen préalable du FIDA.

Le choix de l'examen préalable ou postérieur du FIDA est conforme aux dispositions de la lettre d'arrangement en matière de passation des marchés (PAL).

Comme le projet utilise le modèle type de PPM du FIDA, les estimations du temps pour chaque étape de la passation est calculée automatiquement par le système selon la méthode de passation choisie. Le projet n'a pas introduit des changements dans la feuille de calcul de l'estimation du temps.

iii Analyses on the adequacy of procurement packaging:

La mission note que les activités de passation similaires ont été regroupées dans le cadre d'un même marché.

iv Selected sample of ongoing contracts:

Les marchés qui ont été lancés et attribués en 2023 sont au nombre de 42 marchés, la mission a choisi neuf (09) dossiers comme échantillon qui représentent 21.42% des marchés engagés. Pas de marchés engagés encore en 2024. Le but de cet examen est d'analyser la qualité des documentations de passation ainsi que la conformité des procédures avec celles du FIDA. Les dossiers examinés sont les suivants:

**Catégorie Services de Conseil:**

- MDG-2000001492-0170-CS-ICS – *Recrutement d'un consultant individual pour l'élaboration de la note conceptuelle sur la stratégie de disengagement et de pérennisation des acquis du Programme. (contrat en phase de mise en oeuvre)- (dossier a postériori)*
- No. 23/23-C/CIR/FTU – *Recrutement d'un opérateur pour la mise en place/redynamisation de groupements GVEC-VAGUE 2 dans les pôles sédimentaires Cristalline, IFAHO. (Contrat Exécuté)- (dossier a postériori).*
- No. 29/22-C/CIR FNR– *Recrutement d'un consultant individual pour l'élaboration des plans d'investissement de la filière café arabica dans les regions Amaroni Mania et Haute Matsiatra (Contrat Exécuté)- (dossier a postériori).*
- No. 22/2023-C/UCP – *Recrutement d'un cabinet pour l'évaluation à mi-parcours du programme (Contrat Exécuté)- (dossier a priori)*
- MDG-2000001492-0132-CS-SSS- *Partenariat avec AFRICARICE pour renforcer le programme de recherche rizicole et pour renforcer les institutions nationales (FOFIFA, CFAMMA et SOC) (convention en phase de mise en oeuvre)- (dossier a priori)*

**Catégorie Biens:**

- Réf.07/23-F/CIR-FTU – *Fourniture et Livraison de matériels informatiques et téléphoniques pour la CIR FTU en 2 lots: Lot 1 - 7 ordinateurs portables et Lot 2- 13 téléphones portables pour les nouveaux recrues (Contrat Exécuté)-(dossier a postériori).*
- Réf.03/23-F/CIR-MNK – *Acquisition et livraison de fourniture de Bureau et de produits d'entretien pour la CIR Manakara (Contrat Exécuté)- (dossier a postériori)*

**Catégorie Travaux:**

- MDG-2000001492-0232-W-NS – *Travaux de rehabilitation et d'extension du bureau de la coordination inter-régionale du programme DEFIS Fianarantsoa (contrat en phase de mise en oeuvre)- (dossier a postériori).*

- *No.43/21-T/CIRFTU – Travaux de mise en Valeur de 100Ha de terrain dans le district d’AMBOASARY Sud dans le cadre de la lutte contre le Kere (Contrat Exécuté)- (dossier a postériori).*

## **5. Review of Processes and Procedures from Prequalification/Shortlisting to Receipt of Bids/Proposals**

### **Plutôt satisfaisant (4)**

L’examen de 9 dossiers a révélé que la Passation des Marchés est effectuée conformément aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets établies par le FIDA autorisée par la Lettre à l’Emprunteur initiale signée le 17.12.2017 amendée deux fois: le premier amendement en date du 20.02.2019 et le deuxième (PAL) en date le 10.03.2023.

La méthode de passation utilisée pour les Biens et les Travaux varie entre (i) Appel d’offres International (AOI), (ii) Appel d’offres national (AON), (iii) Achat au meilleur prix ou National Shopping (NS) et (iv) Entente Directe (ED) selon les seuils tandis que la méthode de passation pour les Services varie entre (i) Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC), (ii) Sélection fondée sur les qualifications des consultants (SQC), (iii) Sélection de consultants individuels (SCI) (iv) Sélection dans le cadre d’un budget déterminé (SCBD), (v) Sélection au moindre coût (SMC) et (vi) Sélection par entente directe (SED).

Les avis d’appel à manifestation et les avis d’appel d’offres ont été annoncés dans les journaux: L’Expresse – Malaza – Les Nouvelles et Midi et sur le site UNDB pour les AOI.

Les 9 dossiers examinés montrent un niveau de concurrence acceptable avec une moyenne de quatre (4) soumissionnaires:

- Un (1) soumissionnaire pour *Réf. No. 43/21-T/CIRFTU et Convention de Partenariat DEFIS / AFRICARICE,*
- Trois (3) soumissionnaires pour *Réf. No. 23/23-C/CIR/FTU, Réf. No. MDG-2000001492-0232-W-NS, Réf. No. 07/23-F/CIR-FTU et Réf. No. 22/2023-C/UCP,*
- Quatre (4) soumissionnaires pour *Réf. No. 03/23-F/CIR-MNK,*
- Sept (7) soumissionnaires pour *Réf. No. MDG-2000001492-0170-CS-ICS,*
- Dix (10) soumissionnaires pour *Réf. No. 29/22-C/CIR FNR .*

La qualité des dossiers d’appel à manifestation et des dossiers d’appel d’offres est jugée acceptable. Cependant, la mission note les observations suivantes:

1. Le projet n’a pas pris en considération les normes standards du PESEC en élaborant les spécifications techniques des marchés des Biens et dans l’élaboration des critères de préqualifications/ pré-sélection.
2. Un délai est jugé court pour la demande des éclaircissements sur le DAO dans le dossier *No. 43/21-T/CIRFTU – Travaux de mise en Valeur de 100Ha de terrain dans le district d’AMBOASARY Sud dans le cadre de la lutte contre le Kere* lancé en utilisant l’AON. Le délai pour demander des éclaircissements est 5 jours avant la date limite de soumission des offres et le délai de réponse est au plus tard 3 jours avant le délai de soumission des offres.
3. *En référence au dossier No. 22/2023-C/UCP – Recrutement d’un cabinet pour l’évaluation à mi-parcours du programme,* la mission note les observations suivantes:
  - i. Le projet a demandé l’ANO du FIDA le 14.03.2023 pour inviter les cabinets d’une

liste restreinte préparée par un autre projet financé par FIDA “PROSPERER” au lieu de lancer un appel à manifestation. En raison de l’urgence de cette activité, le Directeur Pays a accordé un ANO le 21.03.2023 sur la liste restreinte proposée (Réf. FIDA N00027812/DEFIS/20246).

- ii. L’ANO du FIDA contient une non-objection sur la liste restreinte sans toutefois mentionner la non-objection sur le dossier d’appel à proposition. La mission a demandé une clarification au Directeur pays qui a clarifié que l’ANO donné sur la rubrique DP sur NOTUS concerne à la fois la liste restreinte et le projet d’appel à propositions soumis (e-mail reçu du directeur pays, Mr. Joseph Rostand Olinga Bewole le 12.06.2024 ci-joint au rapport).
- iii. La période de soumission des propositions est moins que la période minimale requise par FIDA mais en vue de l’urgence de l’activité, la mission trouve que 33 jours est acceptable.

Il n’y a pas eu de plaintes reçues des candidats/soumissionnaires concernant le contenu des documents de préqualification/d’appel d’offres.

Le projet a utilisé la plateforme NOTUS du FIDA et actuellement il utilise la plateforme OPEN.

La mission n’a pas noté de faute professionnelle qui peut donner lieu à un examen de la mauvaise passation de marchés par le FIDA.

## **6. Review of Process and Procedures for Bid/Proposal Evaluation and Contract Award**

### **Plutôt satisfaisant (4)**

L’évaluation des manifestations d’intérêt et des offres/ propositions est effectuée en fonction des critères de sélection et d’évaluation bien définis dans les dossiers de sollicitation.

Les évaluations sont faites sur le plan administratif, technique et financier. Le projet utilise les rapports d’évaluation types du FIDA.

Les évaluations sont conduites par un comité d’évaluation dont le nombre est impair. Ces comités ont été adéquatement formés et dotés de diverses compétences et expériences. Les membres du comité ont signé une déclaration d’impartialité et de confidentialité. Cependant, dans certains dossiers, cette déclaration a été signée à la fin du processus d’évaluation. Une recommandation est faite à ce propos dans la liste des actions convenues.

La période de validité des offres/propositions a été respecté sauf pour le dossier examiné suivant 23/23-C/CIR/FTU – Recrutement d’un opérateur pour la mise en place/ redynamisation de groupements GVEC-VAGUE 2 dans les pôles sédimentaires Cristalline, IFAHQ où le comité a demandé aux soumissionnaires de proroger la période de validité de leur offre.

La mission note les observations suivantes:

1. La décision de nomination des membres du comité d’évaluation a été élaborée après la date de soumission des manifestations/offres dans les dossiers suivants:
  - i. No. 23/23-C/CIR/FTU – Recrutement d’un opérateur pour la mise en place/ redynamisation de groupements GVEC-VAGUE 2 dans les pôles sédimentaires Cristalline, IFAHQ où la décision du comité a été émise le 09.05.2022 tandis que la date de soumission des manifestations était 05.05.2022.
  - ii. No. 29/22-C/CIR FNR– Recrutement d’un consultant individuel pour l’élaboration des plans d’investissement de la filière café arabica dans les régions Amoroni

Mania et Haute Matsiatra où la décision de nomination a été émise le 16.08.2023 après la réception de la proposition qui en date du 26.07.2023.

- iii. No.07/23-F/CIR-FTU – Fourniture et Livraison de matériels informatiques et téléphoniques pour la CIR FTU en 2 lots: Lot 1 - 7 ordinateurs portables et Lot 2-13 téléphones portables pour les nouveaux recrutés où la date de la décision de nomination est 13.09.2023 (1 jour après l'ouverture des plis).

2. Un retard dans la finalisation du processus d'évaluation dans les dossiers suivants:

- i. No. 23/23-C/CIR/FTU – Recrutement d'un opérateur pour la mise en place/redynamisation de groupements GVEC-VAGUE 2 dans les pôles sédimentaires Cristalline, IFAHO:

- Une longue période entre la date d'ouverture des manifestations (06.05.2022) et la date du rapport de qualifications (57 jours de retard),
- Un retard dans le processus d'évaluation technique notant qu'il s'agit d'une seule proposition (99 jours entre la date de soumission de la proposition (12.09.2022) et la date de validation du rapport d'évaluation (19.12.2022) résultant en un retard de 78 jours. Il est à noter que le projet a demandé une prorogation de la période de validité de la proposition.

- ii. No. 29/22-C/CIR FNR– Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration des plans d'investissement de la filière café arabica dans les régions Amaroni Mania et Haute Matsiatra

- Une grande période (7 mois et 27 jours) entre la finalisation et validation du rapport de qualifications qui en date du 14.11.2022 et la date d'invitation du consultant classé en premier le 10.07.2023

3. Des erreurs de saisie dans les dossiers suivants:

- i. No. 29/22-C/CIR FNR– Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration des plans d'investissement de la filière café arabica dans les régions Amaroni Mania et Haute Matsiatra: une erreur de saisie dans le le rapport de qualifications en date du 27.10.2022 où le comité a mentionné que le nombre de candidatures analyses est cinq (05) tandis que le nombre devra être dix (10).

- ii. No. 23/23-C/CIR/FTU – Recrutement d'un opérateur pour la mise en place/redynamisation de groupements GVEC-VAGUE 2 dans les pôles sédimentaires Cristalline, IFAHO: des erreurs dans les informations relatives à l'avis d'appel à manifestation d'intérêt dans le rapport d'évaluation de la proposition quant à la date du lancement de l'AMI et la date de soumission des manifestations et le nombre des manifestations reçues. La mission a pris en considération les données du PV d'ouverture des manifestations

4. En référence au dossier No. 29/22-C/CIR FNR– Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration des plans d'investissement de la filière café arabica dans les régions Amaroni Mania et Haute Matsiatra:

- i. Le comité d'évaluation a utilisé la méthode d'évaluation de la SFQC en utilisant un système de notation non défini dans le DAP pour la sélection d'un consultant individuel.



- ii. Les déclarations d'impartialité et de confidentialité sont signées par les membres du comité d'évaluation à la fin du processus d'évaluation
5. Le comité d'évaluation a corrigé des erreurs arithmétiques dans les offres sans toutefois communiquer ces corrections aux soumissionnaires pour obtenir leur acceptation. Il est à noter que ces corrections ont été communiquées dans les avis d'intention d'attribution. C'est le cas du dossier sous référence MDG-2000001492-0232-W-NS – Travaux de réhabilitation et d'extension du bureau de la coordination inter-régionale du programme DEFIS Fianarantsoa

Le projet a respecté les procédures d'attribution des marchés du FIDA quant à l'émission des avis d'intention d'attribution et la période pour la contestation qui est 10 jours ouvrables.

## **7. Review of Contract Management and Administration and CMT Accuracy and Timeliness**

### **Plutôt insatisfaisant (3)**

#### **1. Contract administration review.**

Les contrats des dossiers qui ont fait l'objet de vérification par la mission sont signés par les Contractants et par le représentant de l'Entité Adjudicatrice.

Le projet utilise les contrats types du FIDA qui comportent les conditions contractuelles requises pour un accord de passation.

La mission a noté les lacunes suivantes dans les dossiers examinés:

1. Retard dans la soumission des livrables dans les dossiers suivants:
  - i. No. MDG-2000001492-0170-CS-ICS – Recrutement d'un consultant individual pour l'élaboration de la note conceptuelle sur la stratégie de disengagement et de pérennisation des acquis du Programme - Le rapport du démarrage devra être livré dans 10 jours à compter de la date de l'ordre de Service qui en date du 11.03.2024. Il a été remis le 14.04.2024 Les autres livrables ne sont pas encore remis au projet bien que la période de mise en oeuvre est 90 jours.
  - ii. No. 22/2023-C/UCP – Recrutement d'un cabinet pour l'évaluation à mi-parcours du programme, un retard dans la soumission des deux livrables intermédiaire et finale par rapport à l'échéancier contractuel
2. Formulaire d'auto-certification non rempli et signé par le contractant dans les dossiers suivants:
  - i. No. 23/23-C/CIR/FTU – Recrutement d'un opérateur pour la mise en place/redynamisation de groupements GVEC-VAGUE 2 dans les pôles sédimentaires Cristalline, IFAHO.
  - ii. No. MDG-2000001492-0232-W-NS – Travaux de réhabilitation et d'extension du bureau de la coordination inter-régionale du programme DEFIS Fianarantsoa
3. En référence au dossier No. MDG-2000001492-0232-W-NS – Travaux de réhabilitation et d'extension du bureau de la coordination inter-régionale du programme DEFIS Fianarantsoa:
  - i. La garantie de bonne execution est présentée sous forme d'un chèque bancaire sans l'obtention de l'avis de non objection du FIDA pour adopter ce modèle de

- garantie.
- ii. L'assurance fourni par l'entrepreneur ne correspond pas aux termes du contrat
4. Le projet a utilisé le dossier type national pour le marché N. 43/21-T/CIRFTU – Travaux de mise en Valeur de 100Ha de terrain dans le district d'AMBOASARY Sud dans le cadre de la lutte contre le Kere. Ce dossier ne contient pas les dispositions relatives à l'environnement et le projet n'a pas ajouté les dispositions du FIDA relatives aux normes PESEC et les politiques révisées du FIDA.
  5. En référence au convention de partenariat avec AFRICARICE sous référence MDG-2000001492-0132-CS-SSS- Partenariat avec AFRICARICE pour renforcer le programme de recherche rizicole et pour renforcer les institutions nationales (FOFIFA, CFAMMA et SOC), la mission note les observations suivantes:
    - i. Selon la clause 10.3.2 – modalités de paiement, "Le paiement se fera par virement direct auprès des Fournisseurs ou Prestataires de services spécifiques. A cet effet, le Partenaire présentera auprès du Programme DEFIS les factures en vue de paiement dans le cadre de la convention". **Ces paiements devront être effectués en contrepartie des PV de réception provisoire et non seulement en contrepartie des factures. La mission recommande que le processus de réception soit conduit par le partenaire avec participation d'un représentant du projet.**
    - ii. Selon la clause 15 de la convention - Propriété Intellectuelle et publication. Selon cette clause, "Toutes les données ou ensembles de données, qu'il s'agisse de copies papier ou électroniques, et toute autre propriété intellectuelle générée dans le cadre des activités objet de cette convention de partenariat, seront la propriété conjointe des Parties et des producteurs des données". **La mission recommande que toutes les données ou ensembles de données, qu'il s'agisse de copies papier ou électroniques, et toute autre propriété intellectuelle générée dans le cadre des activités objet de cette convention de partenariat, soient la propriété du projet étant donné qu'il n'y a pas un financement conjoint entre les 2 partenaires.**
    - iii. Selon l'article 10.2 relatif aux modalités de paiement, "une première tranche sera payée sur la base du rapport de démarrage et un budget estimatif pour les 6 premiers mois". Cependant, le rapport de démarrage approuvé par le responsable technique du DEFIS, propose une budgétisation trimestrielle (point 5 – page 16 du rapport). **Le montant des 6 premiers mois facturé et payé ne correspond pas au montant proposé dans le rapport de démarrage. La mission recommande de bien respecter les termes contractuels de la convention pour éviter un problème ultérieur dans la gestion de la convention.**
  6. Retard dans le processus du paiement dans le dossier a priori No. 22/2023-C/UCP – Recrutement d'un cabinet pour l'évaluation à mi-parcours du programme, et un retard dans la non-objection du FIDA sur le paiement du dernier livrable qui a été accordé le 13.06.2024.
  7. La mise en oeuvre du contrat No. 22/2023-C/UCP – Recrutement d'un cabinet pour l'évaluation à mi-parcours du programme a dépassé la date d'expiration du contrat qui était le 31.07.2023 sans signature d'un avenant. **Etant donné que la responsabilité de ce contrat est conjointe entre le cabinet de Conseil, DEFIS et FIDA, la mission**

**recommande de faire une analyse du retard dans la soumission des livrables et discuter avec FIDA les résultats de cette analyse et la suite à donner par rapport à la validité du contrat.**

8. Manque de coordination entre le personnel de PM et le personnel technique dans la gestion des contrats. A cet effet, **une révision du Manuel des procédures de passation des marchés doit être effectuée pour clarifier les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes à chaque phase/étape de la mise en œuvre des activités liées à la passation de marchés dans le cadre de ce projet.** La coordination entre toutes les parties prenantes du projet surtout entre les unités techniques et l'unité de passation des marchés doit être renforcée pour assurer une gestion plus efficace des contrats.

## **2. Contract Monitoring Tool:**

Le projet utilise la plateforme CMT qui est mise à jour. Les conventions signées avec les partenaires sont enregistrées dans la CMT.

### **Contract register:**

Le projet maintient un registre des contrats pour 2023 et 2024. Ce registre est subdivisé en 5 catégories (Biens, Travaux, Services, Communauté et les activités autres que PM). Cependant ce registre contient les informations suivantes mais qui ne sont pas suffisantes:

- 1) Numéro du contrat
- 2) Type de marché
- 3) Méthode de passation
- 4) Description des biens, travaux et services
- 5) Région de la mise en œuvre du contrat
- 6) Statut du contrat
- 7) Montant du contrat
- 8) Budget estimatif dans le PPM
- 9) Référence du marché dans le PTBA approuvé

Ces registres ne clarifient pas le statut d'avancement du contrat en termes de pourcentage de l'achèvement physique, pourcentage de l'achèvement financier, évaluation de la performance du contrat, les indicateurs des risques, les montants déjà versés, les montants prévus à déclarer dans la demande de retrait de fonds au cours de l'année ainsi que le montant total restant à déclarer. Mais comme le projet utilise la CMT, il n'a pas besoin de faire un autre registre pour les contrats.

## **8. Review of Record Retention**

### **Plutôt satisfaisant (4)**

Les registres de passation des marchés sont conservés au niveau de l'UCP par ordre chronologique. Les registres de chaque marché sont classés dans un classeur séparé. Cependant, la conservation des dossiers du projet présente quelques faiblesses: (i) pas des procès-verbaux partagés des réunions concernant la gestion du contrat et l'avancement des activités, (ii) le projet ne maintient pas une copie de tous les dossiers de PM qui sont conduites au niveau des bureaux inter-régionaux, (iii) Les dossiers de PM ne sont pas conservés dans un endroit sécurisé contre l'incendie. Des mesures rapides devront être prises par le projet.

## 9. Non Compliance

Pas de pratiques irrépréhensibles trouvées de la part du projet ou des soumissionnaires dans les dossiers examinés. Pas de misprocurement ou des coûts inéligibles.

## 10. Review of Issues Identified in the Previous Procurement Supervision and Aide-mémoire and of Procurement Related Issues Identified in Project Audit Report(s)

Lors de cette mission, le projet avait reçu un projet de rapport d'audit de leur auditeur externe recruté par le projet, les recommandations proposées concernant la passation des marchés sont mineures et le projet va les accepter selon la discussion qui avait eu lieu avec le RPM.

### Les recommandations de la mission de revue à mi-parcours de 2023:

	Actions Convenues	Responsabilité	Date convenue	Statut	Observations
1	<b>PAL</b> Révision des seuils des marchés indiqués dans PAL ainsi que le paragraphe 5- C (VI) relatif à la liste restreinte pour la Sélection des consultants individuels (SCI)	FIDA	30 Juin 2023	Non Réalisée	Cette action devra être continue et elle est incluse dans la liste des actions de cette mission
2	<b>Lancement de Marchés</b> Aucun marché ne peut être lancé avant l'obtention de l'avis de la NO du FIDA sur le PPM	Coordonnateur de l'UCP/RPM/CPM/PRMP	Imminent et continu	Réalisée	
3	<b>Manuel de Passation des Marchés.</b> Revoir et modifier le Manuel des procédures de passation des marchés dans le Manuel des procédures administratives, financières et comptables du projet: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour des seuils pour les méthodes de passation comme indiqués dans PAL;</li> <li>- Mise à jour des seuils pour l'examen préalable du FIDA comme indiqués dans PAL;</li> <li>- Ajouter les autres modalités de passation prévues dans PAL;</li> <li>- Ajouter la matrice des responsabilités pour chaque étape dans le cycle de passation en utilisant le format RAM-RACI (Confère : Annex 1- Responsibility Assignment Matrix (RAM - RACI) Template- FIDA PIM);</li> </ul>	UCP/FIDA	31 octobre 2023	Non Réalisée	Selon le projet, le mandat pour le recrutement d'un consultant est en cours d'élaboration, et sera soumis avec le dossier d'appel à manifestation d'intérêt (publication internationale) au plus tard à la fin de la mission de supervision 2024

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajouter un appendice sur les documents de passation à archiver (Confère : Annex 2 - Procurement Records and files – FIDA PIM);</li> <li>- Ajouter la forme d'évaluation de performance du contractant (Confère : Annex 6 - Vendor Assessment Form – FIDA PIM);</li> <li>- Ajouter les procédures de subvention dans le cadre de ce projet (Confère : Section 3.4 – Award of Grants/Loans – FIDA PIM);</li> <li>- Ajouter une section sur la délégation de la passation des marchés à d'autres entités.</li> </ul>				
4	<p><b>L'outil de Suivi des contrats (CMT).</b> La mise à jour continue des données de la CMT</p>	RPM/CPM	Imminent et continu	Réalisée	Recommandation suivie et application en continue. L'équipe «procurement» à Nairobi offre un soutien efficace dans le signalement de tout marché présentant des anomalies
5	<p><b>Validité des offres</b> Respecter la période de validité des offres pendant le processus d'évaluation et d'attribution des marchés notant que la période de validité doit être prorogée au cas où le processus d'évaluation prendrait plus de temps que prévu et la période de cette prorogation ne doit pas dépasser la période de validité initiale</p>	Président et membres du comité d'évaluation	Imminent et continu	Réalisée	<p>Selon le RPM, la contrainte réside dans la disponibilité des évaluateurs, eu égard au nombre de marchés en cours de processus, et le suivi des marchés en cours d'exécution</p> <p>Demandes de prorogation des offres envoyées systématiquement à tous les soumissionnaires pour les marchés dont l'analyse prend plus de temps que la validité des offres</p>
6	<p><b>Avenant du contrat</b> a) Préparer un avenant et assurer sa</p>	Coordinateur de	Imminent et continu	Entamée	Point a - La mission note dans l'un des

	<p>signature avant l'expiration de la période d'exécution du contrat et renouveler les garanties d'exécution le cas échéant</p> <p>b) Pour les marchés désignés pour examen préalable, tout avenant au contrat dépassant 10% de la valeur du contrat doit être soumis au FIDA pour non-objection avant sa signature.</p> <p>c) Si la valeur d'un marché qui ne nécessitait pas un examen préalable du FIDA est revue à la hausse et atteint un niveau auquel un tel examen est requis, l'avenant devra être soumis au FIDA pour non-objection avant sa signature</p> <p>d) Pour les marchés désignés pour examen préalable, tout avenant au contrat pour la prorogation du délai d'exécution excédant 25% de la durée initiale du contrat doit être soumis au FIDA pour non-objection avant sa signature</p>	l'UCP/RPM /CPM			<p>dossiers pour échantillon que le contrat était exécuté au-delà de la période d'implémentation sans signature d'un avenant.</p> <p>Points b et c- Recommandation suivie, suivant ce qui est mentionné dans le PAL</p>
7	<p><b>Avenant pour les marchés antérieurs</b></p> <p>Un avenant rétroactif doit être signé pour chaque marché en cours de mise en œuvre et dont le délai d'exécution est déjà expiré</p>	Coordonnateurs du projet/FIDA	30 Juillet 2023	Entamée	Pour certains contrats mais pas la totalité
8	<p><b>Conventions</b></p> <p>Evaluation des conventions déjà signées avant de les renouveler</p>	UCP/FIDA	30 Juillet 2023	Réalisée	
9	<p><b>Planification</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revoir les budgets estimatifs et les périodes d'exécution des marchés planifiés dans le PTBA et le PPM</li> <li>- Le nombre des marchés planifiés par année devra être diminué pour assurer une gestion efficace des marchés attribués</li> </ul>	UCP	15 septembre 2023	Non Réalisée	La mission note que la revue du PPM était à la hausse
10	<p><b>Dépassement d'un coût estimatif</b></p> <p>Dans le cas d'une attribution d'un marché dépassant son coût estimatif, le projet doit mettre à niveau le PTBA et le PPM et demander un avis de non objection du FIDA avant la signature du contrat</p>	RPM/CPM	Imminent et continu	Réalisé à moitié	Le PTBA était mis à niveau
11	<p><b>Comité d'évaluation des offres/propositions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation d'un seul comité pour l'ouverture et l'évaluation des offres, composé de 3 membres : Président du comité, membre rapporteur et membre. La personne chargée de la</li> </ul>	Coordonnateur de l'UCP / CIR	Imminent et continu	Réalisée	Selon le RPM, une note de service n° 06.a-2023/MINAE/SG/DE FIS du 06 juillet 2023 nomme les membres permanents de ce

	<p>passation du marché participera en tant qu'observateur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demander la participation du personnel technique du Ministère en cas de manque d'expertise dans le domaine requis</li> </ul>				Comité unique. Une décision est établie pour chaque marché pour en désigner les évaluateurs et nommer le Président
12	<p><b>Validation du rapport d'évaluation</b></p> <p>Le rapport d'évaluation des offres/propositions doit être validé par le coordonnateur au niveau de l'UCP et par le CIR au niveau Inter-régional sur la base de l'avis du RPM/CPM par rapport au respect de toutes les procédures d'évaluation</p>	Coordonnateur de l'UCP et CIR	Imminent et continu	Réalisée	La note de service n° 06.a-2023/MINAE/SG/DE FIS du 06 Juillet 2023 précise cette disposition
13	<p><b>Paiement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les termes contractuels relatifs au processus de paiement</li> <li>- Le projet doit s'assurer que les factures sont datées</li> </ul>	UCP et bureaux Inter-régionaux	Imminent et continu	Réalisée à moitié	Concernant le point (a), la mission note que les termes contractuels relatifs au paiement n'a pas été respecté dans l'un des dossiers
14	<p><b>Renforcement des capacités</b></p> <p>Renforcement de capacité en passation des marchés de toute l'équipe de DEFIS et PRMP/CAO du MINAE à travers le recrutement de personnel additionnel.</p>	Coordonnateur/CPM/P RPM/FIDA	Fin Septembre 2023	Entamée	<p>Selon le RPM, le recrutement de personnels additionnels a commencé ; certains TDR ont déjà eu l'ANO du FIDA</p> <p>Un atelier de renforcement de capacité d'une partie de l'équipe a été tenue en février 2024</p> <p>Le renforcement de capacité en passation des marchés de l'équipe de DEFIS n'a pas encore été fait.</p>
15	<p><b>Publication de l'AGPM, des AAO et des AA</b></p> <p>Assurer la publication des AGPM, des AAO, des AA sur le site du ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Pour les bureaux inter-régionaux, les CPM doivent les transmettre au RPM pour assurer leur publication</p>	RPM	Imminent et continu	Réalisée	Tous les avis sont publiés sur le site du Ministère
16	<p><b>AGPM</b></p> <p>A ne pas indiquer le montant estimatif des marchés des Biens et Travaux dans l'AGPM</p>	RPM	Imminent et continu	Réalisée	Selon le projet, c'est applicable pour l'AGPM suivant le modèle du FIDA.

					En revanche, les AGPM par PRMP issus du SIG-MP (système National) comportent obligatoirement des montants. Recommandation suivie lors de l'AGPM 2023, ayant eu l'ANO du FIDA le 02 juin 2023
17	<b>Numéro de référence des DAO</b> A utiliser les mêmes numéros de référence pour les marchés dans le PPM et dans le DAO	RPM/CPM	Imminent et continu	Réalisée	
18	<b>Passation des marchés décomposés en lots</b> La décision sur la passation des marchés décomposés en lots doit être la responsabilité du RPM et CPM	RPM/CPM	Imminent et continu	Réalisée	
19	<b>Spécifications techniques et TDR</b> RPM et CPM devront revoir les spécifications techniques/TDR du point de vue contractuel et donner leurs observations par écrit au personnel technique	RPM/CPM/ Personnel technique	Imminent et continu	Réalisée	
20	<b>Éléments à inclure.</b> Inclure dans tous les dossiers d'appel d'offres et dans les contrats : <ul style="list-style-type: none"> <li>– La politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations;</li> <li>– Les dispositions sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels;</li> <li>– Le droit du FIDA de mener un audit ou une inspection ;</li> <li>– Les dispositions sur les normes de performance PESEC;</li> <li>– Le Formulaire d'auto-certification du FIDA</li> </ul>	RPM/CPM	Imminent et continu	Réalisée	Le projet a commencé à utiliser les dossiers types du FIDA
21	<b>Demandes d'éclaircissements sur les offres</b> Les demandes d'éclaircissements portant sur les offres doivent être signées par le président du comité d'AO	Président du comité d'évaluation	Imminent et continu	Réalisée	



22	<p><b>Déclaration de confidentialité et impartialité.</b></p> <p>Signature des déclarations de confidentialité et impartialité par les membres des comités d'évaluation et par les observateurs le cas échéant pour tous les marchés</p>	Président du comité d'évaluation	Imminent et continu	Réalisée	
23	<p><b>Attribution des Marchés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les procédures d'attribution du FIDA quant à l'avis d'intention d'attribution ainsi que le respect du délai pour la contestation.</li> <li>- L'avis d'intention d'attribution devra être communiqué par écrit à tous les soumissionnaires</li> </ul>	Coordinateur de l'UCP/RPM/CPM	Imminent et continu	Réalisée	
24	<p><b>Coordination interne au niveau inter-régional/ National</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la coordination quotidienne entre CPM et gestionnaire technique des contrats au niveau inter-régional</li> <li>- Renforcement de la coordination quotidienne entre RPM et gestionnaire technique des contrats au niveau national.</li> </ul>	RPM/CPM & Gestionnaires des contrats	Imminent et continu	Réalisée	Selon le RPM, des réunions hebdomadaires en ligne sont tenues pour le suivi de la situation du PPM; ces réunions sont complétées, si besoin, par des échanges directs avec les techniciens en charge de l'activité
25	<p><b>Pénalité</b></p> <p>Application de la pénalité selon les termes du contrat</p>	RPM/CPM	Imminent et continu	Réalisée	
26	<p><b>Réception provisoire des Biens/ Travaux</b></p> <p>Le processus de réception provisoire des Biens et Travaux devra être entamé dès la réception de la notification du contractant</p>	Coordinateur de l'UCP et RPM au niveau national et CIR et CPM au niveau inter-régional	Imminent et continu	Réalisée	
27	<p><b>Livrables des services de conseil</b></p> <p>A spécifier un délai pour la correction des livrables par le consultant</p>	Gestionnaires des contrats/RPM/CPM	Imminent et continu	Non réalisée	
28	<p><b>Distribution des intrants/ matériels</b></p> <p>Le projet devra prendre toutes les dispositions pour assurer la distribution immédiate des intrants/ matériels dès leur réception du fournisseur et avant l'expiration du délai pour le paiement</p>	Coordinateur de l'UCP au niveau national et CIR au niveau	Imminent et continu	Entamée	

		inter-régional			
29	<b>Procès-verbaux des réunions</b> Préparation d'un procès-verbal pour chaque réunion concernant le processus d'appel d'offres et la gestion du contrat.	Gestionnaire du contrat	Imminent et continu	Non Réalisée	
30	<b>Archivage des documents</b> Garder une version électronique de tous les documents relatifs aux opérations de PM dans le cadre de ce projet conduites au niveau national et inter-régional dans le bureau de l'UCP.	RPM/CPM	Imminent et continu	Réalisée à moitié	La disponibilité de l'archivage électronique est dorénavant assurée grâce au portail OPEN du FIDA. Cependant, la mission note que certains documents ne sont pas encore téléchargés notamment ceux de la région FIANARANTSOA
31	<b>Présentation du projet</b> Organisation d'une présentation du projet pour la PRMP responsable de la région d'ANTSIMO ANDREFANA	CIR-FTU & CPM-FTU	30 Juin 2023	Réalisée	Présentation du Programme auprès de la PRMP Atsimo Andrefana effective. Les marchés dans cette région sont déjà pris en charge par la PRMP Organisation d'un atelier de présentation du Programme à Atsimo Andrefana dont les personnes concernées ont été présentes: staff de la région, équipe DRAE PRMP Atsimo Andrefana
32	<b>Réunion mensuelle</b> Le projet doit organiser des réunions mensuelles à distance pour tous les CPM, PRMP des trois régions pour la mise à jour continue des activités du projet	RPM	Imminent et continu	Réalisée	Selon le RPM, des réunions périodiques en ligne avec les CPM sont effectives Les CPM organisent périodiquement des réunions avec les PRMP dans les régions concernées

DEFIS a mis en œuvre 20 sur 32 des recommandations de passation des marchés émises par la mission de revue à mi-parcours de 2023 comme il a entamé 6 des recommandations.

## 11. Assessment of Further Procurement Staff Training Needs.

Les RPM, CPM et PRMP ont l'expérience dans le domaine de passation des marchés selon la réglementation nationale. Les RPM et CPM ont participé aux BUILPROC du FIDA comme ils/elles ont participé aux deux formations suivantes: (i) formation sur les procédures du FIDA en passation des marchés qui a été conduite dans le cadre d'une mission d'appui en Février 2024 et (ii) formation sur la préparation des AMI et des DAO pour Services de Conseil, Biens et Travaux qui a été conduite dans le cadre de cette mission de supervision en Juin 2024.

Le CPM au niveau de la région Fianarantsoa a besoin plus de formation sur les procédures de passation des marchés du FIDA. **La mission recommande l'organisation des ateliers internes de renforcement des capacités au niveau des coordinations régionales portant sur les procédures de passation du FIDA ainsi que la préparation des DOA. Ces ateliers seront organisés par le RPM dans les régions et viseront les équipes techniques, passation et finance.**

## 12. Outcomes/Update of the PRM

Pas de changement dans le système national juridique et réglementaire. La matrice des risques sera préparé directement sur OPEN suivant les instructions du SPO.

La mission maintient la proposition qui a été suggéré lors de la mission de revue à mi-parcours concernant la revue du PAL et propose d'adopter les seuils suivants:

	<b>AOI</b>	<b>AON</b>	<b>Achat</b>	<b>Examen Préalable</b>
Travaux	≥ 500,000 USD	> 145,000 < 500,000 USD	≤ 145,000 USD	≥ 100,000 USD
Bien	≥ 150,000 USD	> 50,000 < 150,000 USD	≤ 50,000 USD	≥ 50,000 USD

	<b>SFQC</b>	<b>SFQ/SMC/SCBD</b>	<b>SQC</b>	<b>Examen Préalable</b>
Services de Conseil	≥ 80,000 USD	< 80,000 USD	≤ 50,000 USD	≥ 30,000 USD (firmes)
				≥ 15,000 USD pour les consultants individuels

Une révision aussi du paragraphe 5- C (VI) du PAL est nécessaire. La mission propose de remplacer cet article «*La liste restreinte à la suite d'une demande de manifestation d'intérêt est obligatoire pour toute procédure dont la valeur estimée est supérieure ou égale à 30,000 USD et pour toute procédure SCI dont la valeur estimée est supérieure ou égale à 5,000 USD*» par l'article suivant: «**La liste restreinte à la suite d'une demande de manifestation d'intérêt est obligatoire pour toute procédure dont la valeur estimée est supérieure ou égale à 30,000 USD**» étant donné que la demande de manifestation d'intérêt est obligatoire pour la SCI quel que soit la valeur.

### 13. Procurement Performance Indicator Rating and Justification

#### A. Performance Indicators

No.	Performance Indicator	Rating	Justification for Rating
1	<b>Procurement Strategy &amp; Planning Process</b>	<b>3</b>	<b>Plutôt insatisfaisant</b> Les méthodes de passation sont conformes aux méthodes et seuils indiqués dans la lettre des arrangements en matière de passation des marchés (PAL). Cependant, la planification de la passation des marchés présente des lacunes importantes qui ont un impact sur la mise en œuvre des activités et la performance du projet: Un retard dans la finalisation de PPM entraînant un retard dans la mise en œuvre des activités du projet, élaboration de PPM irréaliste en comparaison avec la capacité du projet à gérer efficacement un nombre élevé de contrats
2	<b>Processes and Procedures from Prequalification to Bidding</b>	<b>4</b>	<b>Plutôt satisfaisant</b> Les processus et procédures appliqués présentent certaines lacunes qui ont un impact sur la mise en œuvre et la performance du projet. Les AMI et DAO examinés sont conformes aux directives du FIDA. La qualité de ces dossiers est jugée acceptable. Cependant, les normes du PESEC ne sont pas prises en considération dans les spécifications techniques des Biens et dans les critères de qualifications et de sélection. La période de soumission de la proposition dans l'un des dossiers examinés est jugée courte. Le formulaire d'auto-certification n'est pas rempli et signé par les soumissionnaires dans certains dossiers. Les 9 dossiers examinés montrent un niveau de concurrence acceptable avec une moyenne de (4) soumissionnaires. Pas de faute professionnelle observée dans ces dossiers.

3	<b>Process and Procedures for Bid Evaluation and Contract Award</b>	4	<p><b>Plutôt satisfaisant</b></p> <p>Le processus d'évaluation est effectué en fonction des critères de sélection et d'évaluation bien définis dans les dossiers de sollicitation sauf pour un dossier où le comité d'évaluation a appliqué la méthodologie d'évaluation de la SFQC pour la sélection d'un consultant individuel. Les processus et procédures appliqués présentent certaines lacunes qui ont un impact sur la mise en œuvre et la performance du projet: (i) La période pour la finalisation du processus d'évaluation est jugée longue dans certains dossiers, (ii) La décision de nomination des membres du comité d'évaluation est élaborée après la date de soumission des offres, (iii) La correction des erreurs arithmétiques n'a pas été communiquée aux soumissionnaires concernés en vue d'obtenir leur acceptation.</p>
4	<b>Contract Management and Administration, CMT data accuracy and timeliness</b>	3	<p><b>Plutôt insatisfaisant</b></p> <p>Les processus, les procédures et les systèmes d'administration, de supervision et de gestion des marchés présentent certaines lacunes qui ont un impact important sur la mise en œuvre et la performance du projet: (i) retard dans le processus de paiement; (ii) un contrat en phase de mise en œuvre après sa date d'expiration sans un avenant; (iii) les polices et les attestations d'assurance dans les marchés des travaux ne sont pas conformes aux provisions du contrat; (iv) Non-respect de l'échéancier pour la soumission des livrables dans certains dossiers; (vi) La garantie de bonne exécution est présentée sous forme d'un chèque bancaire sans l'ANO du FIDA pour adopter ce modèle de garantie dans certains dossiers et elle n'est pas requise dans d'autres dossiers; (vii) Manque de coordination entre le personnel de PM et le personnel technique dans la gestion des contrats. Le projet utilise la plateforme CMT et elle est mise à jour. Un soutien supplémentaire à la mise en œuvre est nécessaire, mais il est probable que les problèmes et contraintes prendra du temps pour être résolus.</p>
5	<b>Record Retention</b>	4	<p><b>Plutôt satisfaisant.</b></p> <p>Les registres de passation des marchés sont conservés au niveau de l'UGP par ordre chronologique. Les registres de chaque marché sont classés dans un classeur séparé. Cependant,</p>

			la conservation des dossiers du projet présente quelques faiblesses: (i) pas des procès-verbaux des réunions concernant la gestion du contrat et l'avancement des activités, (ii) le projet ne maintient pas une copie de tous les dossiers de PM qui sont conduites au niveau des bureaux inter-régionaux, (iii) Les dossiers de PM ne sont pas conservés dans un endroit sécurisé contre l'incendie. Un soutien à la mise en œuvre est nécessaire, mais il est probable que les problèmes ou les contraintes seront réglés rapidement.
--	--	--	--

## B. Overall Rating and Justification

L'indicateur de performance en matière PM est jugé **Plutôt satisfaisant**. Le retard dans le lancement des AO ainsi que les lacunes observées surtout dans la planification et dans la gestion de certains contrats ont certainement un impact sur la mise en œuvre et la performance du projet. Il est probable que ces lacunes et contraintes soient résolues mais prendra un certain temps.

### 14. Recommandation for Improvement and Agreed Actions with the Borrower/Recipient and or IFAD

Actions	Responsabilité	Date convenue	Statut
<b>i. PPS and procurement Planning</b>			
Le nombre des marchés planifiés dans le PPM 2024 devra être diminué pour assurer une gestion efficace des marchés attribués	CN/CIR/Responsables techniques/RPM/CPM	Fin Juillet 2024	Acceptée
<b>ii. Tender Management</b>			
Chaque coordination devra informer dès le lancement des DAO/AMI/ AP, les membres des comités d'évaluation de l'échéancier d'évaluation pour assurer leur disponibilité pendant tout le processus d'évaluation	CN/CNR	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
Le comité d'évaluation devra entamer le processus d'évaluation au plus tard le lendemain du jour de réception des Manifestations d'intérêt/offres/propositions	CN/CIR et Président du comité	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
Préparation des TDRS et des spécifications techniques avant la fin de chaque année pour accélérer le lancement du processus de la passation de l'année suivante	CN/CIR/Responsables techniques	Juillet 2024 (continu)	Proposée
Le projet doit prendre en considération les normes standards du PESEC dans les spécifications	Responsables techniques/RPM/CPM	Juillet 2024 (continu)	Acceptée

techniques des Biens et dans les critères de préqualification et sélection.			
Les décisions de nomination des membres du comité d'évaluation doivent comporter une référence en suivant un ordre chronologique et le comité d'évaluation devra être institué immédiatement après la publication du dossier d'appel d'offres/AMI	CN/CIR/RPM/CPM	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
Le délai pour demander des éclaircissements sur le DAO lancé suivant l'AON et l'AOI devra être 15 jours avant la date limite de soumission des offres et le délai de réponse devra être 11 jours au plus tard avant la date limite de soumission des offres	RPM/CPM	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
Le comité d'évaluation devra signer la déclaration d'impartialité et de confidentialité à la séance d'ouverture des plis	Président et membres du comité d'évaluation	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
Le projet devra informer en avance les candidats de la date d'ouverture des plis financiers pour les Services de Conseil leur donnant le temps opportun pour participer à cette séance	RPM/CPM	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
Le comité d'évaluation est tenu d'appliquer la méthode d'évaluation correspondante à chaque méthode de passation	Comité d'évaluation/ CPM	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
Le comité d'évaluation devra communiquer les corrections arithmétiques faites dans une offre aux soumissionnaires concernés et obtenir leur acceptation par écrit	Comité d'évaluation/ RPM/CPM	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
Le comité d'évaluation devra s'assurer que le formulaire d'auto-certification présenté par le soumissionnaire est bien rempli et signé	Comité d'évaluation/RPM/CPM	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
<b>iii. Contract Management and Administration</b>			
Mémorandum d'accord avec AFRICARICE: A amender les clauses suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clause 10.3.2 – modalités de paiement quant à la présentation des PV de réception des Biens/Travaux et des PV d'acceptation des livrables avec toute facture.</li> <li>- Clause 15 - Propriété Intellectuelle et publication pour que les données et les publications résultant de cette convention soient la propriété du projet et du FIDA et non pas une propriété conjointe avec le partenaire</li> <li>- Les livrables devront être approuvés par le responsable technique, le RAF et le RPM</li> </ul>	CN/RPM	Mi-Juillet 2024	Acceptée

A inclure les dispositions sur les normes de performance PESEC dans les Mémoires d'accord (MOA)	RPM	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
Elaboration d'un PV de validation des livrables signé et daté pour les marchés des Services de Conseil	Responsables techniques	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
Respect des termes de paiement du contrat/Mémoires d'accord	RPM/RAF	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
Pour les mémoires d'accord qui prévoient que la passation des marchés sera conduite par le partenaire et le paiement par DEFIS, un représentant du projet devra participer à la phase de réception des Biens, Travaux et Services de Conseil	CN/CIR	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
Revoir et modifier le Manuel des procédures de passation des marchés dans le Manuel des procédures administratives, financières et comptables du projet (Reprise): <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour des seuils pour les méthodes de passation comme indiqués dans PAL;</li> <li>- Mise à jour des seuils pour l'examen préalable du FIDA comme indiqués dans PAL;</li> <li>- Ajouter les autres modalités de passation prévues dans PAL;</li> <li>- Ajouter la matrice des responsabilités pour chaque étape dans le cycle de passation en utilisant le format RAM-RACI (Confère: Annex 1- Responsibility Assignment Matrix (RAM - RACI) Template- FIDA PIM);</li> <li>- Ajouter un appendice sur les documents de passation à archiver (Confère : Annex 2 - Procurement Records and files – FIDA PIM);</li> <li>- Ajouter la forme d'évaluation de performance du contractant (Confère : Annex 6 - Vendor Assessment Form – FIDA PIM);</li> <li>- Ajouter les procédures de subvention dans le cadre de ce projet (Confère : Section 3.4 – Award of Grants/Loans – FIDA PIM);</li> <li>- Ajouter une section sur la délégation de la passation des marchés à d'autres entités.</li> </ul>	UCP/FIDA	Fin Août 2024	Acceptée
Le projet devra veiller à ce que l'entreprise adjudicataire communique les polices et attestations d'assurance au projet pour	Gestionnaire du contrat	Juillet 2024 (continu)	Acceptée



approbation avant la date de démarrage des travaux pour les marchés des travaux et selon les provisions du contrat pour les marchés des Biens			
Le projet devra s'assurer que tous les documents constituant le contrat sont bien annexés au contrat	RPM/CPM	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
Préparer un avenant et assurer sa signature avant l'expiration de la période d'exécution du contrat et renouveler les garanties d'exécution le cas échéant	RPM/CPM	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CN/CIR est encouragé à organiser des réunions chaque 2 semaines pour les responsables techniques, responsable de passation des marchés et le RAF pour évaluer le statut d'avancement des contrats et prendre les mesures préventives nécessaires.</li> <li>- Le projet doit maintenir des procès-verbaux signés et datés de toutes les réunions concernant la gestion du contrat, y compris des réunions consacrées à l'avancement ou à l'examen du contrat. Une copie de ces PV doit être délivrée à l'unité de passation.</li> </ul>	CN/CIR	Juillet 2024 (continu)	Proposée
A spécifier un délai pour la correction des livrables par le consultant (Reprise)	Gestionnaire du contrat	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
<b>iv. Record keeping</b>			
Le CN/CIR/RPM/CPM devront prendre toutes les mesures preventives nécessaires pour la conservation des dossiers de PM dans un endroit sécurisé contre l'incendie	CN/CIR/RPM/CPM	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
Une copie de tous les documents relatifs aux dossiers de PM dans les bureaux inter-régionaux devra être conservée au niveau du bureau de l'UCP	RPM/CPM	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
<b>v. Training</b>			
Organisation des ateliers internes de renforcement des capacités de l'équipe technique, passation et finance au niveau des coordinations régionales portant sur les procédures de passation des marchés, la préparation des DOA et le processus d'évaluation.	CN/RPM	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
<b>Contrat MDG2000001492- 0232- W-NS</b> Le projet devra demander à l'entreprise TINA de fournir le formulaire d'auto-certification complet et signé	CIR/CPM Finanrantsoa	Mi-Juillet 2024	Acceptée

Le projet devra obtenir l'avis de non-objection du FIDA s'il envisage utiliser une garantie de bonne exécution autre que la forme d'une garantie bancaire exigible sur demande, irrévocable et inconditionnelle.	RPM/CPM	Juillet 2024 (continu)	Acceptée
<b>vi. Recrutement</b>			
Recrutement d'un cabinet de conseil pour une assistance technique au projet dans le domaine d'élaboration des mandats, spécifications techniques, préparation des AMI/DAO/DAP, des contrats et avenants et gestion des contrats	CN/RPM	Fin Décembre 2024	Acceptée
<b>vii. Généralité</b>			
<b>PAL (Reprise)</b> Révision des seuils des marchés indiqués dans PAL ainsi que le paragraphe 5- C (VI) relatif à la liste restreinte pour la Sélection des consultants individuels (SCI)	UCP/FIDA	Fin Juillet 2024	Proposée

## Annexe 2 du chapitre V: Liste de contrôle aux fins de l'examen préalable de la passation de marchés relatifs à des services de conseil

N°	Description	Vérification <sup>5</sup>	Observations
	<b>MDG-2000001492-0132-CS-SSS- Partenariat avec AFRICARICE pour renforcer le programme de recherche rizicole et pour renforcer les institutions nationales (FOFIFA, CFAMMA et SOC)</b>		
<b>B.1</b>	<b>Liste de contrôle aux fins de l'examen préalable du projet d'appel à propositions</b>		
<b>B.1.1</b>	<b>Généralités</b>		
1.	Conformité de la passation des marchés avec l'accord de financement, les MPMP et les modifications qui y auraient été apportées ultérieurement et qui seraient répercutées dans les rapports de mission (supervision, examen à mi-parcours, comptes rendus de mission, aide- mémoires, échanges de correspondance, etc.)	OUI	Cette activité est prévue dans le document de conception du projet (sous - composante 1.2) et planifiée dans le PPM 2023
2.	Conformité de la passation des marchés avec le PTBA et le plan de passation des marchés approuvés	OUI	Cette activité est planifiée dans le PTBA et le PPM 2023
<b>B.1.2</b>	<b>Adéquation et qualité de l'appel à propositions</b>		
3.	Conformité de l'établissement de la liste restreinte avec les MPMP	Sans objet	Le mandat et la méthode de passation par Entente Directe sont approuvés par le Directeur Pays le 04.10.2022 (Réf. FIDA N00022196/DEFIS/26438)
4.	Instructions à l'intention du consultant (notamment les formulaires et les données particulières applicables) quant à la nécessité de respecter les normes PESEC et les dispositions en matière de fraude et de corruption ainsi que les autres exigences relevant des politiques générales du FIDA	OUI	Le projet utilise les dossiers types de passation des marchés du FIDA
5.	Acceptabilité, pour le FIDA, du modèle utilisé pour l'appel à propositions / à manifestation d'intérêt selon ce que prévoient les MPMP	OUI	L'appel à propositions est approuvé par le Directeur pays le 20.10.2023 (Réf. MDG-2000001492-0132-CS-SSS/777)
6.	Caractère raisonnable de la date limite de soumission de la proposition	OUI	Date d'invitation: 23.10.2023 Date de soumission de la proposition: 13.11.2023 (21

<sup>5</sup> Utiliser O pour «oui», N pour «non» et s.o. pour «sans objet». Tous les «non» doivent être justifiés

			jours y compris la date d'invitation et la date de soumission)
7.	Dispositions claires définissant la méthode de tarification ou de paiement (par exemple, au temps passé, au forfait, à remboursement)	OUI	La Convention définit dans son article 10.2 les modalités de paiement. Les paiements se feront sur la base de rapports approuvés par le Programme, suivant des échéanciers définis dans la convention
8.	Conformité des dispositions monétaires avec le Guide pratique du FIDA	OUI	
9.	Mandat décrivant les exigences techniques, fixant des résultats clairement définis et énonçant les prescriptions à respecter en matière d'établissement de rapports	OUI	
10.	Méthode de sélection correcte et appropriée (SFQC, SFQ, SMC, SQC, etc.)	OUI	Méthode de sélection est l'Entente Directe approuvée par le Directeur pays le 04.10.2022 (Réf.: FIDA N00022196/DEFIS/26438 )
11.	Critères d'évaluation (techniques et financiers) pour l'attribution des marchés, notamment la note minimale technique requise pour être retenu, et pondération des propositions techniques et financières conformément au Guide pratique du FIDA	Sans objet	Selon l'AP, la proposition technique sera évaluée sur la base de sa conformité avec le mandat sans notation.
12.	Clarté et pertinence de l'application de préférences par l'emprunteur (par exemple, la méthode permettant de favoriser les consultants nationaux)	Sans Objet	
13.	Caractère suffisant des exigences en matière d'assurance pour garantir la progression régulière de la mission	OUI	Selon l'article 14 de la Convention "chaque Partie s'engage à maintenir en vigueur, pendant la durée du présent accord, des types et des niveaux appropriés de couverture d'assurance. Chaque partie doit souscrire une assurance contre toute réclamation, perte, dommage ou autre responsabilité encourue directement par cette partie ou qui pourrait être subie par son personnel ou ses biens pendant la durée du présent accord, et est seule

			responsable de cette assurance”
14.	Prise en compte globale des risques PESEC conformément à la stratégie de passation des marchés et au plan de gestion environnementale et sociale	NON	Le projet n’as pas une stratégie de passation des marchés et la Convention ne comporte pas des clauses relatives aux risques PESEC sauf ce qui figure dans la poliique révisée du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l’exploitation et des atteintes sexuelles (Section VII de dossier d’AP.
<b>B.1.3</b>	<b>Autres questions</b>		
15.	Identification et examen des dispositions inhabituelles	NON	Pas de dispositions inhabituelles
16.	Examen des exigences excessives en termes d’études, de formation et d’expérience du personnel de l’entreprise et/ou du personnel clé pouvant entraîner un surcoût inutile de la mission ou limiter la disponibilité de personnel sur le terrain, en particulier d’experts de premier ordre recrutés pour de courtes périodes	NON	Pas d’exigences excessives dans la convention et dans le dossier d’appel à proposition
17.	Examen des pièces jointes qu’il est suggéré d’inclure dans le dossier d’appel à propositions	OUI	Le dossier d’appel à propositions comprends les pièces jointes suivantes: i. Formulaires types Techniques et Financiers ii. Mandat iii. Modèle de la Convention iv. Formulaire d’auto-certification v. Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations
18.	Examen du rapport soumis par les emprunteurs indiquant le processus suivi lors de l’établissement de la liste restreinte des soumissionnaires dans le cadre de marchés pour lesquels une demande de manifestation	Sans objet	

	d'intérêt et de présélection a été formulée		
19.	Examen des termes et conditions des contrats types visant à vérifier la conformité avec les contrats types du FIDA relatifs à des services de conseil	OUI	
20.	La composition du comité de l'évaluation est adéquate (le comité comprend suffisamment de spécialistes techniques) et répond aux normes du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	OUI	Décision No.32-2023/MINAE/SG/DEFIS en date du 13.11.2023
21.	Le processus de soumission des propositions ainsi que l'enregistrement, la conservation et l'ouverture des plis sont conformes aux bonnes pratiques du Guide pratique de passation des marchés du FIDA	OUI	
22.	Les documents relatifs aux propositions ont été mis à la disposition de tous les consultants intéressés de manière équitable et efficace.	Sans objet	
<b>B.2.1</b>	<b>Liste de contrôle aux fins de l'examen préalable du rapport d'évaluation technique</b>		
1.	Preuve de la publication de l'appel à manifestation d'intérêt, le cas échéant	Sans objet	Méthode de sélection par entente directe. Une invitation a été adressée le 23.10.2023 à AFRICARICE
2.	Nombre de consultants qui ont présenté leur offre avant la date limite et ont été consignés dans le registre des propositions	1	Un seul candidat est invité
3.	Assurance que l'examen préliminaire a été réalisé de manière efficace et que tous les consultants retenus pour l'évaluation technique ont respecté les obligations administratives en soumettant tous les documents nécessaires	OUI	PV d'ouverture de la proposition en date du 13.11.2023
4.	Évaluation technique faite de manière efficace et précisant comment tous les consultants qui ont présenté des propositions ont (ou non) satisfait à chacun des critères d'évaluation	OUI	La proposition technique est évaluée par rapport à sa conformité avec le mandat sans notation. Le comité d'évaluation a élaboré les points forts et faibles de la propositions. Chaque member a fait une évaluation individuelle élaborant ses observations sur: i. La structure organisationnelle;

			<ul style="list-style-type: none"> <li>ii. L'approche, méthodologie et plan de travail;</li> <li>iii. La composition de l'équipe et assignation des tâches</li> <li>iv. Le calendrier de déploiement du personnel</li> <li>v. Le calendrier des travaux</li> </ul>
5.	Classement des consultants résultant de tous les éléments ci-dessus	Sans objet	
6.	Autres informations que le FIDA peut raisonnablement demander. Dans la plupart des cas, il serait pertinent de demander des preuves de l'évaluation faite par chaque membre du Comité d'évaluation technique (fiches de notation, fiches d'évaluation, etc.)	Sans objet	Pas de fiches de notation étant donné que l'évaluation est conduite sur la base de la conformité de la proposition technique avec le mandat.
7.	Rapport d'évaluation technique signé par tous les membres du Comité d'évaluation technique (les éventuelles réserves d'un membre du Comité devront être examinées de manière critiques et le rapport devra être visé par l'autorité compétente de l'emprunteur)	OUI	<p>Le rapport d'évaluation fait partie du rapport d'évaluation combiné en date du 21.11.2023 signé par les membres du comité.</p> <p>FIDA a accordé son ANO le 30.11.2023 (Réf.: FIDA MDG-2000001492-0132-CS-SSS/1315)</p>
<b>B.2.2</b>	<b>Rapport d'évaluation combinée<sup>6</sup></b> (comprenant l'évaluation financière réalisée après l'évaluation technique) – L'évaluation financière devra vérifier les points ci-après au regard de ce que prévoit le Guide pratique du FIDA pour la méthode de sélection utilisée		
8.	L'évaluation financière a été réalisée de manière efficace, en prenant soin de corriger les erreurs arithmétiques et de convertir les devises, le cas échéant	OUI	Erreur arithmétique corrigée par le comité d'évaluation ajustant la proposition financière de +7.82 US\$
9.	Le rapport comprend la recommandation d'attribution du contrat (classement établi en fonction de la méthode de sélection stipulée et des facteurs de pondération indiqués dans l'appel à propositions).	OUI	Pas de classement vu que la méthode de sélection est l'entente directe. Le rapport comprend la recommandation de négocier
10.	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Le rapport est accompagné d'une annexe comportant: <ul style="list-style-type: none"> <li>i. le procès-verbal de l'ouverture formelle</li> </ul> </li> </ul>	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. OUI</li> <li>ii. OUI</li> <li>iii. NON</li> </ul>

<sup>6</sup> Note: le rapport d'évaluation combinée concerne les méthodes SFQC/SFQ/SCBD/SMC. Pour toutes les autres méthodes (sélection fondée sur les qualifications des consultants, sélection d'un fournisseur unique), le rapport d'évaluation renferme aussi bien la proposition technique que la proposition financière et est soumis sous la forme d'un document unique.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>des propositions financières</li> <li>ii. les formulaires d'évaluation, visés par le Comité de l'évaluation technique</li> <li>iii. la liste et les dates de toutes les réunions d'évaluation des propositions que tiendront les membres dudit Comité</li> <li>iv. la déclaration d'impartialité et de confidentialité signée par tous les membres du Comité</li> <li>v. les demandes de prorogation de la validité des offres et leur approbation, le cas échéant, par les soumissionnaires</li> <li>vi. les fiches de notation individuelles signées en cas d'évaluations fondées sur un système de points de mérite</li> <li>vii. tout échange de correspondance avec les consultants et les réponses de ces derniers.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>iv. OUI</li> <li>v. Pas de prorogation de validité</li> <li>vi. Pas de notation mais des fiches individuelles d'observation portant sur l'aspect technique de la proposition et élaborant ses points forts et faibles</li> <li>vii. Pas de correspondances attachés</li> </ul>
11.	Le rapport d'évaluation combinée est signé par tous les membres du Comité d'évaluation technique et visé par l'autorité compétente de l'emprunteur	OUI	Rapport d'évaluation combinée est signé par tous les membres du comité d'évaluation qui ont signé aussi des déclarations d'impartialité et de confidentialité et approuvé par le Coordonnateur du projet le 21.11.2023 (PV de validation du rapport d'évaluation)
<b>B.3</b>	<b>Liste de contrôle aux fins de l'examen préalable du projet de contrat négocié et des procès-verbaux des négociations</b>		
12.	Le FIDA examine le projet de contrat et le procès-verbal des négociations (le cas échéant) pour s'assurer que ledit projet correspond au contrat figurant dans le dossier d'appel d'offres remis aux soumissionnaires et que le prix final figurant dans le contrat correspond au prix évalué, sauf modifications résultant de négociations. La justification de ces modifications doit être consignée dans le procès-verbal des négociations, qui doit être envoyé avec le projet de contrat en vue de l'avis de non-objection du FIDA	OUI	<p>La convention (Mémorandum d'accord) signée avec <b>L'Organisation Panafricaine AfricaRice et le Centre de recherche National FOFIFA</b> le 08.01.2024 est la même figurant dans le dossier d'appel à proposition. Cette convention est signée pour 36 mois pour un montant de US\$ 1,000,007</p> <p>FIDA a accordé son ANO sur le projet de convention et PV de négociation le 17.12.2023 (Réf. <b>FIDA MDG-2000001492-0132-CS-SSS/1601</b>)</p>



		<p><i>La mission note les observations suivantes:</i></p> <p><i>Selon la clause 10.3.2 – modalités de paiement, “Le paiement se fera par virement direct auprès des Fournisseurs ou Prestataires de services spécifiques. A cet effet, le Partenaire présentera auprès du Programme DEFIS les factures en vue de paiement dans le cadre de la convention”. Ces paiements devront être effectués en contrepartie des PV de réception provisoire et non seulement en contrepartie des factures. La mission recommande que le processus de réception soit conduit par le partenaire avec participation d’un représentant du projet.</i></p> <p><i>Selon la clause 15 de la convention - Propriété Intellectuelle et publication. Selon cette clause, “Toutes les données ou ensembles de données, qu’il s’agisse de copies papier ou électroniques, et toute autre propriété intellectuelle générée dans le cadre des activités objet de cette convention de partenariat, seront la propriété conjointe des Parties et des producteurs des données”.</i></p> <p><i>La mission recommande que toutes les données ou ensembles de données, qu’il s’agisse de copies papier ou électroniques, et toute autre propriété intellectuelle générée dans le cadre des activités objet de cette convention de partenariat, soient la propriété du projet étant donné qu’il n’y a pas</i></p>
--	--	---

			<b>un financement conjoint entre les 2 partenaires.</b>
13.	Le formulaire d'auto-certification est-il joint au contrat?	OUI	
<b>B.4</b>	<b>Liste de contrôle relative au processus d'administration et de gestion du contrat</b>		
14.	Les différentes étapes des calendrier des versements ont-elles été respectées?	OUI	La mission note l'observation suivante: <b>Selon l'article 10.2 relatif aux modalités de paiement, "une première tranche sera payée sur la base du rapport de démarrage et un budget estimatif pour les 6 premiers mois". Cependant, le rapport de démarrage approuvé par le responsable technique du DEFIS, propose une budgétisation trimestrielle (point 5 – page 16 du rapport). Le montant des 6 premiers mois facturé et payé ne correspond pas au montant proposé dans le rapport de démarrage. La mission recommande de bien respecter les termes contractuels de la convention pour éviter un problème ultérieur dans la gestion de la convention.</b>
15.	S'il est procédé à la totalité du paiement, le contrat a-t-il été exécuté dans son intégralité?	Sans objet	La Convention est en phase de mise en oeuvre pur 36 mois à compter de la date de signature. Montant Payé: US\$ 148,051
16.	Les contrôles relatifs à l'accomplissement des différentes étapes du calendrier des versements ou à l'acceptation finale sont-ils consignés dans des registres		Facture No.FN 001-24 pour un montant de US\$ 148,051 en date du 24.01.2024, reçu le 01.03.2024 et approuvé par le RPM et le chargé technique le 11.03.2024 Le rapport de démarrage est validé par le responsable technique, Mr.Ravoavy Isetramaherozo certifié le 05.03.2024 Ordre de virement en date du 20.3.2024

			Fiche de déclaration de transfert à destination de l'étranger en date du 20.03.2024
--	--	--	---

N°	Description	Vérification <sup>7</sup>	Observations
	<b>22/2023-C/UCP – Recrutement d'un cabinet pour l'évaluation à mi-parcours du programme</b>		
<b>B.1</b>	<b>Liste de contrôle aux fins de l'examen préalable du projet d'appel à propositions</b>		
<b>B.1.1</b>	<b>Généralités</b>		
1.	Conformité de la passation des marchés avec l'accord de financement, les MPMP et les modifications qui y auraient été apportées ultérieurement et qui seraient répercutées dans les rapports de mission (supervision, examen à mi-parcours, comptes rendus de mission, aide-mémoires, échanges de correspondance, etc.)	OUI	Cette activité a été planifiée dans le PPM 2023 dans la catégorie des dossiers a posteriori mais suite à une recommandation de la mission de supervision 2022, le projet l'a lancé en tant que dossier a priori
2.	Conformité de la passation des marchés avec le PTBA et le plan de passation des marchés approuvés	OUI	Cette activité est planifiée dans le PTBA et le PPM 2023
<b>B.1.2</b>	<b>Adéquation et qualité de l'appel à propositions</b>		
3.	Conformité de l'établissement de la liste restreinte avec les MPMP	OUI	Pas de publication d'un AMI. Le projet a demandé l'ANO du FIDA le 14.03.2023 pour inviter les cabinets d'une liste restreinte préparée par un autre projet financé par FIDA PROSPERER. En raison de l'urgence de cette activité, le Directeur Pays a accordé un ANO le 21.03.2023 sur la liste restreinte proposée (Réf. FIDA N00027812/DEFIS/20246)
4.	Instructions à l'intention du consultant (notamment les formulaires et les données particulières applicables) quant à la nécessité de respecter les normes PESEC et les dispositions en matière de fraude et de corruption ainsi que les autres exigences relevant des politiques générales du FIDA	OUI	Le projet utilise les dossiers types de passation des marchés du FIDA Il est à noter qu'un addendum au dossier d'appel à propositions No. 02-2023/MINAE/SG/DEFIS/Ca été communiqué aux

<sup>7</sup> Utiliser O pour «oui», N pour «non» et s.o. pour «sans objet». Tous les «non» doivent être justifiés

			<p>candidats le 28.03.2023 portant modifications sur les points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Calcule de l'évaluation combinée: les pourcentages de ponderation n'avaient pas été inclus dans le DAP</li> <li>- Date de négociation modifiée</li> <li>- Date du commencement de la mission modifiée</li> </ul>
5.	Acceptabilité, pour le FIDA, du modèle utilisé pour l'appel à propositions / à manifestation d'intérêt selon ce que prévoient les MPMP		<p>Le projet a téléchargé le 14.03.2023 le projet de liste restreinte et le dossier d'appel à proposition.</p> <p>La mission note que l'ANO du FIDA No. 02-2023/MINAE/SG/DEFIS/Ca contient une non-objection sur la liste restreinte sans toutefois mentionné la non-objection sur le dossier d'appel à proposition.</p> <p>La mission a demandé une clarification au Directeur pays qui a clarifié que l'ANO donné sur la rubrique DP sur NOTUS concerne à la fois la liste restreinte et le projet d'appel à propositions soumis (e-mail reçu du directeur pays, Mr. Joseph Rostand Olinga Bewole le 12.06.2024)</p>
6.	Caractère raisonnable de la date limite de soumission de la proposition	OUI	<p>Date d'invitation de Six (06) cabinets: 22.03.2023</p> <p>Date de soumission des proposition: 24.04.2023 à 15.00 (34 jours y compris la date de publication et la date de soumission)</p> <p><b>La mission note que la période de soumission est moins que la période minimale requise par FIDA mais en vue de l'urgence de l'activité, la mission trouve que 33 jours est acceptable.</b></p>

7.	Dispositions claires définissant la méthode de tarification ou de paiement (par exemple, au temps passé, au forfait, à remboursement)	OUI	Le projet utilise le dossier types d'appel à propositions simplifié du FIDA
8.	Conformité des dispositions monétaires avec le Guide pratique du FIDA	OUI	
9.	Mandat décrivant les exigences techniques, fixant des résultats clairement définis et énonçant les prescriptions à respecter en matière d'établissement de rapports	OUI	
10.	Méthode de sélection correcte et appropriée (SFQC, SFQ, SMC, SQC, etc.)	OUI	Méthode de sélection est SFQC
11.	Critères d'évaluation (techniques et financiers) pour l'attribution des marchés, notamment la note minimale technique requise pour être retenu, et pondération des propositions techniques et financières conformément au Guide pratique du FIDA	OUI	Les critères d'évaluation technique sont acceptable. Note technique minimale est 70 points La pondération technique est 70% La pondération financière est 30%
12.	Clarté et pertinence de l'application de préférences par l'emprunteur (par exemple, la méthode permettant de favoriser les consultants nationaux)	Sans Objet	
13.	Caractère suffisant des exigences en matière d'assurance pour garantir la progression régulière de la mission	OUI	
14.	Prise en compte globale des risques PESEC conformément à la stratégie de passation des marchés et au plan de gestion environnementale et sociale	NON	Le projet n'as pas une stratégie de passation des marchés et le projet a utilisé les dossiers simplifiés types du FIDA qui ne comporte pas des clauses relatives aux risques PESEC sauf ce qui figure dans la pollique révisée du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles (Section VIII du DAP). Quant aux critères de qualifications, il n'y a pas des critères relatifs aux risques PESEC.
<b>B.1.3</b>	<b>Autres questions</b>		

15.	Identification et examen des dispositions inhabituelles	NON	Pas de dispositions inhabituelles
16.	Examen des exigences excessives en termes d'études, de formation et d'expérience du personnel de l'entreprise et/ou du personnel clé pouvant entraîner un surcoût inutile de la mission ou limiter la disponibilité de personnel sur le terrain, en particulier d'experts de premier ordre recrutés pour de courtes périodes	NON	Pas d'exigences excessives dans le dossier d'appel à proposition
17.	Examen des pièces jointes qu'il est suggéré d'inclure dans le dossier d'appel à propositions	OUI	Le dossier d'appel à propositions comprends les pièces jointes suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulaires types Techniques et Financiers</li> <li>- Mandat</li> <li>- Formulaire type du contrat</li> <li>- Formulaire d'auto-certification</li> <li>- Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations</li> </ul>
18.	Examen du rapport soumis par les emprunteurs indiquant le processus suivi lors de l'établissement de la liste restreinte des soumissionnaires dans le cadre de marchés pour lesquels une demande de manifestation d'intérêt et de présélection a été formulée	Sans objet	Pas de publication d'un AMI. Le projet a demandé l'ANO du FIDA le 14.03.2023 pour inviter les cabinets d'une liste restreinte préparée par un autre projet financé par FIDA PROSPERER. En raison de l'urgence de cette activité, le Directeur Pays a accordé un ANO le 21.03.2023 sur la liste restreinte proposée (Réf. FIDA N00027812/DEFIS/20246)
19.	Examen des termes et conditions des contrats types visant à vérifier la conformité avec les contrats types du FIDA relatifs à des services de conseil	OUI	
20.	La composition du comité de l'évaluation est adéquate (le comité comprend suffisamment de spécialistes techniques) et répond aux normes du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	OUI	Décision No. 012-2023/MINAE/SG/DEFIS en date du 24.04.2023

21.	Le processus de soumission des propositions ainsi que l'enregistrement, la conservation et l'ouverture des plis sont conformes aux bonnes pratiques du Guide pratique de passation des marchés du FIDA	NON	<b>Le projet n'a pas pu partagé la pièce justificative pour l'enregistrement des propositions</b>
22.	Les documents relatifs aux propositions ont été mis à la disposition de tous les consultants intéressés de manière équitable et efficace.	OUI	
<b>B.2.1</b>	<b>Liste de contrôle aux fins de l'examen préalable du rapport d'évaluation technique</b>		
1.	Preuve de la publication de l'appel à manifestation d'intérêt, le cas échéant	OUI	<p>Date d'invitation de Six (06) cabinets: 22.03.2023 par e-mail et en version physique et les candidats ont signé une fiche de transmission.</p> <p>Il est à noter qu'un addendum au dossier d'appel à propositions No. 02-2023/MINAE/SG/DEFIS/Ca été communiqué par mail aux candidats le 28.03.2023 portant modifications sur les points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Calcule de l'évaluation combinée: les pourcentages de pondération n'avaient pas été inclus dans le DAP</li> <li>- Date de négociation modifiée</li> <li>- Date du commencement de la mission modifiée</li> </ul> <p>Les candidats ont accusé réception de l'addendum. Le projet maintient une copie de ces correspondances</p>
2.	Nombre de consultants qui ont présenté leur offre avant la date limite et ont été consignés dans le registre des propositions	3	Trois (3) cabinets ont soumis des propositions et un (1) cabinet a envoyé un mail de désistement expliquant que la période de 60 jours calendaires pour une évaluation mi-parcours est assez limitée (Mail de GASY DATA CONSULTING en date du 24.04.2023) (Réf. PV d'ouverture en date du 24.04.2023 signé par les membres du comité

			d'évaluation qui sont au nombre de trois (3).
3.	Assurance que l'examen préliminaire a été réalisé de manière efficace et que tous les consultants retenus pour l'évaluation technique ont respecté les obligations administratives en soumettant tous les documents nécessaires	OUI	PV d'ouverture des propositions techniques en date du 24.04.2023  PV d'évaluation en date du 05.05.2023
4.	Évaluation technique faite de manière efficace et précisant comment tous les consultants qui ont présenté des propositions ont (ou non) satisfait à chacun des critères d'évaluation	OUI	Les membres du comité d'évaluation ont conduit une évaluation technique individuelle puis une évaluation consensuelle en utilisant les critères définis dans le DAP ci dessous et en élaborant les points forts et faibles de chaque proposition: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience spécifique de la société de conseil en rapport avec la mission;</li> <li>- Adéquation et qualité de la méthode et du plan de travail proposé au regard du mandat;</li> <li>- Qualifications et compétences des principaux experts pour la mission qui sont au nombre de quatre (04).</li> </ul>
5.	Classement des consultants résultant de tous les éléments ci-dessus	OUI	Pas de rejet. Les trois (3) ont reçu plus que la note minimale acceptable qui est 70 points
6.	Autres informations que le FIDA peut raisonnablement demander. Dans la plupart des cas, il serait pertinent de demander des preuves de l'évaluation faite par chaque membre du Comité d'évaluation technique (fiches de notation, fiches d'évaluation, etc.)	OUI	Le rapport d'évaluation comporte les documents ci-dessous: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les évaluations individuelles avec notation des membres du comité et élaboration des points forts et faibles de chaque proposition</li> <li>- Evaluation consensuelle</li> <li>- Déclaration d'impartialité et de confidentialité</li> </ul>
7.	Rapport d'évaluation technique signé par tous les membres du Comité d'évaluation technique (les éventuelles réserves d'un membre du Comité devront être examinées de	OUI	Le rapport d'évaluation technique est signé par tous les membres du comité d'évaluation et validé par les



	manière critiques et le rapport devra être visé par l'autorité compétente de l'emprunteur)		members de la Commission interne d'appel d'offres (CIAO) le 05.05.2023 FIDA a accordé son ANO le 10.05.2023 (Réf.: FIDA N00027812/DEFIS/31373)
<b>B.2.2</b>	<b>Rapport d'évaluation combinée<sup>8</sup></b> (comprenant l'évaluation financière réalisée après l'évaluation technique) – L'évaluation financière devra vérifier les points ci-après au regard de ce que prévoit le Guide pratique du FIDA pour la méthode de sélection utilisée		
8.	L'évaluation financière a été réalisée de manière efficace, en prenant soin de corriger les erreurs arithmétiques et de convertir les devises, le cas échéant	OUI	Des lettres ont été adressées aux 3 candidats en date du 10.05.2023 sous référence: 120-2023/MINAE/SG/DEFIS 121-2023/MINAE/SG/DEFIS 122-2023/MINAE/SG/DEFIS <b>La mission note que le projet a informé les candidats et les a invités à la séance d'ouverture des plis financiers qui a eu lieu le même jour (10.05.2023)</b> <b>Une recommandation est faite à ce propos dans la liste des actions</b> Le comité d'évaluation a corrigé une erreur arithmétique dans la proposition financière du cabinet Agence Capsule, le montant de la proposition corrigée est MGA 337,768,000 au lieu de MGA 335,608,000.
9.	Le rapport comprend la recommandation d'attribution du contrat (classement établi en fonction de la méthode de sélection stipulée et des facteurs de pondération indiqués dans l'appel à propositions).	OUI	Le comité d'évaluation a fait le classement après avoir appliqué la pondération technique et financière et la recommandation est faite pour la proposition qui a obtenu la plus haute note combinée
10.	b. Le rapport est accompagné d'une annexe comportant: i. le procès-verbal de l'ouverture formelle des propositions financières ii. les formulaires d'évaluation, visés par le	OUI	i. OUI ii. OUI iii. NON (pas de documents partagés)

<sup>8</sup> Note: le rapport d'évaluation combinée concerne les méthodes SFQC/SFQ/SCBD/SMC. Pour toutes les autres méthodes (sélection fondée sur les qualifications des consultants, sélection d'un fournisseur unique), le rapport d'évaluation renferme aussi bien la proposition technique que la proposition financière et est soumis sous la forme d'un document unique.

	<p>Comité de l'évaluation technique</p> <p>iii. la liste et les dates de toutes les réunions d'évaluation des propositions que tiendront les membres dudit Comité</p> <p>iv. la déclaration d'impartialité et de confidentialité signée par tous les membres du Comité</p> <p>v. les demandes de prorogation de la validité des offres et leur approbation, le cas échéant, par les soumissionnaires</p> <p>vi. les fiches de notation individuelles signées en cas d'évaluations fondées sur un système de points de mérite</p> <p>vii. tout échange de correspondance avec les consultants et les réponses de ces derniers.</p>		<p>iv. OUI</p> <p>v. Sans objet</p> <p>vi. OUI</p> <p>viii. OUI</p>
11.	<p>Le rapport d'évaluation combinée est signé par tous les membres du Comité d'évaluation technique et visé par l'autorité compétente de l'emprunteur</p>	OUI	<p>Rapport d'évaluation combinée est signé par tous les membres du comité d'évaluation qui ont signé aussi des déclarations d'impartialité et de confidentialité (rapport rapport d'évaluation combiné) et approuvé par la Commission Interne d'appel d'offres (PV de validation du rapport d'évaluation en date du 16.05.2023)</p> <p>Le rapport est approuvé par FIDA le 21.05.2023 (Réf. FIDA N00027812/DEFIS/31623)</p>
<b>B.3</b>	<b>Liste de contrôle aux fins de l'examen préalable du projet de contrat négocié et des procès-verbaux des négociations</b>		
12.	<p>Le FIDA examine le projet de contrat et le procès-verbal des négociations (le cas échéant) pour s'assurer que ledit projet correspond au contrat figurant dans le dossier d'appel d'offres remis aux soumissionnaires et que le prix final figurant dans le contrat correspond au prix évalué, sauf modifications résultant de négociations. La justification de ces modifications doit être consignée dans le procès-verbal des négociations, qui doit être envoyé avec le projet de contrat en vue de l'avis de non-objection du FIDA</p>	OUI	<p>Le contrat signé avec BE SAVAIVO le 30.05.2023 est la même figurant dans le dossier d'appel à proposition Ce contrat est signé pour 60 jours du 31.05.2023 jusqu'au 31.07.2023 pour un montant de MGA 201,220,000 (équivalent à US\$ 47,909.52<sup>9</sup>). Pas de dépassement du budget estimatif de cette activité qui est de US\$ 52,400.</p>

<sup>9</sup> Le taux de change en 2023 était MGA 4,200 pour un dollar.

			<p>FIDA a accordé son ANO sur le projet de contrat le 29.05.2023 (Réf. FIDA N00027812/DEFIS/31806)</p> <p>Le projet utilise le contrat inclu dans le dossier d'appel à proposition simplifié du FIDA.</p> <p>Le contrat contient les annexes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Annexe A -Mandat</li> <li>- Annexe B- Personnel de la société de conseil</li> <li>- Annexe C- Obligation de la Société en matière d'établissement de rapports</li> <li>- Annexe D- Offre financière de la société de conseil</li> <li>- Annexe E - Formulaire d'auto-certification.</li> <li>- Annexe F- Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.</li> </ul>
13.	Le formulaire d'auto-certification est-il joint au contrat?	OUI	
<b>B.4</b>	<b>Liste de contrôle relative au processus d'administration et de gestion du contrat</b>		
14.	Les différentes étapes des calendrier des versements ont-elles été respectées?	OUI	
15.	S'il est procédé à la totalité du paiement, le contrat a-t-il été exécuté dans son intégralité?	OUI	Le montant total payé est MGA 201,190,000
16.	Les contrôles relatifs à l'accomplissement des différentes étapes du calendrier des versements ou à l'acceptation finale sont-ils consignés dans des registres	OUI	<p>Trois (03) factures:</p> <p>1. <u>Facture</u> _____ <u>No.05-23/FACT/SAV-AND</u> pour un montant de MGA 40,244,000 en date du 05.06.2023, reçu le 08.06.2023 et approuvé par le RPM et le chargé technique le 08.06.2023</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapport de démarrage est soumis le 09.06.2023 validé par le responsable technique, Mr. Rolland RANDRIATSINANARINA le 07.06.2024</li> <li>- Remise d'ordres Interbancaires par télétransmission en date du 22.06.2023 pour un montant de MGA 40,244,000</li> </ul> <p>2. <u>Facture No.07-23/FACT/SAV-AND</u> pour un montant de MGA 100,610,000 en date du 14.09.2023, reçu le 17.10.2023 et approuvé par le RPM et le chargé technique le 17.10.2023</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapport intermédiaire est reçu le 27.07.2023 at après les commentaires du projet le 19.08.2023, le consultant a remis un rapport corrigé le 14.09.2023 qui a été validé par le responsable technique, Mr. Rolland RANDRIATSINANARINA le 12.10.2023 et par le FIDA le 17.10.2023</li> <li>- Remise d'ordres Interbancaires par télétransmission en date du 27.10.2023 pour un montant de MGA 100,610,000</li> </ul> <p>3. <u>Facture No.15-23/FACT/SAV-AND</u> pour un montant de MGA 60,336,000 en date du 22.12.2023, reçu le 18.03.2024 et approuvé par le RPM et le chargé technique le 19.03.2024</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapport final est reçu le 29.12.2023 at après les commentaires du projet, qui a été validé par le</li> </ul>
--	--	--

			<p>responsable technique, Mr. Rolland RANDRIATSINANARINA le 16.01.2024. Le FIDA n'a pas donné ses observations sur ce rapport (selon les correspondances du projet adressé au FIDA le 26.12.2023, un rappel le 25.01.2024, un deuxième rappel le 13.02.2024) comme les observations de FIDA n'ont pas été communiqué au projet, le coordonnateur du projet a décidé de considérer le rapport comme définitif et que le programme va payer le consultant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise d'ordres Interbancaires par télétransmission en date du 20.03.2024 pour un montant de MGA 60,336,000</li> </ul> <p><b>La mission note les observations suivantes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><i>un retard dans la soumission des deux livrables intermédiaire et finale par rapport à l'échéancier contractuel.</i></b></li> <li>- <b><i>Retard dans la non objection du FIDA sur le paiement du livrable finale (E-mail du Directeur pays adressé au Coordonnateur du projet le 13.06.2024)</i></b></li> <li>- <b><i>La mise en oeuvre a dépassé la date d'expiration du contrat le 31.07.2023 sans signature d'un avenant.</i></b></li> <li>- <b><i>Retard dans le paiement de la facture No.15-23/FACT/SAV-AND</i></b></li> </ul> <p><b>Etant donné que la responsabilité de ce contrat est conjointe entre le</b></p>
--	--	--	---

			<i>cabinet de Conseil, DEFIS et FIDA, la mission recommande de faire une analyse du retard dans la soumission des livrables et discuter avec FIDA les résultats de cette analyse et la suite à donner par rapport à la validité du contrat.</i>
--	--	--	---

## Annexe 3 du chapitre V: Listes de contrôle pour les examens a posteriori

### A. Planification de la passation des marchés et registres des contrats: (cf. chapitre V du Manuel relatif à la passation des marchés)

N°	Description	Vérification <sup>22</sup>	Observations
<b>A</b>	<b>Planification de la passation des marchés (pour l'ensemble du plan de passation des marchés)</b>		
1.	Le modèle de plan est-il conforme à celui du FIDA?	OUI	Le projet a préparé son PPM 2023 en utilisant le modèle de plan du FIDA. A partir de 07.06.2023, il a commencé à utiliser OPEN pour la préparation du PPM
2.	Le FIDA a-t-il émis un avis de non- objection concernant la version actuelle du plan?	OUI	
3.	Des dates sont-elles prévues pour tous les marchés à passer?	OUI	
4.	Les dates prévues sont-elles conformes aux processus et méthodes de passation des marchés?	OUI	
5.	Les méthodes de passation des marchés sont-elles conformes au budget estimé pour chaque marché à passer?	OUI	
6.	Le plan de passation des marchés examiné est-il à jour?	OUI	
7.	Combien de <b>mises à jour</b> du plan de passation des marchés en vigueur a- t-on soumis pour l'année?	Aucune	
8.	Combien de <b>mises à niveau</b> du plan de passation des marchés en vigueur a-t-on soumis pour l'année?	4	FIDA N00025743/DEFIS/31743 en date du 25.05.2023 (PPM 2023 initial)  FIDA DEFIS (2000001492)/294 en date du 17.08.2023 (PPM 2023 mis à niveau)  FIDA DEFIS (2000001492)/938 en date du 03.11.2023 (PPM 2023 mis à niveau)

			FIDA (2000001492)/1530 en date du 13.12.2023 (PPM 2023 mis à niveau) DEFIS
			FIDA (2000001492)/5131 en date du 13.05.2024 (PPM 2023 mis à niveau) DEFIS
<b>B</b>	<b>Registre des contrats (pour l'ensemble du projet)</b>		
<b>No</b>	<b>Description</b>	<b>Vérfications<sup>10</sup></b>	<b>Observations</b>
1.	Existe-t-il un registre des contrats?	OUI	Le projet utilise la CMT
2.	Ce registre est-il à jour?	OUI	

**B. Processus de passation des marchés (cf. chapitre V du Manuel relatif à la passation des marchés)**

<b>MDG-2000001492-0170-CS-ICS – Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration de la note conceptuelle sur la stratégie de disengagement et de pérennisation des acquis du Programme.</b>			
<b>Nº</b>	<b>Description</b>	<b>Vérification<sup>11</sup></b>	<b>Observations</b>
<b>A</b>	<b>Processus d'appel d'offres (pour chaque marché examiné)</b>		
1.	L'article figure-t-il dans le plan de passation des marchés?	OUI	MDG-2000001492-0170-CS-ICS (PPM OPEN)
2.	Une demande officielle de passation de marchés est-elle nécessaire pour lancer le processus?	OUI	Une note de présentation signé par le Coordonnateur National en date du 26.09.2023
3.	La méthode proposée dans le plan de passation des marchés est-elle utilisée?	OUI	La méthode utilisée est la ICS
4.	Les mesures prises pour démontrer la réalité de la mise en concurrence sont-elles suffisantes?	OUI	Publication de l'AMI dans: Express le 30.09.2023 et le 04.10.2023 Malaza le 30.09.2023 et le 04.10.2023 Les Nouvelles le 30.09.2023 et le 04.10.2023 Midi le 04.10.2023 et le 07.10.2023  Date d'invitation du candidat classé

<sup>10</sup> Utiliser O pour «oui», N pour «non» et s.o. pour «sans objet». Tous les «non» doivent être justifiés.

<sup>11</sup> Utiliser O pour «oui», N pour «non» et s.o. pour «sans objet». Toutes les réponses négatives doivent être justifiées



			premier:18.12.2023
5.	Les soumissionnaires ont-ils le temps de demander et de recevoir des éclaircissements avant la date limite de soumission?	OUI	<u>AMI:</u> Délai pour demander des éclaircissements: 09.10.2023 au plus tard. Délai de réponse de DEFIS: 12.10.2023 au plus tard.
6.	Les soumissionnaires ont-ils suffisamment de temps pour préparer leurs offres de prix, soumissions et propositions?	OUI	<u>AMI:</u> Date de soumission des manifestations par mail: 16.10.2023 (17 jours y compris la date de publication et la date de soumission) <u>Demande de proposition:</u> Date de soumission de la proposition: 04.01.2024 (18 jours y compris la date de publication et la date de soumission)
7.	S'est-on assuré qu'aucune soumission hors délai n'a été acceptée?	NON	Pas de soumission hors délai
8.	Les montants globaux qui pourront être mis à disposition dans le cadre de marchés de gré à gré pour des achats de faible valeur excèdent-ils le seuil financier prescrit?	Sans objet	
9.	Le processus de soumission des propositions ainsi que l'enregistrement, la conservation et l'ouverture des plis sont conformes aux bonnes pratiques du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	OUI	Les manifestations et la proposition plus tard sont reçues par mail et le projet garde une copie des correspondances
10.	Le processus de soumission des offres ainsi que l'enregistrement, la conservation et l'ouverture des plis sont conformes aux bonnes pratiques du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	Sans Objet	
<b>B</b>	<b>Processus d'évaluation (pour chaque passation de marché)</b>		
1.	L'examen préliminaire a-t-il été réalisé?	OUI	<u>AMI:</u> Sept (7) dossiers de manifestation reçus (PV d'ouverture en date du 16.10.2023) <u>DP:</u> PV d'ouverture en date du 04.01.2024

			La mission note que la période de validité de la proposition est moins que 90 jours comme requis
2.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'examen préliminaire?	Sans Objet	Pas de rejet
3.	La composition du comité de l'évaluation est adéquate (le comité comprend suffisamment de spécialistes techniques) et répond aux normes du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	OUI	Décision No. 28-2023/MINAE/SG/DEFIS en date du 16.10.2023
4.	L'évaluation technique a-t-elle été réalisée?	OUI	<u>AMI:</u> PV d'évaluation des manifestations d'intérêt en date du 04.12.2023 La mission observe une longue période entre la date d'ouverture des soumissions (16.10.2023) et la date de commencement de l'évaluation (20.11.2023)  <u>DP:</u> PV d'évaluation en date du 08.02.2024
5.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'évaluation technique?	OUI	Trois (3) candidats ne sont pas qualifiés suivant les critères émis dans le dossier de DMI
6.	En cas de recours aux méthodes SFQC et SFQ, un rapport d'évaluation technique a-t-il été soumis au FIDA avant l'ouverture de la ou des propositions financières, sans que le Fonds ait émis un avis de non-objection?	Sans objet	
7.	Les soumissionnaires ont-ils été informés des résultats de l'évaluation (technique)?	OUI	Des lettres ont été adressées aux 7 candidats en date du 04.12.2023 sous référence: <u>Pour le Candidat retenu:</u> 222-2023/MINAE/SG/DEFIS <u>Pour les candidats qualifiés mais non retenus:</u> 223-2023/MINAE/SG/DEFIS 224-2023/MINAE/SG/DEFIS 225-2023/MINAE/SG/DEFIS <u>Pour les candidats non retenus:</u> 226-2023/MINAE/SG/DEFIS

			227-2023/MINAE/SG/DEFIS 228-2023/MINAE/SG/DEFIS
8.	Les soumissionnaires ont-ils reçu suffisamment de réponses à leurs demandes d'explications quant aux résultats de l'évaluation (technique)?	Sans objet	Pas de demandes d'explications reçues sur les results communiqués
9.	Les soumissionnaires ont-ils eu assez de temps pour soumettre une réclamation / contestation?	OUI	Délai de dix (10) jours ouvrables pour contester
10.	S'agissant des services de conseil sélectionnés selon les méthodes SFQC, SFQ et SMC, les plis contenant les propositions financières ont-ils fait l'objet d'une ouverture formelle?	OUI	Sans objet pour les manifestations DP: PV d'ouverture en date du 04.01.2024
11.	L'évaluation financière a-t-elle été réalisée correctement?	OUI	AMI: Sans objet DP: PV d'évaluation combiné en date du 08.02.2024 signé par les membres du comité et PV de validation du rapport signé par le CN en date du 09.02.2024.
12.	Lorsque des corrections ont été apportées aux prix / données financières des soumissionnaires, les échanges de correspondance montrent-ils que les intéressés i) en ont été avertis et ii) les ont acceptées	Sans objet	AMI: Sans objet DP: Pas d'erreurs dans la proposition
13.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'évaluation financière?	Sans objet	AMI: Sans objet DP: pas de rejet
14.	S'agissant des services de conseil sélectionnés selon la méthode SFQC, les soumissionnaires ont-ils reçu les résultats de l'évaluation combinée et ont-ils eu suffisamment de temps pour former une réclamation / contestation?	Sans objet	La méthode est la Sélection d'un Consultant Individuel
15.	Des réclamations / contestations ont-elles été reçues? Ont-elles été traitées comme il se doit?	Sans objet	Pas de contestations reçues

16.	Dans le cas où une seule offre / proposition est retenue à l'issue de l'évaluation technique, les activités liées à la passation de marchés que le FPPM a signalé par marquage informatique comme revêtant une importance « substantielle » ont-elles reçu un avis de non-objection du FIDA [uniquement celles ayant fait l'objet d'un signalement?	Sans objet	
<b>C</b>	<b>Attribution du contrat et négociations (pour chaque marché)</b>		
1.	L'attribution du contrat est-elle intervenue après réception de toutes les réclamations / contestations?	OUI	AMI et DP: Délai de 10 jours ouvrables pour contester pour chaque étape
2.	S'est-on assuré que des marchés relatifs à des biens ou travaux n'ont pas fait l'objet de négociations?	Sans objet	
3.	S'est-on assuré que des négociations ont bien eu lieu pour des marchés relatifs à des services de conseil?	OUI	PV de négociation en date du 23.02.2024
4.	Les négociations ont-elles modifié de manière significative i) la portée du contrat, ii) sa durée et iii) les prix fixés?	OUI	La négociation porte sur les 2 aspects technique et financier résultant en une diminution de la proposition financière qui est devenue 54,000,000 MGA au lieu de 59,132,000 MGA
<b>D</b>	<b>Contrat, processus d'administration et de gestion du contrat (pour chaque passation de marché – ou chaque contrat signé si le processus a abouti à la conclusion de plusieurs contrats)</b>		
1.	Informations relatives au contrat: 1.1 Nom de l'entrepreneur / du fournisseur / du consultant 1.2 Montant initial du contrat 1.3 Montant révisé du contrat 1.4 Date de signature du contrat 1.5 Date d'achèvement initialement prévue Date d'achèvement révisée	1.1 Rasamoely ANDRIAMIHAMINTSOA 1.2 MGA 54,000,000. 1.3 Sans objet 1.4 Le 23.02.2024 et la date de l'ordre de service est 11.03.2024 1.5 Le 10.06.2024 (90 jours) 1.6 Sans objet	
2.	Le contrat a-t-il été signé par les deux parties? (Une copie doit figurer dans le dossier.)	OUI	
3.	Une garantie de bonne exécution a-t-elle été présentée conformément à ce qu'exige	Sans objet	

	le contrat?		
4.	Le cas échéant, la garantie de paiement anticipé est-elle adossée à une garantie bancaire?	Sans objet	
5.	Le contrat comporte-t-il les conditions commerciales et contractuelles types requises pour un accord de passation de marché approprié, selon la catégorie dont il relève et la méthode utilisée?	OUI	Le projet utilise le dossier type du FIDA pour un consultant individuel
6.	Les exigences en matière de passation de marchés (mandat, description des services, liste et calendrier des besoins, spécifications techniques) figurant dans le contrat sont-elles conformes à l'offre du soumissionnaire retenu, au rapport d'évaluation et au résultat négocié?	OUI	Ces appendices sont annexes au contrat: i. Mandat et étendue des services ii. Obligations du consultant en matière des rapports iii. Proposition financière négociée iv. CV v. Formulaire d'auto-certification du consultant vi. Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption
7.	Un avenant au contrat a-t-il été établi pour prolonger les délais, injecter des fonds supplémentaires ou élargir la portée du contrat?	Sans objet	
8.	Dans l'affirmative, le FIDA a-t-il émis un avis de non-objection pour chaque avenant entraînant un dépassement des seuils exprimés en pourcentage (pour les marchés soumis à un examen préalable)?	Sans objet	
9.	Les versements ont-ils été effectués dans les délais prévus au contrat?	OUI	
10.	Quel est le montant total des décaissements à ce jour?		MGA 10,800,000
11.	Les documents concernant les paiements figurent-ils dans les fichiers relatifs à la passation des marchés	OUI	Facture No.1/DEFIS/2024 en date du 15.04.2024 pour un montant de MGA 10,800,000 représentant 20% du contrat avec les 2 premiers livrables  PV d'approbation du rapport de démarrage en date du 18.04.2024 signé par le responsable technique en charge du dossier

12.	Les différentes étapes du calendrier des versements ont-elles été respectées? L'état d'exécution du contrat correspond-il concrètement aux versements effectués?	NON	<b>La mission note un retard dans la soumission des livrables. Le rapport du démarrage devra être livré dans 10 jours à compter de la date de l'ordre de Service. Il a été remis le 14.04.2024 Les autres livrables ne sont pas encore remis au projet</b>
13.	S'il est procédé à la totalité du paiement, le contrat a-t-il été exécuté dans son intégralité?	Sans objet	Le contrat est en phase de mise en oeuvre et devra faire l'objet d'un avenant pour amender la période d'exécution du contrat
14.	Les contrôles portant sur les paiements effectués, les biens et services livrés ou les travaux de construction achevés sont-ils consignés dans des registres?	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. Facture No.01/DEFIS/2024 en date du 15.04.2024 pour un montant de MGA 10,800,000 (20% de la Valeur du contrat) certifiée par le responsable technique le 18.04.2024 et le RPM le 23.04.2024</li> <li>ii. PV d'approbation du rapport de démarrage par le responsable technique le 18.04.2024</li> <li>iii. Remise d'ordres interbancaires par télétransmission en date du 24.04.2024</li> </ul>
15.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: le contrat ou l'accord répond-il aux critères d'adéquation? A-t-il été enregistré dans l'outil de suivi des contrats?	Sans objet	
16.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: les services prévus par le contrat / l'accord ont-ils été fournis préalablement à tout paiement?	Sans objet	
17.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: les contrats en aval (conclus entre les organismes d'exécution et des sous-traitants) répondent-ils aux critères d'adéquation et ont-ils été enregistrés dans l'outil de suivi des contrats? L'organisme d'exécution et/ou le sous-traitant respectent-ils les conditions contractuelles? L'UGP possède-t-elle des listes de diffusion pertinentes?	Sans objet	

**23/23-C/CIR/FTU – Recrutement d'un opérateur pour la mise en place/ redynamisation de groupements GVEC-VAGUE 2 dans les pôles sédimentaires Cristalline, IFAHO**

N°	Description	Vérification <sup>12</sup>	Observations
<b>A Processus d'appel d'offres (pour chaque marché examiné)</b>			
1.	L'article figure-t-il dans le plan de passation des marchés?	OUI	23/23-C/CIR/FTU (PPM NOTUS)
2.	Une demande officielle de passation de marchés est-elle nécessaire pour lancer le processus?	NON	
3.	La méthode proposée dans le plan de passation des marchés est-elle utilisée?	OUI	La méthode utilisée est la Qualifications des Consultants (QC)
4.	Les mesures prises pour démontrer la réalité de la mise en concurrence sont-elles suffisantes?	OUI	<p><u>Publication de l'AMI</u> dans: Les Nouvelles le 21.04.2022 et le 23.04.2022</p> <p>Trois (3) cabinets ont soumis une manifestation d'intérêt (PV d'ouverture en date du 06.05.2022)</p> <p><u>DAP:</u> Date d'invitation du Cabinet de Conseil classé premier selon la méthode de passation, ONG AVIA: 22.08.2022 (<b>la mission note une erreur de saisie de la date dans la lettre d'invitation qui devra être lu 22.08.2022 au lieu de 22.09.2022</b>)</p>
5.	Les soumissionnaires ont-ils le temps de demander et de recevoir des éclaircissements avant la date limite de soumission?	OUI	<p><u>AMI:</u> Il est à noter que le projet utilisait le modèle national avant d'utiliser le modèle du FIDA and ce modèle il n'y avait pas de délai pour la demande d'éclaircissements et pour les réponses.</p> <p><u>DAP:</u> Délai pour demander des éclaircissements: cinq (05) jours avant la date limite fixée pour la remise des proposition Délai pour répondre: cinq (05) avant la date limite fixée pour la remise des proposition</p>

<sup>12</sup> Utiliser O pour «oui», N pour «non» et s.o. pour «sans objet». Toutes les réponses négatives doivent être justifiées

6.	Les soumissionnaires ont-ils suffisamment de temps pour préparer leurs offres de prix, soumissions et propositions?	OUI	<u>AMI:</u> Date de soumission des manifestations par mail: 06.05.2022 à 17:00 (16 jours y compris la date de publication et la date de soumission) <u>DAP:</u> Date de soumission de la proposition: 05.09.2022 à 16:00 reportée à 12.09.2022 (22 jours y compris la date de publication et la date de soumission)
7.	S'est-on assuré qu'aucune soumission hors délai n'a été acceptée?	NON	Pas de soumission hors délai
8.	Les montants globaux qui pourront être mis à disposition dans le cadre de marchés de gré à gré pour des achats de faible valeur excèdent-ils le seuil financier prescrit?	Sans objet	
9.	Le processus de soumission des propositions ainsi que l'enregistrement, la conservation et l'ouverture des plis sont conformes aux bonnes pratiques du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	OUI pour AMI	<u>AMI:</u> Les manifestations sont reçues par mail et le projet garde une copie des correspondances. <u>DAP:</u> Pas de register partagé
10.	Le processus de soumission des offres ainsi que l'enregistrement, la conservation et l'ouverture des plis sont conformes aux bonnes pratiques du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	Sans Objet	
<b>B</b>	<b>Processus d'évaluation (pour chaque passation de marché)</b>		
1.	L'examen préliminaire a-t-il été réalisé?	OUI	<u>AMI:</u> Trois (3) dossiers de manifestation reçus (Rapport de qualifications en date du 22.07.2022) <u>DP:</u> PV d'ouverture en date du 05.09.2022 <b><i>La mission note des erreurs dans les informations relatives à l'avis d'appel à manifestation d'intérêt dans le rapport d'évaluation de la proposition quant à la date du lancement de l'AMI et la date de soumission des manifestations et le nombre des manifestations reçues. La mission a pris en</i></b>



			<b>consideration les données du PV d'ouverture des manifestations.</b>
2.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'examen préliminaire?	Sans Objet	Pas de rejet
3.	La composition du comité de l'évaluation est adéquate (le comité comprend suffisamment de spécialistes techniques) et répond aux normes du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	OUI	Décision de nomination des membres du comité d'évaluation en date du 09.05.2022 <b>La mission note que la décision du comité a été émise après la date de soumission des manifestations qui est 05.05.2022</b>
4.	L'évaluation technique a-t-elle été réalisée?	OUI	<u>AMI:</u> Rapport de qualifications en date du 22.07.2022 <b>La mission note une longue période entre la date d'ouverture des manifestations (06.05.2022) et la date du rapport de qualifications (57 jours de retard)</b>  <u>DAP:</u> Rapport d'évaluation en date du 16.12.2022 PV de validation du rapport en date de 19.12.2022 <b>La mission note un retard dans le processus d'évaluation technique notant qu'il s'agit d'une seule proposition (99 jours entre la date de soumission de la proposition (12.09.2022) et la date de validation du rapport d'évaluation (19.12.2022) résultant en un retard de 78 jours</b> Le projet a demandé le 11.11 2022 la prorogation de la validité de l'offre jusqu'à la signature du contrat et le Cabinet a répondu positivement.
5.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'évaluation technique?	Sans Objet	Une seule proposition, selon la méthode de passation adoptée, qui a eu la note de 82.33

6.	En cas de recours aux méthodes SFQC et SFQ, un rapport d'évaluation technique a-t-il été soumis au FIDA avant l'ouverture de la ou des propositions financières, sans que le Fonds ait émis un avis de non- objection?	Sans objet	
7.	Les soumissionnaires ont-ils été informés des résultats de l'évaluation (technique)?	OUI	<p><u>AMI:</u> Des lettres ont été adressées aux 2 cabinets en date du 27.07.2022 sous reference: 135-2022/MINAE/SG/DEFIS/CIR FTU 136-2022/MINAE/SG/DEFIS/CIR FTU</p> <p><u>DAP:</u> Sans objet</p>
8.	Les soumissionnaires ont-ils reçu suffisamment de réponses à leurs demandes d'explications quant aux résultats de l'évaluation (technique)?	Sans objet	Pas de demandes d'explications reçues sur les results communiqués
9.	Les soumissionnaires ont-ils eu assez de temps pour soumettre une réclamation / contestation?	OUI	Délai de dix (10) jours ouvrables pour contester
10.	S'agissant des services de conseil sélectionnés selon les méthodes SFQC, SFQ et SMC, les plis contenant les propositions financières ont-ils fait l'objet d'une ouverture formelle?	Sans objet	
11.	L'évaluation financière a-t-elle été réalisée correctement?	OUI	<p>PV d'ouverture de la proposition financière en date du 22.12.2022</p> <p>Le comité d'évaluation a corrigé les erreurs arithmétique au niveau de l'article IV- frais des déplacements locaux et le montant de la proposition financière est MGA 113,708,000 au lieu de MGA 110,108,000 (Rapport d'évaluation combiné en date du 23.12.2022 et PV de validation en date du 23.12.2022)</p> <p>La mission note que le montant du contrat est celui qui a été lu à la séance d'ouverture et non pas le montant corrigé justifié par le projet que selon la loi nationale, le montant lu ne peut pas être modifié (Article XX du circulaire No. 001-MEF/ARMP/2022 du 18.02.2022) et selon FIDA on ne corrige pas un</p>

			montant pour un contrat forfaitaire étant donné que ce montant inclut tous les prix.
12.	Lorsque des corrections ont été apportées aux prix / données financières des soumissionnaires, les échanges de correspondance montrent-ils que les intéressés i) en ont été avertis et ii) les ont acceptées	NON	
13.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'évaluation financière?	Sans objet	Pas de rejet
14.	S'agissant des services de conseil sélectionnés selon la méthode SFQC, les soumissionnaires ont-ils reçu les résultats de l'évaluation combinée et ont-ils eu suffisamment de temps pour former une réclamation / contestation?	Sans objet	
15.	Des réclamations / contestations ont-elles été reçues? Ont-elles été traitées comme il se doit?	Sans objet	
16.	Dans le cas où une seule offre / proposition est retenue à l'issue de l'évaluation technique, les activités liées à la passation de marchés que le FPPM a signalé par marquage informatique comme revêtant une importance « substantielle » ont-elles reçu un avis de non-objection du FIDA [uniquement celles ayant fait l'objet d'un signalement?	Sans objet	
<b>C</b>	<b>Attribution du contrat et négociations (pour chaque marché)</b>		
1.	L'attribution du contrat est-elle intervenue après réception de toutes les réclamations / contestations?	Sans objet	<u>AMI</u> : Délai de 10 jours ouvrables pour contester pour chaque étape <u>DAP</u> : Sans objet
2.	S'est-on assuré que des marchés relatifs à des biens ou travaux n'ont pas fait l'objet de négociations?	Sans objet	

3.	S'est-on assuré que des négociations ont bien eu lieu pour des marchés relatifs à des services de conseil?	OUI	PV de négociation en date du 16.01.2023
4.	Les négociations ont-elles modifié de manière significative i) la portée du contrat, ii) sa durée et iii) les prix fixés?	OUI	La négociation porte sur les 2 aspects technique et financier. Pas de changement du montant de la proposition financière
<b>D</b>	<b>Contrat, processus d'administration et de gestion du contrat (pour chaque passation de marché – ou chaque contrat signé si le processus a abouti à la conclusion de plusieurs contrats)</b>		
1.	Informations relatives au contrat: 1.1 Nom de l'entrepreneur / du fournisseur / du consultant 1.2 Montant initial du contrat 1.3 Montant révisé du contrat 1.4 Date de signature du contrat 1.5 Date d'achèvement initialement prévue 1.6 Date d'achèvement révisée	Contrat No. 01/2023-MINAE/SG/DEFIS/CIR FTU/C 1.1 ONG AVIA 1.2 MGA 110,108,000 (US\$ 26,454.29). 1.3 Sans objet 1.4 Le 20.02.2023 1.5 Neuf (09) mois hors délai de validation à compter du lendemain de la date de notification de l'ordre de service 1.6 Sans Objet	
2.	Le contrat a-t-il été signé par les deux parties? (Une copie doit figurer dans le dossier.)	OUI	
3.	Une garantie de bonne exécution a-t-elle été présentée conformément à ce qu'exige le contrat?	Sans objet	
4.	Le cas échéant, la garantie de paiement anticipé est-elle adossée à une garantie bancaire?	Sans objet	
5.	Le contrat comporte-t-il les conditions commerciales et contractuelles types requises pour un accord de passation de marché approprié, selon la catégorie dont il relève et la méthode utilisée?	OUI	Le projet utilise le contrat type national qui contient les conditions contractuelles types à l'exception des clauses relatives au droit de FIDA de mener un audit, les clauses relatives au PESEC et au Harcèlement sexuel.
6.	Les exigences en matière de passation de marchés (mandat, description des services, liste et calendrier des besoins, spécifications techniques) figurant dans le contrat sont-elles conformes à l'offre du soumissionnaire retenu, au rapport d'évaluation et au résultat négocié?	OUI	Ces appendices sont annexés au contrat: - Annexe 1- Etat récapitulatif des coûts - Annexe 2- Ventilation des coûts par étape ou phase de réalisation - Annexe 3 – Ventilation de la rémunération forfaitaire

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Annexe 4 – Ventilation des frais divers</li> <li>- Annexe 5 – Etat des sommes versées à des tiers</li> <li>- Annexe 6 – Cahier des prescriptions spéciales</li> <li>- Annexe 7- Termes de Références</li> <li>- Annexe 8- Méthodologie</li> <li>- Annexe 9 – <b>Formulaire d’auto-certification non rempli et signé par le consultant</b></li> <li>- Annexe 10 – Liste du personnel avec CV</li> <li>- Annexe 11- Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption</li> </ul>
7.	Un avenant au contrat a-t-il été établi pour prolonger les délais, injecter des fonds supplémentaires ou élargir la portée du contrat?	Sans objet	
8.	Dans l’affirmative, le FIDA a-t-il émis un avis de non-objection pour chaque avenant entraînant un dépassement des seuils exprimés en pourcentage (pour les marchés soumis à un examen préalable)?	Sans objet	
9.	Les versements ont-ils été effectués dans les délais prévus au contrat?	OUI	
10.	Quel est le montant total des décaissements à ce jour?		MGA 110,108,000
11.	Les documents concernant les paiements figurent-ils dans les fichiers relatifs à la passation des marchés	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Facture No.01/ONGAVIA/2023</u> en date du 24.04.2023 reçu le 15.05.2023 pour un montant de MGA 27,527,000 représentant 25% du contrat après l’approbation du rapport de démarrage approuvée par Chargé des filières et marché Mr. Ifaliako Luisin Fernand Raboto et vérifié par Chargé administrative et financier.</li> <li>- Remise d’ordres interbancaires BRD077/2023 en date du 18.05.2023 pour un montant de MGA 27,527,000</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Facture No.02/ONGAVIA/2023</u> en date du 28.07.2023 reçu le 09.08.2023 pour un montant de MGA 44,043,200 représentant 40% du contrat après l'approbation du rapport de mise en oeuvre approuvée par Chargé des filières et marché Mr. Ifaliako Luisin Fernand Raboto et vérifié par Chargé administrative et financier Mme Lucie RASOAVELO</li> <li>- Remise d'ordres interbancaires BRD108/2023 en date du 11.08.2023 pour un montant de MGA 44,043,200</li> <li>- <u>Facture No.03/ONGAVIA/2023</u> en date du 01.12.2023 reçu le 15.12.2023 pour un montant de MGA 38,537,800 représentant 35% du contrat après l'approbation du rapport final approuvée par Chargé des filières et marché Mr. Ifaliako Luisin Fernand Raboto et vérifié par Chargé administrative et financier Mme Lucie RASOAVELO</li> <li>- Remise d'ordres interbancaires BRD153/2023 en date du 15.12.2023 pour un montant de MGA 38,537,800</li> </ul>
12.	Les différentes étapes du calendrier des versements ont-elles été respectées? L'état d'exécution du contrat correspond-il concrètement aux versements effectués?	OUI	
13.	S'il est procédé à la totalité du paiement, le contrat a-t-il été exécuté dans son intégralité?	OUI	
14.	Les contrôles portant sur les paiements effectués, les biens et services livrés ou les travaux de construction achevés sont-ils consignés dans des registres?	OUI	Factures, Remises d'ordres interbancaires et approbation des livrables
15.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: le contrat ou l'accord répond-il aux critères d'adéquation? A-t-il été enregistré dans l'outil de suivi des contrats?	Sans objet	

16.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: les services prévus par le contrat / l'accord ont-ils été fournis préalablement à tout paiement?	Sans objet	
17.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: les contrats en aval (conclus entre les organismes d'exécution et des sous-traitants) répondent-ils aux critères d'adéquation et ont-ils été enregistrés dans l'outil de suivi des contrats? L'organisme d'exécution et/ou le sous-traitant respectent-ils les conditions contractuelles? L'UGP possède-t-elle des listes de diffusion pertinentes?	Sans objet	

<b>29/22-C/CIR FNR– Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration des plans d'investissement de la filière café arabica dans les régions Amoroni Mania et Haute Matsiatra</b>			
<b>N°</b>	<b>Description</b>	<b>Vérification<sup>13</sup></b>	<b>Observations</b>
<b>A</b>	<b>Processus d'appel d'offres (pour chaque marché examiné)</b>		
1.	L'article figure-t-il dans le plan de passation des marchés?	OUI	29/22-C/CIR FNR (PPM NOTUS)
2.	Une demande officielle de passation de marchés est-elle nécessaire pour lancer le processus?	NON	
3.	La méthode proposée dans le plan de passation des marchés est-elle utilisée?	OUI	La méthode utilisée est la Sélection d'un consultant individuel
4.	Les mesures prises pour démontrer la réalité de la mise en concurrence sont-elles suffisantes?	OUI	Publication de l'AMI dans: Les Nouvelles le 29.09.2022 et 01.10.2022 <b>La mission note que la description des services dans l'AMI n'est pas les mêmes services requis dans le mandat</b> DAP: Date d'invitation du candidat classé premier:10.07.2023 (Réf. 011-2023/MINAE/SG/DEFIS/CIR FNR)
5.	Les soumissionnaires ont-ils le temps de demander et de recevoir des éclaircissements avant la date limite de soumission?	OUI	AMI: Délai pour demander des éclaircissements: 10 jours au plus tard avant la date de soumission des

<sup>13</sup> Utiliser O pour «oui», N pour «non» et s.o. pour «sans objet». Toutes les réponses négatives doivent être justifiées

			<p>manifestations</p> <p>Délai de réponse de DEFIS: dans 3 jours au plus tard avant la date de soumission des manifestations</p> <p><u>DAP:</u></p> <p>Pas de délai spécifié pour la demande d'éclaircissement dans la DAP. Toutefois, le consultant est libre de contacter le projet pour tout éclaircissement avant la date de soumission de sa proposition</p>
6.	Les soumissionnaires ont-ils suffisamment de temps pour préparer leurs offres de prix, soumissions et propositions?	OUI	<p><u>AMI:</u></p> <p>Date de soumission des manifestations par mail: 14.10.2022 (16 jours y compris la date de publication et la date de soumission)</p> <p><u>DAP:</u></p> <p>Date de soumission de la proposition: 25.07.2023 (16 jours y compris la date de publication et la date de soumission)</p>
7.	S'est-on assuré qu'aucune soumission hors délai n'a été acceptée?	OUI	Pas de soumission hors délai
8.	Les montants globaux qui pourront être mis à disposition dans le cadre de marchés de gré à gré pour des achats de faible valeur excèdent-ils le seuil financier prescrit?	Sans objet	
9.	Le processus de soumission des propositions ainsi que l'enregistrement, la conservation et l'ouverture des plis sont conformes aux bonnes pratiques du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	OUI	le projet garde une fiche de reception des manifestations et de l'offre
10.	Le processus de soumission des offres ainsi que l'enregistrement, la conservation et l'ouverture des plis sont conformes aux bonnes pratiques du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	Sans Objet	
<b>B</b>	<b>Processus d'évaluation (pour chaque passation de marché)</b>		



1.	L'examen préliminaire a-t-il été réalisé?	OUI	<p><u>AMI:</u> Dix (10) dossiers de manifestation reçus (PV d'ouverture en date du 14.10.2022) <b>La mission note une erreur de saisie dans le le rapport de qualifications en date du 27.10.2022 où le comité a mentionné que le nombre de candidatures analyses est cinq (05) tandis que le nombre devra être lu dix (10).</b></p> <p><u>DAP:</u> PV d'ouverture en date du 26.07.2023 <b>La mission note une grande période (7 mois et 27 jours) entre la finalisation et validation du rapport de qualifications qui en date du 14.11.2022 et la date d'invitation du consultant classé en premier le 10.07.2023</b></p>
2.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'examen préliminaire?	Sans Objet	Pas de rejet
3.	La composition du comité de l'évaluation est adéquate (le comité comprend suffisamment de spécialistes techniques) et répond aux normes du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	OUI	<p>Décision de nomination en date du 16.08.2023 <b>La mission note que la décision de nomination a été émise après la réception de la proposition</b></p>
4.	L'évaluation technique a-t-elle été réalisée?	OUI	<p><u>AMI:</u> Rapport des qualifications en date du 27.10.2022 PV de validation en date du 14.11.2022</p> <p><u>DAP:</u> Un rapport d'évaluation combine selon la méthode de passation en date du 16.08.2023 PV de validation en date du 16.08.2023 <b>La mission note les observations suivantes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Le comité a omis de remplir les informations dans Tableau 2 et 3 du rapport qui sont des informations relatives à l'invitation et la soumission de la proposition et ouverture des</b></li> </ul>

			<p><i>plis .</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Le comité d'évaluation a utilisé la méthode d'évaluation de la SFQC en utilisant un système de notation non défini dans le DAP</b></li> <li>- <b>Des fautes de saisie sont notées</b></li> <li>- <b>Les déclarations d'impartialité et de confidentialité sont signées à la fin du processus d'évaluation</b></li> </ul>
5.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'évaluation technique?	Sans objet	
6.	En cas de recours aux méthodes SFQC et SFQ, un rapport d'évaluation technique a-t-il été soumis au FIDA avant l'ouverture de la ou des propositions financières, sans que le Fonds ait émis un avis de non-objection?	Sans objet	
7.	Les soumissionnaires ont-ils été informés des résultats de l'évaluation (technique)?	Sans objet	
8.	Les soumissionnaires ont-ils reçu suffisamment de réponses à leurs demandes d'explications quant aux résultats de l'évaluation (technique)?	Sans objet	
9.	Les soumissionnaires ont-ils eu assez de temps pour soumettre une réclamation / contestation?	Sans objet	
10.	S'agissant des services de conseil sélectionnés selon les méthodes SFQC, SFQ et SMC, les plis contenant les propositions financières ont-ils fait l'objet d'une ouverture formelle?	Sans objet	
11.	L'évaluation financière a-t-elle été réalisée correctement?	OUI	<p><u>AMI</u>: Sans objet</p> <p><u>DP</u>: PV d'évaluation combiné en date du 16.08.2023 signé par les membres du comité et PV de validation du rapport signé par le CN du même date</p>
12.	Lorsque des corrections ont été apportées aux prix / données financières des soumissionnaires, les échanges de correspondance montrent-ils que les intéressés i) en ont été avertis et ii) les ont acceptées	Sans objet	<p><u>AMI</u>: Sans objet</p> <p><u>DP</u>: Pas d'erreurs dans la proposition</p>

13.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'évaluation financière?	Sans objet	AMI: Sans objet DP: pas de rejet
14.	S'agissant des services de conseil sélectionnés selon la méthode SFQC, les soumissionnaires ont-ils reçu les résultats de l'évaluation combinée et ont-ils eu suffisamment de temps pour former une réclamation / contestation?	Sans objet	La méthode est la Sélection d'un Consultant Individuel
15.	Des réclamations / contestations ont-elles été reçues? Ont-elles été traitées comme il se doit?	Sans objet	Des avis d'intention d'attribution en date du 24.09.2023 ont été adressés aux candidats leur donnant un délai de dix (10) jours ouvrables pour contester Pas de contestations reçues
16.	Dans le cas où une seule offre / proposition est retenue à l'issue de l'évaluation technique, les activités liées à la passation de marchés que le FPPM a signalé par marquage informatique comme revêtant une importance « substantielle » ont-elles reçu un avis de non-objection du FIDA [uniquement celles ayant fait l'objet d'un signalement?	Sans objet	
<b>C</b>	<b>Attribution du contrat et négociations (pour chaque marché)</b>		
1.	L'attribution du contrat est-elle intervenue après réception de toutes les réclamations / contestations?	OUI	Des avis d'intention d'attribution en date du 24.09.2023 ont été adressés aux candidats leur donnant un délai de dix (10) jours ouvrables pour contester  Pas de contestations reçues  Avis d'attribution en date du 31.10.2023
2.	S'est-on assuré que des marchés relatifs à des biens ou travaux n'ont pas fait l'objet de négociations?	Sans objet	
3.	S'est-on assuré que des négociations ont bien eu lieu pour des marchés relatifs à des	OUI	PV de négociation en date du 24.09.2023

	services de conseil?		
4.	Les négociations ont-elles modifié de manière significative i) la portée du contrat, ii) sa durée et iii) les prix fixés?	OUI	La négociation porte sur les 2 aspects technique et financier résultant en une diminution de la proposition financière qui est devenue MGA 21,850,000 au lieu de 33,093,200 MGA (diminution de MGA 11,243,200 équivalent à 33.97% de l'offre initiale)
<b>D</b>	<b>Contrat, processus d'administration et de gestion du contrat (pour chaque passation de marché – ou chaque contrat signé si le processus a abouti à la conclusion de plusieurs contrats)</b>		
1.	Informations relatives au contrat: 1.1 Nom de l'entrepreneur / du fournisseur / du consultant 1.2 Montant initial du contrat 1.3 Montant révisé du contrat 1.4 Date de signature du contrat 1.5 Date d'achèvement initialement prévue 1.6 Date d'achèvement révisée	Contrat No. 03/23-MINAE/SG/DEFIS/CIRFNR/C 1.1 Aina RAKOTOARIVÉLO 1.2 MGA 21,850,000 1.3 Sans objet 1.4 31.10.2023 1.5 45 jours effectifs étalés sur 90 jours calendaires à compter de la date de signature du contrat (31.10.2023) 1.6 Sans objet	
2.	Le contrat a-t-il été signé par les deux parties? (Une copie doit figurer dans le dossier.)	OUI	
3.	Une garantie de bonne exécution a-t-elle été présentée conformément à ce qu'exige le contrat?	Sans objet	
4.	Le cas échéant, la garantie de paiement anticipé est-elle adossée à une garantie bancaire?	Sans objet	
5.	Le contrat comporte-t-il les conditions commerciales et contractuelles types requises pour un accord de passation de marché approprié, selon la catégorie dont il relève et la méthode utilisée?	OUI	Le projet utilise le dossier type du FIDA pour un consultant individuel
6.	Les exigences en matière de passation de marchés (mandat, description des services, liste et calendrier des besoins, spécifications techniques) figurant dans le contrat sont-elles conformes à l'offre du soumissionnaire retenu, au rapport d'évaluation et au résultat négocié?	OUI	Ces appendices sont annexes au contrat: - Mandat et étendue des services - Obligations du consultant en matière des rapports - Proposition financière négociée - Formulaire d'auto-certification du consultant signé mais non rempli - CV du consultant

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièces administratives</li> <li>- Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption</li> </ul>
7.	Un avenant au contrat a-t-il été établi pour prolonger les délais, injecter des fonds supplémentaires ou élargir la portée du contrat?	Sans objet	
8.	Dans l'affirmative, le FIDA a-t-il émis un avis de non-objection pour chaque avenant entraînant un dépassement des seuils exprimés en pourcentage (pour les marchés soumis à un examen préalable)?	Sans objet	
9.	Les versements ont-ils été effectués dans les délais prévus au contrat?	OUI	
10.	Quel est le montant total des décaissements à ce jour?		MGA 21,850,000
11.	Les documents concernant les paiements figurent-ils dans les fichiers relatifs à la passation des marchés	OUI	<p><u>Facture No.004 DEFIS CIR FNR</u> en date du 02.11.2023 pour un montant de MGA 6,555,000 représentant 30% du contrat contre la soumission et l'approbation du rapport de démarrage. Cette facture est certifié par le chargé des filières et marchés et le CPM.</p> <p>PV de validation du rapport de démarrage en date du 06.11.2023 signé par le le chargé des filières et marchés en charge du dossier</p> <p>Remise d'ordres interbancaires par télétransmission en date du 08.11.2023 pour un montant de MGA 6,555,000</p> <p><u>Facture No.005 DEFIS CIR FNR</u> en date du 12.12.2023 pour un montant de MGA 6,555,000 représentant 30% du contrat contre la soumission et l'approbation du rapport intermédiaire Cette facture est certifié par le chargé des filières et marchés</p> <p>PV de validation du rapport intermédiaire en date du 13.12.2023 signé par le le chargé des filières et marchés en charge du dossier</p>

			<p>Remise d'ordres interbancaires par télétransmission en date du 20.12.2023 pour un montant de MGA 6,555,000</p> <p><u>Facture No.006 DEFIS CIR FNR</u> en date du 21.12.2023 pour un montant de MGA 8,740,000 représentant 40% du contrat contre la soumission et l'approbation du rapport final. Cette facture est certifiée par le chargé des filières et marches et le CPM</p> <p>PV de validation du rapport final en date du 22.12.2023 signé par le lchargé des filières et marchés en charge du dossier</p> <p>Remise d'ordres interbancaires par télétransmission en date du 27.12.2023 pour un montant de MGA 8,740,000</p>
12.	Les différentes étapes du calendrier des versements ont-elles été respectées? L'état d'exécution du contrat correspond-il concrètement aux versements effectués?	OUI	
13.	S'il est procédé à la totalité du paiement, le contrat a-t-il été exécuté dans son intégralité?	OUI	
14.	Les contrôles portant sur les paiements effectués, les biens et services livrés ou les travaux de construction achevés sont-ils consignés dans des registres?	OUI	Les pièces justificatives sont énumérées ci-dessus
15.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: le contrat ou l'accord répond-il aux critères d'adéquation? A-t-il été enregistré dans l'outil de suivi des contrats?	Sans objet	
16.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: les services prévus par le contrat / l'accord ont-ils été fournis préalablement à tout paiement?	Sans objet	

17.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: les contrats en aval (conclus entre les organismes d'exécution et des sous-traitants) répondent-ils aux critères d'adéquation et ont-ils été enregistrés dans l'outil de suivi des contrats? L'organisme d'exécution et/ou le sous-traitant respectent-ils les conditions contractuelles? L'UGP possède-t-elle des listes de diffusion pertinentes?	Sans objet	
-----	--	------------	--

**MDG-2000001492-0232-W-NS – Travaux de rehabilitation et d'extension du bureau de la coordination inter-régionale du programme DEFIS Fianarantsoa**

Nº	Description	Vérification <sup>14</sup>	Observations
<b>A</b>	<b>Processus d'appel d'offres (pour chaque marché examiné)</b>		
1.	L'article figure-t-il dans le plan de passation des marchés?	OUI	MDG-2000001492-0232-W-NS (PPM OPEN)
2.	Une demande officielle de passation de marchés est-elle nécessaire pour lancer le processus?	OUI	PV de prise de décision de relancer le marché qui a été déclaré infructueux pour insuffisance de plis reçus en date du 30.10.2023
3.	La méthode proposée dans le plan de passation des marchés est-elle utilisée?	OUI	La méthode utilisée est la NS (achat au Meilleur prix)
4.	Les mesures prises pour démontrer la réalité de la mise en concurrence sont-elles suffisantes?	OUI	Date d'invitation des entrepreneurs: 14.11.2023 (pour la relance). Trois (03) offres ont été soumis
5.	Les soumissionnaires ont-ils le temps de demander et de recevoir des éclaircissements avant la date limite de soumission?	OUI	Une séance d'information à l'intention des entrepreneurs a été organisée le 23.11.2023
6.	Les soumissionnaires ont-ils suffisamment de temps pour préparer leurs offres de prix, soumissions et propositions?	OUI	Date de soumission des cotations: 28.11.2023 (15 jours y compris la date d'invitation et la date de soumission)
7.	S'est-on assuré qu'aucune soumission hors délai n'a été acceptée?	NON	Pas de soumission hors délai
8.	Les montants globaux qui pourront être mis à disposition dans le cadre de marchés de gré à gré pour des achats de faible valeur excèdent-ils le seuil financier prescrit?	Sans objet	

<sup>14</sup> Utiliser O pour «oui», N pour «non» et s.o. pour «sans objet». Toutes les réponses négatives doivent être justifiées

9.	Le processus de soumission des propositions ainsi que l'enregistrement, la conservation et l'ouverture des plis sont conformes aux bonnes pratiques du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	Sans objet	
10.	Le processus de soumission des offres ainsi que l'enregistrement, la conservation et l'ouverture des plis sont conformes aux bonnes pratiques du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	OUI	i. Fiche de réception des offres ii. PV d'ouverture des plis en date 28.11.2023 à 11.00 am
<b>B</b>	<b>Processus d'évaluation (pour chaque passation de marché)</b>		
1.	L'examen préliminaire a-t-il été réalisé?	OUI	PV d'ouverture en date du 28.11.2023. Le comité d'évaluation a mentionné dans son rapport un "NON" pour les critères environnementaux et sociaux et que des clarifications vont être demandés aux soumissionnaires. En fait, ces clarifications n'ont pas demandées et après vérification de la demande de prix, la mission n'a pa trouvé les critères mentionnés ci-dessus.
2.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'examen préliminaire?	Sans objet	Pas de rejet
3.	La composition du comité de l'évaluation est adéquate (le comité comprend suffisamment de spécialistes techniques) et répond aux normes du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	OUI	Décision en date du 22.12.2023 sans référence
4.	L'évaluation technique a-t-elle été réalisée?	OUI	PV d'évaluation en date du 22.12.2023
5.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'évaluation technique?	Sans objet	Pas de rejet
6.	En cas de recours aux méthodes SFQC et SFQ, un rapport d'évaluation technique a-t-il été soumis au FIDA avant l'ouverture de la ou des propositions financières, sans que le Fonds ait émis un avis de non-objection?	Sans objet	



7.	Les soumissionnaires ont-ils été informés des résultats de l'évaluation (technique)?	Sans objet	
8.	Les soumissionnaires ont-ils reçu suffisamment de réponses à leurs demandes d'explications quant aux résultats de l'évaluation (technique)?	Sans objet	
9.	Les soumissionnaires ont-ils eu assez de temps pour soumettre une réclamation / contestation?	Sans objet	
10.	S'agissant des services de conseil sélectionnés selon les méthodes SFQC, SFQ et SMC, les plis contenant les propositions financières ont-ils fait l'objet d'une ouverture formelle?	Sans objet	
11.	L'évaluation financière a-t-elle été réalisée correctement?	OUI	<p>Correction des offres suivants:</p> <p>Offre de l'entreprise TINA. Le montant total corrigé est 271,148,694.20 MGA au lieu de 271,149,145 MGA (diminution de 450.80 MGA)</p> <p>Offre de l'entreprise ASM. Le montant total corrigé est 289,610,220.76 MGA au lieu de 289,610,687.25 MGA (diminution de 466.49 MGA)</p> <p>Offre de l'entreprise ECA. Le montant total corrigé est 351,809,152.48 MGA au lieu de 351,805,982.15 MGA (Augmentation de 3,170.33 MGA).</p>
12.	Lorsque des corrections ont été apportées aux prix / données financières des soumissionnaires, les échanges de correspondance montrent-ils que les intéressés i) en ont été avertis et ii) les ont acceptées	NON	<b><i>Le comité n'a pas communiqué aux soumissionnaires les corrections apportées. Toutefois, ces corrections sont mentionnées dans les avis d'intention d'attribution</i></b>
13.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'évaluation financière?	Sans objet	Pas de rejet

14.	S'agissant des services de conseil sélectionnés selon la méthode SFQC, les soumissionnaires ont-ils reçu les résultats de l'évaluation combinée et ont-ils eu suffisamment de temps pour former une réclamation / contestation?	Sans objet	
15.	Des réclamations / contestations ont-elles été reçues? Ont-elles été traitées comme il se doit?	Sans objet	Pas de contestations reçues
16.	Dans le cas où une seule offre / proposition est retenue à l'issue de l'évaluation technique, les activités liées à la passation de marchés que le FPPM a signalé par marquage informatique comme revêtant une importance « substantielle » ont-elles reçu un avis de non-objection du FIDA [uniquement celles ayant fait l'objet d'un signalement?	Sans objet	
<b>C</b>	<b>Attribution du contrat et négociations (pour chaque marché)</b>		
1.	L'attribution du contrat est-elle intervenue après réception de toutes les réclamations / contestations?	Sans objet	Avis d'intention d'attribution en date du 28.12.2023 donnant un délai de dix (10) jours ouvrables pour contester. Pas de contestations reçues
2.	S'est-on assuré que des marchés relatifs à des biens ou travaux n'ont pas fait l'objet de négociations?	OUI	Pas de PV de négociations partagé. Pas de négociations
3.	S'est-on assuré que des négociations ont bien eu lieu pour des marchés relatifs à des services de conseil?	Sans objet	
4.	Les négociations ont-elles modifié de manière significative i) la portée du contrat, ii) sa durée et iii) les prix fixés?	Sans objet	
<b>D</b>	<b>Contrat, processus d'administration et de gestion du contrat (pour chaque passation de marché – ou chaque contrat signé si le processus a abouti à la conclusion de plusieurs contrats)</b>		
1.	Informations relatives au contrat: 1.1 Nom de l'entrepreneur / du fournisseur / du consultant 1.2 Montant initial du contrat 1.3 Montant révisé du contrat 1.4 Date de signature du contrat 1.5 Date d'achèvement initialement prévue 1.6 Date d'achèvement révisée	1.1 Entreprise TINA 1.4 MGA 271,148,694.20 1.5 Sans objet 1.4 07.02.2024 et la date de l'ordre de service est 15.02.2024 1.7 19.08.2024 (6 mois à partir de 19.02.2024) 1.6 Sans objet	

2.	Le contrat a-t-il été signé par les deux parties? (Une copie doit figurer dans le dossier.)	OUI	
3.	Une garantie de bonne exécution a-t-elle été présentée conformément à ce qu'exige le contrat?	OUI	<p>Chèque No.0176543 en date du 27.10.2023 pour un montant de 4,500,000 MGA (garantie de soumission) à laquelle l'entrepreneur a rajouté un autre chèque bancaire No.0183468 en date du 03.05.2024 pour un montant de 23,000,000 MGA</p> <p><b>La mission note les observations suivantes:</b>  <b>un retard dans la soumission de la garantie de bonne exécution (Chèque No. 0183468)</b></p> <p><b>La garantie de bonne exécution est présentée sous forme d'un chèque bancaire sans l'ANO du FIDA pour adopter ce modèle de garantie</b></p>
4.	Le cas échéant, la garantie de paiement anticipé est-elle adossée à une garantie bancaire?	Sans objet	Pas de paiement anticipé
5.	Le contrat comporte-t-il les conditions commerciales et contractuelles types requises pour un accord de passation de marché approprié, selon la catégorie dont il relève et la méthode utilisée?	OUI	<p>Le contrat contient les conditions contractuelles types. Cependant, la mission note les observations suivantes:</p> <p><b>i. La Valeur de l'assurance pour la perte des Biens n'est pas indiqué par le projet.</b></p> <p><b>ii. L'assurance partagée par le projet pour ce marché ne correspond pas aux termes du contrat</b></p> <p><b>iii. L'auto-certification n'est pas rempli et signé par l'entrepreneur.</b></p> <p><b>Des recommandations sont faites à ce propos dans le rapport sur la PM.</b></p>

6.	Les exigences en matière de passation de marchés (mandat, description des services, liste et calendrier des besoins, spécifications techniques) figurant dans le contrat sont-elles conformes à l'offre du soumissionnaire retenu, au rapport d'évaluation et au résultat négocié?	OUI	<p>Ces appendices sont annexes au contrat:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Notification de l'attribution</li> <li>ii. Lettre de soumission.</li> <li>iii. Devis quantitatif chiffré</li> <li>iv. Liste du matériel et du personnel de l'entrepreneur</li> <li>v. Spécifications et plans</li> <li>vi. Calendrier d'exécution ou plan de travail</li> <li>vii. Conditions contractuelles spéciales</li> <li>viii. Conditions contractuelles générales</li> <li>ix. Formulaire d'auto-certification</li> <li>x. Formulaire de garantie de bonne exécution</li> </ul>
7.	Un avenant au contrat a-t-il été établi pour prolonger les délais, injecter des fonds supplémentaires ou élargir la portée du contrat?	Sans objet	
8.	Dans l'affirmative, le FIDA a-t-il émis un avis de non-objection pour chaque avenant entraînant un dépassement des seuils exprimés en pourcentage (pour les marchés soumis à un examen préalable)?	Sans objet	
9.	Les versements ont-ils été effectués dans les délais prévus au contrat?	OUI	
10.	Quel est le montant total des décaissements à ce jour?		MGA 84,818,600.66
11.	Les documents concernant les paiements figurent-ils dans les fichiers relatifs à la passation des marchés	OUI	<p><u>Facture No.1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Cette facture en date du 08.04.2024 pour un montant de MGA 84,818,600.66 certifiée par le chargé en infrastructure et par le CPM.</li> <li>ii. Copie du constat de mesures certifié par le chargé en infrastructures du projet le 09.04.2024</li> <li>iii. Deux Copies de remise d'ordre inter-bancaire par teletransmission pour un montant de MGA 42,409,300.33 chacune en</li> </ul>

			<p>date du 07.05.2024</p> <p><u>Facture No.2:</u></p> <p>i. Cette facture en date du 31.05.2024 pour un montant de MGA 46,355,219.57 certifiée par le chargé en infrastructure et par le CPM</p> <p>ii. Copie du constat de mesures certifié par le chargé en infrastructures du projet le 31.05.2024</p>
12.	Les différentes étapes du calendrier des versements ont-elles été respectées? L'état d'exécution du contrat correspond-il concrètement aux versements effectués?	OUI	
13.	S'il est procédé à la totalité du paiement, le contrat a-t-il été exécuté dans son intégralité?	Sans objet	Le contrat est toujours en phase de mise en oeuvre
14.	Les contrôles portant sur les paiements effectués, les biens et services livrés ou les travaux de construction achevés sont-ils consignés dans des registres?	OUI	
15.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: le contrat ou l'accord répond-il aux critères d'adéquation? A-t-il été enregistré dans l'outil de suivi des contrats?	Sans objet	
16.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: les services prévus par le contrat / l'accord ont-ils été fournis préalablement à tout paiement?	Sans objet	
17.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: les contrats en aval (conclus entre les organismes d'exécution et des sous-traitants) répondent-ils aux critères d'adéquation et ont-ils été enregistrés dans l'outil de suivi des contrats? L'organisme d'exécution et/ou le sous-traitant respectent-ils les conditions contractuelles? L'UGP possède-t-elle des listes de diffusion pertinentes?	Sans objet	

**43/21-T/CIRFTU – Travaux de mise en Valeur de 100Ha de terrain dans le district d’AMBOASARY Sud dans le cadre de la lutte contre le Kere**

N°	Description	Vérification <sup>15</sup>	Observations
<b>A Processus d’appel d’offres (pour chaque marché examiné)</b>			
1.	L'article figure-t-il dans le plan de passation des marchés?	OUI	43/21-T/CIRFTU (PPM NOTUS)
2.	Une demande officielle de passation de marchés est-elle nécessaire pour lancer le processus?	OUI	L’avis d’appel d’offre signé par le CIR est considéré comme demande officielle de lancement du processus
3.	La méthode proposée dans le plan de passation des marchés est-elle utilisée?	OUI	AON
4.	Les mesures prises pour démontrer la réalité de la mise en concurrence sont-elles suffisantes?	OUI	Date de parution de l’avis d’appel d’offre: 08.10.2022 - 12.10.2022 et 18.10.2022 dans Les Nouvelles et 18.10.2022 dans: l’Express de Madagascar et Malaza, Une seul (1) offre a été soumise. La mission note que le projet avait lancé au début ce marché en utilisant la demande des prix tel qu’était prévu dans le PPM et il l’a relancé en utilisant l’AON car il n’a pas reçu des offres
5.	Les soumissionnaires ont-ils le temps de demander et de recevoir des éclaircissements avant la date limite de soumission?	NON	Une séance d’information à l’intention des entrepreneurs a été organisée le 24.20.2022 en ligne (Réf. Avis rectificatif en date du 18.10.2022). Délai pour demander des éclaircissements est 5 jours avant la date limite de soumission et le délai de réponse est plus tard 3 jours avant le délai de soumission. <b>La mission note que le délai est assez court et a fait une recommandation à ce propos dans la liste des actions</b>
6.	Les soumissionnaires ont-ils suffisamment de temps pour préparer leurs offres de prix, soumissions et propositions?	OUI	Date de soumission des Offres: 07.11.2022 (31 jours y compris la date de publication et la date de soumission)
7.	S’est-on assuré qu’aucune soumission hors délai n’a été acceptée?	NON	Pas de soumission hors délai

<sup>15</sup> Utiliser O pour «oui», N pour «non» et s.o. pour «sans objet». Toutes les réponses négatives doivent être justifiées

8.	Les montants globaux qui pourront être mis à disposition dans le cadre de marchés de gré à gré pour des achats de faible valeur excèdent-ils le seuil financier prescrit?	Sans objet	
9.	Le processus de soumission des propositions ainsi que l'enregistrement, la conservation et l'ouverture des plis sont conformes aux bonnes pratiques du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	Sans objet	
10.	Le processus de soumission des offres ainsi que l'enregistrement, la conservation et l'ouverture des plis sont conformes aux bonnes pratiques du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. Fiche de réception des offres</li> <li>ii. PV d'ouverture des plis en date 07.11.2022 à 15.00</li> </ul>
<b>B</b>	<b>Processus d'évaluation (pour chaque passation de marché)</b>		
1.	L'examen préliminaire a-t-il été réalisé?	OUI	Rapport d'évaluation en date du 27.12.2022.
2.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'examen préliminaire?	Sans objet	Pas de rejet
3.	La composition du comité de l'évaluation est adéquate (le comité comprend suffisamment de spécialistes techniques) et répond aux normes du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	OUI	Note de Services No. 026-2022/MINAE/SG/DEFIS/CIR FTU en date du 08.11.2022
4.	L'évaluation technique a-t-elle été réalisée?	OUI	Rapport d'évaluation en date du 27.12.2022. Il est à noter que le projet utilisait le modèle de rapport d'évaluation national pour ce marché avant d'adopter plus tard le modèle du FIDA
5.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'évaluation technique?	Sans objet	Pas de rejet. Une seule offre remise et conforme aux dispositions du DAO selon la décision du comité d'évaluation

6.	En cas de recours aux méthodes SFQC et SFQ, un rapport d'évaluation technique a-t-il été soumis au FIDA avant l'ouverture de la ou des propositions financières, sans que le Fonds ait émis un avis de non- objection?	Sans objet	
7.	Les soumissionnaires ont-ils été informés des résultats de l'évaluation (technique)?	Sans objet	
8.	Les soumissionnaires ont-ils reçu suffisamment de réponses à leurs demandes d'explications quant aux résultats de l'évaluation (technique)?	Sans objet	
9.	Les soumissionnaires ont-ils eu assez de temps pour soumettre une réclamation / contestation?	Sans objet	
10.	S'agissant des services de conseil sélectionnés selon les méthodes SFQC, SFQ et SMC, les plis contenant les propositions financières ont-ils fait l'objet d'une ouverture formelle?	Sans objet	
11.	L'évaluation financière a-t-elle été réalisée correctement?	OUI	Pas d'erreurs arithmétiques. Le comité a vérifié la moralité des prix
12.	Lorsque des corrections ont été apportées aux prix / données financières des soumissionnaires, les échanges de correspondance montrent-ils que les intéressés i) en ont été avertis et ii) les ont acceptées	Sans objet	
13.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'évaluation financière?	Sans objet	Pas de rejet
14.	S'agissant des services de conseil sélectionnés selon la méthode SFQC, les soumissionnaires ont-ils reçu les résultats de l'évaluation combinée et ont-ils eu suffisamment de temps pour former une réclamation / contestation?	Sans objet	
15.	Des réclamations / contestations ont-elles été reçues? Ont-elles été traitées comme il se doit?	Sans objet	Un seul soumissionnaire



16.	Dans le cas où une seule offre / proposition est retenue à l'issue de l'évaluation technique, les activités liées à la passation de marchés que le FPPM a signalé par marquage informatique comme revêtant une importance « substantielle » ont-elles reçu un avis de non-objection du FIDA [uniquement celles ayant fait l'objet d'un signalement?	Sans objet	
<b>C</b>	<b>Attribution du contrat et négociations (pour chaque marché)</b>		
1.	L'attribution du contrat est-elle intervenue après réception de toutes les réclamations / contestations?	Sans objet	Une seule offer remise
2.	S'est-on assuré que des marchés relatifs à des biens ou travaux n'ont pas fait l'objet de négociations?	OUI	Pas de PV de négociations partagé. Pas de négociations
3.	S'est-on assuré que des négociations ont bien eu lieu pour des marchés relatifs à des services de conseil?	Sans objet	
4.	Les négociations ont-elles modifié de manière significative i) la portée du contrat, ii) sa durée et iii) les prix fixés?	Sans objet	
<b>D</b>	<b>Contrat, processus d'administration et de gestion du contrat (pour chaque passation de marché – ou chaque contrat signé si le processus a abouti à la conclusion de plusieurs contrats)</b>		
1.	Informations relatives au contrat: 1.1 Nom de l'entrepreneur / du fournisseur / du consultant 1.2 Montant initial du contrat 1.3 Montant révisé du contrat 1.4 Date de signature du contrat 1.5 Date d'achèvement initialement prévue 1.6 Date d'achèvement révisée	Contrat No. 001/2023- MINAE/SG/DEFIS/CIRFTU/T 1.1 Entreprise HAREASY 1.2 MGA 82,060,000 (Dépassement du budget estimative par MGA 2,059,000 représentant 2.5%) 1.3 Sans objet 1.4 07.02.2024 et la date de l'ordre de service est 15.02.2024 1.5 45 jours qui commence dans les sept (7) à compter de la reception de l'ordre de service reçu le 21 Février 2023 1.6 Sans objet	
2.	Le contrat a-t-il été signé par les deux parties? (Une copie doit figurer dans le dossier.)	OUI	

3.	Une garantie de bonne exécution a-t-elle été présentée conformément à ce qu'exige le contrat?	NON	<p><b>Le projet n'a pas demandé de garantie de bonne exécution de 5% du montant du contrat bien que la loi nationale exige cette garantie qui sera retenue par le projet en cas de non-exécution des travaux et qui sera restituée à la réception définitive selon DAO national (clause 7.1 des Cahiers des clauses administratives particulières)</b></p> <p>La retenue de 5% n'est pas applicable vue la nature des travaux requis (laboure) pour lesquels pas de période de garantie.</p>
4.	Le cas échéant, la garantie de paiement anticipé est-elle adossée à une garantie bancaire?	Sans objet	Pas de paiement anticipé
5.	Le contrat comporte-t-il les conditions commerciales et contractuelles types requises pour un accord de passation de marché approprié, selon la catégorie dont il relève et la méthode utilisée?	OUI	Le contrat contient les conditions contractuelles types sauf que l'assurance et la garantie de bonne exécution n'ont pas été demandé par le projet. <b>Il est à noter que le DAO national ne contenait pas encore les dispositions relatives à l'environnement et le projet n'a pas ajouté les dispositions du FIDA relatives aux normes PESEC et les politiques révisées du FIDA</b>
6.	Les exigences en matière de passation de marchés (mandat, description des services, liste et calendrier des besoins, spécifications techniques) figurant dans le contrat sont-elles conformes à l'offre du soumissionnaire retenu, au rapport d'évaluation et au résultat négocié?	OUI	<p>Ces appendices sont annexes au contrat:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Plans</li> <li>ii. Bordereau des prix unitaires</li> <li>iii. Détails quantitatifs et estimatifs</li> <li>iv. Arrêté 738 du 08.04.1961</li> <li>v. Liste des matériels et personnel affectés au chantier</li> <li>vi. Plan d'exécution</li> </ul>
7.	Un avenant au contrat a-t-il été établi pour prolonger les délais, injecter des fonds supplémentaires ou élargir la portée du contrat?	Sans objet	

8.	Dans l'affirmative, le FIDA a-t-il émis un avis de non-objection pour chaque avenant entraînant un dépassement des seuils exprimés en pourcentage (pour les marchés soumis à un examen préalable)?	Sans objet	
9.	Les versements ont-ils été effectués dans les délais prévus au contrat?	OUI	
10.	Quel est le montant total des décaissements à ce jour?		MGA 82,060,000
11.	Les documents concernant les paiements figurent-ils dans les fichiers relatifs à la passation des marchés	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. Facture No.001/HRS/2023 en date du 24.04.2023 pour un montant de MGA 82,060,000 certifiée par le chargé en infrastructure et par le CPM.</li> <li>ii. Copie du constat de mesures certifié par le chargé en infrastructures du projet le 28.04.2023 et signé par les bénéficiaires et le technician responsable de la zone (CGEAF)<sup>16</sup></li> <li>iii. Une copie de remise d'ordre inter-bancaire par télétransmission pour un montant de MGA 82,060,000 en date du 18.05.2023</li> <li>iv. PV de reception en date du 19.04.2023 signé par la Commission de réception</li> </ul>
12.	Les différentes étapes du calendrier des versements ont-elles été respectées? L'état d'exécution du contrat correspond-il concrètement aux versements effectués?	OUI	
13.	S'il est procédé à la totalité du paiement, le contrat a-t-il été exécuté dans son intégralité?	OUI	
14.	Les contrôles portant sur les paiements effectués, les biens et services livrés ou les travaux de construction achevés sont-ils consignés dans des registres?	OUI	Mentionnés au point 11 ci-dessus

<sup>16</sup> Conseiller en gestion des exploitants agricoles familiales

15.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: le contrat ou l'accord répond-il aux critères d'adéquation? A-t-il été enregistré dans l'outil de suivi des contrats?	Sans objet	
16.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: les services prévus par le contrat / l'accord ont-ils été fournis préalablement à tout paiement?	Sans objet	
17.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: les contrats en aval (conclus entre les organismes d'exécution et des sous-traitants) répondent-ils aux critères d'adéquation et ont-ils été enregistrés dans l'outil de suivi des contrats? L'organisme d'exécution et/ou le sous-traitant respectent-ils les conditions contractuelles? L'UGP possède-t-elle des listes de diffusion pertinentes?	Sans objet	

**Réf.07/23-F/CIR-FTU – Fourniture et Livraison de matériels informatiques et téléphoniques pour la CIR FTU en 2 lots: Lot 1 - 7 ordinateurs portables et Lot 2- 13 téléphones portables pour les nouveaux recrues**

N°	Description	Vérification <sup>17</sup>	Observations
<b>A</b>	<b>Processus d'appel d'offres (pour chaque marché examiné)</b>		
1.	L'article figure-t-il dans le plan de passation des marchés?	OUI	PPM NOTUS
2.	Une demande officielle de passation de marchés est-elle nécessaire pour lancer le processus?		Le projet explique que la validation des spécifications techniques est considérée comme une demande de lancement du processus
3.	La méthode proposée dans le plan de passation des marchés est-elle utilisée?	OUI	La méthode utilisée est la NS (achat au Meilleur prix)
4.	Les mesures prises pour démontrer la réalité de la mise en concurrence sont-elles suffisantes?	OUI	Le projet a envoyé le 12.07.2023 par e-mail aux fournisseurs dans leur registre leur informant de l'opportunité du marché et s'ils sont intéressés à participer avant d'établir la liste restreinte Date d'invitation de huit (8) fournisseurs: 28.08.2023 Trois (03) offres ont été soumises

<sup>17</sup> Utiliser O pour «oui», N pour «non» et s.o. pour «sans objet». Toutes les réponses négatives doivent être justifiées

5.	Les soumissionnaires ont-ils le temps de demander et de recevoir des éclaircissements avant la date limite de soumission?	OUI	Demande d'éclaircissement sur la demande des prix au plus tard 5 jours avant la date limite de soumission sans préciser l'échéance de réponse du projet.
6.	Les soumissionnaires ont-ils suffisamment de temps pour préparer leurs offres de prix, soumissions et propositions?	OUI	Date de soumission des cotations: 12.09.2023 (15 jours y compris la date d'invitation et la date de soumission)
7.	S'est-on assuré qu'aucune soumission hors délai n'a été acceptée?	NON	Pas de soumission hors délai
8.	Les montants globaux qui pourront être mis à disposition dans le cadre de marchés de gré à gré pour des achats de faible valeur excèdent-ils le seuil financier prescrit?	Sans objet	
9.	Le processus de soumission des propositions ainsi que l'enregistrement, la conservation et l'ouverture des plis sont conformes aux bonnes pratiques du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	Sans objet	
10.	Le processus de soumission des offres ainsi que l'enregistrement, la conservation et l'ouverture des plis sont conformes aux bonnes pratiques du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	OUI	<u>LOT 1:</u> i. Fiche de réception des cotations ii. PV d'ouverture des plis en date 12.09.2023 à 11.00 am
<b>B</b>	<b>Processus d'évaluation (pour chaque passation de marché)</b>		
1.	L'examen préliminaire a-t-il été réalisé?	OUI	Pour les 2 lots. 2 PVs d'ouverture, un pour chaque lot en date du 12.09.2023
2.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'examen préliminaire?	Sans objet	Pas de rejet pour les lots
3.	La composition du comité de l'évaluation est adéquate (le comité comprend suffisamment de spécialistes techniques) et répond aux normes du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	OUI	Pour les 2 lots: Note de Services No. 104 Bis-2023/MINAE/SG/DEFIS/CIRFTU en date du 13.09.2023 <b>La mission note que la date de la décision de nomination est du 13.09.2023 (1 jour après l'ouverture des plis). Une recommandation est faite à ce propos dans la liste des actions</b>
4.	L'évaluation technique a-t-elle été réalisée?	OUI	Un PV d'évaluation pour chaque lot en date du 29.09.2023

5.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'évaluation technique?	OUI	Les raisons sont indiqués dans le rapport et sont objectives. <u>Lot 1:</u> Deux offres ont été déclaré non conforme techniquement. <u>Lot 2:</u> Un offer a été déclaré non conforme techniquement
6.	En cas de recours aux méthodes SFQC et SFQ, un rapport d'évaluation technique a-t-il été soumis au FIDA avant l'ouverture de la ou des propositions financières, sans que le Fonds ait émis un avis de non-objection?	Sans objet	
7.	Les soumissionnaires ont-ils été informés des résultats de l'évaluation (technique)?	Sans objet	
8.	Les soumissionnaires ont-ils reçu suffisamment de réponses à leurs demandes d'explications quant aux résultats de l'évaluation (technique)?	Sans objet	
9.	Les soumissionnaires ont-ils eu assez de temps pour soumettre une réclamation / contestation?	Sans objet	
10.	S'agissant des services de conseil sélectionnés selon les méthodes SFQC, SFQ et SMC, les plis contenant les propositions financières ont-ils fait l'objet d'une ouverture formelle?	Sans objet	
11.	L'évaluation financière a-t-elle été réalisée correctement?	Sans objet	Pas d'erreurs arithmétiques pour les 2 lots
12.	Lorsque des corrections ont été apportées aux prix / données financières des soumissionnaires, les échanges de correspondance montrent-ils que les intéressés i) en ont été avertis et ii) les ont acceptées	Sans objet	
13.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'évaluation financière?	Sans objet	Pas de rejet après l'évaluation financière. Un rapport d'évaluation pour chaque lot en date du 29.09.2023 et PV de validation pour chaque lot en date le 02.10.2023 signé par le Coordonnateur inter-régional (CIR)

14.	S'agissant des services de conseil sélectionnés selon la méthode SFQC, les soumissionnaires ont-ils reçu les résultats de l'évaluation combinée et ont-ils eu suffisamment de temps pour former une réclamation / contestation?	Sans objet	
15.	Des réclamations / contestations ont-elles été reçues? Ont-elles été traitées comme il se doit?	Sans objet	Pas de contestations reçues
16.	Dans le cas où une seule offre / proposition est retenue à l'issue de l'évaluation technique, les activités liées à la passation de marchés que le FPPM a signalé par marquage informatique comme revêtant une importance « substantielle » ont-elles reçu un avis de non-objection du FIDA [uniquement celles ayant fait l'objet d'un signalement?	Sans objet	
<b>C</b>	<b>Attribution du contrat et négociations (pour chaque marché)</b>		
1.	L'attribution du contrat est-elle intervenue après réception de toutes les réclamations / contestations?	OUI	Avis d'intention d'attribution pour chaque lot en date du 09.10.2023 donnant un délai de dix (10) jours ouvrables pour contester. Pas de contestations reçues
2.	S'est-on assuré que des marchés relatifs à des biens ou travaux n'ont pas fait l'objet de négociations?	Sans objet	
3.	S'est-on assuré que des négociations ont bien eu lieu pour des marchés relatifs à des services de conseil?	Sans objet	
4.	Les négociations ont-elles modifié de manière significative i) la portée du contrat, ii) sa durée et iii) les prix fixés?	Sans objet	
<b>D</b>	<b>Contrat, processus d'administration et de gestion du contrat (pour chaque passation de marché – ou chaque contrat signé si le processus a abouti à la conclusion de plusieurs contrats)</b>		
1.	Informations relatives au contrat: 1.1 Nom de l'entrepreneur / du fournisseur / du consultant 1.2 Montant initial du contrat 1.3 Montant révisé du contrat 1.4 Date de signature du contrat 1.5 Date d'achèvement initialement prévue 1.6 Date d'achèvement révisée	<u>Lot 1: Contrat No. 001/2023-</u> <u>MINAE/SG/DEFIS/CIRFTU/F</u> 1.1 THE ROOTS CYBER 1.2 MGA 38,996,580 1.3 Sans objet 1.4 23.10.2023 et la date de l'ordre de service est 15.02.2024 1.5 Trente (30) jours à compter de la réception de l'ordre de service qui en date du 19.12.2023	

		1.6 Sans objet	
		<u>Lot 2: Contrat No. 002/2023-MINAE/SG/DEFIS/CIRFTU/F</u>	
		1.1 THE ROOTS CYBER	
		1.2 MGA 20,987,110	
		1.3 Sans objet	
		1.4 23.10.2023 et la date de l'ordre de service est 15.02.2024	
		1.5 Trente (30) jours à compter de la réception de l'ordre de service qui en date du 19.12.2023	
		1.6 Sans objet	
2.	Le contrat a-t-il été signé par les deux parties? (Une copie doit figurer dans le dossier.)	OUI	
3.	Une garantie de bonne exécution a-t-elle été présentée conformément à ce qu'exige le contrat?	Sans objet	Le projet n'a pas demandé une garantie de bonne exécution pour les 2 contrats
4.	Le cas échéant, la garantie de paiement anticipé est-elle adossée à une garantie bancaire?	Sans objet	Pas de paiement anticipé pour les 2 contrats
5.	Le contrat comporte-t-il les conditions commerciales et contractuelles types requises pour un accord de passation de marché approprié, selon la catégorie dont il relève et la méthode utilisée?	OUI	<u>Lot 1 &amp; Lot 2:</u> Le contrat contient les conditions contractuelles types. Cependant, la mission note <b>le contractant a signé le formulaire mais n'a pas coché les cases</b> <b>Une recommandation est faite à ce propos dans le rapport sur la PM.</b>
6.	Les exigences en matière de passation de marchés (mandat, description des services, liste et calendrier des besoins, spécifications techniques) figurant dans le contrat sont-elles conformes à l'offre du soumissionnaire retenu, au rapport d'évaluation et au résultat négocié?	OUI	<u>Lot 1 &amp; Lot 2</u> Les appendices annexés au contrat sont: i. Conditions contractuelles spécifiques ii. Bordereau des prix iii. Spécifications techniques iv. Bordereau des quantités et calendrier de livraison v. Formulaire d'auto-certification vi. Politique du FIDA en matière de prévention et de repression du harcèlement sexuel



			<b>La mission note que le formulaire de soumission manque du contrat bien que le fournisseur l'a présenté dans son offre. Une recommandation est faite à ce propos dans la liste des actions</b>
7.	Un avenant au contrat a-t-il été établi pour prolonger les délais, injecter des fonds supplémentaires ou élargir la portée du contrat?	Sans objet	
8.	Dans l'affirmative, le FIDA a-t-il émis un avis de non-objection pour chaque avenant entraînant un dépassement des seuils exprimés en pourcentage (pour les marchés soumis à un examen préalable)?	Sans objet	
9.	Les versements ont-ils été effectués dans les délais prévus au contrat?	OUI	
10.	Quel est le montant total des décaissements à ce jour?		<u>Lot 1:</u> MGA 38,996,580  <u>Lot 2:</u> MGA 20,987,110
11.	Les documents concernant les paiements figurent-ils dans les fichiers relatifs à la passation des marchés	OUI	<u>Lot 1:</u> i. Facture No.012/023 en date du 27.12.2023 pour un montant de MGA 38,996,580. ii. Bon de livraison No.012/023 iii. PV de reception en date du 26.12.2023 signé par 4 représentant du programme DEFIS et le gérant du fournisseur. iv. Remise d'ordres interbancaires BRD007/2024 en date du 16.01.2024 pour un montant de MGA 38,996,580 <u>Lot 2:</u> i. Facture No.013/023 en date du 27.12.2023 pour un montant de MGA 20,987,110. ii. Bon de livraison No.013/023 iii. PV de reception en date du 26.12.2023 signé par 4 représentant du programme DEFIS et le gérant du fournisseur. iv. Remise d'ordres interbancaires

			BRD008/2024 en date du 16.01.2024 pour un montant de MGA 20,987,110
12.	Les différentes étapes du calendrier des versements ont-elles été respectées? L'état d'exécution du contrat correspond-il concrètement aux versements effectués?	OUI	
13.	S'il est procédé à la totalité du paiement, le contrat a-t-il été exécuté dans son intégralité?	OUI	
14.	Les contrôles portant sur les paiements effectués, les biens et services livrés ou les travaux de construction achevés sont-ils consignés dans des registres?	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. Bon de livraison No.013/023</li> <li>ii. PV de réception en date du 26.12.2023 signé par 4 représentant du programme DEFIS et le gérant du fournisseur.</li> <li>iii. Remise d'ordres interbancaires BRD008/2024 en date du 16.01.2024 pour un montant de MGA 20,987,110</li> </ul>
15.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: le contrat ou l'accord répond-il aux critères d'adéquation? A-t-il été enregistré dans l'outil de suivi des contrats?	Sans objet	
16.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: les services prévus par le contrat / l'accord ont-ils été fournis préalablement à tout paiement?	Sans objet	
17.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: les contrats en aval (conclus entre les organismes d'exécution et des sous-traitants) répondent-ils aux critères d'adéquation et ont-ils été enregistrés dans l'outil de suivi des contrats? L'organisme d'exécution et/ou le sous-traitant respectent-ils les conditions contractuelles? L'UGP possède-t-elle des listes de diffusion pertinentes?	Sans objet	

***Réf.03/23-F/CIR-MNK – Acquisition et livraison de fourniture de Bureau et de produits d'entretien pour la CIR Manakara***

<b>N°</b>	<b>Description</b>	<b>Vérification<sup>18</sup></b>	<b>Observations</b>
-----------	--------------------	----------------------------------	---------------------

<sup>18</sup> Utiliser O pour «oui», N pour «non» et s.o. pour «sans objet». Toutes les réponses négatives doivent être justifiées

A	Processus d'appel d'offres (pour chaque marché examiné)		
1.	L'article figure-t-il dans le plan de passation des marchés?	OUI	PPM NOTUS
2.	Une demande officielle de passation de marchés est-elle nécessaire pour lancer le processus?	NON	
3.	La méthode proposée dans le plan de passation des marchés est-elle utilisée?	OUI	La méthode utilisée est la NS (achat au Meilleur prix)
4.	Les mesures prises pour démontrer la réalité de la mise en concurrence sont-elles suffisantes?	OUI	Date d'invitation de six (6) fournisseurs: 29.08.2023 Quatre (04) offres ont été soumises
5.	Les soumissionnaires ont-ils le temps de demander et de recevoir des éclaircissements avant la date limite de soumission?	OUI	Demande d'éclaircissement sur la demande des prix au plus tard 5 jours avant la date limite de soumission sans préciser l'échéance de réponse du projet. Le projet a reçu une demande d'éclaircissement le 31.08.2023 et a répondu à tous les fournisseurs le 7.09.2023
6.	Les soumissionnaires ont-ils suffisamment de temps pour préparer leurs offres de prix, soumissions et propositions?	OUI	Date de soumission des cotations: 13.09.2023 (16 jours y compris la date d'invitation et la date de soumission)
7.	S'est-on assuré qu'aucune soumission hors délai n'a été acceptée?	NON	Pas de soumission hors délai
8.	Les montants globaux qui pourront être mis à disposition dans le cadre de marchés de gré à gré pour des achats de faible valeur excèdent-ils le seuil financier prescrit?	Sans objet	
9.	Le processus de soumission des propositions ainsi que l'enregistrement, la conservation et l'ouverture des plis sont conformes aux bonnes pratiques du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	Sans objet	
10.	Le processus de soumission des offres ainsi que l'enregistrement, la conservation et l'ouverture des plis sont conformes aux bonnes pratiques du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	OUI	i. Fiche de réception des cotations ii. PV d'ouverture des plis en date 13.09.2023 à 11.00 am
B	Processus d'évaluation (pour chaque passation de marché)		

1.	L'examen préliminaire a-t-il été réalisé?	OUI	Un rapport d'évaluation en date du 13.11.2023
2.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'examen préliminaire?	Sans objet	Pas de rejet
3.	La composition du comité de l'évaluation est adéquate (le comité comprend suffisamment de spécialistes techniques) et répond aux normes du Guide pratique de passation des marchés du FIDA.	OUI	Décision de nomination No.02-2023/MINAE/SG/DEFIS/CIRMNK en date du 04.09.2023
4.	L'évaluation technique a-t-elle été réalisée?	OUI	Un PV d'évaluation en date du 13.11.2023
5.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'évaluation technique?	Sans objet	
6.	En cas de recours aux méthodes SFQC et SFQ, un rapport d'évaluation technique a-t-il été soumis au FIDA avant l'ouverture de la ou des propositions financières, sans que le Fonds ait émis un avis de non-objection?	Sans objet	
7.	Les soumissionnaires ont-ils été informés des résultats de l'évaluation (technique)?	Sans objet	
8.	Les soumissionnaires ont-ils reçu suffisamment de réponses à leurs demandes d'explications quant aux résultats de l'évaluation (technique)?	Sans objet	
9.	Les soumissionnaires ont-ils eu assez de temps pour soumettre une réclamation / contestation?	Sans objet	
10.	S'agissant des services de conseil sélectionnés selon les méthodes SFQC, SFQ et SMC, les plis contenant les propositions financières ont-ils fait l'objet d'une ouverture formelle?	Sans objet	
11.	L'évaluation financière a-t-elle été réalisée correctement?	OUI	Le comité a corrigé les erreurs arithmétiques
12.	Lorsque des corrections ont été apportées aux prix / données financières des soumissionnaires, les échanges de correspondance montrent-ils que les intéressés i) en ont été avertis et ii) les ont acceptées	NON	Une recommandation est faite à ce propos dans la liste des actions

13.	Des raisons objectives et valables justifient-elles le rejet d'offres ou de propositions au stade de l'évaluation financière?	Sans objet	<p>Pas de rejet après l'évaluation financière.</p> <p>La mission note une longue période dans le processus d'évaluation (62 jours entre la date de soumission et celle du rapport d'évaluation) et PV de validation en date le 15.11.2023 signé par le Coordonnateur inter-régional (CIR). Il est à noter que le projet a demandé une prorogation du délai de validité des offres pour 30 jours le 15.11.2023. Trois des fournisseurs ont accepté tandis que un n'a pas répondu.</p>
14.	S'agissant des services de conseil sélectionnés selon la méthode SFQC, les soumissionnaires ont-ils reçu les résultats de l'évaluation combinée et ont-ils eu suffisamment de temps pour former une réclamation / contestation?	Sans objet	
15.	Des réclamations / contestations ont-elles été reçues? Ont-elles été traitées comme il se doit?	Sans objet	Pas de contestations reçues
16.	Dans le cas où une seule offre / proposition est retenue à l'issue de l'évaluation technique, les activités liées à la passation de marchés que le FPPM a signalé par marquage informatique comme revêtant une importance « substantielle » ont-elles reçu un avis de non-objection du FIDA [uniquement celles ayant fait l'objet d'un signalement?	Sans objet	
<b>C</b>	<b>Attribution du contrat et négociations (pour chaque marché)</b>		
1.	L'attribution du contrat est-elle intervenue après réception de toutes les réclamations / contestations?	OUI	<p>Avis d'intention d'attribution en date du 28.11.2023 donnant un délai de dix (10) jours ouvrables pour contester.</p> <p>Pas de contestations reçues</p>
2.	S'est-on assuré que des marchés relatifs à des biens ou travaux n'ont pas fait l'objet de négociations?	Sans objet	

3.	S'est-on assuré que des négociations ont bien eu lieu pour des marchés relatifs à des services de conseil?	Sans objet	
4.	Les négociations ont-elles modifié de manière significative i) la portée du contrat, ii) sa durée et iii) les prix fixés?	Sans objet	
<b>D</b>	<b>Contrat, processus d'administration et de gestion du contrat (pour chaque passation de marché – ou chaque contrat signé si le processus a abouti à la conclusion de plusieurs contrats)</b>		
1.	Informations relatives au contrat: 1.1 Nom de l'entrepreneur / du fournisseur / du consultant 1.2 Montant initial du contrat 1.3 Montant révisé du contrat 1.4 Date de signature du contrat 1.5 Date d'achèvement initialement prévue 1.6 Date d'achèvement révisée	<u>Contrat</u> _____ <u>No.</u> _____ 006/2023- <u>MINAE/SG/DEFIS/CIRMNK/F</u> 1.1 Entreprise Qualité 1.2 MGA 21,358,750 1.3 Sans objet 1.4 15.12.2023 et la date de l'ordre de service est 29.12.2023 1.5 Vingt (20) jours à compter du lendemain de la réception de l'ordre de service 1.6 Sans objet	
2.	Le contrat a-t-il été signé par les deux parties? (Une copie doit figurer dans le dossier.)	OUI	
3.	Une garantie de bonne exécution a-t-elle été présentée conformément à ce qu'exige le contrat?	Sans objet	
4.	Le cas échéant, la garantie de paiement anticipé est-elle adossée à une garantie bancaire?	Sans objet	Pas de paiement anticipé
5.	Le contrat comporte-t-il les conditions commerciales et contractuelles types requises pour un accord de passation de marché approprié, selon la catégorie dont il relève et la méthode utilisée?	OUI	Le contrat contient les conditions contractuelles types. Cependant, la mission note <b>le contractant a signé le formulaire mais n'a pas coché les cases du</b> <b>Une recommandation est faite à ce propos dans la liste des actions.</b>
6.	Les exigences en matière de passation de marchés (mandat, description des services, liste et calendrier des besoins, spécifications techniques) figurant dans le contrat sont-elles conformes à l'offre du soumissionnaire retenu, au rapport d'évaluation et au résultat négocié?	OUI	Les appendices annexés au contrat sont: i. Conditions contractuelles spécifiques ii. Bordereau des prix iii. Spécifications techniques iv. Bordereau des quantités et calendrier de livraison

			v. Formulaire d'auto-certification <b><i>La mission note que le formulaire de soumission manque du contrat bien que le fournisseur l'a présenté dans son offer. Une recommandation est faite à ce propos dans la liste des actions</i></b>
7.	Un avenant au contrat a-t-il été établi pour prolonger les délais, injecter des fonds supplémentaires ou élargir la portée du contrat?	Sans objet	
8.	Dans l'affirmative, le FIDA a-t-il émis un avis de non-objection pour chaque avenant entraînant un dépassement des seuils exprimés en pourcentage (pour les marchés soumis à un examen préalable)?	Sans objet	
9.	Les versements ont-ils été effectués dans les délais prévus au contrat?	OUI	
10.	Quel est le montant total des décaissements à ce jour?		MGA 21,059,728 après deduction d'un montant de MGA 299,022 pour pénalité de retard
11.	Les documents concernant les paiements figurent-ils dans les fichiers relatifs à la passation des marchés	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. Facture No.001/2024 en date du 15.02.2024 mais reçu le 23.04.2024 pour un montant de MGA 21,059,728 après deduction d'un montant de MGA 299,022 pour pénalité de retard</li> <li>ii. Bon de livraison No.001/2025 en date du 15.02.2024</li> <li>iii. PV de reception en date du 15.02.2024 signé par 3 représentant du programme DEFIS et le gérant du fournisseur.</li> <li>iv. Remise d'ordres interbancaires en date du 25.04.2024 pour un montant de MGA 21,059,728</li> </ul>
12.	Les différentes étapes du calendrier des versements ont-elles été respectées? L'état d'exécution du contrat correspond-il concrètement aux versements effectués?	OUI	

13.	S'il est procédé à la totalité du paiement, le contrat a-t-il été exécuté dans son intégralité?	OUI	
14.	Les contrôles portant sur les paiements effectués, les biens et services livrés ou les travaux de construction achevés sont-ils consignés dans des registres?	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. Bon de livraison No.001/2025 en date du 15.02.2024</li> <li>ii. PV de reception en date du 15.02.2024 signé par 3 représentant du programme DEFIS et le gérant du fournisseur.</li> <li>iii. Remise d'ordres interbancaires en date du 25.04.2024 pour un montant de MGA 21,059,728</li> </ul>
15.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: le contrat ou l'accord répond-il aux critères d'adéquation? A-t-il été enregistré dans l'outil de suivi des contrats?	Sans objet	
16.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: les services prévus par le contrat / l'accord ont-ils été fournis préalablement à tout paiement?	Sans objet	
17.	S'agissant des contrats conclus avec un organisme d'exécution: les contrats en aval (conclus entre les organismes d'exécution et des sous-traitants) répondent-ils aux critères d'adéquation et ont-ils été enregistrés dans l'outil de suivi des contrats? L'organisme d'exécution et/ou le sous-traitant respectent-ils les conditions contractuelles? L'UGP possède-t-elle des listes de diffusion pertinentes?	Sans objet	



**A. Classement des documents Liste de contrôle des documents**

Examen du système de classement des documents relatifs aux passations de marchés menées dans le cadre des projets ainsi que de la facilité de récupération des documents. La meilleure pratique exige que chaque cas ou activité de passation de marchés ait son propre dossier séparé dans lequel les registres sont correctement conservés et sont codés dans l'ordre chronologique. Cette liste doit être complétée pour chaque contrat faisant l'objet d'un contrôle a posteriori

	<i>MDG-200000149-2-0170-CS-ICS</i>	<i>No. 23/23-C/CIR/FTU</i>	<i>No. 29/22-C/CIR FNR</i>	<i>No. 22/2023-C/UCP</i>	<i>MDG-2000001492-0132-CS-SSS</i>	<i>No. 07/23-F/CIR-FTU</i>	<i>No. 03/23-F/CIR-MNK</i>	<i>MDG-2000001492-0232-W-NS</i>	<i>No.43/21-T/CIRFTU</i>
Un classeur ou un dossier distinct est consacré à chaque activité de passation de marché	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Les dossiers sont conservés par ordre chronologique	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Une copie de l'annonce publiée ou de la liste restreinte (le cas échéant) a été archivée	OUI	OUI	OUI	Copie d'invitation	Sans objet	OUI	OUI	OUI	OUI
Une copie des documents de présélection et dossiers d'appel d'offres publiés et de tous amendements, extensions ou	OUI	OUI	OUI	Pas d'AMI. Une liste restreinte approuvée par FIDA	Sans objet	OUI	OUI	OUI	OUI

éclaircissements demandés a été archivée									
Le procès-verbal de l'ouverture des plis signé par toutes les personnes présentes a été archivé	OUI	OUI	OUI	OUI	Sans objet	OUI	OUI	OUI	OUI
Une copie complète de chaque soumission reçue et évaluée ainsi que des éclaircissements demandés et des réponses fournies a été archivée	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Une copie du rapport d'évaluation a été archivée	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Les procès-verbaux signés de toutes les réunions concernant la passation du marché, notamment des séances à l'intention des soumissionnaires et des réunions de négociation, lorsque de telles rencontres ont lieu, ont été inclus dans le dossier	PV d'évaluation et PV de négociation	PV d'évaluation et PV de négociation	PV d'évaluation et PV de négociation	PV de négociation	PV de négociation	NON	NON	NON	NON
L'avis d'attribution du marché a été archivé	OUI	OUI	OUI	OUI	Sans objet	OUI	OUI	OUI	OUI
Toute lettre d'acceptation de la soumission adressée au fournisseur, à	Sans objet	Sans objet	Pas de lettre	Pas de lettre d'acceptation	Pas de lettre	OUI	OUI	OUI	OUI

l'entrepreneur ou au consultant			d'acceptat ion		d'acceptat ion				
Le contrat signé et l'acceptation du contrat ont été archivés	OUI pour le contrat. Pas d'acceptation du contrat	OUI pour le contrat. Pas d'acceptation du contrat	OUI pour le contrat. Pas d'acceptat ion du contrat	OUI pour la convention. Pas d'acceptation du contrat	OUI pour le contrat. Pas d'acceptat ion du contrat	OUI	OUI	OUI	OUI
Les éventuelles modifications du contrat ont été ajoutées au dossier y compris les NO du FIDA	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Tous les échanges relatifs au contrat entre l'entité acheteuse et un fournisseur, entrepreneur ou consultant ont été inclus dans le dossier	Ordre de services	Ordre de services	Ordre de services	Ordre de services	OUI	Ordre de services	Ordre de services	Ordre de services	Ordre de Services
Les documents postérieurs à la signature du contrat concernant l'exécution des obligations contractuelles, en particulier les photocopies des garanties bancaires ou des garanties de paiement, ont été inclus dans dossier	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Garanties de soumission Pas de Garantie de bonne exécution requise	Garanties de soumission Pas de Garantie de bonne exécution requise	OUI	Pas de Garantie de bonne exécution requise
Les procès-verbaux signés de toutes les réunions concernant la gestion du contrat, y compris des réunions	Pas de PV partagés pour les réunions	Pas de PV partagés pour les réunions	Pas de PV partagés pour les réunions	Pas de PV partagés pour les réunions	Pas de PV partagés pour les réunions	Pas de PV partagés pour les réunions	Pas de PV partagés pour les réunions	Pas de PV partagés pour les réunions	Pas de PV partagés pour les réunions

consacrées à l'avancement ou à l'examen du contrat, sont archivés									
Les bons de livraison de fournitures signés ou, dans le cas de services ou de travaux prévus au contrat, les certificats d'achèvement signés, y compris tout document attestant de l'exécution du marché, ont été archivés	Des livrables	Des livrables	Des livrables	Des livrables	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Des copies de toutes les factures relatives aux travaux, services ou fournitures, y compris des documents attestant que le montant des paiements demandés a été vérifié et fournissant des précisions sur les paiements effectifs autorisés, ont été archivées	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Les copies des tableaux ou des relevés des versements, attestant de la bonne gestion de tous les paiements effectués, ont été archivées	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Copies de toutes les soumissions et de toutes les décisions de l'autorité d'approbation appropriée concernant la passation des marchés, y compris l'approbation des documents d'appel d'offres, l'approbation du ou des rapports d'évaluation, l'attribution du contrat, l'approbation des documents contractuels et des modifications de contrat et toute décision de suspendre ou annuler la procédure de passation de marché sont archivées	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Des copies de toutes les réclamations faites par l'Entité de passation des marchés concernant toute garantie, non-garantie, pénurie, dommages et autres réclamations sur le Fournisseur sous contrat ou sur l'Entité de passation des marchés sont au dossier	Pas de réclamation	Pas de réclamation	Pas de réclamation	Pas de réclamation	Sans objet	Pas de réclamation	Pas de réclamation	Pas de réclamation	Pas de réclamation
Dans le cas d'un examen préalable du FIDA, toutes les copies	Sans objet	Sans objet	Sans objet	OUI	OUI	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet



de l'avis de non-objection du FIDA sont archivées									
Toute autre communication relative aux marchés en question, y compris la correspondance interne de l'entité, est archivée	Pas de correspondances internes partagées	Pas de correspondances internes partagées	Pas de correspondances internes partagées	Pas de correspondances internes partagées	Pas de correspondances internes partagées	Pas de correspondances internes partagées	Pas de correspondances internes partagées	Pas de correspondances internes partagées	Pas de correspondances internes partagées

## Annexe 4 - Liste des Marchés sans avenant pour CPU

<i>Numéro de contrat</i>	<i>Date de signature du contrat</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Type de passation de marchés</i>	<i>Méthode de passation des marchés</i>	<i>Vérification préalable/postérieure</i>	<i>Date de début du contrat</i>	<i>Date de fin initiale</i>	<i>Montant initial</i>	<i>Date de fin modifiée sans avenant</i>	<i>État du contrat</i>	<i>Situation actuelle partagée par le projet (03.06.2023)</i>
N° 04/20-MAEP/SG/D EFIS/Conv	25-sept-20	GIZ	Services–Consultants	SED	PRIOR	05-oct-20	04-oct-21	US\$ 130,597	30-sept-23	En cours de mise en œuvre	Clôturé. Un autre memorandum d'entente est prévu dans le PPM (pas de transfert monétaire) pour prendre en charge par chaque entité des dépenses de formation
002/2022-MINAE/SG/DEFIS/U CP/C	09-mai-22	INGENOSYA	Services–Consultants	QC	POST	19-mai-22	19/05/2023	MGA 138 082 320	29-déc-23	En cours de mise en œuvre. Un avenant de délai sans montant est en cours de préparation, suite au retard de la mise en place de la base.	Contrat suspendu, en attendant l'entente sur le personnel de remplacement et la prise en compte des délais de validation du Programme dans le délai d'implémentation du contrat

002/2021- MAEP/SG/D EFIS/F	11-mars-21	Sté SOFTWELL	Services– Non- consultants	SED	PRIOR	22-mars-21	21-mars-23	MGA 208 443 355	21-mars-24	En cours de mise en œuvre. <b>La modification de la date résulte d'une mauvaise saisie initiale sur CMT.</b> Le délai du contrat est de 3 ans	Un avenant a été signé le 15 mars 2024 pour prolonger l'exécution du contrat jusqu'au 30 juin 2024
----------------------------------	------------	-----------------	----------------------------------	-----	-------	------------	------------	--------------------	------------	---	--



## Liste des Marchés sans avenant pour la CIR Fianarantsoa

Numéro de contrat	Date de signature du contrat	Fournisseur	Type de passation de marchés	Vérification préalable/postérieure	Date de début du contrat	Date de fin initiale	Montant initial en MGA	État du contrat	Situation actuelle partagée par le projet (03.06.2023)
02-2021/MAEP/SG/DEFIS/CIR-FNR/ASS	23-fév-21	Association ASASOA	Services–Consultants	POST	09-mars-21	09-juin-21	23,271,000.00	En suspension en attente du début d'un autre marché	Contrat clôturé. Les activités sont basculées dans le cadre du partenariat avec l'OIT dans le PPM 2024.
014/2022-MINAE/SG/DEFIS/CIRFNR/Conv.	01 Aug 2022	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable Ihorombe représentée par Monsieur RAZAKAMAHANORO Z.Lala Arlali	Partenaires de mise en œuvre	PRIOR	01 Aug 2022	31-juil-23	19,992,200.00	En cours de mise en œuvre. Projet de lettre de mise de mise en demeure	Convention clôturée
03-2021/MAEP/SG/DEFIS/CIR-FNR/ASS	23 Feb 2021	Association AJIPAD,	Services–Consultants	POST	11-mars-21	11-juin-21	23,940,000.00	En attente du lancement du marché des travaux	Contrat clôturé. Les activités sont basculées dans le cadre du partenariat avec l'OIT dans le PPM 2024.
001/2022-MINAE/SG/DEFIS/CIRFNR/C	10-mars-22	Bureau d'études TEFY, représenté par son Directeur M. RAZAFINDRATSIMA Rija Arivelo	Services–Consultants	POST	18 Apr 2022	19 Dec 2022	91,545,000.00	En attente du lancement du marché des travaux	Pas d'avenant fait, mais en cours de préparation. La 2 <sup>e</sup> phase du contrat (contrôle et surveillance) n'a pas encore

<i>Numéro de contrat</i>	<i>Date de signature du contrat</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Type de passation de marchés</i>	<i>Vérification préalable/postérieure</i>	<i>Date de début du contrat</i>	<i>Date de fin initiale</i>	<i>Montant initial en MGA</i>	<i>État du contrat</i>	<i>Situation actuelle partagée par le projet (03.06.2023)</i>
									commencé : les travaux y afférents sont programmés dans le PPM 2024
002/2022-MINAE/SG/DEFIS/CI RFNR/T	04 May 2022	Entreprise ECGF RAKOTOZANDRY, Représenté par RAKOTOZANDRY Basile, sis à Ambalamarina Mahazengy, Lot 047 A/3405 Fianarantsoa	Travaux	PRIOR	25 May 2022	07 May 2023	1,609,721,882.00	En cours de mise en œuvre	Avenant de régularisation et d'actualisation des prix en demande d'ANO auprès du FIDA. Les travaux sont déjà réceptionnés provisoirement
001/2022-MINAE/SG/DEFIS/CI RFNR/T	24-janv-22	Entreprise ECGF RAKOTOZANDRY, Représenté par RAKOTOZANDRY Basile, sis à Ambalamarina Mahazengy, Lot 047 A/3405 Fianarantsoa	Travaux	PRIOR	14-mars-22	12-juil-22	2,241,905,407.00	En cours de mise en œuvre	Avenant de régularisation et d'actualisation des prix en demande d'ANO auprès du FIDA. Les travaux sont déjà réceptionnés provisoirement
006-2021/MAEP/SG/DEFIS/CIR-FNR/FRT	31-mars-21	Entreprise MEJA	Biens	POST	31-mars-21	01 May 2021	24,384,648.75	Suspendu. Lettre de désistement de l'entreprise	Contrat clôturé

<i>Numéro de contrat</i>	<i>Date de signature du contrat</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Type de passation de marchés</i>	<i>Vérification préalable/postérieure</i>	<i>Date de début du contrat</i>	<i>Date de fin initiale</i>	<i>Montant initial en MGA</i>	<i>État du contrat</i>	<i>Situation actuelle partagée par le projet (03.06.2023)</i>
036-2020/MAEP/SG/DEFI S/CIR-FNR/C	06-juil-20	La Société Andrin&#39;ny Fambolena sy Fiompiana (AFAFI SARL), représenté par Mr. RAKOTONIAINA Justion Michel, sis à Fianarantsoa I à l&#39;avenue Alphonse RAKOTOZAFY	Services–Non-consultants	PRIOR	06-juil-20	06 May 2022	80,175,400.00	En cours de mise en œuvre	Avenant de délai pour prolongation de 8 mois Contrat clôturé après bilan et rapport final.
004/2022-MINAE/SG/DEFIS/CI RFNR/T	26-juil-22	Entreprise NIRINA, représenté par Mme RAVELONJANAHARY Hajanirina Jeanne Claudia Lot VG 36 Ampivarotanomby Ambositra	Travaux	POST	01 Feb 2023	01-juin-23	659,333,551.51	En cours de mise en œuvre	Un avenant de régularisation et d'actualisation des prix a déjà eu l'ANO du FIDA. Les travaux sont déjà réceptionnés provisoirement
005-2021/MAEP/SG/DEFI S/CIR-FNR/FRT	31-mars-21	Entreprise AINASOA,	Biens	POST	31-mars-21	01 May 2021	27,637,150.00	Suspendu	Contrat clôturé. Les activités sont basculées dans le cadre du partenariat avec l'OIT dans le PPM 2024.
01-2020/MAEP/SG/DEFI S/CIR-FNR/BE	11 Feb 2020	Bureau d&#39;étude EC PLUS, représenté par Monsieur RAKOTONDRATSIMA Hery,	Services–Consultants	POST	11 Feb 2020	21-juil-20	202,560,000.00	En suspension en attente du début d'un autre marché	Contrat clôturé (pour non faisabilité des travaux)

<i>Numéro de contrat</i>	<i>Date de signature du contrat</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Type de passation de marchés</i>	<i>Vérification préalable/postérieure</i>	<i>Date de début du contrat</i>	<i>Date de fin initiale</i>	<i>Montant initial en MGA</i>	<i>État du contrat</i>	<i>Situation actuelle partagée par le projet (03.06.2023)</i>
		Lot: II A 147 Bis Nanisana ladiambola							
003-2022/MINAE/SG/DEFIS/CIR-FNR/C	21-mars-22	Fikambanana'ny Mpamboly Ovy sy Tongolo (OPR FIMPAO), représenté(e) par RAMARA Jean Marie Vianney	Services – Non consultants	POST	05 Apr 2022	29-juin-23	54,180,000.00	En cours de mise en œuvre	Avenant de délai de 110j établi et signé
012/2022-MINAE/SG/DEFIS/CIMINAE/SG/DEFIS/CIRFNR/Conv.	01 Aug 2022	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable Amoron&#39;iMania représentée par Madame RAKOTOMAHAFALY Herinirina Gilbertine,	Partenaires de	PRIOR	01 Aug 2022	31-juil-23	19,992,200.00	En cours de mise en œuvre	Convention clôturée après bilan et rapport final
01-2021/MAEPS/SG/DEFIS/CIR-FNR/ASS	15 Feb 2021	Groupement d'Association MIARINA, SPID, MIANTSO et ACCADEMIS	Services–Consultants	POST	17 Feb 2021	19 May 2021	44,105,250.00	En suspension en attente du début d'un autre marché	Contrat clôturé. Les activités sont basculées dans le cadre du partenariat avec l'OIT dans le PPM 2024.
003/2022-MINAE/SG/DEFIS/CIRFNR/Conv.	04 Apr 2022	Fikambanana'ny Mpamboly Ovy sy Tongolo (OPR FIMPAO), représenté(e) par RAMARA Jean Marie Vianney, sis à immeuble TTM Enceinte de la DRAE Ihorombe Fanj	Services – Non consultants	POST	05 Apr 2022	29-juin-23	54,180,000.00	En cours de mise en œuvre	Doublon (avec ligne 12)

<i>Numéro de contrat</i>	<i>Date de signature du contrat</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Type de passation de marchés</i>	<i>Vérification préalable/postérieure</i>	<i>Date de début du contrat</i>	<i>Date de fin initiale</i>	<i>Montant initial en MGA</i>	<i>État du contrat</i>	<i>Situation actuelle partagée par le projet (03.06.2023)</i>
004/2022-MINAE/SG/DEFIS/CIRF NR/Conv.	04 Apr 2022	Fikambanana'ny Mpamboly Ovy sy Tongolo (OPR FIMPAO), représenté(e) par RAMARA Jean Marie Vianney, sis à immeuble TTM Enceinte de la DRAE Ihorombe Fanj	Services–Non-consultants	POST	05 Apr 2022	29-juin-23	34,821,700.00	En cours de mise en œuvre	Convention clôturée après bilan et rapport final
004/2022-MINAE/SG/DEFIS/CI RFNR/T	26-juil-22	Entreprise NIRINA, représenté par Mme RAVELONJANAHARY Hajanirina Jeanne Claudia Lot VG 36 Ampivarotanomby Ambositra	Travaux	POST	01 Feb 2023	01-juin-23	659,333,551.51	En cours de mise en œuvre	Doublon (avec ligne 9)

**Liste des Marchés sans avenant pour la CIR Fort-Dauphin**

<i>Numéro de contrat</i>	<i>Date de signature du contrat</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Type de passation de marchés</i>	<i>Vérification préalable/postérieure</i>	<i>Date de début du contrat</i>	<i>Date de fin initiale</i>	<i>Montant initial en MGA</i>	<i>Date de fin modifiée sans avenant</i>	<i>État du contrat</i>	<i>Situation actuelle partagée par le projet</i>
004/2022 - MINAE/S G/DEFIS /CI RFTU/T	04 May 2022	Entreprise MAMISOA	Travaux	POST	21 Oct 2022	20 Jan 2023	213,720,965.00	05 Jun 2023	En cours de mise en œuvre. Travaux en retard. Entreprise	Par rapport à l'OS n 1, la date fin contrat initiale était le 26 Janvier 2023 ; <b>Un avenant de délai de 22 jours a été signé le 24 Janvier 2023</b> <u>Comptage des délais d'exécution du contrat</u> OS n 1 : 21/10/22 Date de réception : 24/10/22 Prise d'effet OS : 7 jours à compter de la date de réception Date de démarrage effectif : 30/10/22 Délai d'exécution travaux : 90 jours Date fin initial : 26/01/23 Demande de prolongation de délai reçue le 16/01/23 en raison de décalage de la date d'implantation et la coupure fréquente de la RN13 Avenant de délai de 22 jours signé le 24/01/23 OS n 2 sur l'avenant :

<i>Numéro de contrat</i>	<i>Date de signature du contrat</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Type de passation de marchés</i>	<i>Vérification préalable/postérieure</i>	<i>Date de début du contrat</i>	<i>Date de fin initiale</i>	<i>Montant initial en MGA</i>	<i>Date de fin modifiée sans avenant</i>	<i>État du contrat</i>	<i>Situation actuelle partagée par le projet</i>
										<p>27/01/23  Prise d'effet OS n 2 : 3/02/23  Date fin modifiée : 25/02/23  1ere Demande arrêt de chantier au passage du cyclone FREDDY le 5/03/23  OS n 3 suspension le 6/03/23  Demande de reprise : 27/03/23  OS N 4 reprise : 28/03/23  Délai suspendu entre la date de prise d'effet de l'OS n 3 et l'OS n 4 : 23 jours  2° demande arrêt de chantier suite au retour du cyclone FREDDY le 27/03/23  OS N 5 : 3/04/23  Demande de reprise : 25/04/23  OS n 6 reprise : 26/04/23  Délai suspendu entre la date de prise d'effet de l'OS n 5 et l'OS n 6 : 13 jours  Cumul délai suspendu : 36 jours au total  Demande de réception technique : 30/05/23</p>

<i>Numéro de contrat</i>	<i>Date de signature du contrat</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Type de passation de marchés</i>	<i>Vérification préalable/postérieure</i>	<i>Date de début du contrat</i>	<i>Date de fin initiale</i>	<i>Montant initial en MGA</i>	<i>Date de fin modifiée sans avenant</i>	<i>État du contrat</i>	<i>Situation actuelle partagée par le projet</i>
										Réception technique : le 22/06/23 Une pénalité de retard de 38 jours a été appliquée à la facture du dernier attachement suite au calcul des délais effectivement consommés entre les OS et les délais écoulés à la date de l'attachement. <b>Travaux en attente réception définitive Statut TRAITE sur CMT</b>
008/2022- MINAE/ SG/DEFIS/ CI RFTU/F	21 Nov 2022	ANDRIAMA SINORO Ilda Josette	Biens	POST	14 Dec 2022	29 Dec 2022	57,500,000.00	30 Mar 2023	En cours de mise en œuvre. Fournitures réceptionnées le 11/02/23, avec retard dû en partie à la coupure de la route	<b>Aucun avenant effectué.</b> La facture a été frappée d'une pénalité de retard malgré les justifications apportées par le fournisseur. <b>Marché déjà clôturé sur CMT</b>
10-20 /MAEP/S G/DEFIS /CIR FTU/CO NV	09 Jun 2020	ORN ANOSY, Esokaka Fort- Dauphin, Villa DALY 1ère étage	Partenaires de mise en œuvre	PRIOR	09 Jun 2020	09 Jun 2022	1,083,995,466.00	31 Dec 2022	En cours de mise en œuvre. Les prestations objet de la convention sont terminées depuis 2021,	<b>Aucun avenant n'a été effectué</b> Malgré les différents rappels, les pièces justificatives relatives à certaines dépenses effectuées ne sont pas remises au Programme jusqu'à



<i>Numéro de contrat</i>	<i>Date de signature du contrat</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Type de passation de marchés</i>	<i>Vérification préalable/postérieure</i>	<i>Date de début du contrat</i>	<i>Date de fin initiale</i>	<i>Montant initial en MGA</i>	<i>Date de fin modifiée sans avenant</i>	<i>État du contrat</i>	<i>Situation actuelle partagée par le projet</i>
									mais plusieurs pièces justificatives des avances émises ne sont pas encore produites jusqu'à présent, empêchant la clôture	ce jour. Le passage de l'audit au mois de Mai 2024 a recommandé le remboursement des dépenses non justifiées <b>Marché déjà clôturé sur CMT</b>
N° 003/2023- MINAE/SG/DEFIS/CI RFTU/T	01 Feb 2023	Entreprise PHANIA	Travaux	POST	01 Feb 2023	03 Apr 2023	163,842,400.00		En cours de mise en œuvre. Travaux Labour avec paiement à la réception. Lettre de rappel suite retard. Avancement 65% au 14/04/23	<b>Aucun avenant n'a été effectué</b> car l'entreprise a demandé un arrêt de chantier le 13/04/23 en raison du passage du cyclone FREDDY empêchant le déploiement des tracteurs.  <b><u>Comptage des délais d'exécution du contrat</u></b> OS n 1 : 23/02/23 Date de réception OS : 25/02/23 Prise d'effet de l'OS : 7 jours à compter de la réception Démarrage effectif des travaux :

<i>Numéro de contrat</i>	<i>Date de signature du contrat</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Type de passation de marchés</i>	<i>Vérification préalable/postérieure</i>	<i>Date de début du contrat</i>	<i>Date de fin initiale</i>	<i>Montant initial en MGA</i>	<i>Date de fin modifiée sans avenant</i>	<i>État du contrat</i>	<i>Situation actuelle partagée par le projet</i>
										<p>3/03/23            Délai d'exécution : 45 jours            1ere demande arrêt de chantier en raison du passage du cyclone FREDDY : le 5/03/23            OS n 2 suspension délai : 6/03/23            Demande de reprise : 24/03/23            OS n 3 reprise après suspension de 22 jours : 27/03/23            2° demande arrêt : 13/04/23 : Retour cyclone FREDDY            OS n 4 : suspension de délai : 14/04/23            Demande de reprise après suspension de 8 jours : 19/04/23            OS n 5 reprise : 19/04/23            Date fin contrat modifiée après les suspensions de délai de 30 jours au total : 16 Mai 2023            Demande de réception : 12 Mai 2023            Réception : 23/06/23</p>

<i>Numéro de contrat</i>	<i>Date de signature du contrat</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Type de passation de marchés</i>	<i>Vérification préalable/postérieure</i>	<i>Date de début du contrat</i>	<i>Date de fin initiale</i>	<i>Montant initial en MGA</i>	<i>Date de fin modifiée sans avenant</i>	<i>État du contrat</i>	<i>Situation actuelle partagée par le projet</i>
										(en raison de l'attente de disponibilité des techniciens) <b>Marché déjà clôturé sur CMT</b>

## Liste des Marchés sans avenant pour la CIR Manakara

Numer o de contrat	Date de signature du contrat	Fournisseur	Type de passation de marchés	Vérificatio n préalable/postérieure	Date de début du contrat	Date de fin initiale	Montant initial en MGA	Montant modifié en MGA	Date de fin modifiée sans avenant	État du contrat	Situation actuelle partagée par le projet
N° 01-2021/MAEP/DEFIS/CIRMNK/C	20 Apr 2021	GEO ECO CONSULT	Services–Consultants	PRIOR	30 Apr 2021	15 Aug 2021	32,000,000.00			Suspendu	Ce contrat s’agit d’un contrat complémentaire, et nous n’avons plus établi un autre avenant en plus. La Prestation du bureau d’études s’est terminée depuis 2021 pour dépassement du délai d’intervention des agents de surveillance du BE. En outre l’exécution des travaux ont été perturbés par le confinement, le retard de paiement (problème de trésorerie), qui ont engendré des retards
N°10/2021-MINAE/SG/DEFIS/CIRMNK/C	28 Mar 2022	BUREAU D’ETUDES ECC	Services–Consultants	POST	08 Apr 2022	30 Sep 2022	284,370,000.00	284,370,000.00	31 Déc. 2024	En cours de mise en œuvre. Travaux non programmés	Prestation clôturée au niveau études, les travaux et prestation de Contrôle et surveillance sont confiés à l’UNOPS
N°105/2021-MINAE/SG/DEFIS/CIRMNK/C	31 Dec 2021	RAVELOARISON Arnaud	Services–Consultants	POST	08 Mar 2023	08 Jun 2023	9,870,000.00			En cours de mise en œuvre. En attente paiement	Prestation payée au prorata des travaux effectués Situation 2023 : travaux résiliés

Numéro de contrat	Date de signature du contrat	Fournisseur	Type de passation de marchés	Vérification préalable/postérieure	Date de début du contrat	Date de fin initiale	Montant initial en MGA	Montant modifié en MGA	Date de fin modifiée sans avenant	État du contrat	Situation actuelle partagée par le projet
N°104/2021-MINAE/SG/DEIFS/CIR MNK/C	31 Dec 2021	ANDRIAMIHA JARIVO NY Bernadin	Services-Consultants	POST	14 Jun 2022	13 Sep 2022	9,870,000.00		15 May 2023	En cours de mise en œuvre. Arrêt de chantier depuis le 11Août 2022 suite à la coupure de pont qui mène vers le site	Prestation du consultant arrêtée depuis l'arrêt de chantier du 09/08/2022 (au lieu de 11/08/2022) L'équipe de Génie rural de la DRAE a appuyé le programme pour la surveillance et contrôle des travaux depuis la reprise des travaux (07/11/2022)
N°93/2021-MINAE/SG/DEIFS/CIR MNK/C	29 Dec 2021	HENRI Berthin (tuteur miel) OP AINA	Services-Non-consultants	POST	29 Déc. 2021	30 Sep 2022	1,840,000.00	1,840,000.00	31 May 2023	En cours de mise en œuvre. En attente livraison kit MCV	Avenant 1 signé le 31/08/2022(délai) Avenant 2 signé le 12/12/2022 (délai) Avenant 3 signé le 27/02/2023 (délai) Jusqu'au 31/07/2023 Fin de la prestation : juin 2023  Prestation effectuée
N°95/2021-MINAE/SG/DEIFS/CIR MNK/C	29 Dec 2021	ANDRIANARISON Yan Smith (tuteur miel) OP Manevasoa 2	Services-Non-consultants	POST	29 Déc. 2021	30 Sep 2022	1,840,000.00	1,840,000.00	31 May 2023	En cours de mise en œuvre. En attente livraison kit MCV	Avenant 1 signé le 31/08/2022(délai) Avenant 2 signé le 12/12/2022 (délai) Avenant 3 signé le 27/02/2023 (délai) Jusqu'au 31/07/2023 Fin de la prestation : juin 2023  Prestation effectuée

<i>Numero de contrat</i>	<i>Date de signature du contrat</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Type de passation de marchés</i>	<i>Vérification préalable/postérieure</i>	<i>Date de début du contrat</i>	<i>Date de fin initiale</i>	<i>Montant initial en MGA</i>	<i>Montant modifié en MGA</i>	<i>Date de fin modifiée sans avenant</i>	<i>État du contrat</i>	<i>Situation actuelle partagée par le projet</i>
N°40/2021-MINAE/SG/DEIFS/CIR MNK/C	28 Dec 2021	RAJERISON Drymi (tuteur miel) OP SOAFANIRIANA,	Services–Non-consultants	POST	28 Dec 2021	30 Sep 2022	1,840,000.00	1,890,000.00	31 May 2023	En cours de mise en œuvre. En attente livraison kit MCV	Avenant 1 signé le 31/08/2022 (délai et montant de 50 000 Ar), Avenant 2 signé le 12/12/2022 (délai) Avenant 3 signé le 27/02/2023 (délai) Jusqu'au 31/05/2023  Fin de la prestation : Mai 2023  Situation : Prestation effectuée
N°78/2021-MINAE/SG/DEIFS/CIR MNK/C	29 Dec 2021	RALAINGITA Roch Phillipon Brécard (tuteur miel) OP MORARANO	Services–Non-consultants	POST	29 Dec 2021	30 Sep 2022	1,840,000.00	1,840,000.00	31 May 2023	En cours de mise en œuvre. En attente livraison kit MCV	Avenant 1 signé le 31/08/2022(délai) Avenant 2 signé le 12/12/2022 (délai) Avenant 3 signé le 27/02/2023 (délai) Jusqu'au 31/07/2023 Fin de la prestation : juin 2023  Prestation effectuée
N°45/2021-MINAE/SG/DEFIS/CIR MNK/C	28 Dec 2021	HERINIRINA Jean Claude (tuteur miel) OP Amborobe,	Services–Non-consultants	POST	28 Dec 2021	30 Sep 2022	1,840,000.00	1,890,000.00	31 May 2023	En cours de mise en œuvre	Avenant 1 signé le 31/08/2022 (délai et montant de 50 000 Ar), Avenant 2 signé le 12/12/2022 (délai) Avenant 3 signé le 27/02/2023 (délai) Jusqu'au 31/05/2023  Fin de la prestation : Mai 2023


Número de contrat	Date de signature du contrat	Fournisseur	Type de passation de marchés	Vérification préalable/postérieure	Date de début du contrat	Date de fin initiale	Montant initial en MGA	Montant modifié en MGA	Date de fin modifiée sans avenant	État du contrat	Situation actuelle partagée par le projet
											Situation : Prestation effectuée
N° 002-2022/MINAE/SG/DEFIS/CIR MNK/CONV	08 Aug 2022	COOPERATIVE TANAMASO ANDRO	Services-Consultants	POST	15 Aug 2022	15 Aug 2023	227,030,600.00			En cours de mise en œuvre. Rapport final remis au Programme, en attente de la validation	Avenant signé le 01/08/2023 (délai supplémentaire de 3 mois), fin : 15/11/2023 Situation actuelle : Prestation clôturée
N°18/2022-MINAE/SG/DEFIS/CIR MNK/C	29 Dec 2022	RAKOTONIRINA Jean Chrysostome	Services-Consultants	POST	17 Jan 2023	03 Mar 2023	10,970,000.00			En cours de mise en œuvre	Avenant délai signé le 13/02/2023 Prestation clôturée
N°86/2021-MINAE/SG/DEIFS/CIR MNK/C	29 Dec 2021	MANGELA Raphael (tuteur miel) OP MAMPIHAVANA,	Services-Non-consultants	POST	29 Dec 2021	30 Sep 2022	1,840,000.00	1,840,000.00	31 May 2023	En cours de mise en œuvre. En attente livraison kit MCV	Avenant 1 signé le 31/08/2022(délai) Avenant 2 signé le 12/12/2022 (délai) Avenant 3 signé le 27/02/2023 (délai) Jusqu'au 31/07/2023  Fin de la prestation : juin 2023  Prestation effectuée
N°01/2022-MINAE/SG/DEFIS/CIR MNK/C	20 Jan 2022	RANAHARISON Julie Nicole, (Tuteur OP MIRAIOSA)	Services-Non-consultants	POST	20 Jan 2022	30 Sep 2022	1,840,000.00	1,840,000.00	31 May 2023	En cours de mise en œuvre. En attente livraison kit MCV	Avenant 1 signé le 31/08/2022(délai) Avenant 2 signé le 12/12/2022 (délai) Avenant 3 signé le 27/02/2023 (délai) Jusqu'au 31/07/2023

Número de contrat	Date de signature du contrat	Fournisseur	Type de passation de marchés	Vérification préalable/postérieure	Date de début du contrat	Date de fin initiale	Montant initial en MGA	Montant modifié en MGA	Date de fin modifiée sans avenant	État du contrat	Situation actuelle partagée par le projet
											Fin de la prestation : juin 2023 Prestation clôturée : saison non favorable
N°88/2021-MINAE/SG/DEIFS/CIR MNK/C	29 Dec 2021	MANGELA Raphael (tuteur miel) OP NOMETSARA,	Services–Non-consultants	POST	29 Dec 2021	30 Sep 2022	1,840,000.00	1,840,000.00	31 May 2023	En cours de mise en œuvre. En attente livraison kit MCV	Avenant 1 signé le 31/08/2022(délai) Avenant 2 signé le 12/12/2022 (délai) Avenant 3 signé le 27/02/2023 (délai) Jusqu’au 31/07/2023  Fin de la prestation : juin 2023 Prestation effectuée
N°06/2022-MINAE/SG/DEFIS/CIR MNK/C	20 Jan 2022	RATOVONER A Alphonse, (Tuteur OP Tantsaha Miady amin& #39;ny Sakave ou TAMISA)	Services–Non-consultants	POST	20 Jan 2022	30 Sep 2022	1,840,000.00	1,840,000.00	31 May 2023	En cours de mise en œuvre. En attente livraison kit MCV	Avenant 1 signé le 31/08/2022 Avenant 2 signé le 12/12/2022 Avenant 3 signé le 27/02/2023  Prestation clôturée : saison non favorable
N°12/2021-MINAE/SG/DEIFS/CIR MNK/C	28 Déc. 2021	JEAN Victor Donné (tuteur miel OP FIARIANTS OA I)	Services–Non-consultants	POST	28 Dec 2021	30 Sep 2022	1,840,000.00	1,890,000.00	31 May 2023	En cours de mise en œuvre	Avenant 1 signé le 31/08/2022 Avenant 2 signé le 12/12/2022 Avenant 3 signé le 27/02/2023 jusqu’au 31/05/2023  Fin de la prestation : Mai 2023

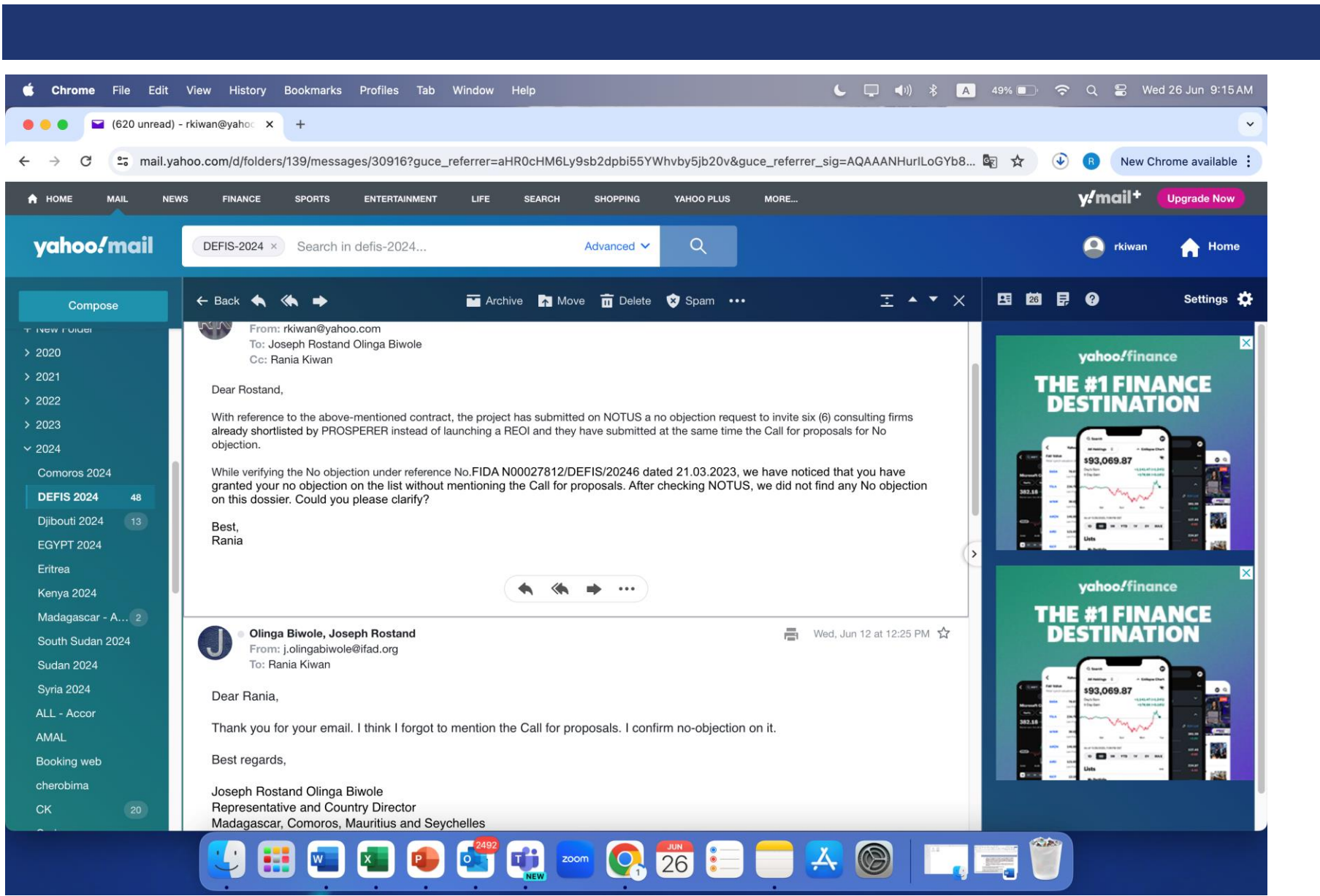




<i>Numéro de contrat</i>	<i>Date de signature du contrat</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Type de passation de marchés</i>	<i>Vérification préalable/postérieure</i>	<i>Date de début du contrat</i>	<i>Date de fin initiale</i>	<i>Montant initial en MGA</i>	<i>Montant modifié en MGA</i>	<i>Date de fin modifiée sans avenant</i>	<i>État du contrat</i>	<i>Situation actuelle partagée par le projet</i>
											Prestation effectuée



Clarification à propos du dossier No. No. 22/2023-C/UCP – Recrutement d’un cabinet pour l’évaluation à mi-parcours du programme







Investir dans les populations rurales

## **Madagascar**

---

### **Programme de développement de filières agricoles inclusives**

#### **Rapport de supervision**

#### **Appendice 7: Matrice Intégrée des Risques du Projet (IPRM)**

Dates de mission: 03 au 21/06/2024

Date du document: 14/08/2024

Identifiant du projet 2000001492

Numéro du rapport: 6954-MG

Afrique orientale et australe  
Département de la gestion des programmes



## Sommaire general

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
<b>Contexte national</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<i>Fragility and Security</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Macroeconomic</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Governance</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Political Commitment</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<b>Stratégies et politiques sectorielles</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<i>Policy Development and Implementation</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Policy alignment</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<b>Contexte environnemental et climatique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<i>Project vulnerability to climate change impacts</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Project vulnerability to environmental conditions</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<b>Portée du projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<i>Technical Soundness</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Project Relevance</i>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
<b>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<i>Monitoring and Evaluation Arrangements</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Implementation Arrangements</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<b>Gestion financière du projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<i>Project External Audit</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Project Accounting and Financial Reporting</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Project Internal Controls</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Project Funds Flow/Disbursement Arrangements</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Project Budgeting</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Project Organization and Staffing</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<b>Passation des marchés relatifs au projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<i>A.1 Legal, Regulatory and Policy Framework</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>A.2 Institutional Framework and Management Capacity</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>A.3 Accountability, Integrity and Transparency of the Public Procurement System</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>A.4 Public Procurement Operations and Market Practices.</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>B.1 Assessment of Project Complexity</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>B.2 Assesment of Implementing Agency Capacity</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Project Procurement Overall</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<b>Impact environnemental, social et climatique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<i>Vulnerability of target populations and ecosystems to climate variability and hazards</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Greenhouse Gas Emissions</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Physical and Economic Resettlement</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Community health, safety and security</i>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
<i>Labour and Working Conditions</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Indigenous People</i>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
<i>Cultural Heritage</i>		<i>Aucun risque anticipé - pas applicable</i>
<i>Resource Efficiency and Pollution Prevention</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Biodiversity Conservation</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<b>Parties prenantes</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<i>Stakeholder Grievances</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Stakeholder Engagement/Coordination</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<b>Risque global</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>

<b>Contexte national</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<b><i>Fragility and Security</i></b>	<b><i>Élevé</i></b>	<b><i>Substantiel</i></b>
<b>Risque:</b> Risque que le pays soit vulnérable aux chocs naturels et d'origine humaine, notamment les vols de zebu dans les zones rurales ou la faiblesse des structures et des institutions de gouvernance.	Élevé	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation:</b> Toucher le maximum de bénéficiaires éligibles, dans les zones d'insécurité. Contribuer au système d'alerte et de sécurité mis en place par les autorités locales.		
<b><i>Macroeconomic</i></b>	<b><i>Élevé</i></b>	<b><i>Substantiel</i></b>
<b>Risque:</b> L'augmentation des prix de l'énergie dont les carburants impacte les prix des intrants et matériels agricoles ainsi que ceux des Produits de Première Nécessité. Ceci réduira considérablement la capacité de mobilité (déplacement) des intervenants : entreprises, les partenaires institutionnels, les OM qui vont surement voir augmenter leurs coûts de revient	Élevé	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation:</b> Support national production capacities in rural areas. Une bonne coordination des interventions pour une mutualisation des interventions.		
<b><i>Governance</i></b>	<b><i>Substantiel</i></b>	<b><i>Substantiel</i></b>
<b>Risque:</b> La centralisation de la gestion foncière qui résulte de la Loi n°2021-016 du 30 juin 2021 portant refonte du régime juridique de la propriété foncière non titrée remet en cause la décentralisation de la gestion foncière et la reconnaissance des droits locaux et risque de rendre la sécurisation foncière difficile voire impossible à une grande majorité des populations rurales et risque de se traduire par une insécurité foncière accrue.	Substantiel	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation:</b> La nouvelle loi portant refonte de la loi n° 2021-016 a été adoptée par les deux chambres du parlement malgache le 25 juin 2022 et le 1er juillet 2022. En partenariat avec les partenaires actifs sur la plateforme de coordination sur foncier, continuer le dialogue afin de soutenir la promulgation de ladite loi et le décret d'application.		



<b>Political Commitment</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Les elections generales sont prévues en 2023 et pourraient se traduire par des changements d'orientations politiques. La mobilisation des fonds de contrepartie est faible.</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>La lutte contre la pauvrete rurale devrait rester prioritaire. La programmation des fonds de contrepartie dans le budget 2022 du MINAE est un signe que le developpement rural reste prioritaire des que les ressources deviennent disponibles pour des investissements.</p>		
<b>Stratégies et politiques sectorielles</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Policy Development and Implementation</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Faible considération de la voix des organisations paysannes (OP) dans l'élaboration des politiques sectorielles, dû à une capacité institutionnelle encore limitée des réseaux des OP en termes de visibilité, de crédibilité et de dialogue politique, et qui pourrait entraîner une appropriation limitée des politiques sectorielles par la population rurale et les producteurs et, le cas échéant, la mise en œuvre de politique qui ne répond pas aux besoins réels du monde rural.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Appui et renforcement institutionnel du Tranoben'ny Tantsaha National (Chambre d'agriculture) et des organisations de producteurs faitières pour porter la voix et la position des paysans ; dialogue politique avec le gouvernement, le ministère et ses structures déconcentrées à tous les niveaux.</p> <p>Elaborer une loi appropriée à la structuration des OP, à la différence de celles des associations (Loi 60-133) et des coopératives (Loi 99-040). En effet ces deux lois ci-citées font amalgame des différentes structures (associations religieuses, culturelles, politiques, etc...), coopératives (transporteurs, groupements d'entreprises, etc...)</p>		
<b>Policy alignment</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Exclusion des pauvres et des vulnérables dans la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat, qui vise la production à grande échelle et l'agro-industrie dans sa vision d'autosuffisance alimentaire, et qui pourrait entraîner une orientation politique du projet à revoir sa stratégie de ciblage visant les plus vulnérables.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>dialogue politique avec le ministère de tutelle pour intégrer le ciblage des vulnérables, développement de stratégie pour intégrer les bénéficiaires dans les filières ( agriculture contractuelle), renforcement des mécanismes spécifique pour les vulnérables (MCV).</p> <p>Supervision conjointe de la mise en charge de la stratégie de ciblage</p>		
<b>Contexte environnemental et climatique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Project vulnerability to climate change impacts</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Impact limité des investissements du projet dû aux aléas climatiques extrêmes dans les zones d'intervention (sècheresse, augmentation de la température, accentuation de l'érosion et inondation, ...), et qui pourrait entraîner une fragilité des acquis au niveau de la population rurale</p>	Moyen	Faible

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption d'une approche de gestion intégrée de l'espace, amélioration de la résilience des infrastructures aux aléas climatiques ;</li> <li>- Promotion de pratique et de techniques d'adaptation ou d'atténuation au changement climatique : utilisation économe de l'eau, agro foresterie, variétés résistantes, technique SRI/SRA pour le gaz à effet de serre, reboisement,</li> <li>- Diffusion et utilisation des informations agro-climatiques pour la prise de décision agricole</li> </ul>		
<b>Project vulnerability to environmental conditions</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Impact limité des investissements du projet (systèmes de productions et des infrastructures mis en place) dû aux conditions environnementales défavorables dans les zones du programme entraînant une fragilité des acquis au niveau de la population rurale.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Adoption de systèmes assurant une meilleure maîtrise de l'eau Adoption de techniques adaptées et de variétés résistantes aux conditions environnementales des zones d'intervention ; inclusion de ligne budgétaire pour les invasions acridiennes ; Renforcement du partenariat avec le Ministère en charge de l'environnement</p>		
<b>Portée du projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Technical Soundness</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Retard dans la réalisation des grands aménagements hydroagricoles dans les zones reculées exacerbés par les mesures d'état d'urgence sanitaire liées à la pandémie de la COVID19</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Extension d'une année de la date d'achèvement du projet</p>		
<b>Project Relevance</b>		<b>Aucun risque anticipé - pas applicable</b>
<p>le projet est conçu pour mettre en œuvre la politique sectorielle d'agriculture, d'élevage et de la pêche dans 2 régions offrant de larges possibilités d'extension de la production agricole.</p>		
<b>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Monitoring and Evaluation Arrangements</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Faible implication des partenaires techniques et parties prenantes à l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation du Programme dû à leurs capacités techniques limitées et un système de S&amp;E participatif encore en apprentissage au sein du projet et de ses partenaires, et qui pourrait entraîner une faible appropriation des parties prenantes des indicateurs et des résultats du projet.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Amélioration du système de S&amp;E en facilitant la participation des partenaires techniques et des parties prenantes et renforcement de capacités des personnes en charge du suivi-évaluation des partenaires</p>		

<b>Implementation Arrangements</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Non-conformité de l'exécution du projet aux procédures du FIDA et du Gouvernement dû à un manque d'expérience de l'UCP et de ses partenaires, et qui pourrait entraîner une baisse de performance du projet.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Recrutement du personnel qualifié pour les postes de responsabilités du Programme sur la base compétitive et ouverte ; formation et renforcement des partenaires sur les procédures du FIDA Application des recommandations des missions de supervision conjointe</p>		
<b>Gestion financière du projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Project External Audit</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Le rapport d'audit 2021 a été soumis dans les délais puisqu'il a été soumis avant 30 juin 2022. L'auditeur (Mazars) a délivré une opinion assortie des réserves concernant les dépenses relatives aux conventions avec les organisations des Nations Unies : FAO et OIT pour lesquelles l'auditeur n'a pas accès aux pièces justificatives. Le recrutement de l'auditeur a pris un retard puisque l'audit de 2022 n'a pas encore démarré à 30 jours de la date butoir pour déposer le rapport d'audit au FIDA.</p>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Le projet devra faire le nécessaire pour se rattraper et déposer le rapport d'audit exercice 2022 dans les délais (avant le 30 juin 2023). Bien valoriser les contributions des bénéficiaires. L'auditeur devra porter une attention particulière sur les fonds gérés par FDA Pour l'audit de 2022 l'auditeur devra soumettre le rapport sur les constatations factuelles qui n'a pas été soumis en 2022.</p>		
<b>Project Accounting and Financial Reporting</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>DEDIS tient une comptabilité d'engagement à partie double, suivant les normes comptables nationales alignées aux normes IFRS et acceptables par le FIDA. La comptabilité est tenue sur le logiciel comptable TOMWEB, généralement performant. Les rapports financiers sont produits dans les délais. Toutefois, pour améliorer la qualité des rapports, le projet devra accélérer le paramétrage de RFI dans TOMWEB</p>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Assurer l'optimisation du logiciel pour une meilleure utilisation et un meilleur reporting. Paramétrer le RFI dans le système.</p>		
<b>Project Internal Controls</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Une bonne ségrégation des tâches dans l'engagement des dépenses. Cependant, il y a des insuffisances à relever comme le contrôle inopiné des caisses, inadéquation entre les quantités achetées et les quantités des intrants distribuées aux bénéficiaires. Plusieurs recommandations des auditeurs pour les coordinations interrégionales. La gestion des avances aux partenaires reste un défi pour le projet. Les partenaires ne parviennent pas à justifier les dépenses dans les délais.</p>	Substantiel	Substantiel

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Respecter scrupuleusement le manuel de procédure administratives, financières et comptables.  Mener des contrôles inopinés des caisses  Vérifier les pièces justificatives des partenaires avant de valider leurs rapports financiers.  Réconcilier les quantités d'intrants achetées avec les fiches de distribution</p>		
<p><b>Project Funds Flow/Disbursement Arrangements</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Pour le moment, les décaissements se font sur base des besoins de trésorerie semestriels. Cependant, le processus d'appel de fonds à la banque centrale est conditionné par la régularisation des tranches précédentes et système n'est pas fluide.  Le décaissement se base sur RFI qui n'est pas encore paramétré dans TOMWEB.</p>	Substantiel	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Le projet fera mieux d'améliorer la qualité des documents soumis et le gouvernement de créer un guichet spécial pour le traitement des dossiers des projets vus que ces derniers ont une durée de vie bien déterminée et des objectifs à atteindre. Paramétrer le RFI dans le TOMWEB pour éviter les erreurs de compilation du rapport avec Excel.</p>		
<p><b>Project Budgeting</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Le retard dans la soumission du PTBA pour approbation au FIDA. La préparation du PTBA a démarré en octobre 2022.  Le PTBA de 2023 a été initialement soumis au FIDA pour Non Objection le 14 décembre 2022. L'avis de non objection a été délivrée en février 2023.  Les dépassements sur les lignes budgétaires pour l'exercice de 2022.  Incohérence entre le PTBA et le plan de passation des marchés  Un taux d'exécution très bas de 16,8% au 15 mai 2023.</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Commencer le processus de budgétisation assez tôt comme décrit dans le manuel de procédure (juillet) et apprêter le projet du PTBA au mois d'octobre.  -Déclencher le processus par une note de cadrage indiquant les étapes, les intervenants, le calendrier et les responsabilités à chaque étape.  -Assurer la corrélation entre le PTBA et le Plan de passation des marchés  Vérifier la disponibilité des fonds sur une ligne budgétaire avant d'engager les dépenses.</p>		
<p><b>Project Organization and Staffing</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Le département des finances compte 5 personnes au siège : RAF, Comptable National, deux assistants comptables et un logisticien. Au niveau des antennes il y a quatre agents : Le Chargé Administratif et Financier (CAF) , deux assistants et un logisticien. Seulement pour Fort Dauphin il y a un assistant Administratif et financier pour le bureau d'Antenne Ampanhy. Le personnel est suffisant pour mener à bien la gestion financière du projet. Au niveau des études, les niveaux varient entre maîtrise en Gestion et comptabilité et licence en gestion et comptabilité. Les tâches et les responsabilités sont bien décrites dans le manuel des procédures.</p>	Moyen	Faible

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>La Coordination Nationale aura à gérer aussi le projet PA2R et il n'est pas prévu de recruter un comptable additionnel au niveau de la coordination. Un recrutement est seulement prévu au niveau de la coordination interrégionale. La prochaine mission devra évaluer la charge additionnelle occasionnée par le PA2R pour décider du renforcement de l'équipe par le recrutement d'un assistant comptable chargé de gérer les opérations de PA2R.</p> <p>La formation en ligne sur la gestion financière des projets est nécessaire de même qu'un atelier sur la politique d'anti-corruption du FIDA. Non seulement pour les financiers mais aussi pour tout le personnel du projet en Général.</p>		
<p><b>Passation des marchés relatifs au projet</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>A.1 Legal, Regulatory and Policy Framework</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etant donné que les procédures de chaque méthode d'acquisition ne sont pas détaillées dans le CMP, une mise en œuvre incorrecte des procédures peut entraîner une annulation de la procédure et un retard dans l'exécution des activités du projet.</li> <li>- Absence d'une stratégie pour la mise en œuvre des achats publics durables et la non-élaboration des normes standards du PESEC dans la loi peuvent avoir un impact sur l'environnement.</li> <li>- L'avis d'intention d'attribution n'est pas prévu par la loi et les soumissionnaires ne sont informés qu'après l'avis d'attribution définitif.</li> <li>- La non-existence de protocoles de sécurité peut avoir un impact sur l'archive matériel des documents de passation.</li> </ul>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revoir la loi portant sur le code des marchés publics pour détailler les critères de durabilité et inclure les normes standards du PESEC.</li> <li>- Les textes réglementaires devront prévoir l'étape d'information des soumissionnaires de l'intention d'attribution avant l'avis d'attribution des marchés.</li> <li>- Un système de classement mobile et informatisé des documents de passation des marchés est requis pour éviter que les dossiers ne soient endommagés et pour garantir leur protection contre le vol et l'incendie</li> </ul>		
<p><b>A.2 Institutional Framework and Management Capacity</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La compétence du Comité de règlement des différends de l'ARMP pour traiter les recours peut constituer un conflit d'intérêt dans les cas opposant un soumissionnaire avec le Ministère de tutelle de l'ARMP et par conséquent ce comité ne peut pas être juge dans ces cas.</li> <li>- Les audits de passation des marchés sont exécutés sur un échantillon et portent sur la conformité et non pas sur la performance</li> </ul>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une entité indépendante et autonome qui sera mandatée de régler les différends.</li> <li>- Le projet devra inclure dans les mandats des cabinets d'audit/ des auditeurs le concept de l'audit de rendement. Organisation des formations portant sur l'audit des passations des marchés publics. Le projet élaborera une liste de contrôle (Checklist) à utiliser par les auditeurs pour l'audit de la passation des marchés.</li> <li>- Le conseil des ministres devra envisager mettre en place un système de mesure de la performance en passation des marchés portant sur les aspects qualitatifs et quantitatifs.</li> </ul>		
<p><b>A.3 Accountability, Integrity and Transparency of the Public Procurement System</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>

<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recours des entités adjudicatrices aux marchés de gré à gré constitue un obstacle majeur limitant l'accès du secteur privé au marché des acquisitions publiques et décourage le secteur privé.</li> <li>- La non-existence des données statistiques ne permet pas d'évaluer la perception de l'ouverture du gouvernement et l'efficacité en matière de collaboration avec le secteur privé.</li> <li>- La non-existence des données statistiques fiables couvrant l'exécution des marchés et permettant d'évaluer si les contrats sont mis en œuvre en temps utile ne permet pas d'évaluer les risques rencontrés en phase d'exécution du contrat et à prendre les mesures de mitigations nécessaires pour les éviter dans d'autres contrats.</li> </ul>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le recours à la méthode des marchés de gré à gré ne devra être adopter que dans des circonstances exceptionnelles ne permettant pas de recourir à la méthode concurrentielle.</li> <li>- L'ARMP devra maintenir toutes les données relatives à tous les marchés publics.</li> <li>- Organisation des séances de sensibilisation pour le secteur privé</li> </ul>		
<p><b>A.4 Public Procurement Operations and Market Practices.</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En l'absence des données statistiques, il est difficile d'évaluer la participation de la société civile dans la pratique et la réaction du gouvernement aux commentaires et la rétro-information qu'il reçoive de la société civile.</li> <li>- Les audits de passation des marchés sont exécutés sur un échantillon et portent sur la conformité et non pas sur la performance. En l'absence d'audit de performance, la gouvernance publique risque d'être affectée.</li> <li>- L'existence de l'entité chargé de traiter les recours sous la tutelle du pouvoir exécutif (ministère de l'Économie et des Finances) constitue une situation de conflit d'intérêt en cas d'un recours opposant les soumissionnaires et le ministère.</li> <li>- La perception de corruption est élevée à Madagascar affectant la bonne gouvernance</li> </ul>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le gouvernement devra adopter une approche consultative pour chaque modification à introduire au système de passation des marchés par le biais d'une enquête auprès des citoyens</li> <li>- Inclure dans les mandats des cabinets d'audit/ des auditeurs le concept de l'audit de rendement.</li> <li>- Création d'une entité indépendante et autonome qui sera mandatée de traiter les recours.</li> <li>- Le gouvernement devra envisager faire un sondage pour évaluer l'efficacité des mesures de lutte contre la corruption.</li> <li>- Élaboration d'un mécanisme d'identification des risques de corruption à chaque étape du cycle de passation des marchés ainsi que les mesures de mitigation de ces risques.</li> </ul>		
<p><b>B.1 Assessment of Project Complexity</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intervention de différents partenaires dans la mise en œuvre des activités du projet risque d'avoir un impact négatif sur le taux d'achèvement en cas de manque de coordination.</li> <li>- Une mauvaise gestion des conventions d'accords avec les partenaires de la part du projet risque d'entraver l'achèvement des activités prévues dans la conception du projet</li> </ul>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>

<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la coordination entre le projet et les différents partenaires du projet.</li> <li>- Évaluation annuelle des conventions d'accords avant de les renouveler.</li> <li>-Le projet devra faire un bon suivi des activités prises en charge par les partenaires</li> </ul>		
<p><b>B.2 Assesment of Implementing Agency Capacity</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le retard dans la préparation du PPM risque de retarder la mise en œuvre des activités planifiées dans le cadre du projet.</li> <li>- Faiblesse dans la passation des marchés au niveau de Fianarantsoa affectant la performance du projet en passation des marchés.</li> <li>- Insuffisance au niveau du personnel vu le nombre des activités à lancer et en l'absence d'une bonne gestion des contrats, l'UCP risque de ne pas pouvoir mettre en œuvre toutes les activités prévues dans le cadre du projet.</li> <li>- En l'absence d'une stratégie de passation des marchés et la non-actualisation des études initiales de marchés, le projet risque d'avoir un taux élevé d'annulation des procédures de passation.</li> <li>- En l'absence d'une stratégie de passation des marchés, l'UCP rencontrera des difficultés à gérer efficacement le processus de passation des marchés qui vont être lancés dans le cadre du projet. Il y a un risque de ne pas pouvoir optimiser l'utilisation des ressources disponibles, de ne pas obtenir les meilleurs prix, de ne pas garantir la qualité des biens et services requis et de ne pas identifier les risques associés à la passation des marchés ainsi que les mesures appropriées.-</li> <li>- Le retard dans le processus d'évaluation au niveau du projet risque de décourager les soumissionnaires de participer aux opportunités lancées par le projet.</li> <li>- Le retard dans le processus de paiement au niveau du projet risque de décourager les soumissionnaires potentiels.</li> <li>- En l'absence d'un plan de gestion des contrats définissant les rôles et les responsabilités des différentes parties impliquées dans la mise en œuvre des activités du projet, et en l'absence d'une bonne coordination au niveau du projet, des lacunes vont surgir au niveau de la gestion des contrats entraînant un retard dans l'achèvement des activités prévues dans le cadre du projet.</li> <li>- En l'absence des protocoles de sécurité pour assurer la protection des archives matériels, le projet risque de perdre les documentations relatives à la passation des marchés et à la gestion des contrats.</li> </ul>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la coordination interne pour la finalisation du PPM et l'obtention de l'avis de non-objection avant la fin de chaque année.</li> <li>- Organisation des ateliers internes continus en passation des marchés au niveau des régions qui seront conduits par le RPM du projet.</li> <li>- Renforcement des capacités en matière de gestion des contrat: (i) Le projet devra mettre en place un mécanisme efficace pour le suivi et la gestion des contrats, (ii) Mise à jour continue de la CMT, (iii) élaboration d'une matrice des risques qui peuvent surgir à chaque étape du cycle de passation des marchés avec les mesures de mitigation pour chaque risque.</li> <li>- Recrutement d'un cabinet de conseil pour une assistance technique au projet dans la préparation des dossiers techniques, des dossiers de passation des marchés et la gestion des contrats.</li> <li>- Recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'une stratégie de PM et pour une étude du marché.</li> <li>- Le projet devra nommer les membres des comités d'évaluation et leurs remplaçants dès le lancement de l'AO et les informer de l'échéancier du processus d'évaluation.</li> <li>- Le projet devra respecter les termes du paiement du contrat.</li> <li>- Le projet devra élaborer un plan de gestion définissant le rôle et les responsabilités de toutes les parties concernées par la gestion des contrats.</li> <li>- Un système de classement mobile et informatisé des documents de passation des marchés est requis pour éviter que les dossiers ne soient endommagés et pour garantir leur protection contre le vol et l'incendie.</li> </ul>		
<p><b>Project Procurement Overall</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>

<p><b>Risque:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etant donné que le niveau de la corruption à Madagascar est très élevé avec un score de l'indice de perception de la corruption de 25/100 en 2023 selon Transparency International et en l'absence d'un processus transparent et d'un système efficace d'évaluation de la performance en passation des marchés, des pratiques comme le favoritisme, le népotisme, etc.. peuvent être appliquées par le projet.</li> <li>- Les audits de passation des marchés sont exécutés sur un échantillon et portent sur la conformité et non pas sur la performance</li> <li>- La compétence du Comité de règlement des différends de l'ARMP pour traiter les recours peut constituer un conflit d'intérêt dans les cas opposant un soumissionnaire avec le ministère de tutelle de l'ARMP.</li> <li>- Pas des données permettant d'évaluer l'efficacité des mesures de lutte contre la corruption</li> <li>- Absence des données statistiques permettant d'évaluer la participation de la société civile dans le cycle de PM.</li> <li>- L'accès du public à l'information présente des faiblesses qui peuvent défavoriser la responsabilité du projet envers le public et par la suite augmenter le risque de favoritisme et réduire la concurrence entre les entreprises.</li> <li>- Le retard dans le processus d'évaluation au niveau du projet peut décourager les soumissionnaires de participer dans les opportunités lancées par le projet.</li> <li>- Le retard dans le processus de paiement au niveau du projet risque de décourager les soumissionnaires potentiels.</li> <li>- En l'absence d'un plan de gestion des contrats définissant les rôles et les responsabilités des différentes parties impliquées dans la mise en œuvre des activités du projet, et en l'absence d'une bonne coordination au niveau du projet, des lacunes vont surgir au niveau de la gestion des contrats entraînant un retard dans l'achèvement des activités prévues dans le cadre du projet.</li> <li>- En l'absence d'une stratégie de passation des marchés et la non-actualisation des études initiales de marchés, le projet risque d'avoir un taux élevé d'annulation des procédures de passation.</li> <li>- En l'absence des stratégies de passation des marchés, l'UCP rencontrera des difficultés à gérer efficacement le processus de passation des marchés qui vont être lancés dans le cadre du projet. Il y a un risque de ne pas pouvoir optimiser l'utilisation des ressources disponibles, de ne pas obtenir les meilleurs prix, de ne pas garantir la qualité des biens et services requis et de ne pas identifier les risques associés à la passation des marchés ainsi que les mesures appropriées.</li> <li>- L'intervention de différents partenaires dans la mise en œuvre des activités du projet risque d'avoir un impact négatif sur le taux d'achèvement en cas de manque de coordination.</li> <li>- Le retard dans la préparation et l'approbation du PPM retarde la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du projet.</li> <li>- Pas de protocoles de sécurité pour assurer la protection des archives matériels.</li> </ul>	Moyen	Moyen
--	-------	-------



<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le gouvernement devra envisager faire un sondage pour évaluer l'efficacité des mesures de lutte contre la corruption.</li> <li>- Élaboration d'un mécanisme d'identification des risques de corruption à chaque étape du cycle de passation des marchés ainsi que les mesures de mitigation de ces risques.</li> <li>- Élaboration d'un code éthique spécial pour la passation des marchés détaillant en outre: les divers aspects de corruption en passation des marchés, les mesures permettant de les détecter ainsi que les mesures de prévention.</li> <li>- Création d'une entité indépendante et autonome qui sera mandatée de régler les différends et litiges relatifs à la PM.</li> <li>- Le projet devra inclure dans les mandats des cabinets d'audit/ des auditeurs le concept de l'audit de rendement. Organisation des formations portant sur l'audit des passations des marchés publics. Le projet élaborera une liste de contrôle (Checklist) à utiliser par les auditeurs pour l'audit de la passation des marchés.</li> <li>- Le projet devra nommer les membres des comités d'évaluation et leurs remplaçants dès le lancement de l'AO et les informer de l'échéancier du processus d'évaluation.</li> <li>- Le projet devra respecter les termes du paiement du contrat.</li> <li>- Le projet devra élaborer un plan de gestion définissant le rôle et les responsabilités de toutes les parties concernées par la gestion des contrats.</li> <li>- Recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'une stratégie de PM et pour une étude du marché.</li> <li>- Renforcement de la coordination entre le projet et les différents partenaires du projet.</li> <li>- Évaluation annuelle des conventions d'accords avant de les renouveler.</li> <li>- Renforcement de la coordination interne pour la finalisation du PPM et l'obtention de l'avis de non-objection avant la fin de chaque année.</li> <li>- Recrutement d'un cabinet de conseil pour une assistance technique au projet dans la préparation des dossiers techniques, des dossiers de passation des marchés et la gestion des contrats.</li> <li>- Un système de classement mobile et informatisé des documents de passation des marchés est requis pour éviter que les dossiers ne soient endommagés et pour garantir leur protection contre le vol et l'incendie.</li> </ul>		
<b>Impact environnemental, social et climatique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Vulnerability of target populations and ecosystems to climate variability and hazards</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Accentuation de la vulnérabilité des écosystèmes à cause de la transformation du paysage agricole (aménagements) et des pratiques agricoles non-respectueuses de l'environnement (labour intensif, produits chimiques, ...), entraînant un appauvrissement progressif des ressources (sol et eau).</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Application du décret MECIE pour les grands investissements, Priorisation des activités pour lutter contre le changement climatique</p>		
<b>Greenhouse Gas Emissions</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Augmentation de l'émission de gaz à effet de serre due aux pratiques agricoles (émissions de méthanes et de carbone), entraînant une perturbation de l'écosystème et le réchauffement climatique à l'échelle planétaire.</p>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Utilisation de technique pour limiter l'émission de gaz à effet de serre ex SRI et pratique de reboisement et d'agroforesterie pour atténuer les risques</p>		
<b>Physical and Economic Resettlement</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>

<p><b>Risque:</b></p> <p>Risque de perte de terre ou déplacement à cause des aménagements, entraînant un conflit social</p>	Faible	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Mise en œuvre de processus participatif dans le choix des sites et terrains à aménager, favorisant l'adhésion de la population locale, négociation préalable avec les occupants avant d'entamer les travaux, respect de la législation nationale et du PESEC du FIDA</p>		
<p><b>Community health, safety and security</b></p>		<b>Aucun risque anticipé - pas applicable</b>
<p>En amélioration l'alimentation et le revenu des populations rurales, le projet contribue à l'amélioration de leurs conditions de vie en général, incluant la santé communautaire.</p>		
<p><b>Labour and Working Conditions</b></p>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Utilisation abusive des travailleurs agricoles (main d'œuvre journalier) et de conditions de travail dangereuses pendant les périodes d'activités agricoles intenses, dû à la méconnaissance des législations en vigueur et les moyens limités des employeurs, entraînant un non-respect des droits humains et des abus des plus vulnérables le cas échéant</p>	Faible	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Respect stricte du code de travail – inscription en assurance pour les activités dangereuses Utilisation de la norme de l'OIT pour les travaux HIMO</p>		
<p><b>Indigenous People</b></p>		<b>Aucun risque anticipé - pas applicable</b>
<p>Le projet n'intervient pas dans le seul site où il y a des peuples autochtones à Madagascar (Mikea).</p>		
<p><b>Cultural Heritage</b></p>		<b>Aucun risque anticipé - pas applicable</b>
<p>Le projet n'intervient pas dans les sites culturels et n'a pas d'impact sur le patrimoine culturel. De plus, le choix des aménagements se fait à travers un processus de consultation et d'adhésion de toutes les parties prenantes</p>		
<p><b>Resource Efficiency and Pollution Prevention</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque:</b></p> <p>Lourdeur administrative dans le traitement des dossiers de mise en conformité environnementale et sociale de tous les investissements du projet dû à la défaillance du système national en place, entraînant un retard dans le démarrage des activités.</p>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation:</b></p> <p>Recrutement d'un responsable environnemental pour l'application de la législation nationale et du PESEC du FIDA ; Maintien de dialogue continue avec les autorités compétentes</p>		

<b>Risque:</b> : Effets négatifs et peu réversibles de l'irrigation sur le milieu naturel dû aux perturbations du régime hydrique et les rejets des intrants chimiques, entraînant un déséquilibre de l'écosystème.	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Respect du GIRE pour l'utilisation de l'eau ; utilisation limitée d'engrais chimique, utilisation de méthode de lutte intégrée,		
<b>Biodiversity Conservation</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque:</b> Dégradation de la biodiversité et des ressources naturelles dû à des pratiques agricoles non respectueuses de l'environnement (utilisation excessive des pesticides chimiques, fertilisations chimiques, ...) entraînant un déséquilibre dans l'écosystème.	Substantiel	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b> - Pas d'intervention du Programme dans les zones sensibles : Aires protégées, parcs nationaux, zones humides - Respect du GIRE lors de la construction des infrastructures agricoles - Utilisation de méthode de lutte intégrée - Formation des bénéficiaires aux bonnes pratiques pour usage et le stockage des intrants agricoles (Guidelines FAO) et suivi rigoureux de leurs applications. - Application rigoureuse des mesures de sauvegarde environnemental		
<b>Parties prenantes</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Stakeholder Grievances</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque:</b> Absence de mécanisme de plainte inefficace dû à l'absence de cadre officiel sur les doléances, pouvant entraîner des conflits latents et un manque de transparence dans le partenariat	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation:</b> Élaboration de mécanisme de collecte, de discussion et de traitement des doléances des parties prenantes ; disponibilité et disposition de l'équipe du projet pour une communication et dialogue fluide avec les parties prenantes		
<b>Stakeholder Engagement/Coordination</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque:</b> Manque de coordination et d'harmonisation des interventions sur le terrain entraînant une superposition/duplication des activités	Substantiel	Moyen
<b>Mesures d'atténuation:</b> Information et communication du programme (interventions et résultats) tout au long de sa mise en œuvre Intégration des parties prenantes dans le comité régional d'orientation et de suivis (CROS) et du comité national de pilotage (CNP) Consultation locale lors dans la planification des activités Participation active de l'équipe du projet dans les différents consultations et mécanismes de coordination au niveau local et régional		